UW-Madison ILL Lending (GZM)
728 State Street / Madison, WI 53706

GZM TN: 2515346

Borrower: MUM

Lending String:
*GZM,GZM,GZM,GZM,GZM

Patron:

Journal Title: Le libre-échange : journal du travail agricole, industriel et commercial. 53-104

Volume: **Issue:**

Month/Year: 1847-1848 **Pages:** ?

Article Author:

Article Title: second half of volume 2

OCLC Number: 86107706

ILL # - 128045368

Location: mem
Call #: AP L696, oversize

Request Date: 20140725

MaxCost: 25.00IFM

Shipping Address:
University of Mississippi
J.D. Williams Library
Attn: Interlibrary Loan
1 Library Loop
University, MS 38677

Fax: (662) 915-5453

EMail: ill-lib@olemiss.edu

Borrowing Notes: Borrowing Notes: Per email with John Oldham you can copy volume 2 in two requests. Thanks!

Copyright Compliance: CCL

ODYSSEY

N° 10.—2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 30 JANVIER 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur.
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 29 Janvier.

ENCORE LES ARMEMENTS EN ANGLETERRE.

Il est assez ordinaire de voir les hommes qui ont épousé une cause ou un parti arranger les faits, les tourmenter, les supposer même dans l'intérêt de l'opinion qu'ils défendent.

C'est sans doute la tactique du *Moniteur de la prohibition,* car il ne tient pas à lui que nous n'entrions dans cette voie d'hypocrisie et de charlatanisme.

Cette feuille épluche avec grand soin nos colonnes, pour y trouver ce qu'elle appelle *nos aveux*.

Constatons-nous que certains journaux qui se prétendent les défenseurs exclusifs de la liberté, ont déserté la liberté commerciale : *aveu.*

Sommes-nous surpris que les ouvriers se montrent indifférents à l'égard d'un système qui élève le prix du pain, de la viande, du combustible, des outils, du vêtement, sans rien faire pour les salaires : *aveu.*

Cherchons-nous à détruire les alarmes imaginaires que la liberté des transactions inspire à quelques esprits prévenus : *aveu.*

Gémissons-nous de voir l'aristocratie britannique, un an après que le principe de la liberté lui a été imposé par l'opinion populaire, s'efforcer d'entraîner cette opinion dans la dangereuse et inconséquente voie des armements : *aveu.*

Que faudrait-il donc faire pour nous mettre à l'abri de la vigilance du *Moniteur industriel?* Eh parbleu, la chose est simple : imiter les charlatans de tous les partis ; affirmer que le régime protecteur n'a les sympathies de personne ; que l'immense majorité des citoyens, soit en dedans, soit en dehors du pouvoir, possède assez de connaissances économiques pour apercevoir tout ce qu'il y a d'injustice et de déception dans ce système ; nier les faits, en un mot, *avocasser.*

Mais alors comment expliquer notre association? Si nous étions sûrs que l'opinion publique est parfaitement éclairée, qu'elle est pour nous, qu'elle n'a plus rien à apprendre, pourquoi nous serions-nous associés?

Dussions-nous fournir encore souvent au *Moniteur industriel* l'occasion de se réjouir de nos *aveux,* nous continuerons à exposer devant nos lecteurs tous les faits qui intéressent notre cause, aussi bien ceux qui peuvent retarder que ceux qui doivent hâter son succès.

Car nous avons foi dans la puissance de la vérité ; et lorsque les temps sont arrivés, il n'y a rien qui ne concoure à son triomphe, même les obstacles apparents.

C'est ce qui arrivera certainement à l'occasion des fameux armements britanniques. Si, comme nous en avons la ferme espérance, l'opinion du peuple, un moment surprise, vient à se raviser, si elle s'oppose à un nouveau développement de forces brutales, si elle en demande même la réduction, ne sera-ce pas la plus forte preuve de la connexité qui existe entre la cause de la liberté commerciale et celle de la stabilité de la paix?

Le *Moniteur industriel*, par cela même qu'il soutient une mauvaise cause, ne peut, lui, rien laisser passer dans ses colonnes de ce qui ressemble à des *aveux.* Aussi, s'en garde-t-il bien. Demandez-lui qu'il imprime le message du président ou le rapport du ministre des finances des États-Unis ; demandez-lui qu'il rende compte des nombreux meetings où les hommes de la classe industrieuse, chefs et ouvriers, combattent en Angleterre les desseins belliqueux de l'oligarchie : il ne le fera pas ; car quand on soutient une mauvaise cause, ce qu'il faut surtout empêcher, c'est que la lumière ne se fasse.

Aussi, nous sommes quelquefois surpris que le comité protectionniste permette au *Moniteur industriel* de soutenir la discussion. Quand on a tort, la discussion ne vaut rien. Il eût été plus prudent de suivre les bons conseils du *Journal d'Elbeuf* (quoique le *Journal d'Elbeuf* ne les garde pas toujours pour lui-même) et de faire entrer aussi le *Moniteur industriel* dans la conspiration du silence.

Discutons donc avec le *Moniteur industriel* la question des armements.

Il fait à ce sujet un long article qui se termine ainsi :

« En résumé, les armements de l'Angleterre que les libre-échangistes s'efforcent de présenter comme en contradiction avec sa conduite économique, participent au contraire du même esprit et tendent au même but : le *Libre-Échange* a été une campagne dirigée par l'industrie britannique contre l'industrie étrangère, et les armements ont pour but d'obtenir à un jour donné par la force ce qu'elle n'aura pu obtenir par la propagande à l'aide de l'esprit d'imitation. »

Que de choses à relever dans ces quelques lignes !

Singulière *campagne* de l'industrie britannique contre l'industrie étrangère, laquelle s'est terminée par l'abolition des droits sur les céréales, les bestiaux, le beurre, le fromage, la laine et tous les produits agricoles! L'Angleterre a donc espéré par là *inonder* le monde de blé, de viande, de laine et de beurre?

Singulière *propagande* que celle de la ligue qui a agité pendant sept ans les Trois-Royaumes, sans que personne en France en sût rien!

Mais le principal paradoxe du *Moniteur* consiste surtout à représenter l'Angleterre comme agissant sous l'influence d'une pensée unique et unanime. Le *Moniteur* ne veut pas voir, ou du moins il ne veut pas convenir qu'il y a deux Angleterre : l'une qui exploite et l'autre qui est exploitée ; l'une qui dissipe et l'autre qui travaille ; l'une qui soutient les monopoles et les profusions gouvernementales, l'autre qui les combat ; l'une qui s'appelle *oligarchie*, l'autre qui s'appelle *peuple.*

Or, ce sont précisément les mêmes hommes qui, il y a deux ans, se mettaient en frais d'éloquence pour maintenir la restriction, les prohibitions, les priviléges, les monopoles ; ce sont précisément ces mêmes hommes qui demandent aujourd'hui qu'on augmente le nombre des vaisseaux et des régiments, et le chiffre des impôts. Pourquoi? parce que les impôts sont leur patrimoine, comme l'étaient les monopoles.

Et ce sont les mêmes hommes qui combattaient contre le monopole qui combattent aujourd'hui contre les armements.

Quels étaient il y a deux ans les chefs de la croisade protectioniste? c'étaient bien MM. Benthinck, Stilhope et le *Morning-Post.*

Quels étaient les chefs de la ligue? c'étaient bien Cobden, Bright, Villiers, Thompson, Fox, Wilson, Hume.

En Angleterre, les journaux publient les noms des membres du Parlement qui votent pour ou contre une mesure.

Nous saurons donc bientôt qui veut les armements et qui ne les veut pas.

Et si nous trouvons dans le parti belliqueux les nobles lords, les Benthinck, les Stilhope, les Stanley et le *Morning-Post ;* si nous retrouvons dans le parti de la paix les Cobden, les Bright, les Villiers, les Fox, etc., que devons-nous en conclure?

Qu'il y a donc une connexité *de fait,* comme il y a une connexité en théorie, entre la liberté du commerce, la paix des nations et la modicité des taxes publiques.

Et qu'il y a aussi une connexité *de fait* comme il y a une connexité en théorie entre les monopoles, les idées de violence brutale et l'exagération des impôts.

Nous devrons tirer encore de là une autre conclusion.

Le *Moniteur industriel* nous accuse souvent d'anglomanie ; mais il est pour le moins aussi anglomane que nous. Nous sympathisons, il est vrai, avec les idées de justice, de liberté, d'égalité, de paix, partout où nous les voyons se produire, fût-ce en Angleterre. Et c'est pour cela, soit qu'il s'agisse de liberté de commerce ou de réduction de forces brutales, qu'on nous voit du côté des Cobden, des Bright et des Villiers.

Le *Moniteur industriel* prêche l'exploitation du public par une classe. C'est pour cela qu'on le voit du côté des Benthinck et des Stilhope, soit que l'exploitation se fasse par le monopole, soit qu'elle se fasse par l'abus des fonctions et des impôts.

La discussion sur les armements aura lieu bientôt à la Chambre des communes. Nous attendons là le *Moniteur industriel.* Lui qui nous reproche de sympathiser avec la cause du peuple anglais, nous verrons s'il ne s'enrôle pas encore cette fois à la suite de l'oligarchie britannique et du *Morning-Post.*

Messieurs les monopoleurs, permettez-nous de vous le dire : Vous faites un grand étalage de sentiments patriotiques ; mais votre patriotisme n'est pas de bon aloi.

Votre grand argument contre la liberté des transactions est : Que ferions-nous en cas de guerre, si nous tirions une partie de nos approvisionnements de l'étranger?

C'est par cet argument que vous parvenez à contenir l'opinion publique prête à vous abandonner.

Vous avez donc besoin, non pas de la guerre (ce serait une perversité dont nous vous croyons incapables), mais de l'éventualité toujours imminente d'une guerre. La durée de vos monopoles est à ce prix.

Vous êtes ainsi conduits à semer partout des alarmes, à faire alliance avec les partis qui, en tous pays, appellent la guerre, à flatter sans cesse, à égarer le plus délicat et le plus dangereux des sentiments, l'orgueil national ; à empêcher autant qu'il est en vous que l'Europe ne réduise son état militaire, à cacher avec soin les garanties que la liberté donne à ce prix.

Voilà le secret de ce prétendu patriotisme dont vous faites étalage.

Ce patriotisme, qu'en faisiez-vous quand il fut question d'une union douanière entre la France et la Belgique? Oh! alors vous avez bien su en sevrer vos lèvres et le mettre en réserve au fond de vos cœurs pour une autre occasion. Il se montre ou se cache selon les exigences de vos priviléges.

Nous voyons par les journaux anglais qu'une fausse panique a été habilement semée de l'autre côté du détroit parmi le peuple. Le ministère whig veut augmenter ses armements. Le résultat sera que la France augmentera les siens. Ce spectacle nous attriste, nous ne le cachons pas.—Il vous réjouit, vous, c'est tout aussi naturel. Votre joie éclate dans les colonnes du *Moniteur industriel.* Vous ne pouvez pas le contenir. Vous nous raillez ; vous triomphez, car cela retarde le jour où vous serez bien forcés de rentrer dans le droit commun. Ce *patriotisme*-là, nous vous en laissons le triste monopole.

DÉBATS DE LA CHAMBRE.

On a beaucoup discuté à la Chambre les questions financières.

Les uns disent : Il y a détresse ; les autres répondent : Il n'y a pas détresse.

Qu'est-ce que cela prouve?

Qu'il y a détresse pour les uns et pas pour les autres.

Que si d'une part les salaires sont déprimés, si l'industrie est languissante, d'un autre côté les appointements des ministres et de quiconque vit sur le budget sont choses fermes et stables toujours.

Chacun voyant un peu les choses à son point de vue, il n'est pas surprenant que les contribuables disent : Il y a détresse, et que les ministres ripostent : Il n'y a pas détresse.

Mais pour qu'il y ait détresse dans un pays, est-il indispensable qu'elle pèse sur tout le monde ?

C'est comme si, en 1832, les ministres avaient dit : Il n'y a pas de choléra dans Paris, à preuve que nous ne sommes pas morts.

Une chose qui nous a, comme dit Arnal, étonnés sans nous surprendre, c'est que les députés qui se sont attachés à prouver la détresse du pays n'ont pas dit un mot sur les moyens d'y remédier.

M. Thiers, par exemple, a fort bien prouvé que nous marchions vers un abîme ; qu'il était absurde de pourvoir aux dépenses ordinaires par des emprunts annuels, etc., etc.

Mais il n'a pas dit ce que le ministère devait faire, ni ce qu'il ferait lui-même s'il était ministre.

M. Thiers a rappelé, il est vrai, que si son opinion avait prévalu, la France n'aurait entrepris qu'une ligne de chemin de fer.

Mais il n'a pas dit que c'est son opinion qui a fait prévaloir les fortifications et bien d'autres dépenses relatives à l'extension de nos forces brutales.

Ce qui fait craindre que sous son ministère nous ne verrions pas d'économie, mais seulement des transformations de dépenses utiles et productives en dépenses stériles et dangereuses.

Quand donc l'opposition abordera-t-elle la tribune avec un programme à la main ?

Quand viendra-t-elle dire : Voilà comme nous entendons gouverner ?

Si ce programme est raisonnable, praticable, s'il déracine les abus, elle peut compter sur les sympathies du pays.

Mais jusqu'ici nous ne savons pas ce qu'elle veut, si ce n'est des suppressions d'impôts, des accroissements de dépenses et l'équilibre du budget.

Nous devons faire une exception en faveur de M. Léon Faucher. Il a critiqué, mais au moins il a indiqué. Il a signalé une source de revenu dont l'État se prive volontairement pour en faire cadeau à ses *protégés*.

Aussi qu'est-il arrivé? On a écouté la critique, mais on n'a pas écouté les conseils ; et les journaux ont bien rapporté le commencement du discours de notre collègue, mais non la fin.

Cela devait être. Pourquoi? Parce que ce qu'on veut, ce n'est pas réformer les abus, mais embarrasser les ministres.

C'est pourquoi nous reproduisons la partie du discours de M. Léon Faucher que les journaux ont supprimée.

M. le ministre des finances, après avoir agité, dit-on, divers projets tels que celui, fort malheureux assurément, du rétablissement de la partie supprimée de l'impôt des boissons ; après avoir, à ce qu'on dit encore, été tenté d'essayer d'un nouvel impôt d'enregistrement, M. le ministre des finances se borne à nous présenter un projet de loi sur le sel, ce projet qui est un dégrèvement insuffisant de l'impôt, dégrèvement qui ne satisfera personne (c'est vrai !) ; ajoutez qu'il érige un nouveau monopole et donne gain de cause, à beaucoup d'égards, à ces doctrines sociales que le gouvernement a certainement le droit, croit avoir la mission de combattre. (Approbation sur plusieurs bancs.)

A côté de cette prétendue réforme, qui n'est à mes yeux qu'un déni de justice, M. le ministre des finances propose un changement dans le tarif des postes qui se borne à supprimer toute taxe au-dessus de 50 c., et qui laisse peser sur la plus grande partie des consommateurs une taxe que la Chambre entière a reconnue être inique et oppressive.

Par ces réformes, M. le ministre des finances, à mon avis, sacrifie une partie du revenu sans donner à l'avenir la compensation qu'un impôt modéré offre toujours en favorisant le développement de la consommation.

La commission du budget l'a dit, Messieurs, ce n'est pas moi qui le dis, et je ne serai pas accusé de venir aborder avant l'heure la question de la liberté commerciale ; c'est la commission du budget, c'est M. Vuitry qui le dit dans son rapport sur les recettes :

« Ces tarifs de douanes ne sont-ils pas, au point de vue de l'intérêt du fisc, susceptibles d'une modification? n'y a-t-il pas quelques mesures à prendre ? »

Messieurs, je suis tout-à-fait de l'avis de la commission du budget ; je pense qu'il y a un remaniement à opérer dans nos tarifs des douanes, afin de les rendre productifs et féconds pour le Trésor. Ce remaniement, M. le ministre des finances et M. le ministre du commerce ne paraissent pas l'avoir tenté.

Le projet de la loi des douanes qui est devant la Chambre n'est conçu dans aucune vue d'intérêt fiscal. Loin de là, il supprime quelques perceptions et tend ainsi à diminuer le revenu public, tout en n'éloignant aucune de ces prohibitions qui sont le plus grand obstacle à l'accroissement du revenu. Ainsi, Messieurs, nos dépenses vont toujours croissant, nos recettes diminuent, plusieurs de nos impôts sont menacés, et c'est en présence d'une situation aussi difficile, aussi périlleuse que le gouvernement ne s'émeut pas. Mais si le ministère reste froid, le public s'émeut, lui, et il s'émeut outre mesure. Il règne en ce moment dans les régions financières une véritable terreur. (Ecoutez ! écoutez !) Un jour on répand le bruit que le roi est malade ; un autre jour, qu'une révolution a éclaté à Naples ; que les Autrichiens sont entrés à Naples ou à Ferrare ; et à chacune de ces nouvelles, qui témoignent de l'inquiétude des esprits, la rente baisse d'un franc. Elle baisse, et quand il est démontré que la nouvelle est fausse, la rente ne se relève pas, elle ne se relève pas du moins dans la proportion dans laquelle la baisse s'est opérée.

Je dis que ces faits révèlent une inquiétude profonde ; je dis que non-seulement la Chambre, mais que tout le monde est pénétré de la gravité de notre situation financière, que le danger est aperçu partout, que le ministère est tenu de le voir, et que la Chambre, à son défaut, est tenue d'y porter remède. (Approbation sur plusieurs bancs.)

INTIMIDATION PROTECTIONISTE.

Le *Journal d'Elbeuf*, qui défend, à ce que nous croyons, les idées politiques *libérales*, a publié dans un de ses derniers numéros un article que nous avons voulu recueillir comme spécimen de la polémique de nos adversaires. L'auteur de cet article demande qu'on suspende les cours d'économie politique, ou qu'on force les professeurs à prêcher la doctrine de la protection de l'industrie par les douanes!

Quand, il y a quelque temps, nous avons demandé que le gouvernement fermât ou suspendît les cours des professeurs du Collége de France ou du Conservatoire qui enseignent des doctrines subversives de l'industrie nationale, quelques personnes prétendirent que notre réclamation était entachée d'exagération et d'injustice. Pour notre part, nous n'avons point compris cette prétendue modération qui ménage ce qu'on doit combattre, et qui, sous prétexte de tolérance, méconnaît la vérité et compromet l'intérêt général.

Qui veut la fin, doit vouloir les moyens. Du moment où vous avez à cœur de défendre l'industrie française contre les conséquences des théories prêchées pour la perdre, soyez assez logiques pour désirer, pour demander que le gouvernement cesse de patroner et de rétribuer les prédicateurs et les prédications de cette espèce. Quand vous savez et quand vous voyez où et en qui réside la source de la désorganisation dont vous pouvez devenir victimes, il nous semble que la raison et la prudence veulent que vous vous occupiez des moyens de faire disparaître cette source funeste et d'empêcher qu'elle ne continue de verser ses poisons.

Vous dites : Pourquoi s'émouvoir? Ce ne sont pas quelques professeurs qui parviendront à renverser l'édifice du travail national, soutenu par l'immense majorité du pays.

Prenez-y garde. Le mal qu'ont déjà fait les professeurs d'économie politique est plus grand que vous ne pensez. Malheureusement, les paroles de subversion ne sont pas des paroles perdues. Il y a toujours des esprits qui les recueillent et qui cherchent à les mettre en action. Un mauvais enseignement est la pire des choses qu'un gouvernement puisse souffrir, et il est aussi dangereux, pour le moins, de laisser corrompre les principes de l'industrie que de laisser corrompre les principes de la morale et des lettres.

Des preuves nombreuses et souvent répétées ont établi clairement, surtout depuis un an, que les professeurs d'économie politique au Collége de France et au Conservatoire, étaient des agitateurs, des révolutionnaires industriels, prêchant, sans aucune gêne, le mépris des lois essentielles au maintien de l'ordre. Qu'on dise ce qu'on voudra, de tels professeurs enseignant de telles doctrines, avec privilége de l'État et rétribution du budget, constitue une anomalie que nous ne pouvons pas nous empêcher de dénoncer comme un scandale.

Nous demanderons donc encore une fois ou que le gouvernement ferme les cours de libre-échange qui sont faits au Conservatoire et au Collége de France, ou qu'il force les professeurs à suivre un programme conforme aux intérêts de l'immense majorité du pays.

PÉTITION DE PLUSIEURS NOTABLES DE LIMOGES POUR LA RÉFORME DU TARIF.

La pétition suivante a été adressée à la Chambre des députés par plus de cent manufacturiers, négociants et propriétaires notables de Limoges.

Nos lecteurs verront que les signataires de cette pétition sont tous des hommes aussi positifs et aussi pratiques que peuvent le désirer nos adversaires.

Sans doute, ils veulent une réforme assez éloignée du libre-échange pur ; mais ils se déclarent partisans de la justice, de la modération surtout, et s'ils sacrifient encore à l'illusion d'une protection temporaire, ils sont loin de vouloir favoriser l'ignorance et l'inertie. Dans leur pensée, la liberté commerciale progressive est un des éléments les plus actifs de la richesse publique, dont on ne doit restreindre l'application que dans un but profitable à la nation, et jamais pour favoriser telle ou telle classe de producteurs d'une manière permanente et aux dépens du pays. De tels hommes sont assurément plus près de nous que des théories forcément exclusives de nos adversaires.

A MM. les membres de la Chambre des députés.

Lorsque nos pères, dans leurs luttes héroïques, ont renversé les monopoles et les priviléges de leur temps, ce n'était pas, vous le savez, pour que des monopoles et des priviléges nouveaux vinssent prendre leur place parmi nous.

Cependant les vœux du pays signalaient aux pouvoirs publics un abaissement immédiat des droits de douanes, dans des proportions modérées, comme heureusement applicable aux matières premières de nos principales industries; mais la loi promise a été changée, et la France a courbé le front sous le *veto* d'une association de privilégiés !

Ce ne sont plus les hommes que l'on protége contre le dénuement, ce sont les faciles bénéfices des grands industriels qui sont protégés, au préjudice des consommateurs, c'est-à-dire de la nation.

Le haut prix de la houille en France est pour l'industrie une condition grave d'infériorité; le littoral de l'Ouest manque de ce combustible essentiel, et notre tarif le frappe de droits onéreux !

Dans cette partie de la France centrale, totalement privée de ce pain de l'industrie, la houille est appelée à régénérer les forges languissantes du Périgord; elle est nécessaire pour donner enfin à nos porcelaines l'essor de leurs grandes destinées.

Le haut prix du fer grève d'autant plus notre agriculture, qu'elle est plus pauvre, et que le fer est avec le bois la matière première de tous ses instruments, de tous ses outils. Nos chemins de fer en construction réclament des quantités considérables de rails que les maîtres de forges ne peuvent pas fournir, en raison des besoins urgents de nos grands travaux. Asservir la construction de nos *railways* aux exigences des maîtres de forges, c'est sacrifier manifestement l'intérêt général à celui de quelques producteurs puissants.

La coutellerie, les ateliers de constructions mécaniques et tous les arts industriels réclament en vain de bons aciers ; les aciers étrangers, les fers de Suède sont soumis à des droits prohibitifs, pour forcer la vente des médiocres produits de quelques fabriques protégées.

Les laines brutes indigènes ne suffisent plus à l'activité de nos fabriques, et cependant on ne laisse entrer cette matière première de nos nombreux tissus que frappée d'un droit de 22 %.

Le coton brut, ce lainage du pauvre, est grevé de droits équivalents à 20 %.

Il est vrai qu'on rembourse, à la sortie, les droits sur les laines et les cotons ; mais cette combinaison favorise les négociants, les consommateurs étrangers aux dépens des nationaux. Cependant les nationaux payent seuls l'impôt. Est-il juste qu'il faille être étranger pour pouvoir acheter à leurs prix naturels les tissus de nos propres fabriques? La question des sucres, le dégrèvement des cafés doivent appeler aussi toute l'attention du gouvernement.

Enfin, de nombreuses prohibitions, reste d'un régime de barbarie, constituent, par le fait, de larges primes en faveur de la contrebande, au détriment des recettes du Trésor.

Réduire les droits d'entrée de la houille et des fers ; abaisser le tarif des laines brutes et des cotons en laine à un simple droit de balance; remplacer la prohibition par des droits assez modérés pour être productifs, ce serait favoriser véritablement le travail national; ce serait soulager puissamment la nation, fatiguée d'une double crise, sans cependant compromettre les intérêts du Trésor.

Placer enfin l'intérêt public au-dessus de quelques puissants intérêts privés, ce serait rendre hommage aux principes d'éternelle justice au nom desquels se sont accomplies nos révolutions.

Veuillez, messieurs les députés, apprécier cette pétition comme un témoignage de haute confiance en votre patriotisme éclairé.

Limoges, le 10 janvier 1848.

MM. Petinaud, fils aîné, ancien député.—Joseph Audouin, ancien membre de la chambre consultative.— Philibert Avanturier, négociant, ancien député.—Petiniaud, Juriol, Lamy-et-Dupalland, négociants.— Alfred Laporte, juge au tribunal de commerce.—

Joseph Jabet, id.—Jérémie Laforest, juge suppléant au tribunal de commerce.— Eugène Nogaro, négociant, id. — Ruaud, fabricant de porcelaine.— Brochi, ingénieur civil (1).—R. Chapoulaud, ancien juge au tribunal de commerce.— H. Barbou, juge au tribunal de commerce. — Gustave Duverger, ancien juge au tribunal de commerce.—Boyer aîné et Lacour, fabricants de flanelle. — Delor jeune et fils aîné, négociants. — Aimé et Jules Delor, négociants et juges suppléants au tribunal de commerce. —Auguste Laporte, fabricant de flanelle.—Brisset et Poncet, fabricants de porcelaine.— Frédéric Petiniaud, négociant.— Tabaraud, id.— Dubois et Cie, id.—Joseph Conchou, id.—Bertrand Grandpré, id. — Cassin Avanturier, id. — Joseph Lamy, id. —Chastaingt jeune, id.—Morélieras frères et Fombarières, id.— Lyon aîné, id. —Bourdeau-Millet, id.— Ch. Soulignac, banquier.— Malaud aîné, négociant.—Labarre jeune, fabricant.—Aug. Dubois, négociant.—Jules Lamy et Cie, fabricants.—A. Duchalard, propriétaire.—Foussette et Cie, négociants. — Martin, propriét. — Boudet jeune et fils, négociants.— Cassin jeune, id.— Brunet frères, id.— Chapsal, id. — Brisset aîné, id. — Charles Nivet-Fontaubert, id.— Émile Pradier, négociant et décorateur en porcelaine. — A. Guyot, négociant.— Ransson frères, id. — Jean Batcave, id. — Aug. Bourdeau jeune, commission. de roulage.—Alfred Deboyat, propriétaire.— A. Blanchard, changeur. — Dominique D'héralde jeune, négociant.— Boudet fils aîné, propriétaire.— Lassimone, id.—Frédéric Lagorce, négociant.—Poumared, négociant en cire. — Baillargeau, négociant. — Joseph Tharaud, fabricant de porcelaine. — Teullier-Saint-Germain, propriétaire.— Ruben fils, négociant.— N. Henry aîné, propriétaire. — Rosier fils, négociant en porcelaine.—Châtenet, négociant.—Faure, id.— Petiniaud-Dubos fils, fabricant.— L. Denis, négociant.— Joseph Lamy, propriétaire. — Mallevergne et Berthoud, négociants. — Michel Nivet, fabric. de porcelaine.—Chabrol et Lamarche, id.— Faure, décorateur en porcelaine.—Boileau fils aîné, négociant en porcelaine.— A. Colony, id.—Pommier, négociant et décorateur en porcelaine. — Villegoureix frères, fabricants et décorateurs en porcelaine.—Félix Lesme, négociant et décorateur en porcelaine.— Jules Lesme, id.—A. Duvert, id. — P. David, id.— Victor Olivier, id. — Gouyon-Chervais, id.—Gorsas et Perrier, fabricants de porcelaine.—Valin, id.—Villetelle, négociant.—François Reculès, id.— Léon Dubois, bibliothécaire.— Cibot, fabricant. — Vaugelade-Duplantier, ancien négociant.—Jérémie Sénemaud, négociant.—Marcelin Penicaud, id.— Prosper Brisset, id.— B.-A. Gay-Belle-Ile, fabricant de flanelle. — H.-G. Gay-Belle-Ile, id.—Dubasty, id.—Vesy et Chateny, id. — Delage frères, id. — Roulhac et Robert, négociants.— Delage fils, fabricant de flanelle. — Nadaud, négociant. — Langle, propriétaire.— Lombardie fils, fabricant de flanelle.—Veuve Gay-Belle-Ile aîné, id.— Boirleau, id.—Aug. Cacatte, id.— Partonneau jeune, id.—Poumeau, id.— Théodore jeune, id.

(1) Approuvant une réduction importante sur les droits qui grèvent les matières premières que la France ne produit pas, ou qu'elle produit en quantité insuffisante, j'ai signé la présente pétition.

COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE EN 1847.

L'administration des douanes vient de publier un résumé des importations et des exportations pendant l'année 1847; comme on devait s'y attendre, cette publication accuse une dépression assez sensible dans le mouvement général des affaires de notre pays. Les recettes de la douane se sont abaissées de près de vingt millions; elles étaient de 151,795,160 fr. en 1845, et de 153,958,908 fr. en 1846; elles ne sont plus que de 134,117,730 fr. en 1847. A la vérité, une partie de cette diminution des recettes a été occasionnée non point par une réduction des importations, mais par la suspension malheureusement temporaire du droit sur les céréales. En 1846, l'importation des céréales avait été de 3,926,550 quintaux métriques, sur lesquels on avait perçu 9,349,938 fr.; en 1847, l'importation s'est élevée à 8,136,827 quintaux métriques, mais la recette est tombée à 3,196,299 fr. Sur ce seul article, la diminution n'a donc pas été de moins de 6 millions.

Les autres diminutions des recettes proviennent de réductions à l'importation des cafés, du coton, du cuivre, des fils et toiles de lin, des huiles, des laines, etc. La réduction sur le café est peu importante : de 168,186 quintaux métriques en 1846, l'importation est tombée à 166,639 en 1847. En revanche, l'importation du coton a subi une perte de près d'un tiers, relativement à 1846 : nous avions reçu, en 1846, 642,261 quintaux métr., qui avaient donné 13,928,328 fr.; nous n'avons reçu, en 1847, que 455,181 quintaux métr., et la recette de la douane s'est abaissée à 9,843,152 fr. Ici encore, la réduction provient d'une circonstance extraordinaire : le déficit de la récolte du coton aux États-Unis.

L'importation des laines brutes est tombée de 184,676 quintaux métriques en 1846, à 138,141 en 1847, et la recette de 8,217,439 fr., à 6,730,858 fr. Sur les fils et toiles de lin, une réduction proportionnellement beaucoup plus considérable s'est aussi fait sentir. De 43,678 quintaux métr., l'importation des fils est descendue à 19,580 ; et celle des toiles de 23,606 à 16,315. Sur ces deux articles, le trésor a perdu 1,833,569 fr. Cette fois, le mal provient bien de notre législation douanière, qui a aggravé les droits sur les fils et toiles de lin. Bientôt probablement l'importation deviendra à peu près nulle, et la protection aura, encore une fois, desséché complètement une des branches du revenu du fisc. Les consommateurs paieront plus cher les fils et toiles de lin, et en outre ils seront obligés de payer un supplément d'impôt pour subvenir au déficit provenant de la suppression de ce chapitre des importations; tels sont les avantages de la protection !

Comme de coutume, les fontes et les houilles accusent une augmentation assez considérable. L'importation des fontes a monté de 857,365 quintaux métr. à 959,411 ; c'est la Belgique qui a eu tout le bénéfice de cette augmentation ; elle nous a envoyé 591,780 quintaux métr., contre 457,485 en 1846 ; l'Angleterre au contraire a perdu ; elle ne nous a envoyé que 327,520, contre 364,886 en 1846. Le même fait s'est produit en ce qui concerne les houilles : la Belgique nous a fourni 14,826,998 quintaux métr., contre 12,298,668 en 1846, et l'Angleterre seulement 4,889,527 quintaux métr., contre 5,386,735 en 1846. L'importation totale des houilles s'est élevée de 19,438,715 quintaux métr., à 21,730,176.

Il faut signaler aussi une augmentation dans l'importation du sucre des colonies et une diminution dans l'importation des sucres étrangers. Nous avons reçu 877,203 quint. mét. de sucre colonial contre 785,564 q. m. en 1846, et 96,186 seulement de sucre étranger contre 151,641 en 1846. Toutefois, le total des importations est encore inférieur à celui de 1845 (908,509 q. m. de sucre colonial et 115,283 de sucre étranger).

Il n'y a pas eu de variations bien sensibles dans les exportations ; voici les chiffres des principaux articles :

		1847	1846
Vins....................	(hect.)	1,550,562	1,360,726
Eaux-de-vie..............	(id.)	205,237	106,843
Machines et mécaniques...	(fr.)	7,079,849	7,578,907
Modes...................	(fr.)	4,156,776	3,773,677
Tissus de coton..........	(q. m.)	21,365	21,682
Draps, casimirs et mérinos.		12,773	12,242
Autres tissus de laine.....		19,799	20,780
Tissus de lin et de chanvre.		10,928	10,139
Tissus de soie...........		14,011	12,710[1]

Les eaux-de-vie seules ont subi une augmentation notable, et cette augmentation est due toute entière, comme nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer (nº du 21 novembre), à l'abaissement du tarif de la Grande-Bretagne. En effet, l'importation des eaux-de-vie dans le royaume-uni s'est élevée de 1,588,258 gall. dans les neuf premiers mois de 1845 à 2,275,166 dans les neuf premiers mois de 1847. L'augmentation a été d'un tiers. Que serait-ce donc si, de notre côté, nous mettions en pratique la doctrine du libre-échange?

Il y a eu une augmentation de 253,791 tonneaux à l'entrée et de 135,283 tonneaux à la sortie des navires. Sur cette augmentation, le pavillon français n'a eu que 37,143 tonneaux à l'entrée et 19,369 à la sortie. Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires; ils témoignent amplement de l'infériorité où le système actuel a placé notre marine en face des marines étrangères.

En résumé, l'année a été mauvaise et pour le pays et pour le fisc. Au point de vue de la protection, il y aurait lieu de s'en féliciter; car, selon les doctrines du *Moniteur industriel*, un pays est d'autant plus riche qu'il reçoit moins de denrées de l'étranger, et, par conséquent, que sa douane lui donne un produit plus faible. Le beau idéal de ce système consisterait à ne rien recevoir du tout. D'où vient cependant que tout le monde se plaint du ralentissement des affaires avec le dehors; d'où vient que les industriels qui ont reçu de l'étranger moins de laine, moins d'huile, moins de cuivre, etc., ne se trouvent pas aussi riches que s'ils en avaient reçu davantage? C'est là un beau sujet de méditation, et nous engageons les protectionistes du *Moniteur industriel* et de la commission des douanes à s'en occuper.

[1] Tous les chiffres cités se rapportent au commerce spécial.

EXTRAIT DU RAPPORT ANNUEL

FAIT PAR M. WALKER, MINISTRE DES FINANCES DES ÉTATS-UNIS, A L'OUVERTURE DE LA SESSION DE 1847-48.

(Suite et fin.)

Si donc toutes les branches de la production sont en pleine prospérité, et si toutes les classes de la société, surtout celles qui vivent de salaires, ont vu leur bien-être s'accroître, pourquoi changerions-nous le système actuel pour ressusciter des doctrines à jamais condamnées? On voulait une expérience, cette expérience s'est faite, et il n'est au pouvoir de personne d'en affaiblir les conséquences et la grandeur. L'épreuve du nouveau tarif, on peut le dire, est terminée, le problème des échanges extérieurs est résolu, et l'ensemble des faits accomplis démontre que le système adopté en 1846 est celui qui donne le plus énergique élan aux revenus, aux salaires, à la prospérité publique. Pourquoi rompre avec ce passé si court, si brillant, et compromettre l'avenir par un revirement d'opinion et de principes? Au moment où la liberté du commerce fait son chemin dans le monde entier, serons-nous les seuls à rétrograder, et pousserons-nous, dans notre aveuglement, l'Angleterre vers de sévères représailles, la forcerons-nous à rétablir ses lois sur les céréales et à rejeter de ses ports nos céréales et nos autres produits alimentaires? L'exemple encourageant et salutaire que nous donnons à l'Europe a déjà abaissé quelques barrières, entr'ouvert quelques portes devant nos produits; irons-nous détruire ces germes précieux, arrêter la marche des esprits, dissiper ces lueurs naissantes de la liberté du commerce? De toutes parts les peuples se préoccupent de ce grave problème, de toutes parts on voit les hommes d'État, sourds à l'appel égoïste des intérêts, exposer le vice, l'injustice des entraves qui garrottent le commerce, préconiser les réformes, les réaliser parfois, et grossir chaque jour la liste de ceux qui doivent signer à ce contrat pacifique et international, dont profitera l'humanité tout entière.

Longtemps avant que ces grandes et fortes vérités fussent reconnues par les autres peuples, l'Amérique les avait proclamées et avait trouvé des hommes publics pour les appliquer. Nos mémorables efforts ont retenti dans les conseils de la Grande-Bretagne. Les résultats de notre expérience ont servi d'arguments au sein du Parlement; nos doctrines se sont emparées de l'opinion publique en Angleterre, et ont servi d'exemple pour l'abolition des lois sur les céréales et des autres droits qui frappaient nos produits. Cette coïncidence de progrès est même si frappante, qu'un grand nombre de protectionistes ont été amenés à reconnaître que la promulgation des doctrines libérales en Amérique, a précipité, si même elle n'a assuré, le rappel des lois sur les céréales. De tels succès au début de nos efforts sont des motifs puissants de persévérance et d'espoir, et nul doute que la contagion des idées vraies et fécondes venant à se répandre dans le monde, on ne voie partout les ports s'ouvrir, les douanes chanceler, le commerce se dégager peu à peu de ses liens de fer.

Que ne devons-nous pas attendre des autres peuples, lorsque nous voyons que la Grande-Bretagne elle-même s'est convertie à nos théories, et, qui mieux est, à notre politique? Ce pays, resté jusqu'à présent comme le boulevard de la protection et la terre classique de la balance du commerce, s'est définitivement engagé dans des voies nouvelles, en donnant des gages certains à la bonne cause. Un de ses plus grands ministres, jadis champion décidé et fougueux du régime restrictif, a ouvert les yeux à la vérité, et avec cette vigueur morale, cette intrépidité de résolution qui forment le caractère distinctif de la véritable grandeur, il a divorcé avec les principes qu'avait toujours caressés son esprit. Et cette conversion, il en puisé le courage dans son dévouement au bien général, dans la conviction nouvelle que le temps et le mouvement des idées lui avaient faite. Aussi, l'avons-nous vu déchirer du code commercial de l'Angleterre un amas de mesures restrictives, prohibitives, protectrices, et s'unir pour le triomphe de la libre circulation des marchandises à cet homme illustre dont l'éloquence a si souvent électrisé l'Angleterre, et qui, n'ayant pas trouvé dans son berceau un de ces hochets aristocratiques que le hasard dépose çà et là, s'est fait de la reconnaissance du monde entier le plus beau, le plus grand de tous les titres.

La France, la Russie, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche, la Prusse, la Suisse, la Hollande, la Belgique, le Danemark, la Suède, et même la Chine immobile, se remuent, ou sont près de se remuer en faveur du principe international des échanges; et si nous favorisons, d'accord avec la Grande-Bretagne, ces tendances libérales, les autres peuples subiront forcément ce dilemme : — suivre notre exemple, entrer dans notre sphère, ou voir s'écrouler leur commerce.

La Pensylvanie, si merveilleusement riche en fers et en charbons, s'est décidée à faire l'essai de ces droits modérés, qu'elle poursuivait il y a un an à peine. Ses mines de fer et de charbon versent d'énormes quantités de produits sur les marchés; ses céréales, ses salaisons trouvent des consommateurs chaque jour plus nombreux; son agriculture, son commerce, son industrie, sa navigation, ses fermiers, négociants, mineurs, et surtout ses infatigables légions d'ouvriers, plaident, par l'accroissement du revenu, du profit, des salaires, en faveur du système nouveau, et les représentants de ce magnifique district, convertis par la toute-puissance des faits, ont cassé le jugement rendu en faveur de la protection, à une majorité écrasante, et qui même a été plus forte dans les localités vouées au travail des houilles et des fers. La Pensylvanie, qui était, il y a si peu de temps encore, un obstacle sérieux à l'établissement de la liberté du commerce, est ainsi devenue la clef de voûte de ce vaste édifice sous lequel viendront un jour s'abriter toutes les générations.

Il est difficile de comprendre que des nations puissent s'enrichir en détruisant, en limitant leur commerce. Mais, pour être conséquents dans cette voie, il faudrait maintenir à outrance les exclusions absolues ; car si la restriction est bonne, la prohibition doit être infiniment préférable encore. *Le commerce est un échange de produits;* et le rôle

que joue l'argent dans l'ensemble des transactions internationales est tellement insignifiant, qu'on peut le considérer comme y servant d'appoint, de moyen d'équilibre. Le but qu'on se propose lorsqu'on cherche par de hauts tarifs à vendre constamment aux autres peuples pour en recevoir constamment du numéraire est donc impraticable, chimérique, absurde, dangereux même, car il nous conduit fatalement à diminuer et avilir nos exportations. Comme des ventes au comptant ne peuvent s'effectuer pendant longtemps sur une vaste échelle, le peuple qui saura obtenir par son travail la plus grande quantité possible de produits créés par le travail des autres peuples, sera visiblement dans le vrai, et prospérera infailliblement. Si donc les lois d'un pays interdisent aux citoyens d'acheter les produits étrangers avant qu'ils n'aient atteint des prix suffisamment élevés aux yeux des protectionistes, elles ne font en définitive que limiter l'échange du travail de ce pays contre le travail des autres nations, et diminuer la somme de bien-être ou de jouissance qu'il pouvait se procurer avec les produits de son industrie. Or, comme les salaires sont intimement liés à la valeur des objets créés, il en résultera que la zône où ces objets se vendront étant moins étendue, leur prix fléchira, et avec eux la rémunération de l'ouvrier.

Supposons trois nations, la première produisant des céréales, la seconde du sucre, la troisième du coton. Supposons encore que la première restreigne l'échange de ses céréales contre le sucre de la seconde et le blé de la troisième, n'est-il pas évident qu'elle recevra, pour prix de ses céréales, moins de sucre et de coton que n'en recevraient les autres nations chez lesquelles les échanges seraient parfaitement libres? En rétrécissant l'espace dans lequel peuvent rivaliser les produits, on diminue les chances heureuses qui reviennent au travail dans les hasards des spéculations industrielles, on annulle volontairement une partie des richesses créées dans tel ou tel pays. Il est clair, en effet, que toute restriction ou taxe infligée au commerce est en définitive une taxe sur le travail, sur les salaires, et le jour n'est pas loin où les tarifs de douanes apparaîtront comme un maximum imposé à l'industrie humaine, comme un attentat véritable aux droits, à la récompense du travailleur. Une des erreurs les plus communes consiste à comparer nos importations et nos exportations, en élaguant du rapport les chiffres relatifs au numéraire. Si l'on découvre alors que les importations au commerce spécial ont excédé les exportations, on en conclut gravement que la balance du commerce nous est défavorable et constitue une perte réelle pour notre commerce extérieur.

Il suffira d'un simple fait pour démontrer la fausseté d'une pareille assertion. De 1790 jusqu'à nos jours, nos importations — non compris les métaux précieux — ont constamment dépassé nos exportations de plusieurs centaines de millions, et cependant notre richesse n'a cessé de s'accroître, notre crédit de s'affermir en dépit des plus sombres pressentiments. Jamais théorie n'a été plus vigoureusement contredite par la pratique, et en méditant sur cette grave question, on trouve pour expliquer cette apparente anomalie, bien faite pour affliger les partisans de la protection, des raisons puissantes que nous analyserons en peu de mots.

Et d'abord, nos grandes pêches à la baleine, où éclate à un si haut degré l'énergique instinct des Américains, forment, à coup sûr, une de nos industries les plus importantes; et, cependant, les produits de cette industrie, à laquelle on ne déniera pas le titre tant exploité de *nationale*, sont rangés parmi les importations de produits étrangers, et vont grossir la liste de ces millions de dollars qui pèsent dans la balance du commerce pour nous la rendre *défavorable*, suivant la phraséologie courante.

Le fret considérable que notre marine retire du commerce extérieur, les légions de matelots qu'il tient sans cesse en haleine, ne figurent pas, on le pense bien, dans cet inventaire systématique; et quand par hasard on tient compte de ces bénéfices, c'est au moment où ils nous sont payés par les autres nations, et alors ils figurent tout naturellement parmi les produits importés. De plus, les profits que nous avons faits sur nos expéditions, le loyer de nos capitaux disséminés dans des opérations lointaines, sont négligés dans les tableaux officiels, ou n'y apparaissent, en général, que pour fausser les résultats. Ainsi, un négociant américain expédie de Boston un navire chargé de glace, et comme le chargement se fait en hiver, époque à laquelle la glace n'a pas naturellement un très-grand prix, le chiffre qui figurera dans la colonne des exportations sera des plus minimes. La cargaison fait route pour Calcutta, y arrive dans ces journées brûlantes où la glace devient un inestimable bienfait et s'y vend à un bénéfice énorme, 50 p. %, peut-être même 1000 p. %. La chose paraît des plus simples : le négociant a fait un bénéfice superbe, et ce bénéfice ne peut qu'accroître la richesse générale du pays. Mais voici sous quels voiles se dérobent les résultats de l'opération. Le spéculateur américain peut consacrer le montant de sa vente à acheter des marchandises qu'il enverra à Liverpool, et dont il retirera peut-être un bénéfice de 20 ou 30 p. % Puis, ce cercle d'opérations terminé, il réalisera les profits accumulés de Calcutta et de Liverpool, et les importera aux États-Unis, soit en produits manufacturés, soit en espèces, soit en lettres de change qu'il pourra même vendre à prime. Et cependant, à ne consulter les tableaux officiels qu'avec les préoccupations des protectionistes, tous ces bénéfices passeront pour autant de pertes, car ils sont manifestement destinés à aggraver le chiffre des importations. Il y a plus : s'il arrivait que des manufacturiers étrangers nous apportassent gratuitement les produits que nous sommes obligés de payer aujourd'hui à grands renforts de millions, nous nous trouverions avoir perdu, dans le sens du système protecteur, le montant même du don généreux à nous fait par d'autres peuples; car, dans ce cas encore, la balance du commerce constaterait mathématiquement notre ruine, notre dépendance du dehors. N'est-ce pas là, nous le demandons, le comble de l'absurde!

Pour résumer maintenant tous les résultats, tous les arguments fournis par les documents administratifs, nous dirons que si l'essor communiqué à nos relations commerciales par l'abrogation du tarif de 1842 se maintient aussi énergique que pendant le dernier exercice, nos exportations de produits indigènes dépasseront, en 1849, celles de tous les autres peuples. La même supériorité est promise à notre navigation en 1850, à nos importations en 1851; et si, d'un autre côté, l'accroissement de nos revenus suivait la même progression, le montant des droits que le trésor américain percevrait en 1852 sur les marchandises étrangères excéderait sensiblement les sommes que la douane verse dans les caisses des autres pays. Il n'est pas à espérer, sans doute, quelque rapide que soit à l'avenir l'augmentation de nos revenus, de notre navigation, de nos échanges extérieurs, il n'est pas à espérer, disons-nous, que le mouvement exceptionnel de cette année se continue. Les débuts de toutes réformes sont marqués par une réaction d'autant plus vive, plus puissante, que les vices du vieil ordre de choses étaient sensibles, et l'on devait s'attendre à voir le commerce se jeter avec une sorte de fièvre dans la carrière qu'on lui ouvrait. Mais toujours est-il que si le progrès se ralentit un peu, ce sera pour devenir plus sûr, plus régulier, plus décisif.

L'argument sur lequel on insistait le plus volontiers ici avant le rappel des lois céréales en Angleterre, était celui des représailles. On disait, en langage des plus fiers et des plus patriotiques, que puisque l'Angleterre fermait ses ports à nos produits naturels, céréales, farines, viandes salées, nous devions répondre en repoussant de notre marché le flot envahissant de ses produits manufacturés. Aujourd'hui les lois sur les céréales se sont écroulées, entraînant avec elles ce redoutable argument, faisant table rase de toutes les vieilles restrictions, et cependant les protectionistes soutiennent encore qu'il faut établir de hauts tarifs destinés à refouler au dehors les marchandises de l'Angleterre. Serait-ce afin d'amener ce grand pays à rétablir ses lois sur les céréales, ou plutôt contre les céréales et les produits naturels de tout genre?

Une nouvelle ère commerciale s'ouvre donc devant nous, et des causes nombreuses s'unissent aujourd'hui pour relier plus intimement les peuples par le lien des échanges. La réduction ou l'abolition des droits; la construction des chemins de fer et des canaux, — grandes artères de communication qui mettent l'Amérique de plain-pied avec les deux continents et créent un flux et un reflux perpétuel de marchandises des côtes à l'intérieur et de l'intérieur aux côtes; notre marine qui permet à nos produits de se déverser jusque sur les marchés de la Chine, tous ces faits sont de nature à transformer en peu de temps l'aspect, les tendances du monde entier. On conçoit d'ailleurs l'importance qu'acquièrent dans un pays aussi vaste que le nôtre, les voies de communication. Sans elles, en effet, il est un grand nombre de districts manufacturiers qui ne pourraient pas se procurer à des prix abordables le fer, la chaux, le charbon, le bois qui leur sont nécessaires; sans elles la plupart des fermes et des fabriques n'auraient jamais pu écouler leurs produits, et ces vastes dépôts de houille et de fer qui couvrent la Pennsylvanie et d'autres États se trouveraient stérilisés. Nul doute que ce rapprochement des divers centres de production et de consommation ne soit un élément de force très-recommandable pour l'industrie de l'Amérique, et ne constitue en faveur de ses produits la plus juste, la plus efficace de toutes les protections. Point n'est besoin de droits pour lutter avec l'étranger dans de telles conditions, et on avouera qu'il serait difficile de trouver désormais le plus petit prétexte pour rétrograder vers des tarifs élevés.

Les idées de ceux qui pensent et proclament que nos produits ne peuvent lutter contre la concurrence étrangère sont tout aussi erronées, aussi injurieuses pour notre caractère national que le furent, en 1812, les honteuses frayeurs de ceux qui, désespérant de la virile audace de nos marins, voulaient que nos vaisseaux se missent sous la protection de nos forts et de notre artillerie, et n'allassent pas se mesurer fièrement avec l'ennemi, canon pour canon, homme pour homme, pavillon pour pavillon, sur le vrai champ de bataille des escadres, sur l'Océan. S'il est vrai que notre pays soit inférieur aux autres et ne puisse lutter à armes égales contre les produits, les marchandises des autres peuples, loin d'y voir des motifs de découragement, d'isolement, nous y voyons des motifs de faire de nouveaux efforts afin de pouvoir entrer bientôt dans la lice. La protection peut se plaire à exclure les produits de l'étranger, à fuir la lutte; mais nous croyons qu'il y va de notre dignité de nous croire au moins les égaux de nos rivaux et d'essayer nos forces dans un système de tarifs modérés et progressifs. C'est ce qui a été fait d'ailleurs et avec un éclatant succès. Ce qui devait bouleverser notre industrie n'a abouti, en définitive, qu'à démontrer sa force et à l'asseoir sur les bases inébranlables de la libre concurrence. Nous n'avons pu juger nos forces que du moment où elles ont été mises à l'épreuve par des droits modérés, et cette épreuve a suffi pour démontrer que la protection est bien loin de nous être encore nécessaire. Nous ne sommes inférieurs aux autres peuples ni dans les arts, ni dans les sciences, ni sur l'Océan, ni sur la terre, ni en agriculture, ni en commerce, ni en industrie, ni pendant la guerre, ni pendant la paix. Nous avons la matière en plus grande abondance et à des prix moins élevés, nos aliments sont moins chers, nos terres plus saines et plus fertiles; notre végétation, qu'anime un soleil plus ardent, plus fécondant, donne des produits plus variés, des récoltes plus riches; enfin, nous n'avons pas à subir l'écrasant fardeau d'un gouvernement coûteux et de contributions ruineuses. L'activité, la hardiesse, l'habileté, la persévérance, le génie de l'invention, ne nous manquent pas à coup sûr : nos ouvriers, plus vigoureux et plus intelligents de leurs droits, créent plus de produits dans le même espace de temps, et puisent dans l'atmosphère forte et libre qu'ils respirent le don de mieux faire en même temps que de mieux penser; et tous ces éléments de prospérité individuelle venant à se combiner entre eux, il en résulte que le capital collectif de la nation s'accroît bien plus rapidement que chez tous les autres peuples.

Nous ne voulons donc plus de protection parce que notre industrie et notre prospérité reposent sur des bases inébranlables, sur des avantages que nulle législation n'a créés, que nulle législation ne peut détruire, et parce que, au lendemain de l'instauration du régime libéral, nous voyons avec quelle rapidité se développent déjà notre richesse et notre puissance.

LE DIRECTEUR : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cᵉ, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE.

N° 11. — 2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 6 FÉVRIER 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 5 Février.

Quand nous avons entrepris d'appeler l'attention de nos concitoyens sur la question de la liberté commerciale, nous n'avons pas pensé ni pu penser que nous nous faisions les faciles organes d'une opinion en majorité dans le pays, et qu'il ne s'agit pour nous que d'enfoncer une porte ouverte.

D'après les délibérations bien connues de nombreuses chambres de commerce, nous pouvions espérer, il est vrai, être soutenus par une forte minorité, qui, ayant pour elle le bon sens et le bien général, n'aurait que quelques efforts à faire pour devenir majorité.

Mais cela ne nous empêchait pas de prévoir que notre association provoquerait la résistance désespérée de quelques privilégiés, appuyée sur les alarmes sincères du grand nombre.

Nous ne mettions pas en doute qu'on saisirait toutes les occasions de grossir ces alarmes. L'expérience du passé nous disait que les protectionistes exploiteraient surtout le *sentiment national*, si facile à égarer dans tous les pays. Nous prévoyions que la politique fournirait de nombreux aliments à cette tactique ; que sur ce terrain, il serait facile aux monopoleurs de faire alliance avec les partis mécontents ; qu'ils nous créeraient tous les obstacles d'une impopularité factice, et qu'ils iraient au besoin jusqu'à élever contre nous ce cri : Vous êtes les agents de Pitt et de Cobourg. Il faudrait que nous n'eussions jamais ouvert un livre d'histoire, si nous ne savions que le privilége ne succombe jamais sans avoir épuisé tous les moyens de vivre.

Mais nous avions foi dans la vérité. Nous étions convaincus, comme nous le sommes encore, qu'il n'y a pas une Angleterre, mais deux Angleterre. Il y a l'Angleterre oligarchique et monopoliste, celle qui a infligé tant de maux au monde, exercé et étendu partout une injuste domination, celle qui a fait l'acte de navigation, celle qui a fait la loi-céréale, celle qui a fait de l'Église établie une institution politique, celle qui a fait la guerre à l'indépendance des États-Unis, celle qui a d'abord exaspéré et ensuite combattu à outrance la révolution française, et accumulé, en définitive, des maux sans nombre, non-seulement sur tous les peuples, mais sur le peuple anglais lui-même. — Et nous disons que s'il y a des Français qui manquent de patriotisme, ce sont ceux qui sympathisent avec cette Angleterre.

Il y a ensuite l'Angleterre démocratique et laborieuse, celle qui a besoin d'ordre, de paix et de liberté, celle qui a besoin pour prospérer que tous les peuples prospèrent, celle qui a renversé la loi-céréale, celle qui s'apprête à renverser la loi de navigation, celle qui sape le système colonial, cause de tant de guerres, celle qui a obtenu le bill de la réforme, celle qui a obtenu l'émancipation catholique, celle qui demande l'abolition des substitutions, cette clef de voûte de l'édifice oligarchique, celle qui applaudit, en 1787, à l'acte par lequel l'Amérique proclama son indépendance, celle qu'il fallut sabrer dans les rues de Londres avant de faire la guerre de 1792, celle qui, en 1830, renversa les torys prêts à former contre la France une nouvelle coalition. — Et nous disons que c'est abuser étrangement de la crédulité publique que de représenter comme manquant de patriotisme ceux qui sympathisent avec cette Angleterre.

Après tout, le meilleur moyen de les juger, c'est de les voir agir ; et certes ce serait le devoir de la presse de faire assister le public à cette grande lutte à laquelle se rattachent l'indépendance du monde et la sécurité de l'avenir.

Absorbée par d'autres soins, influencée par des motifs qu'il ne nous est pas donné de comprendre, elle répudie cette mission. On sait que la plus puissante manifestation de l'esprit du siècle, agissant par la Ligue contre la loi-céréale, a agité pendant sept ans les trois royaumes, sans que nos journaux aient daigné s'en occuper.

Après les réformes de 1846, après l'abrogation du privilége foncier, au moment où la lutte va s'engager en Angleterre sur un terrain plus brûlant encore, l'*acte de navigation*, qui a été le principe, le symbole, l'instrument et l'incarnation du régime restrictif, on aurait pu croire que la presse française, renonçant enfin à son silence systématique, ne pourrait s'empêcher de donner quelque attention à une expérience qui nous touche de si près, à une révolution économique qui, de quelque manière qu'on la juge, est destinée à exercer une si grande influence sur le monde commercial et politique.

Mais puisqu'elle continue à la tenir dans l'ombre, c'est à nous de la mettre en lumière. C'est pourquoi nous publions le compte-rendu de la séance par laquelle les chefs de la Ligue viennent de réorganiser à Manchester cette puissante association.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les discours qui ont été prononcés dans cette assemblée, et nous leur demanderons de dire, la main sur la conscience, de quel côté est le vrai *patriotisme* ; s'il est en nous, qui sympathisons de tout notre cœur avec l'infaillible et prochain triomphe de la Ligue, ou s'il est dans nos adversaires, qui réservent toute leur admiration pour la cause du privilége, du monopole, du régime colonial, des grands armements, des haines nationales et de l'oligarchie britannique.

Après avoir lu le discours, si nourri de faits, de M. Gibson, vice-président du *Board of trade*, l'éloquente et chaleureuse allocution de M. Bright, et ces nobles paroles par lesquelles M. Cobden a prouvé qu'il était prêt à tout sacrifier, même l'avenir qui s'ouvre devant lui, même sa popularité, pour accomplir sa belle mais rude mission, nous demandons à nos lecteurs de dire, la main sur la conscience, si ces orateurs ne défendent pas ces vrais intérêts britanniques qui coïncident et se confondent avec les vrais intérêts de l'humanité ?

Le *Moniteur industriel* et le *Journal d'Elbeuf* ne manqueront pas de dire : « Tout cela est du machiavélisme ; depuis dix ans M. Cobden, M. Bright, sir R. Peel, jouent la comédie. Les discours qu'ils prononcent, comédie ; l'enthousiasme des auditeurs, comédie ; les faits accomplis, comédie ; le rappel de la loi-céréale, comédie ; l'abolition des droits sur tous les aliments et sur toutes les matières premières, comédie ; le renversement de l'acte de navigation, comédie ; l'affranchissement commercial des colonies, comédie ; et, comme disait il y a quelques jours un journal protectioniste, l'Angleterre se coupe la gorge devant l'Europe sur le simple espoir que l'Europe l'imitera. »

Et nous, nous disons que s'il y a une ridicule comédie au monde, c'est ce langage des protectionistes. Certes, il faut prendre en considération les longues, et nous ajouterons les justes préventions de notre pays ; mais ne faudrait-il pas rougir enfin de sa crédulité, si cette comédie pouvait être plus longtemps représentée devant lui au bruit de ses applaudissements ?

L'ALGÉRIE.

Depuis bientôt vingt ans on nous dit :

« Quelle excellente affaire que la conquête de la Barbarie ! Il est vrai que chaque année il faut enlever à l'agriculture nos plus vigoureux jeunes gens pour aller périr de fatigue et de maladie sur cette plage désolée ; il est vrai encore que chaque année il faut arracher au contribuable 120 millions pour prendre un marabout entêté : mais il n'y a que *la secte des économistes* qui puisse regarder ce côté de la question. Les vrais patriotes n'ont des yeux que pour l'autre revers, le beau revers de la médaille. Déjà le commerce avec l'Algérie commence à fleurir. Déjà nos produits trouvent sur la côte africaine de précieux débouchés, et M. le maréchal Bugeaud a dit lui-même qu'ayant fait l'expédition de la Kabylie pour étendre nos relations commerciales avec le grand désert, il s'était assuré qu'une pièce de drap avait pris le chemin de Tombouctou. Ayons donc patience ; bientôt le marabout se rendra ou sera pris, ce qui est la même chose. Alors quelques régiments suffiront à l'Algérie. Nous rendrons à l'agriculture ses bras, et aux contribuables leur argent ; nous aurons semé, il ne nous restera plus qu'à moissonner. »

Voilà ce qu'on disait. Abd-el-Kader est pris ou s'est rendu, et voici ce qu'on dit maintenant :

« Sans doute, nous faisons un beau commerce avec l'Algérie. Mais cela tient aux 120 millions que nous y envoyons chaque année. Le contribuable à qui on les prend ne les peut dépenser en France, ce qui est fâcheux pour notre industrie. Mais pourvu qu'on ait soin de dissimuler aux autres et de se dissimuler à soi-même cette petite circonstance, on trouve que notre industrie y gagne, parce que les soldats à qui on donne ces 120 millions en dépensent une partie, peut-être la moitié, en produits français. Rien de plus avantageux ; et pour s'en assurer, il suffirait d'interroger ceux qui vendent ces produits et ceux qui les transportent, tandis qu'on serait bien embarrassé d'interroger ceux qui vendraient aux contribuables, si on laissait aux contribuables ces 120 millions. C'est donc un excellent commerce que nous faisons en envoyant en Algérie de l'argent et des hommes, puisque ces hommes nous renvoient une partie de l'argent contre des produits. Mais aujourd'hui que le marabout est pris ou s'est rendu, que parlez-vous de diminuer l'armée d'Afrique et de dégrever le contribuable français ? Ne voyez-vous pas que vous porteriez un coup funeste à notre commerce ? Il est bien vrai que le contribuable français, dépensant dans le pays ce qu'on ne lui arracherait plus, encouragerait d'autant le *travail national* ; mais c'est là une circonstance qu'il convient de laisser toujours dans l'ombre. Le fait est que sur 113,000 habitants *civils* de toutes nations qu'il y a en Algérie, environ 6,000 seulement sont installés dans *les villages et aux frais de l'administration*. Les autres 107,000 sont ou des *employés* civils ou des marchands et négociants *vivant des dépenses d'une armée de plus de 100,000 hommes*. Si donc vous supprimez les trois quarts de cette armée, vous supprimez du même coup les trois quarts de ces employés et de ces marchands et négociants. Que faut-il donc faire ? Diminuer l'armée sans doute, mais ne pas rabattre un sou sur les 120 millions expédiés chaque année en Algérie. Vous trouverez toujours en France des gens disposés à aller manger trois ou quatre mille francs par an en Algérie, si vous savez forcer le contribuable français à les leur donner, et comme avec ces trois ou quatre mille francs, les colons achèteront pour trois ou quatre cents francs de produits français, vous créerez par là un commerce avantageux pour remplacer celui que nous faisons aujourd'hui par le moyen de l'armée. »

Il est probable que l'Algérie, après le régime soi-disant protecteur, est la plus grande mystification

qu'un peuple ait jamais subie, et pour qu'on ne nous accuse pas d'exagérer, nous reproduisons ici un passage que nous trouvons dans la *Presse* d'aujourd'hui :

« Aujourd'hui, la guerre est finie..... conséquemment rien » ne pourrait motiver aux yeux de la France et des contri» buables sur lesquels pèsent si rudement les 120 millions » du budget de l'armée d'Afrique, l'entretien de l'armée à » un chiffre qui perpétuerait cette dépense; il faut donc ab» solument arriver à la réduire de plus de moitié. Mais *on se* » *tromperait fort* si l'on croit qu'il suffit de donner des or» dres pour que la moitié des régiments d'Afrique rentre en » France, et pour que les hommes qui composent ces régi» ments soient renvoyés dans leurs foyers *par anticipation.*

» Dans notre numéro du 5 janvier, nous avons exposé la » situation de l'Algérie en 1848, et par les chiffres mêmes » que nous ont fournis les documents ministériels, nous » avons établi que, sur les cent treize mille habitants civils » de l'Algérie, environ six mille seulement étaient installés » dans *les villages de l'administration,* et que les cent sept » mille autres étaient, ou des employés civils, ou *des mar*» *chands et négociants vivant des dépenses* d'une armée de » plus de cent mille hommes.

» Si donc le ministère se contentait de rappeler la moitié » de l'armée d'Afrique, *il est certain que la moitié des cent* » *sept mille civils qui vivent de l'armée serait forcée de ren*» *trer en France avec l'armée,* car nous avons fait voir que le » chiffre de ces habitants civils *avait toujours été propor*» *tionné à celui de l'armée d'occupation;* il est donc certain » que la réduction du chiffre de l'armée entendue de cette » façon serait un coup funeste porté à l'Algérie, et que la » crise qui désole Alger depuis tantôt trois ans deviendrait » affreuse et entraînerait la ruine certaine de tous ceux qui » ont fondé des établissements dans ce pays.

» *Réduire le chiffre de l'armée* en Algérie ne peut donc » être que le synonyme de *mettre un équivalent dans ce pays;* » or, l'équivalent *qu'il faudrait y placer* est incontestable» ment une population industrielle et agricole dont les bras » soient mis en activité par des capitaux. »

Nous continuerons donc à envoyer en Algérie pour faire vivre un homme le capital qui en ferait vivre deux en France.

S'il est rare que les choses qui sont dans la première page que le propriétaire du *Moniteur industriel* a louée au comité de la prohibition ne nous agacent pas les nerfs, il n'est pas rare non plus que la bile de nos adversaires n'entre en ébullition à la lecture du *Libre-Echange.* L'avant-dernier numéro de la feuille prohibitioniste contenait un article intitulé : *Attaque du* Libre-Échange *contre la réunion du comité prohibitioniste*, à propos de ce modeste compte-rendu que nous avons pu faire du *meeting* avorté de la rue du Bac.

Il paraît que ce n'était pas un *meeting*, mais un conclave. Et là-dessus, profonde discussion de l'auteur de l'article pour prouver que les prohibitionistes ont le droit de se réunir entre eux, et de ne pas nous inviter à leurs séances. Nous déclarons solennellement que la plume du comité Odier-Mimerel et Lebœuf a raison.

Mais la susdite plume prend son ton le plus dédaigneux pour dire à l'Association libre-échangiste, qu'elle assemble son auditoire dans une *salle de danse*, qu'elle érige une tribune à la place de l'*orchestre,* et que ses orateurs montent sur des *tréteaux* où retentissaient la veille les quadrilles de Muzard. Et elle ajoute superbement : « que les protectionistes n'ont aucune envie de nous faire concurrence dans nos représentations d'un nouveau genre, et d'élever théâtre contre théâtre. »

Si l'éloquence du comité Odier pouvait attirer deux ou trois mille personnes, M. Lebœuf veut-il nous dire où il pourrait réunir son auditoire ailleurs que dans une salle de danse? Et s'il est forcé de louer semblable salle, le susdit comité ne serait-il pas obligé de monter sur des tréteaux, c'est-à-dire, en d'autres termes, sur une plate-forme plus élevée? Est-ce que dans la salle de la Société d'encouragement on a fait asseoir M. Odier et ses amis dans les bas-fonds? Est-ce que ces messieurs ne sont pas montés sur des *planches* plus élevées que le reste de l'auditoire?

Mais est-ce bien la peur des quadrilles de la veille qui vous empêche de vous adresser au propriétaire de la salle Montesquieu ou bien à celui de la salle Valentino, ou bien encore à celui du Cirque? Répondez, vertueux adversaire!... Pourquoi ne voulez-vous pas élever théâtre contre théâtre, puisque vous voulez employer ce mot-là? Mon Dieu! je vais vous le dire. C'est parce que vous redoutez un fiasco solennel, et que vous n'osez pas venir dire à un public de Parisiens :

Que vous ne voulez RIEN réformer dans la douane;

Que le bonheur consiste à acheter cher tout ce dont on a besoin;

Qu'outre l'impôt payé à l'État, il faut en payer un à quelques propriétaires de forêts, de houilles ou de forges;

Que les professeurs d'économie politique qui prétendent le contraire sont des fourbes qu'il faut destituer, etc., etc.

L'écrivain prohibitioniste nous assure que le compte-rendu de la séance du 17 sera publié... A en juger par le temps qu'on y met, on peut croire qu'il n'y manquera rien, pas même les discours prononcés par les délégués de l'industrie sucrière, qui ont, à ce qu'il paraît, *notamment* pris la parole. Toujours est-il qu'il nous reproche sans rire (peut-être riait-il) de ne pas publier tout ce que nos orateurs disent dans la salle Montesquieu.

Enfin, un dernier mot au journal du club Montesquieu! C'est nous que notre éloquent adversaire appelle ainsi. Vous avancez, nous dit-il, que la liberté des échanges *convenablement* appliquée peut seule maintenir la justice et l'harmonie entre les travailleurs.— Ce correctif, ajoute-t-il, a quelque chose de nouveau dans votre bouche. — Puis, le voilà qui, de fil en aiguille, veut bien croire, le naïf logicien, que par la liberté du commerce convenablement appliquée, nous pourrions bien entendre, vu notre progrès dans la raison, le maintien des prohibitions et le *statu quo* du tarif; c'est-à-dire que la liberté du commerce serait *convenablement* appliquée si on ne l'appliquait *pas du tout*. Cas auquel nous serions parfaitement d'accord, et il n'y aurait plus qu'à nous embrasser.

Je suis sûr que le Napoléon du comité a dit à cet écrivain :

Et patati et patata,
Quel bel article vous nous avez fait là!

Depuis quelque temps, quand les avocats du comité Odier n'ont pas de quoi remplir la première page du *Moniteur industriel*, ils refont une fois de plus leur article contre M. Blanqui; ils accusent l'honorable professeur *d'attaquer les lois du royaume* et de fomenter la haine des pauvres contre les riches.

Savez-vous pourquoi? parce que M. Blanqui aurait dit que les droits qui écartent de nos frontières les blés et les bestiaux en temps de famine, sont des attentats contre la subsistance de la nation; parce que, à l'instar de M. Grandin et autres fabricants de draps, il demande l'abaissement du droit sur les laines; parce qu'il trouve les droits sur les fers exorbitants; parce qu'il a signalé les illusions du drawback; parce qu'il a traité de scandaleux les droits sur les câbles de marine, de la solidité desquels dépend la vie des marins; parce qu'il a dit que certains fabricants, pour obtenir des droits élevés se faisaient plus maladroits qu'ils ne sont; parce que, à l'instar du *Moniteur industriel* lui-même, il a accusé les Chambres de se laisser dominer par des coalitions d'intérêts.

Nous n'avons pas assisté aux leçons de M. Blanqui dont parle la feuille du comité prohibant; mais tels sont les griefs généraux qui sont reprochés à l'honorable professeur dans l'article que nous avons sous les yeux. Nous soumettons ces griefs aux protectionistes qui ne sont pas dominés par la fureur du *Moniteur industriel* et du *Journal d'Elbeuf*, et nous leur demandons s'il n'est pas ridicule de dire qu'en discutant et en approuvant même les propositions que nous venons de rapporter, un professeur d'économie politique attaque les lois du royaume (*sic*); qu'il insulte les pouvoirs publics (*sic*); qu'il cherche à soulever les pauvres contre les riches (*sic*); qu'il prêche, enfin, la désorganisation sociale (*sic*).

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS VITICOLES.

De toutes les industries françaises, celle, sans contredit, qui a le plus à se plaindre de la législation et des législateurs, c'est l'industrie viticole.

C'est une tradition immémoriale du fisc de regarder comme un *sacrifice* tout ce qu'il n'arrache pas au vigneron, en vertu de cet aphorisme : « Le vin est la matière imposable par excellence. »

Aussi, le fisc dût-il accabler le vigneron de vexations et d'entraves, et lui faire perdre 100 francs pour en recouvrer 30, cela ne l'arrête pas.

Contributions directes, contributions indirectes, octroi légal, octroi illégal, régime prohibitif, tout se réunit pour écraser la vigne.

Jusqu'à présent la vigne n'a rien obtenu, même en promesses, que révolutionnairement, ce qui est certes la plus dangereuse leçon qu'on puisse donner aux hommes.

En 1814, les Bourbons rentrèrent, cette promesse aux lèvres : *plus de droits réunis*. Mais une fois leur puissance assurée, la promesse fut oubliée, bien qu'à la rigueur Escobar eût pu soutenir qu'elle avait été accomplie, puisqu'on substitua le mot *contributions indirectes* au mot *droits réunis.*

En 1830, les boissons obtiennent un dégrèvement de 40 millions, et le fisc ne laisse pas échapper une occasion de témoigner le profond regret qu'il éprouve en pensant à cet *impolitique sacrifice.*

On assure même que, pressé d'accomplir quelques réformes financières, le gouvernement, bien décidé à n'y faire face, en aucun cas, par une diminution de dépenses, songe à reprendre ce qu'il appelle ironiquement *la liste civile des cabaretiers*.

Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant que la population viticole songe à défendre ses intérêts, et il faut la féliciter de ne pas se laisser séduire par les précédents et de n'avoir recours qu'aux moyens constitutionnels et légaux. L'Association qui vient de se former à Montpellier, sous le titre d'*Association pour la défense des intérêts viticoles et de tous autres qui s'y rattachent*, vient de publier un programme plein de modération et de sagesse.

L'abondance des matières nous force à ajourner au prochain numéro la reproduction de ce document.

GRAND MEETING EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE A MANCHESTER.

Jeudi soir, 25 janvier, un grand meeting de ligueurs a été tenu à Manchester pour célébrer l'entrée au Parlement des principaux apôtres de la liberté commerciale. La réunion a eu lieu à sept heures du soir dans le *Free-trade-Hall*, magnifique salle construite par la Ligue. On avait disposé sur de nombreux dressoirs tous les objets nécessaires pour prendre le thé; six mille oranges, six quintaux de figues, autant de raisins, de biscuits, etc.; des vins de tous les pays, et des boissons spéciales pour les *teetotallers* (buveurs d'eau). Un corps de musiciens jouant de temps en temps des airs populaires, et un grand nombre de dames en toilette de soirée, donnaient à cette fête un éclat remarquable.

Trois mille personnes s'étaient rendues à la réunion. Au nombre de assistants on comptait une trentaine de membres du Parlement, et parmi eux MM. Cobden, Milner Gibson, Bright, Bowring, le colonel Thompson, G. Thompson, Ewart, W. Brown, Ricardo, le maire de Manchester et celui d'Ashton.

Le meeting était présidé par M. Georges Wilson, président de la ligue.

Quelques minutes après sept heures, M. GEORGES WILSON occupe le fauteuil. Dans une brève allocution, le président signale d'abord le progrès qui s'est accompli dans les élections depuis le *Reform-bill*; les électeurs, dit-il, s'occupent aujourd'hui beaucoup moins de la naissance que du mérite réel des candidats. On nous reproche, je le sais, ajoute-t-il, de nommer des gens dont les ancêtres n'ont jamais fait parler d'eux, mais qu'importe s'ils ont la confiance du peuple! Nous les avons choisis à cause de leur mérite et non pas à cause de leurs titres. (Applaudissements.) L'orateur expose ensuite les progrès de la liberté commerciale : Le succès du tarif libre-échangiste de sir Robert-Peel, dit-il, est maintenant reconnu par tout le monde, excepté par les protectionistes exagérés, qui envoient encore de loin en loin de petites notes aux journaux. Le succès du tarif libre-échangiste des États-Unis n'a pas été moindre que celui du nôtre. On peut se faire une idée aussi de l'influence rapide que l'opinion publique de ce pays exerce sur les classes intelligentes et éclairées du continent, par la réception qui a été faite à M. Cobden dans tous les pays qu'il a visités. (Applaudissements.) Il nous paraît certain aujourd'hui que nos vieux amis les protectionistes ont quité le champ de bataille, et que la salle du nº 17, Old-Bond street, sera mise incessamment à louer. Depuis les dernières élections aucun d'eux n'a proposé devant la plus petite assemblée de fermiers le rétablissement des *lois-céréales* qui doivent mourir en 1849. (Mouvement d'attention.) Je ne pense pas non plus qu'ils blâmeraient beaucoup lord John Russell s'il faisait ce que je je pense qu'il devrait faire; s'il suspendait les lois-céréales jusqu'à ce qu'elles soient définitivement abolies en 1849. (Vifs applaudissements.) Mais ils veulent combattre en faveur des lois de navigation. Eh bien! nous les suivrons sur ce terrain-là, et avec un vigoureux effort nous leur enlèverons les lois de navigation comme nous leur avons enlevé les lois-céréales. Ils nous attaqueront ensuite sur les intérêts des Indes occidentales; nous ne demandons pas mieux, et de nouveau nous les battrons sur cette question comme sur toutes les autres. (Applaudissements.)

M. WILSON porte un toast à la reine; après lui, M. ARMITAGE, maire de Manchester, propose le toast suivant :

Aux membres libre-échangistes des deux Chambres du parlement; au succès de leurs efforts pour compléter la chute de tous les monopoles!

M. F.-M. GIBSON, membre du Parlement pour Manchester, et vice-président du *Board of trade,* répond à ce toast. L'orateur remercie d'abord l'auteur du toast au nom de ses collègues absents; puis il s'excuse sur son émotion : Je devrais être, direz-vous peut-être, rassuré comme le chasseur qui entend le son du cor; car ce n'est pas la première fois que je prends la parole dans cette enceinte; mais je vous affirme que lorsque je pense à quel public éclairé et au courant de la question j'ai affaire, il m'est impossible de maîtriser mon embarras. J'ai cru toutefois, qu'il était de mon devoir de me trouver au milieu de mes commettants dans cette occasion importante. (Applaudissements.) J'ai cru que toute autre considération devait céder à ce devoir; car, ancien membre de la Ligue, je m'honore, par-dessus tout, d'avoir fait partie de cette association qui, en éclairant l'opinion publique, a permis au gouvernement d'abolir l'odieux monopole du blé. (Applaudissements.) Je regrette toutefois de paraître devant vous dans un moment de dépression commerciale, dans un moment de grande anxiété pour tous

ceux qui se trouvent engagés dans les affaires, dans un moment où s'est manifestée une crise grave, à laquelle nous n'avons pas encore entièrement échappé. Mais je pense, Messieurs, que la politique de la liberté commerciale n'est pour rien dans les causes qui ont amené cette dépression (vifs applaudissements); je pense, au contraire, que la crise aurait été bien plus intense si les réformes commerciales n'avaient pas eu lieu. (Nouveaux applaudissements.)

Quoique, actuellement, la confiance soit bien altérée dans le monde commercial, il y a certains éléments sur lesquels il est permis de compter pour le rétablissement de la prospérité future. L'approvisionnement des articles manufacturés est modéré; les prix des matières premières sont bas, et nous avons en perspective un prix modéré des subsistances. (Une voix : Non pas si les lois-céréales sont remises en vigueur.) Nous avons devant nous toutes ces choses (mouvement d'attention), et je crois que l'on peut, sans se faire illusion, croire que le retour de la confiance amènera le retour de la prospérité. (Applaudissements.) Mais permettez-moi, Messieurs, de demander à ceux qui accusent par leurs vagues déclamations la liberté commerciale d'avoir causé la détresse actuelle, permettez-moi de leur demander d'être intelligibles une fois et de désigner les droits qui auraient prévenu cette détresse s'ils n'avaient point été abolis. Etait-ce le droit sur le coton? Etait-ce le droit sur la laine ou le droit sur le verre? (Applaudissements et rires.) Est-ce que pendant une période de famine il aurait été sage de maintenir les droits sur les articles de subsistance? Quels sont donc les droits qui auraient empêché la crise de se produire? (Applaudissements.)

On nous accuse encore, nous autres libre-échangistes, d'avoir préconisé une politique qui a diminué le revenu. Diminué le revenu! Est-ce que ceux qui émettent de semblables assertions ont bien comparé le revenu tel qu'il était avant les réformes commencées en 1842 et tel qu'il a été depuis? Quels sont les faits? Le revenu, au 5 janvier 1842, s'élevait à environ 47,500,000 liv. st.; au 5 janvier 1848, il n'était plus que de 44,300,000 liv. st. Mais quelles ont été, dans l'intervalle, les réductions opérées dans les taxes? Il est vrai qu'on a établi, en 1842, une *income-tax* s'élevant à environ 5,500,000 liv. st. par an. Mais, d'un autre côté, on a retranché à la fois de la douane et de l'excise des droits qui rapportaient environ 8,000,000 liv. st., ce qui donne en faveur des réductions une balance de 3,000,000 liv. st. Il ne saurait y avoir rien de bien mauvais dans une politique qui a augmenté le revenu par une réduction des droits sur les articles de consommation. Souvenez-vous aussi que cette politique a été adoptée en 1842, après que l'on eut essayé de la politique opposée, après que l'on eut essayé d'augmenter le revenu en élevant les droits de la douane et de l'excise. On ajouta 5 % aux droits de douane; mais les douanes ne donnèrent pas, avec cette augmentation, la moitié de ce qu'on avait estimé qu'elles rendraient. L'augmentation échoua complétement, et ce fut après la chute de cette expérience que l'on avait faite d'accroître le revenu du pays en augmentant les droits de l'excise et de la douane, que l'on adopta heureusement l'impôt direct, et qu'on affranchit de leurs entraves l'industrie et le commerce de ce pays, en réduisant les taxes indirectes. Si nous considérons isolément les chiffres du revenu des douanes et de l'excise, nous verrons qu'ils présentent une justification remarquable de la politique adoptée par sir Robert Peel. Après la réduction de 8,000,000 liv. st., dont 7,000,000 liv. st. environ pour la douane, la totalité de cette somme, à l'exception de 7 à 800,000 liv. st., a été remplacée par le pays; c'est à peine s'il y a eu une baisse dans le revenu de la douane. On élève une autre accusation contre la liberté du commerce, à propos des exportations et des importations. On nous dit que nous avons importé plus que nous n'avons exporté, et que nos importations ont plus de valeur que nos exportations. Je réponds : s'il en est ainsi, tant mieux! (Applaudissements.)

Ce serait une chose singulière que des marchands exportassent leurs marchandises pour recevoir en retour des produits qui auraient précisément la même valeur : espérons qu'il y a quelque gain dans l'échange des denrées; et, si nos importations ont excédé nos exportations, c'est nous qui avons gagné. Mais, ajoute-t-on, une quantité d'or est sortie du pays, notre numéraire a été exporté et nos intérêts commerciaux en ont souffert. A cela je puis répondre que si la balance, comme on la nomme, a été soldée en numéraire, c'est parce que le numéraire était à cette époque la marchandise la plus convenable et la moins chère que l'on pût exporter, et qu'il y avait plus de bénéfice à l'exporter qu'à exporter les autres marchandises. Voilà tout! A la vérité, on fait revivre aujourd'hui la vieille doctrine de la balance du commerce. Avant d'avoir lu les articles du *Blackwoods Magazine* et de la *Quartely Review*, j'espérais qu'elle était morte et enterrée, et qu'elle ne ressusciterait plus; mais nos adversaires y tiennent! Je ne vous ferais pas l'injure de défendre davantage devant vous la politique de la liberté commerciale, — laquelle certes n'a pas besoin d'être défendue, — si depuis quelque temps les organes du parti protectionniste ne s'étaient plus que jamais efforcés de donner le change au pays, s'ils n'avaient prétendu que nous nous étions montrés de mauvais prophètes et qu'un grand nombre de nos prévisions n'avaient abouti qu'à des déceptions; mais il m'est impossible de laisser passer de semblables accusations sans y répondre. Voyons d'abord les prophéties. Avons-nous oublié celles des protectionistes? Avons-nous oublié qu'ils prédisaient que les bonnes terres de l'Angleterre seraient laissées sans culture si les *lois-céréales* étaient révoquées (rires)? que les meilleurs terrains deviendraient des garennes de lapins et des repaires de bêtes fauves? (Rires.) Avez-vous oublié cela? Avez-vous oublié les menaces alarmantes que proférait un noble duc (le duc de Richmond) en 1839, lorsque j'eus l'honneur de paraître pour la première fois devant vous? Souvenez-vous de la menace qu'il nous faisait de quitter le pays si les corn-laws étaient révoquées? Souvenez-vous qu'il affirmait qu'alors l'Angleterre ne serait plus digne d'être habitée par des *gentlemen*? (Rires.) Mais félicitons-nous de posséder encore parmi nous le noble duc, félicitons-nous de ce qu'il n'a point abandonné sa patrie (rires); et espérons qu'il demeurera longtemps parmi nous, afin de rendre à ses concitoyens de meilleurs services que ceux qu'il leur a rendus jusqu'ici. (Tonnerre d'applaudissements.) Je me souviens de beaucoup d'autres prédictions qui ont été faites à la Chambre des communes, au sujet du rappel des lois-céréales. Je me rappelle que M. Hudson, l'honorable représentant de Sunderland, disait, en février 1839, que si les lois-céréales étaient abolies, les fermiers anglais ne pourraient plus cultiver le sol, même si la rente se trouvait entièrement supprimée, et que la terre devrait être laissée en friche, parce qu'on ne pourrait plus trouver un prix rémunérateur pour ses produits. Je suis charmé que M. Hudson ait montré un plus mauvais jugement en cette matière qu'il ne l'a fait dans la direction des entreprises de chemins de fer. Dans le monde des chemins de fer, il s'est montré un homme habile et entreprenant; mais, en fait de prophéties, nous opposerions volontiers le plus mauvais prophète que la Ligue ait jamais produit, à l'honorable représentant de Sunderland. (Applaudissements et rires.)

Mais l'argument le plus accablant qui puisse nous être opposé, disent nos adversaires, est celui qui résulte de la situation des Indes occidentales. Nous avons, affirment-ils, amené la ruine et le désespoir sur une portion considérable de nos concitoyens. J'ai appris, avec une profonde sympathie pour leurs maux, qu'une partie de nos concitoyens souffrent d'une extrême détresse au-delà des mers; mais je dois dire que les souffrances des Indes occidentales ne sont pas nouvelles. Je suis persuadé que si l'on examinait soigneusement nos documents parlementaires, on y trouverait plusieurs statistiques de la détresse des Indes occidentales non moins alarmantes que celles qui vous ont été présentées récemment. Je ne nie pas certes l'existence du mal dont on se plaint; mais je nie que le remède que l'on nous présente pour le combattre soit efficace. (Mouvement d'attention.) On nous demande d'accorder aux planteurs des Indes occidentales un droit protecteur de 10 schellings par quintal, — 10 liv. sterl. par tonne, — de sucre colonial importé dans ce pays. Telle est la modeste demande que l'on nous adresse. 10 liv. st. par tonne, formant un total de 2,000,000 liv. st., voilà quelle est la taxe qu'il s'agit de lever sur le peuple de ce pays, non pas pour les besoins du gouvernement, non pas pour être versée dans les caisses de l'échiquier, mais pour être transférée de la masse des consommateurs anglais aux propriétaires des Indes accidentales. (Mouvement d'attention.) Sans doute, il est facile de dire : « Pourquoi n'accorderiez-vous pas cette protection aux propriétaires des colonies? Elle n'ajouterait que bien peu au prix du sucre, elle ne serait pas sentie par le consommateur, et vous préviendriez la ruine d'un grand nombre de familles respectables; vous rendriez peut-être la prospérité à un grand nombre de maisons engagées dans le commerce des Indes occidentales. » Rien de mieux si c'était mon propre bien qu'on me demandât pour les secourir; alors je serais libre de répondre : « Je ne vois aucune difficulté de vous accorder, sur mes propres deniers, le secours que vous me demandez; et j'espère qu'il mettra fin à vos embarras. » Mais telle n'est point la position d'un membre du Prlement, lorsqu'on lui demande un droit différentiel de 10 schellings en faveur du sucre colonial. Il doit se dire à lui-même : « On me demande de transférer une partie des gains de tous les travailleurs de l'industrie et de l'agriculture à une classe d'hommes, sur le motif que cette classe est dans la détresse et qu'elle ne peut rendre profitables les affaires dans lesquelles elle se trouve engagée. » Là-dessus, il doit se poser cette question : « Y a-t-il un titre plus positif et plus clair, un titre plus respectable que celui que le travailleur possède sur le salaire de son travail? Peut-il exister un titre de propriété supérieur à celui-là? S'il n'y en a point, quel est donc le titre que l'on invoque pour accorder aux propriétaires des Indes occidentales une portion des salaires de nos travailleurs? » Avec les notions que j'ai de la justice, je ne conçois pas que l'on puisse soutenir qu'un propriétaire des colonies ait sur le travail de nos classes laborieuses un droit qui puisse prévaloir contre le leur! (Applaudissements.) Et jusqu'à ce qu'on m'ait montré un titre meilleur que celui que le travailleur peut faire valoir sur les salaires qu'il a reçus de son entrepreneur, je refuserai, comme curateur de la communauté, de transférer aucune portion de ces salaires aux propriétaires du sol. (Tonnerre d'applaudissements.) Lorsque le bill des sucres passa, en 1846, tous les faits de la question avaient été exposés devant le législateur, comme ils le sont aujourd'hui. Chaque chose fut prise en considération, et, après une mûre discussion, les droits sur les sucres furent réglés d'une manière permanente. (Mouvement d'attention et applaudissements.) La mesure de 1846 a été profitable au pays; elle a matériellement accru les revenus de l'Etat et elle a augmenté la quantité de sucre à la portée du consommateur. (Applaudissements.)

Je prendrai la liberté de citer les chiffres relatifs à l'accroissement du revenu du Trésor et à l'augmentation de la quantité de sucre consommée. Pour les douze mois finissant en août 1845, — l'année avant que le bill ne passât, — pour ces douze mois, le revenu provenant du sucre s'élevait à 3,339,182 liv. st.; pour les douze mois finissant en août 1847, — première année de l'existence du bill actuel, — le revenu provenant du sucre s'est élevé à 4,652,592 liv. st., ce qui donne une augmentation de 1,313,000 liv. st. Tel a été le bénéfice du Trésor, et ce bénéfice a été obtenu par une diminution des charges qui pesaient sur le consommateur, par la mise à la portée de toutes les classes de la société d'une plus grande quantité de sucre à un prix plus bas! (Applaudissements.) Aussi, Messieurs, je crois que nous devons en rester au bill de 1846. (Vifs applaudissements.) Je crois que c'est une bonne mesure; je crois que le pays ne regrettera jamais de l'avoir adoptée. D'ailleurs, après tout, n'avons-nous jamais rien fait pour les propriétaires des Indes occidentales? Devons-nous oublier que lorsque l'esclavage a été aboli, le peuple anglais leur a donné, en compensation, 17,000,000 de liv. st. sur une somme de 20,000,000 de l. st.? Les Indes occidentales ont reçu 17,000,000 de liv. st. sur le montant total de l'indemnité, ce qui, à raison de 4 %, forme une créance annuelle de 680,000 liv. st. sur le revenu de ce pays. Vous ne payez pas moins de 680,000 liv. st. chaque année aux propriétaires des Indes occidentales pour l'émancipation des esclaves. N'est-ce rien? On nous dit que les propriétaires des Indes occidentales n'ont pas reçu ces 17,000,000 de liv. st., que leurs propriétés étaient hypothéquées, et que ce sont des banquiers et des négociants qui ont retenu la somme. Mais en avons-nous moins payé pour cela? (Applaudissements.) Le peuple de ce pays a payé, il n'a point à se mêler des arrangements antérieurs, bons ou mauvais, qui existaient entre les propriétaires, les banquiers et les marchands. (Nouveaux applaudissements.) L'argent a été payé, le compte est fermé et il ne doit plus être rouvert. La question de l'esclavage est définitivement réglée. Permettez-moi de vous dire encore que l'abolition de l'esclavage n'a pas eu lieu seulement aux Indes occidentales, mais aussi dans toutes les autres parties de l'Empire britannique; elle a été accomplie au cap de Bonne-Espérance, en Australie et dans d'autres contrées soumises à notre domination. Or, si dans ces contrées les propriétaires pouvaient acheter des esclaves, ils seraient en mesure, du moins c'est leur opinion, de retirer un revenu de terres qui, aujourd'hui, ne leur rapportent rien. Voici ce que me disait, dernièrement encore, un propriétaire du cap de Bonne-Espérance : « Vous paraissez croire que les propriétaires des Indes occidentales ont seuls perdu à l'abolition de l'esclavage : c'est une grave erreur; s'il m'était permis d'avoir des esclaves, je pourrais obtenir un excédant de produits que j'enverrais au marché et sur lequel je retirerais un bénéfice, tandis qu'aujourd'hui, par le fait de la rareté du travail et de la difficulté de trouver des hommes pour cultiver la terre, je puis à peine retirer du sol de quoi subvenir à ma propre consommation. » Ainsi donc, les propriétaires des Indes occidentales ne sont pas les seuls qui aient à se plaindre de la perte d'un tel avantage, — si l'on peut dire qu'un pays retire un avantage, prochain ou éloigné, d'un achat de créatures humaines sur un marché à esclaves. (Mouvement.) Pour moi, j'espère bien voir l'esclavage aboli dans toutes les parties du globe. (Applaudissements.) Et je suis fermement convaincu que si nous laissons le travail libre lutter librement, sans protection, avec le travail esclave, je suis convaincu, dis-je, qu'un jour viendra où il sera prouvé que le travail libre est plus avantageux que le travail esclave, et que l'intérêt des hommes les portera à abandonner à jamais l'horrible trafic de chair humaine. (Applaudissements prolongés.)

Nous avons eu, dans ces derniers temps, des preuves si nombreuses des bons résultats de la réduction des droits et des avantages de la suppression des entraves apportées au commerce, non seulement dans ce pays, mais encore à l'étranger, que je crois inutile de m'étendre plus longuement sur cet objet. Il y a cependant, dans nos relations extérieures, un fait sur lequel je veux appeler un instant votre attention; il s'agit de notre commerce avec la France. (Mouvement d'attention.) Considéré d'une manière absolue, ce commerce peut être regardé comme faible encore, mais il n'y en a pas qui se soit développé aussi rapidement. La valeur déclarée de nos exportations pour la France s'est élevée, il y a peu de temps, à 3,000,000 de liv. st., et maintenant elle est de 2,700,000 liv. st. Or, en 1815, elle était à peine de 300,000 liv. st. La plus grande partie de cet accroissement a eu lieu, il faut bien le remarquer, à une époque récente, et le progrès s'est accompli à la suite des réductions opérées dans notre tarif, sans qu'il y ait eu la moindre réciprocité de la part de la France. Je mentionne ce fait, parce qu'il renferme un très fort argument contre ce que l'on a nommé le système de réciprocité. Vous avez augmenté matériellement votre commerce avec la France, en réduisant vos droits sur les importations de ce pays, quoiqu'il n'ait point, de son côté, réduit ses droits sur les importations anglaises. (Applaudissements.) Je cite aussi le commerce avec la France, pour vous prouver que nous faisons autant d'affaires avec ce pays qu'avec les Indes occidentales. Ainsi donc, ces terribles Français que l'on nous apprend à considérer comme nos ennemis naturels, sont pour nous d'aussi bonnes pratiques que nos propriétaires aimés et privilégiés des Indes occidentales. (Applaudissements.) Les Français nous prennent pour 2,700,000 liv. st. de marchandises, et les propriétaires des Indes occidentales pour 2,300,000 liv. st. seulement. Et de plus, les colons demandent pour leurs sucres une protection égale en valeur au montant de toutes nos exportations pour les Indes occidentales. Je n'exagère rien (applaudissements); je mentionne simplement les faits, avec les documents parlementaires sous les yeux.

Maintenant, je vous le demande, quand on jette un coup d'œil sur l'augmentation de notre commerce avec la France, ne s'aperçoit-on pas en même temps que ce commerce a établi entre les deux pays des liens d'amitié et d'intérêt, des liens qu'il serait plus difficile de briser que si leurs transactions en étaient encore au chiffre de 300,000 liv. st. comme en 1815? (Applaudissements.) Pour moi, Messieurs, j'ai la conviction entière, et je l'exprime sans hésiter devant cette assemblée publique, que, nonobstant les services que les diplomates peuvent avoir rendus au monde, rien n'a autant de pouvoir pour prévenir la guerre et pour maintenir la paix que le développement du commerce international. (Applaudissements prolongés.) On nous avertit cependant dans le sud, — et de plus on nous rappelle qu'une lettre émanée d'un homme célèbre dans ce district (rires) nous a donné le même avis, — on nous avertit, dis-je, que malgré cet accroissement de notre commerce avec la France, nous devons nous attendre à une invasion de la part des Français (explosion de rires), et que nous nous endormirions dans une sécurité trompeuse si nous ne préparions des forces considérables pour repousser cette invasion longuement méditée. (Rires.) Eh bien! je ne saurais dire que je pense que vous puissiez vous dispenser de toute espèce de force militaire. Je ne saurais dire et je ne crois pas que mon excellent ami M. Cobden ait jamais dit qu'il faille détruire toutes nos défenses militaires, de terre et de mer. Il y a, je le sais, des personnes qui seraient charmées que M. Cobden eût proposé cela, mais je ne crois pas qu'il l'ait fait. Mais voici ce que nous avons

à dire sur cette question. Nous sommes d'accord à penser, la grande majorité des hommes s'accorde à penser comme nous, que si les armées pouvaient être supprimées par le fait du développement des communications internationales, ce serait un immense progrès, le plus grand progrès qui eût jamais été accompli dans le monde, et le meilleur auxiliaire qui pût être donné à la civilisation, à la moralité et au bon vouloir mutuel des peuples. (Applaudissements.) Nous sommes tous d'accord là-dessus. Aucun homme, aucun homme doué de sentiments d'humanité, pourvu qu'il n'ait point intérêt au maintien actuel des choses (rires), ne saurait penser autrement. Néanmoins, je crois, — et je donne ici mon opinion personnelle, — que nous ne sommes pas dans une situation qui nous permette de nous dispenser de moyens de défense. Nous avons dépensé chaque année, depuis 1815, 16,000,000 de liv. st. pour la défense de notre pays, et je crois que nous avons toujours eu des moyens de défense suffisants. Je nie qu'aucun fait se soit produit qui puisse nous faire redouter aujourd'hui cette soudaine invasion des Français dont on nous menace. C'est, au reste, une vieille histoire que cette invasion. Je me souviens que M. Thomas Atwood, l'un des représentants de Birmingham, se leva, un jour, à la Chambre des communes, et dans un discours de quatre heures, que beaucoup de gens considérèrent comme un excellent discours d'invasion, prouva que l'on devait s'attendre à ce que les Russes feraient un beau matin leur apparition au pont de Londres, sans en donner le moindre avis et sans que personne se fût douté le moins du monde de leur intention de nous envahir. (Rires.) Mais aujourd'hui, nous laissons la Russie de côté; c'est de la France que nous avons peur. (Rires et mouvements.)

Le budget français nous annonce une réduction dans l'effectif militaire pour l'année prochaine. Je ne vois donc pas dans ce budget aucune raison de craindre; je n'y vois rien qui me porte à craindre que la France se prépare à envahir l'Angleterre. Pourquoi réduit-on le budget de la marine, de telle sorte que l'on demandera en France, l'année prochaine, 13 navires et 2,000 hommes de moins que les années précédentes? (Mouvement.) Mais les gentlemen de l'invasion nous disent: « Il ne faut pas vous fier au budget; on ne le réduit que pour vous aveugler et vous plonger dans une fausse sécurité. » (Rires.) D'après cet argument, plus les Français réduiront leurs armements, plus nous devrons augmenter les nôtres. Probablement, la France a des méthodes de recueillir de l'argent que nous ne connaissons point; elle a des moyens de lever des hommes, d'armer des vaisseaux, dont personne ne sait rien; si bien qu'elle réduit son budget uniquement pour jeter de la poudre dans les yeux du pauvre John Bull! (Mouvement et rires.) Je sais peu de chose sur ces matières; mais je crois, en vérité, que tous ces rapports alarmistes ne méritent guère de crédit. Chaque fois que l'on construit en France un bassin pour l'amélioration d'un port, chaque fois que l'on y creuse un fossé, c'est, aux yeux des trembleurs de l'invasion, pour y lancer des steamers de guerre. Selon ces gens-là, ces travaux ne sont nullement entrepris dans l'intention d'accroître et de perfectionner l'industrie et le commerce de la France. Toutes les mesures adoptées pour améliorer la situation du peuple français ou pour augmenter son commerce, telles, par exemple, que l'agrandissement des ports, le creusement de nouveaux bassins au Havre et à Cherbourg, sont regardées par eux comme des moyens de préparer et de faciliter l'envahissement de la Grande-Bretagne. Ils disent que le peuple français ne se soucie pas du commerce, et que les bassins creusés par les Français ne sont pas destinés aux vaisseaux marchands, mais bien aux steamers de guerre. Eh bien! je ne suis pas de cet avis, et je crois que nous tous en Angleterre nous avons intérêt à l'amélioration des ports de France. (Ecoutez, écoutez.) Comme Anglais, je n'éprouve aucun sentiment de jalousie à l'aspect de semblables travaux (applaudissements); au contraire, je ressens de la satisfaction et de la joie lorsque j'apprends que des améliorations ont lieu dans n'importe quelle partie du globe, dans n'importe quel pays! (Applaudissements prolongés.) Et si l'on me dit que nous devons voir avec jalousie les travaux qui s'opèrent en France pour l'amélioration des ports et pour la construction de la digue de Cherbourg, laquelle est une œuvre dont tout le monde profitera (applaudissements); si l'on me dit que nous devons regarder ces travaux avec des pensées d'animosité et de haine, je répondrai que je ne saurais partager de semblables pensées (applaudissements), et qu'elles ne m'inspirent aucune sympathie. (Nouveaux applaudissements.) Je suis charmé de tous ces progrès, et je crois en outre que vous n'avez pas le droit d'imputer à une grande nation la pensée d'une invasion digne tout au plus d'une horde de sauvages. (Vifs applaudissements.) Descendre en Angleterre sans aucun autre dessein que celui d'humilier le peuple de ce pays, de le priver du produit de son travail et d'insulter toutes les classes de la population, en vérité cela ne serait pas digne d'une grande nation. Vous n'avez pas le droit de jeter à la face d'un peuple de semblables imputations. (Applaudissements.) Il y a une chose que nous pouvons dire, c'est que nous voulons conserver l'appareil militaire qui sera jugé le plus convenable, parce que le monde ne nous paraît pas encore en état de se passer de moyens de défense, et que nous voulons avoir les moyens de protéger le pays; mais autre chose est d'imputer à une nation voisine et amie des desseins qui ne peuvent manquer de soulever l'indignation de tout honnête homme en France! Quoi! après une si longue paix, après tant de relations amicales nouées entre les deux pays, la France serait jugée capable de si détestables desseins! En vérité, Messieurs, je ne saurais m'arrêter patiemment à cette idée que des hostilités soient encore nécessaires entre la France et l'Angleterre! (Applaudissements prolongés.) Je ne pense pas qu'il soit possible, dans l'état actuel du monde, que ces nations voisines et maintenant en paix, l'une et l'autre avancées en civilisation, soient maintenues par n'importe quelle ruse dans un état de mutuelle haine! (Adhésions.)

J'espère, Messieurs, dans tout ce que j'ai dit, n'avoir pas employé un mot qui puisse faire mal interpréter ma pensée. Je sais que les hommes de Manchester n'aiment pas les titres; je sais qu'ils sont naturellement portés à suspecter les membres du gouvernement (rires), et aujourd'hui même j'ai entendu dire à un honorable gentleman qu'il s'attendait à ce que je serais atteint soudainement d'un accès de grippe (rires) et hors d'état de me trouver au milieu de vous. Je sais que l'on croit généralement que les hommes n'aiment pas à dire leur pensée lorsqu'ils sont aux affaires (rires); mais je n'ai jamais trouvé que la franchise fût une mauvaise politique. (Applaudissements.) Je vous ai dit sincèrement que je n'ai aucune sympathie pour ce que l'on nomme l'esprit militaire (applaudissements); je vous l'ai dit, mais je ne veux pas m'engager devant cette assemblée à agir de telle ou telle façon particulière dans cette question; j'ignore encore ce que veut faire le gouvernement; peut-être a-t-il la même opinion que moi sur l'invasion et sur la folie de la panique; mais tout ce que je puis dire, c'est ceci: attendez, attendez, et avant de prononcer sur ses actes, sachez ce qu'il proposera. Donnez votre opinion sur la lettre du comté de Lancastre; donnez votre opinion sur M. Pigou (1) et sur la lettre du duc de Wellington; mais ne vous prononcez pas sur les intentions du gouvernement avant de les connaître. (Applaudissements.) Laissez-moi aussi toute ma liberté d'opinion; et si mon vote ou ma conduite dans cette question ou dans toute autre vous déplaît, vous aurez certainement l'occasion de régler mon compte d'une manière que je ne veux point nommer devant cette assemblée.

L'orateur s'occupe ensuite de l'acte qui a récemment affranchi les juifs de leurs incapacités légales, et il prononce quelques paroles, chaudement applaudies, en faveur de la liberté de conscience. J'espère, dit-il en terminant, aider dans le Parlement à l'abolition de tous les monopoles qui subsistent encore aujourd'hui, et j'ai la confiance que, sur n'importe quel point où se porte la lutte des grands principes de la liberté civile, commerciale ou religieuse, vous ne me trouverez pas en défaut, non plus qu'aucun de mes amis les partisans de la liberté des échanges. (Tonnerre d'applaudissements.)

M. Kershaw, M. P. propose le toast suivant: Aux électeurs du sud et du nord-Lancastre; aux électeurs du West-Riding de l'Yorskshire, et à tous ceux qui ont envoyé des *free-traders* au Parlement.

M. Cobden se lève ensuite et est accueilli par de nombreuses salves d'applaudissements. Après avoir remercié l'auteur du toast, il continue ainsi: On m'a demandé, Messieurs, au moins une douzaine de fois, quel est l'objet de ce meeting. J'avoue que je ne désire pas qu'il soit regardé comme un meeting destiné à célébrer des triomphes passés, et encore moins à nous glorifier nous-mêmes ou les uns les autres. Je désire plutôt qu'on le considère comme ayant eu lieu pour témoigner que nous sommes encore en vie pour l'avenir (applaudissements); qu'ayant obtenu une garantie sur le *statute book* pour la liberté du commerce des grains, nous entendons en obtenir une autre pour la liberté de la navigation; que nous entendons bien empêcher les propriétaires des Indes occidentales de taxer à leur profit les membres de la communauté; et, en résumé, que nous entendons appliquer à tous les articles du commerce les principes que nous avons appliqués au blé. (Applaudissements.) Messieurs, notre honorable représentant a traité d'une manière si habile et si complète quelques points dont j'avais l'intention de m'occuper, relativement à la question des sucres et à la justification de nos principes de liberté commerciale, que je me trouve dégagé de la nécessité d'y revenir, et je le remercie de tout cœur de son discours, l'un des meilleurs que j'aie entendus dans cette enceinte. (Applaudissements.) Je crois que la question de la liberté du commerce, — la question de la liberté du commerce dans tous ses détails, — est connue de cette assemblée; je crois que toutes les réformes dont je vous ai fait l'énumération comme devant être poursuivies par nous ont l'assentiment de cette assemblée, et que tous les honorables membres qui m'écoutent sur cette plate-forme se joindront à nous pour obtenir la complète application de nos principes dans le Parlement. (Ecoutez, écoutez.) Maintenant, Messieurs, je vais m'occuper d'un autre sujet, et quoique ce sujet soit intimement lié à la question de la liberté commerciale, je désire cependant qu'on ne pense pas que je veuille exprimer les sentiments d'aucun de mes collègues dans le Parlement; je parle seulement en mon nom, et je ne veux compromettre personne. Je touche, comme vous l'avez probablement deviné, à l'intention que l'on a manifestée d'augmenter nos armements. (Applaudissements.) Personne ne me démentira si je dis que les hommes qui, pendant la longue agitation du *free-trade*, ont coopéré le plus énergiquement à cette œuvre sont ceux qui prêchaient la liberté des échanges, non pas seulement pour les avantages matériels qu'elle devait amener, mais aussi pour le motif beaucoup plus élevé d'assurer la paix entre les nations. (Applaudissements.)

Je crois que c'est ce motif qui a amené dans nos rangs la grande armée des ministres de la religion, laquelle a donné une si puissante impulsion à nos progrès dans les commencements de l'agitation. J'ai connu un grand nombre des chefs de notre armée et j'ai eu l'occasion de savoir à quels mobiles ils obéissaient; et je crois que les plus ardents, les plus persévérants et les plus dévoués d'entre nos collègues, ont été des hommes qui se trouvaient stimulés par le motif purement moral et religieux dont j'ai parlé, par le désir de la paix. (Applaudissements.) Et je suis certain que chacun de ces hommes a partagé l'étonnement que j'ai éprouvé, lorsqu'à peine douze mois après que notre nation s'est proclamée libre-échangiste à la face du monde, on est venu nous annoncer qu'il fallait augmenter nos armements. (Applaudissements.) Quelle est, je le demande, la cause de cette panique? Probablement nous pourrons la trouver dans la lettre du duc de Wellington, dans les démarches particulières qu'il annonce avoir faites auprès du gouvernement, et dans sa correspondance avec lord John Russell. Nous pouvons l'attribuer au duc de Wellington, à sa lettre et à ses démarches particulières. Je ne professe pas, je l'avoue, l'admiration que quelques hommes éprouvent pour les guerriers heureux; mais y a-t-il, je le demande, parmi les plus fervents admirateurs du duc, un homme doué des sentiments ordinaires de l'humanité qui ne souhaitât que cette lettre n'eût jamais été ni écrite ni publiée. (Mouvements d'attention et applaudissements.) Le duc a passé déjà presque les limites de l'existence humaine, et nous pouvons dire sans figure oratoire qu'il est penché sur le bord de la tombe. N'est-il pas lamentable (applaudissements), n'est-ce pas un spectacle lamentable que cette main qui n'est plus capable de soutenir le poids d'une épée emploie le peu qui lui reste de forces à écrire une lettre, — probablement la dernière que ce vieillard adressera à ses concitoyens, — une lettre destinée à susciter de mauvaises passions et des animosités dans les cœurs de deux grandes nations voisines? (Applaudissements.) N'aurait-il pas mieux fait de prêcher le pardon et l'oubli du passé, que de raviver les souvenirs de Toulon, de Paris et de Waterloo, et de faire tout ce qu'il faut pour engager une nation courageuse à user enfin de représailles, et à se venger de ses désastres passés? (Écoutez, écoutez.) N'aurait-il pas accompli une œuvre plus glorieuse en mettant de l'huile sur ces blessures, maintenant à peu près guéries, au lieu de les rouvrir, en laissant à une autre génération le soin de réparer les maux accomplis par lui? En lisant la lettre du duc, je laisse de côté l'objet de cette lettre, et j'arrive à la fin, lorsqu'il dit: « Je suis dans ma 77[e] année. » Et moi j'ajoute: Cela explique et cela excuse tout! (Applaudissements.) Nous n'avons pas, au reste, à nous occuper du duc de Wellington; nous avons à nous occuper de ces hommes plus jeunes qui se servent de son autorité pour faire réussir leurs desseins particuliers. (Écoutez, écoutez.) Ce dont j'ai besoin d'abord de vous faire convenir, vous et le peuple anglais, c'est que la question qui nous occupe n'est ni une question militaire ni une question navale, mais que c'est une question qu'il appartient aux citoyens de décider. (Mouvements d'attention et applaudissements.) Lorsque nous sommes en guerre, les hommes qui portent l'habit rouge et l'épée au côté peuvent prendre le pas sur nous pour aller à leur besogne, — une besogne peu enviable et qu'un excellent militaire, sir Harry Smith, a très-heureusement caractérisée en disant « que c'était un damnable commerce. » Mais nous sommes maintenant dans une situation différente, et nous voulons recueillir les fruits du passé. Il faut donc que nous calculions nous-mêmes les probabilités d'une guerre. Je disais tout-à-l'heure que c'était une question du ressort des citoyens. C'est une question du ressort des contribuables, qui ont à soutenir de leurs deniers l'armée et la flotte. (Applaudissements.) C'est une question du ressort des marchands, des manufacturiers, des boutiquiers, des ouvriers et des fermiers de ce pays. Et j'en demande pardon à lord Ellesmere, mais c'est une question du ressort des imprimeurs de calicots aussi. (Applaudissements prolongés.) Quelles sont les chances de guerre? D'où la guerre doit-elle venir? Vous êtes, je l'affirme, plus compétents pour en juger que les hommes de guerre, vous êtes plus impartiaux, car, à tout événement, votre intérêt n'est pas du côté de la guerre. Et tout homme qui est en état de lire un livre renfermant une description de la France actuelle, tout homme qui est en état de lire une traduction d'un journal français, tout homme qui veut prendre la peine de consulter le tableau des progrès du commerce, des manufactures et de la richesse des Français, tout homme, dis-je, qui est en état d'étudier ces choses, est aussi compétent qu'un soldat pour juger des probabilités de la guerre. (Applaudissements.) J'ajoute qu'il n'y a aucune époque dans l'histoire de France où ce pays ait été plus qu'en ce moment disposé à embrasser une politique pacifique, particulièrement à l'égard de l'Angleterre. Le peuple français se trouve maintenant dans une situation qui doit l'éloigner de la guerre. Il a traversé une révolution sociale qui a tellement égalisé le partage du sol, que la masse contribue à peu près d'une manière égale à l'entretien du gouvernement. L'impôt est en grande partie direct, ce qui rend le peuple très-sensible à l'endroit des dépenses publiques, et ce qui doit nécessairement le détourner de la guerre. La propriété n'est pas en France ce qu'elle est dans ce pays. Il y a en France cinq à six millions de propriétaires de terres, tandis que nous n'avons pas ici la dixième partie de ce nombre. Tous sont des hommes laborieux, économes de leurs pièces de cinq francs, et très-désireux de laisser quelque chose à leurs enfants. Je puis dire, sans crainte d'être démenti, qu'il n'y a pas au monde un peuple plus affectueux et mieux doué des sentiments de famille que le peuple français. Aussi ai-je vu avec horreur, honte et indignation, la manière dont quelques-uns de nos journaux en ont parlé. Ils l'ont représenté comme étant dans une situation misérable et dégradée, en proie à une basse ignorance. Je suis bien charmé que l'occasion se présente à moi de démentir de pareilles fables, et de montrer sous leur vrai jour la situation et les sentiments véritables du peuple français. Il y a dans cette ville un journal qui se servait, la semaine passée, de l'argument suivant: que nous étions obligés d'avoir une police à Manchester pour nous protéger contre les voleurs, les filous et les assassins, et, pour la même raison, qu'il nous fallait une armée pour nous protéger contre les Français. (Rires.) — Comme si les Français étaient des voleurs, des filous ou des meurtriers! La nation française est maintenant aussi bien organisée, elle jouit d'autant d'ordre que la nôtre; il n'y a pas eu, depuis cinq ou six ans, plus de désordres en France qu'en Angleterre. Il y a un autre journal à Londres, un journal hebdomadaire (1), qui a coutume d'écrire avec beaucoup de gravité, mais à qui la panique a probablement enlevé son sang-froid (rires); ce journal nous affirme que le premier engagement avec la France aura lieu sans déclaration de guerre, et que nous serons obligés de protéger Sa Majesté dans Osborne house, contre ces Français peu scrupuleux qui voudraient nous l'enlever. (Rires.) Quelle leçon notre courageuse reine a donnée récemment à ces gens-là! Elle est allée

(1) M. Pigon, grand fabricant de poudre, et l'un des principaux instigateurs de la panique.

(1) Le *Spectator*.

en France sans la moindre protection, et elle a abordé au rivage du château d'Eu, littéralement dans une baignoire. (Rires.) Il faut donc, messieurs, qu'il y ait un bien grand courage d'un côté, ou une insigne couardise de l'autre! (Rires et applaudissements.) Mais, à vrai dire, cette panique est une sorte de maladie périodique. Je la compare quelquefois au choléra, car je crois qu'elle nous a visités, la dernière fois, en même temps que le choléra. On nous disait alors que nous aurions une invasion des Russes, et je m'occupai de l'invasion des Russes. Je crois que si je n'avais pas été choqué de la folie de quelques journaux (et il y en a aujourd'hui qui sont presque aussi fous que ceux-là), — lesquels prétendaient que les Russes allaient aborder d'un moment à l'autre à Portsmouth, — je crois, dis-je, que je ne serais jamais devenu ni auteur ni homme public, que je n'aurais jamais écrit de pamphlets ni prononcé de discours, et que je serais demeuré jusqu'aujourd'hui un laborieux imprimeur sur calicots. (Applaudissements prolongés.) Maintenant, messieurs, il importe que nous connaissions un peu mieux les étrangers. Vous vous souvenez qu'il y a trois semaines ou un mois, j'eus l'occasion de prononcer quelques mots au sujet de l'élection de mon ami M. Henri, à Newton, et que je m'occupai de la réduction de nos armements; je démontrai combien il était nécessaire de réduire nos dépenses, si nous voulions poursuivre nos réformes fiscales. Dans le moment même où je parlais, un grand meeting avait lieu à Rouen, le Manchester de la France; 1800 électeurs s'y trouvaient rassemblés pour faire une manifestation en faveur de la réforme électorale. Dans cette assemblée, un orateur, M. Visinet, a prononcé un discours dirigé absolument dans le même sens que le mien. Je vais vous en lire un morceau, en signalant les marques d'approbation données dans l'auditoire. M. Visinet disait :

« Quand donc les nations seront-elles convaincues qu'elles ont une autre mission sur la terre que celle de s'exciter mutuellement à la haine? Quand cesseront-elles d'être dupes de l'égoïsme de ceux qui ont intérêt à leur persuader que le nom d'étranger est synonyme d'ennemi? Quand apprendront-elles que leurs véritables et seuls ennemis, ceux qu'elles doivent combattre et détruire, sont l'ignorance, l'oppression, la misère et la superstition. (Applaudissements.) Quand découvriront-elles que le maintien d'armements formidables dans des pays dont la nationalité n'est pas sérieusement menacée cause du mal à tout le monde et ne donne de bénéfice à personne? (C'est vrai! c'est vrai!) Ne pensez-vous pas que si, confiant dans le maintien d'une paix honorable, nous déduisions des 500,000,000 fr. que nous coûte notre armée et notre marine, 20,000,000 fr. pour améliorer l'éducation du peuple, et une somme pareille pour transformer 20,000 soldats en constructeurs de routes; que si nous rendions à notre agriculture et à notre industrie 50,000 travailleurs, en gardant dans nos poches la somme que leur entretien nous coûte, — ne pensez-vous pas que cela serait un excellent résultat de l'entente cordiale? Je ne veux point parler de l'entente cordiale entre les gouvernements; vous savez ce que cela vaut (rire); mais entre les nations qui n'ont pas d'intérêts dynastiques à servir et qui ne jouent pas à la diplomatie. Ne pensez-vous pas que cet exemple de sens commun donné par nous exercerait une influence considérable sur les autres pays, provoquerait d'autres désarmements, faciliterait partout ces réformes fiscales que l'on ajourne sans cesse en invoquant les nécessités du Trésor, et rendrait au travail productif le capital et le travail qui sont maintenant détournés dans des canaux improductifs. (Expressions d'assentiment.) »

Dans la même réunion, un autre orateur, un membre distingué de la Chambre des députés, M. Crémieux, disait encore :

« Plaise au Ciel qu'un jour vienne où le monde ne sera plus qu'une seule nation! Dieu nous a donné la terre, non point pour l'arroser de sang, mais pour la fertiliser. (Applaudissements.) Si pendant longtemps la guerre a été la règle et la paix l'exception, de nos jours la paix doit être le règle et la guerre l'exception. (Applaudissements.) Voyez ce qui se passe au sein de l'Europe civilisée. Les peuples fraternisent par leur industrie et par ces nouveaux moyens de communication qui annulent presque les distances. En quatre jours, vous pouvez aller aux extrémités de l'Allemagne; en cinq jours vous pouvez visiter Vienne et Berlin; en sept jours vous êtes sur les bords de la Vistule. Avant peu, nous serons près de l'empire de Russie; déjà les voyageurs portent des idées de liberté sur cette terre, épouvantant une tyrannie qui tombera un jour. Assez de conquêtes! Qui voudrait désormais armer les peuples les uns contre les autres? Pourquoi songerait-on à des agrandissements de territoires, puisqu'il n'y a plus de barrières entre les nations? (Applaudissements prolongés.) Et qu'on ne dise pas que ceci est une fable, une utopie! C'est déjà un fait. Les peuples commencent à se connaître et à se débarrasser des vieux préjugés et des vieilles haines qui les séparaient. Pourquoi ne fraterniseraient-ils pas? Pourquoi demeureraient-ils ennemis? Ne sont-ils pas les enfants d'un même Dieu? N'ont-ils pas tous le même esprit immortel, qui est une émanation de Dieu? Et, sur la terre n'ont-ils pas les mêmes intérêts à protéger et à développer? (Sensation prolongée, bravos.) Et, je vous le demande, si la France guerrière et conquérante a vu les nations lui offrir le tribut de leurs acclamations, que n'accomplira-t-elle point dans cette longue paix du monde? (Applaudissements — longue interruption.) »

Ces extraits sont un peu longs; mais j'ai pensé qu'ils vous intéresseraient (applaudissements); j'ai pensé que vous seriez charmés d'apprendre ce qui s'est passé au sein d'une assemblée représentant l'opinion de la principale ville manufacturière de France : et quand vous voyez que de pareils sentiments sont applaudis comme ils l'ont été dans une assemblée française, comment voulez-vous croire, hommes de Manchester, que la France soit la nation de bandits que certains journaux vous dépeignent? (Applaudissements.) Je ne veux pas dire qu'il n'y ait des préjugés à déraciner en France comme il y en a en Angleterre; mais je dis qu'il ne faut pas chercher querelle à un petit nombre d'hommes à Paris, — d'hommes sans considération et sans influence en France; — mais que nous devons tendre la main aux hommes dont je vous parlais tout-à-l'heure. (Applaudissements.)

Maintenant, je tâcherai de traiter avec vous d'une manière pratique et détaillée cette question des armements; car c'est probablement la dernière fois que j'aurai à vous en parler, avant qu'elle ne soit portée devant la Chambre. C'est, je le répète, une question sur laquelle la masse des citoyens doit prononcer; les hommes spéciaux n'ont rien à y voir. Je n'ai pas le dessein d'entrer dans les détails du métier; je ne crois pas qu'il soit utile pour vous d'avoir la moindre connaissance pratique de l'horrible métier de la guerre. (Applaudissements.) Je veux seulement vous demander si, dans un état de paix profonde, vous autres contribuables, vous voulez vous décider à courir les risques de la guerre en gardant votre argent dans vos poches, ou bien si vous voulez permettre à un plus grand nombre d'hommes de vivre dans la paresse, en se couvrant d'une casaque rouge ou d'une jaquette bleue, sous le prétexte de vous protéger? (Mouvement.) Pour moi, je crois que nous devons agir en toutes choses selon la justice et l'honnêteté, et partager la branche d'olivier avec le monde entier; et aussi longtemps que nous agirons ainsi, je veux bien courir les risques de tout ce qui pourra arriver, sans payer un soldat ou un marin de plus! (Vifs applaudissements.) Mais ce n'est pas seulement la question de savoir si nous devons augmenter nos armements qu'il s'agit de décider. Vous avez déjà dépensé, cette année, 17,000,000 liv. st. en armements, et vous êtes très-aptes à décider si vous n'auriez pas pu faire un meilleur emploi de votre argent. (Applaudissements.) Vous êtes-vous informés si la marine que vous payez si largement est employée de la meilleure manière possible? (Écoutez, écoutez! et applaudissements.) Où sont ces grands vaisseaux de ligne qui vous coûtent si cher? Ordinairement ils voyagent en faisant un grand étalage de puissance; mais ils ne vont ni à Hambourg ni dans la Baltique, où il y a un si grand commerce. Non! ils ne vont pas là; la température est rude, et il y a peu d'agréments à se trouver sur ces rivages. (Rires et applaudissements.) Vont-ils davantage dans l'Amérique du Nord, aux États-Unis, avec lesquels nous faisons la cinquième ou la sixième partie de notre commerce étranger? Non pas! L'arrivée d'un vaisseau de guerre anglais dans ces parages est signalée par les journaux comme un événement extraordinaire. Les matelots des navires de guerre sont fainéants, et c'est pourquoi ils font bien de n'aller pas souvent dans ce pays-là. En résumé, on n'a besoin d'eux dans aucune région commerçante. (Applaudissements.) A la fin de notre petite session j'ai demandé un rapport sur les stations occupées par nos navires, et je vous prierai de jeter les yeux sur ce rapport. J'ai demandé un rapport sur les forces navales qui se trouvaient dans le Tage et dans les eaux du Portugal, au commencement de chaque mois, pendant l'année dernière, avec les noms des navires, le nombre des hommes et des canons. Lorsqu'il sera sous vos yeux, je ne serai aucunement surpris si vous lisez que les forces navales que nous avons dans le Tage et le Douro, et sur les côtes du Portugal, dépassent l'ensemble des forces navales américaines. Il est vrai que Lisbonne est une ville agréable, je puis en témoigner, car je l'ai visitée; — le climat est délicieux; on voit là des géraniums en plein air au mois de janvier. (Rires et applaudissements.) Je ne veux pas disputer sur les goûts des capitaines et des amiraux qui ne demandent pas mieux que de passer l'année dans le Tage, si vous voulez bien le leur permettre. (Applaudissements.) On vous affirme qu'ils y sont pour servir vos intérêts; mais je puis vous assurer qu'il n'en est rien; votre flotte a été mise dans le Tage à l'entière disposition de la reine de Portugal et de ses ministres; et elle est tenue de leur porter secours dans le cas où ils encourraient l'indignation du peuple par leur mauvaise administration. Voilà tout! Sans manquer aux convenances, je puis dire qu'aujourd'hui le Portugal est le plus petit et le plus misérable des États de l'Europe; et je me demande ce que l'Angleterre peut gagner à prendre de semblables pays sous sa protection? Le Portugal compte environ 3 millions d'habitants; nous sommes sûrs de son commerce, pour la raison fort simple que nous prenons les quatre cinquièmes du vin de Porto qu'il produit; — et si nous ne le prenions pas, personne n'en voudrait. (Rires et applaudissements.) J'espère qu'on ne m'imputera point un sentiment odieux, j'espère que l'on prendra uniquement au point de vue économique l'argument que je vais employer; mais je dis que si le tremblement de terre qui a ruiné Lisbonne se faisait sentir de nouveau et engloutissait le Portugal sous les eaux de l'Océan, une grande source de dilapidation serait fermée pour le peuple anglais. (Applaudissements.)

Je n'accuse point les Portugais; ils font ce qu'ils peuvent pour s'assister eux-mêmes. Dernièrement encore, un de leurs députés a été renvoyé aux cortez par le cri unanime du peuple, lequel, au dire de lord Palmerston et Cie, n'exerce aucune influence en Portugal (applaudissements); mais chaque fois que la nation essaie de se révolter, les Anglais font usage de leur puissance pour comprimer ses efforts! Que la reine et ses ministres administrent convenablement le pays et le peuple sera leur meilleur soutien! Je vous engage à suivre cette question du Portugal; étudiez-la et examinez bien ses rapports avec la question des armements. Je sais qu'il y a en Angleterre une grande aversion pour la politique extérieure, et cela vient sans doute de ce que cette politique ne nous a jamais fait aucun bien. (Mouvement.) Mais je puis vous garantir que si vous voulez secouer votre apathie et exercer une surveillance active sur les faits et gestes du département des affaires étrangères, vous épargnerez de bonnes sommes d'argent, — ce qui, à tout prendre, serait un bon résultat par le temps qui court. (Applaudissements.) — Maintenant, Messieurs, je poserai cette question : si les gens de Brighton, — si les vieilles femmes des deux sexes de Brighton, — craignent qu'on ne vienne les arracher de leurs lits (rires), pourquoi ne rappelle-t-on pas la flotte qui est dans le Tage pour la faire croiser dans la Manche? (Applaudissements.) Je ne suis pas marin; mais je crois qu'aucun marin ne me démentira, si je dis qu'il vaudrait mieux pour nos équipages qu'ils naviguassent dans la Manche, que de croupir à Lisbonne dans la paresse et la démoralisation.

Nous avons des navires de guerre qui vont de Portsmouth directement à Malte, car Malte est le grand hôpital de notre marine. (Applaudissements prolongés.) Je me trouvais à Malte au commencement de l'hiver, au mois de novembre. Pendant mon séjour, un de nos vaisseaux de ligne arriva de Portsmouth; il entra dans le port de Valette et il y demeura pendant que j'allai de Malte à Naples, et de là en Grèce et en Égypte; il y était encore quand je retournai à Malte. Les principaux officiers étaient sur la côte, où ils vivaient dans les clubs, et le reste de l'équipage avait toutes les peines du monde à se créer l'apparence d'une occupation utile, en hissant et en abaissant alternativement les voiles et en nettoyant le pont. (Éclats de rires.) Je fus introduit chez le consul américain, qui m'entretint beaucoup de notre marine. Il me dit : « Nous autres Américains, nous regardons votre marine comme très-molle. — Qu'entendez-vous par molle? — Oh! répliqua-t-il, les équipages de vos navires sont trop paresseux; ils n'ont rien à faire. Vous ne pouvez espérer d'avoir de bons équipages si vos navires séjournent pendant de longs mois dans le port. Nous autres Américains, nous n'avons jamais plus de trois navires dans la Méditerranée, et un seul de ces trois navires est plus considérable qu'une frégate; mais les instructions de notre gouvernement sont que les navires américains ne doivent jamais séjourner dans un port, qu'ils doivent traverser constamment la Méditerranée dans l'un ou l'autre sens; visiter tantôt un port, tantôt un autre, et donner la chasse aux pirates quand il s'en montre. Nos navires sont toujours en mouvement, et il en résulte que leur discipline est meilleure que celle des navires anglais, dont les équipages demeurent dans un état de perpétuelle oisiveté. » (Mouvement.)

L'orateur revient ensuite sur la mauvaise interprétation que l'on avait donnée de son opinion, relativement à la question du désarmement. J'ai déclaré franchement à Stockport ce que je déclare encore aujourd'hui, ce que j'ai déclaré depuis douze ans dans mes écrits, — à savoir, que nous ne pourrons pas réduire matériellement nos armements aussi longtemps qu'il ne se sera opéré aucun changement dans les esprits, relativement à la politique extérieure. Il faut que le peuple anglais se défasse de cette idée, qu'il lui appartient de régler les affaires du monde entier. Je ne blâme pas le ministère de maintenir nos armements; je veux seulement appeler l'attention publique sur la folie que l'on commet en dirigeant aujourd'hui notre politique extérieure comme on le faisait autrefois. (Applaudissements.) Lorsque l'opinion publique, — lorsque la majorité de l'opinion publique, — se trouvera de mon côté, je serai charmé de voir appliquer mes vues; mais jusque-là je veux bien être en minorité, et en minorité je resterai jusqu'à ce que je réussisse à transformer la minorité en majorité. (Applaudissements.) Mais la question qui s'agite devant vous n'est pas de savoir si nous devons démanteler notre flotte; la question est de savoir si vous voulez ou non augmenter votre armée et votre marine. Tout en admettant que l'opinion publique n'adopte pas mes vues, à ce point de consentir à une réduction dans nos armements, je prétends, néanmoins, au nom du West-Riding de l'Yorkshire (applaudissements); au nom du comté de Lancastre, au nom de Londres, d'Edimbourg et de Glascow, que l'opinion publique est avec moi. (Tonnerre d'applaudissements. — L'assemblée se lève comme un seul homme en faisant entendre des hourras prolongés.) Et si l'opinion publique s'exprime partout comme elle vient de le faire ici, nos armements ne seront pas augmentés. (Applaudissements.) Mais que cette manifestation ait lieu ou non, — je parle pour moi-même comme membre indépendant du parlement, — on n'ajoutera pas un schelling au budget de notre armée et de notre flotte, sans qu'auparavant je n'aie forcé la Chambre à une division sur cet objet. (Vifs applaudissements.)

Messieurs, en commençant, je vous ai montré le lien qui unit la question des armements à celle de la liberté du commerce; en terminant, je vous dirai que la question de la liberté du commerce est grandement compromise en Europe par les mesures proposées au sujet de nos défenses nationales. Je reçois des journaux de Paris, et je vous dirai qu'à Paris il y a des libre-échangistes qui se sont associés et qui publient un journal hebdomadaire pour éclairer les esprits, comme notre ligue a publié le sien. Ce journal est dirigé par mon habile et excellent ami M. Bastiat, et la semaine dernière il s'affligeait des remarques d'un autre journal, le *Moniteur industriel*, qui prétendait que l'Angleterre n'était pas sincère dans sa politique de liberté commerciale, et que s'apercevant que les principes proclamés par elle n'étaient pas adoptés en Europe, elle préparait ses armements pour enlever par la force ce qu'elle avait cru pouvoir enlever par la ruse. J'exhorte mes concitoyens à résister à cette tentative, qui est faite pour répandre de l'odieux sur nos principes. Nous avons commencé à prêcher la liberté commerciale, avec la conviction qu'elle amènerait la paix et l'harmonie parmi les nations; mais les *free-traders* les plus enthousiastes n'ont jamais dit, comme le prétendent certains journaux, qu'ils s'attendaient à ce que la liberté commerciale amènerait l'ère rêvée par les millénaires. Nous ne nous sommes jamais attendus à rien de semblable. Nous nous sommes attendus à ce que les autres nations demanderaient du temps, comme la nôtre l'a fait, pour adopter nos vues; mais ce que nous avons toujours espéré, le voici : c'est que les peuples de l'Europe ne nous verraient point douter nous-mêmes les premiers de la tendance de nos propres principes, et nous armer contre les peuples avec lesquels nous voulions entretenir seulement des relations d'amitié. Nous avons entrepris de faire du libre-échange l'avant-coureur de la paix; voilà tout! Lorsque nous avons planté l'olivier, nous n'avons jamais pensé que ses fruits mûriraient en un jour, mais nous avons eu l'espoir de les recueillir dans leur saison; et avec l'aide du Ciel et de la vôtre, il en sera ainsi! (Applaudissement prolongés.)

Le colonel Thompson propose un toast à la Ligue et à ses travaux, dont l'utilité a été si grande pour le pays et pour le monde.

M. Bright répond à ce toast :

Si quelqu'un dans cette assemblée avait, en venant ici, quelques doutes sur le véritable objet de notre réunion, ses doutes doivent être maintenant dissipés. On m'a demandé pourquoi nous nous réunissions, maintenant que le monde politique est si calme, et que les réformes que nous avons poursuivies dans cette enceinte sont pour la plupart accomplies; j'ai répondu que nous nous réunissions pour faire honneur au grand principe qui a triomphé, et à un autre principe qui marche vers un plus grand triomphe encore, — à ce principe que dans l'avenir l'opinion du peuple sera le seul guide, et l'intérêt du peuple le seul objet du gouver-

nement de ce pays. Je n'aurai pas besoin de faire longuement l'apologie de la liberté commerciale. Si jamais principe a été triomphant, si jamais but poursuivi par une grande association a été justifié par les résultats, c'est bien le principe de la liberté du commerce et le but qui a été poursuivi par les agitateurs de notre association. (Applaudissements.) N'avons-nous pas entendu dire pendant de longues années qu'il fallait que ce pays fût entièrement indépendant de l'étranger? Et maintenant ne devons-nous pas avouer que c'est grâce aux importations de subsistances de l'étranger que plusieurs millions de nos concitoyens ont conservé la vie pendant ces dix-huit mois? Ne nous disait-on pas que le meilleur moyen d'avoir un approvisionnement sûr et abondant de subsistances, c'était de protéger nos cultivateurs? Et n'est-il pas prouvé à présent qu'après trente années d'une protection rigoureuse, des millions de nos concitoyens seraient morts de faim si nous n'avions pas reçu du blé du dehors? Ne nous disait-on pas encore que si nous achetions du blé à l'étranger, nous serions obligés d'exporter des masses considérables d'or, et que cet or servirait à édifier des manufactures rivales des nôtres? Eh bien! il y a eu des importations et des exportations considérables de numéraire destinées au payement du blé, mais où le numéraire a-t-il été retenu? Ne nous revient-il pas, en ce moment, aussi vite qu'il s'en était allé? Et de plus, la nation qui a pris la plus grande partie de cet or, les Etats-Unis n'ont-ils pas doublé ou triplé leurs achats de nos marchandises depuis un an? (Applaudissements.) Si quelqu'un vient se plaindre à moi de la liberté commerciale, — quoique je doive dire que peu d'hommes s'en plaignent si ce n'est quelques esprits obtus que nous ne parviendrons jamais à convaincre, — si quelqu'un me demande si la liberté commerciale a triomphé, si notre politique a réussi, je lui cite les seize millions de quarters de blé qui ont été importés dans les seize derniers mois et je lui demande : qu'auriez-vous fait sans cette importation? Vous auriez eu une anarchie, une ruine, une mortalité sans exemples dans aucun temps et dans aucun pays; vous auriez souffert de toutes ces épouvantables calamités si votre politique de restriction et d'exclusion était demeurée plus longtemps en vigueur. (Applaudissements.) Jamais l'efficacité d'un principe n'a été aussi admirablement prouvée que l'a été celle du nôtre, pendant les douze derniers mois. Si un homme avait pu s'élever assez haut pour embrasser le monde de son regard, qu'aurait-il vu? Que faisait alors pour notre pays le génie du commerce? Nous étions abattus par la peur, nous étions en proie à la famine, nous implorions du monde entier notre salut, et le commerce nous a répondu de toutes les régions du globe. Sur les bords de la mer Noire et de la Baltique, auprès du Nil classique et du Gange sacré; sur les rives du Saint-Laurent et du Mississipi, dans les îles éloignées de l'Inde, dans le naissant empire de l'Australie, des créatures humaines s'occupaient de recueillir et d'expédier les fruits de leurs moissons pour nourrir le peuple affamé de ce royaume. (Applaudissements.) L'orateur s'occupe ensuite des résultats politiques de liberté des échanges. Le rappel des lois-céréales, dit-il, peut être comparé, dans le monde politique, à la débâcle qui suit une longue gelée. Lorsque le dégel arrive, vous voyez sur les fleuves des masses de glaçons se disloquer et se disjoindre; ils se mettent séparément en marche; tantôt ils se touchent, tantôt ils se séparent, mais tous tendent au même but, tous sont entraînés vers l'Océan. C'est ainsi que nous voyons dans notre Parlement les vieux partis se dissoudre pour toujours. Et dans notre Parlement comme au dehors, nous voyons la masse aspirer et marcher vers une liberté plus grande que celle dont nous avons joui jusqu'à ce jour. (Applaudissements.) Où donc allons-nous? L'orateur énumère les réformes qui restent à accomplir; en première ligne il place la réforme de l'église établie, puis celle de la transmission des propriétés. Cette question de la tenure du sol et du mode selon lequel il doit être transmis de main en main et de père en fils, intéresse l'Angleterre et l'Écosse aussi bien que l'Irlande. Les abus qui subsistent depuis si longtemps ont pris naissance à une époque où la population était clair-semée et où le peuple n'avait aucun pouvoir. Il s'agit maintenant de les détruire; et de même que le Parlement a admis la libre introduction des blés étrangers, de même — quoi que puissent faire les influences aristocratiques — il admettra avant peu l'affranchissement du sol, — la liberté sera donnée à la terre comme elle a été donnée à ses produits. (Applaudissements.)

Il est singulier que dans ce meeting, toutes les pensées se soient tournées vers une question à laquelle personne ne songeait il y a quelques semaines; je veux parler du cri de guerre qui a été jeté dans le pays. J'entends dire de tous côtés qu'il y a eu une panique. Eh bien! moi, je suis persuadé du contraire : il n'y a pas eu de panique. Voici ce qui est arrivé. Mon honorable ami le représentant du West-Riding de l'Yorkshire (M. Cobden) est allé au fond du Cornouailles; il y a lu les journaux de Londres et il s'est imaginé que nous ajoutions foi à ce qu'ils disaient. (Rires.) Il faut que je vous donne une autre preuve de sa crédulité. Lorsqu'il se trouvait en Espagne, il m'écrivit une lettre à peu près au moment où une querelle paraissait s'être élevée entre lord Palmerston et quelqu'un à Paris, à propos du mariage de la reine d'Espagne, et savez-vous ce qu'il disait? Il nous suppliait de ne pas entreprendre une guerre à ce sujet, il nous suppliait de ne pas nous livrer à la manie de la guerre. Étant en Espagne, il avait évidemment tout à fait oublié le caractère du peuple au milieu duquel il avait vécu! (Rires.) Il a lu les journaux de Londres, et il s'est imaginé que nous tous y écrivions des *premiers-Londres*. Le fait est que la panique est demeurée tout entière parmi les chefs du parti militaire de ce pays et les rédacteurs en chef des journaux. (Rires.) Pour moi, je suis persuadé que toute cette panique n'est qu'une feinte. Je crois que je puis vous en donner le secret. C'est la coutume dans ce pays que plus un homme est riche, moins il laisse à la majorité de ses enfants. (Écoutez — et applaudissements.) Si un honnête fabricant de coton, ou un marchand, ou un imprimeur sur calicots, vient à amasser 20,000 ou 30,000 liv. st., il s'arrange ordinairement de manière à partager également cette somme entre ses enfants lorsqu'il quitte la terre. (Applaudissements.) Je ne sais vraiment comment un homme qui possède des sentiments naturels et une dose ordinaire d'honnêteté pourrait faire autrement. Mais plus un homme possède de propriétés, surtout si ces propriétés consistent en champs verts, plus il juge nécessaire que son fils aîné les possède toutes après lui. Le colonel Thompson, en donnant l'explication du fait, dit que l'intention de cet homme est de rendre une main assez forte pour contraindre le public à entretenir le reste de la famille. (Rires.) Or, vous savez que les familles aristocratiques se multiplient tout comme les familles des autres classes. (Rires.) Il y a d'abord un ou deux enfants autour de la table; puis, — petit à petit, — il en vient six ou huit, ou dix ou douze, comme le bon Dieu les envoie. Tous ces enfants sont entretenus dans l'idée qu'ils souffriraient dans leur dignité si on les voyait offrir quelque chose à vendre. Ils n'embrassent pas la carrière commerciale, ils suivent celle des emplois publics. (Rires.) Ils sont tellement pleins de patriotisme qu'ils ne veulent rien faire, si ce n'est offrir leurs services à leurs concitoyens. Mais la pitance devient de jour en jour plus maigre. (Rires.) Les classes moyennes ont, de jour en jour, fourni un plus grand nombre d'hommes actifs, habiles et intelligents qui sont venus faire concurrence aux membres de l'aristocratie, dans les services publics. La conséquence de ce fait était évidente. Comme dirait le colonel Thompson, il est arrivé que cette population a pressé sur les moyens de subsistance. (Rires.) Elle a besoin aujourd'hui d'une carrière plus large pour déployer son énergie, — qu'elle applique principalement à ne rien faire et à manger des taxes. (Rires et applaudissements.)

Songez qu'il s'est passé, depuis une trentaine d'années, des choses qui ont dû plonger dans le désespoir une portion considérable de la classe aristocratique. Prenez les vingt-cinq dernières années et comparez-les à n'importe quelle période de vingt-cinq ans de notre histoire, et vous verrez que nous avons accompli une véritable révolution, une révolution glorieuse et pacifique, et d'autant plus glorieuse qu'elle a été plus pacifique. Nous avons eu, dans nos lois et dans nos institutions, dans la politique de notre gouvernement, dans la constitution même du pouvoir, des changements plus considérables que d'autres n'en ont obtenu par des révolutions sanglantes. Et qui sait ce qui pourra venir encore? « Si nous avons trente autres années de paix et si des salles pour la liberté du commerce s'ouvrent dans toutes les grandes villes du royaume, disent les membres de l'aristocratie, nous voudrions bien savoir ce qui viendra. » Sans aucun doute, quelque chose de très-sérieux pour quelques-uns d'entre eux. Ils en sont, du reste, bien persuadés. Il y a un duel à mort entre l'esprit de guerre et le progrès politique, social et industriel. Nous servirions les desseins de cette classe anti-nationale, si nous permettions à l'esprit de guerre de se répandre dans la Grande-Bretagne. Laissez-le prévaloir, laissez la guerre désoler de nouveau le monde, et vous aurez beau faire des meetings, aucune nouvelle réforme sociale et industrielle ne s'accomplira dans le gouvernement du royaume uni. (Applaudissements.) Je sais bien que si vous jetez un regard sur les pages de notre histoire dans ces trente dernières années, elles ne vous paraîtront pas aussi brillantes que celles des trente années précédentes. Il n'y a pas eu autant d'hommes nés pour être de grands généraux ou des amiraux; il n'y a pas eu autant de grandes victoires par mer et par terre; vos églises et vos cathédrales n'ont pas été, dirai-je *ornées*? ne devrais-je pas plutôt dire *souillées*, par les trophées de la guerre? Un illustre Français, Lamartine, a dit : « Le sang est ce qui brille le plus dans l'histoire, cela est vrai, mais il tache. » « Le sang et la liberté s'excluent, » dit-il encore. Je vous en supplie, Messieurs, par toutes les victoires que vous avez déjà remportées, par toutes celles que vous pouvez remporter encore, résistez, résistez énergiquement à tout ce que l'on pourrait vous dire pour entretenir en vous des pensées hostiles aux étrangers, tout ce que l'on pourrait vous dire pour vous engager à augmenter la somme que vous dépensez en armements. (Applaudissements.)

Messieurs, le pouvoir du peuple s'étend chaque jour; efforçons-nous bien de prouver que ce pouvoir est un bienfait pour ceux qui le possèdent. J'imagine quelles seront les exclamations de l'*United Service* et du club de l'armée et de la marine, lorsque les journaux arriveront à Londres avec un compte-rendu de ce meeting. Oh! c'est une époque glorieuse que celle où des milliers de citoyens peuvent se réunir librement! car il n'est pas de liberté plus grande, plus féconde, que celle dont nous jouissons dans ce moment, — de discuter librement et ouvertement, d'approuver librement et de condamner librement la politique de ceux qui gouvernent ce grand empire. (Applaudissements.) Je suis resté souvent debout sur le rivage, lorsqu'il n'y avait pas un souffle d'air qui ridât la surface de l'Océan. J'ai vu la marée s'élever comme si elle était mue par quelque impulsion mystérieuse et irrésistible qui lançait successivement les vagues sur le rivage. Nous qui sommes une grande et magnanime nation, ayons dans nos âmes ce souffle mystérieux et irrésistible, cet amour pour la liberté, cet amour pour la justice! Il nous poussera en avant, en avant toujours, et nous fera obtenir triomphe sur triomphe, jusqu'à ce que cette nation soit — comme toutes les nations peuvent l'être un jour — une communauté heureuse et fortunée, que le monde se proposera pour modèle. (Applaudissements prolongés.)

M. Brotherton propose un autre toast à la liberté du commerce et à la paix.

M. George Thompson répond au toast porté par M. Brotherton. Ne laissons pas revivre, dit-il, les animosités nationales, lorsque les Français eux-mêmes nous donnent un exemple que nous pourrions suivre avec profit. Dans chacun des soixante banquets qui ont eu lieu récemment pour la réforme électorale, un toast a été porté « à la liberté, à l'égalité et à la fraternité. » M. le colonel Thompson se demandait alors ce que penserait un naturel d'un pays éloigné, converti au christianisme par un de nos missionnaires, si, venant dans ce pays, il nous trouvait occupés à nous préparer à la guerre contre une nation qui ne nous a pas témoigné le moindre sentiment d'hostilité. Si les classes ouvrières sont appelées à faire partie de la milice, qu'elles demandent au moins au gouvernement de connaître la cause pour laquelle elles sont destinées à combattre; qu'elles prennent avantage de l'obligation qu'on leur imposera de verser leur sang, s'il en est besoin, pour revendiquer les droits du citoyen et quelques biens qui valent la peine d'être défendus. (Applaudissements.)

Des remercîments sont ensuite votés aux membres du Parlement qui ont honoré le banquet de leur présence; puis l'assemblée se sépare.

PETITION DES BIJOUTIERS DE PARIS.

Au nom des bijoutiers de Paris, une Commission spéciale, nommée par eux et chargée de la défense de leurs intérêts, vient d'adresser à M. le ministre des finances une pétition dont nous croyons devoir reproduire un passage important :

« Plusieurs fabricants bijoutiers sont venus nous exprimer leurs alarmes. Ils se voient lésés déjà et menacés bientôt d'un préjudice plus grand par l'introduction en France d'ouvrages d'or et d'argent fabriqués à l'étranger, en l'absence de toutes les conditions préventives imposées à la fabrication française. Ces ouvrages payent, à notre frontière, un léger droit d'entrée; ils sont ensuite présentés au bureau de garantie le plus voisin, et là, sans aucun examen de leur composition plus au moins loyale, de leur titre plus ou moins bas, ils sont revêtus d'une marque microscopique, qui leur sert de passeport définitif dans le commerce français. Tout cela se pratique en vertu de la loi du 19 brumaire an VI.

» A l'extérieur ces bijoux ressemblent parfaitement aux nôtres, la marque seulement diffère; mais c'est une différence qui n'est appréciable ni pour le public, ni même pour le plus grand nombre des commerçants; d'un autre côté, ces bijoux peuvent se vendre à plus bas prix que les nôtres, soit à raison de l'infériorité de leur titre, soit à raison des matières viles qu'ils recèlent.

» Vous comprendrez, monsieur le Ministre, que les bijoutiers français s'inquiètent à bon droit d'une pareille concurrence, dont l'action commence à se faire sentir, et qui peut prendre un rapide développement. Il y a d'ailleurs un autre intérêt menacé, celui des acheteurs, qu'on peut abuser aisément sur la valeur intrinsèque des bijoux étrangers.

» On a voulu préserver le public des fraudes sur les ouvrages d'or et d'argent, en établissant une législation spéciale; mais toutes les mesures préventives de cette législation sont suspendues à l'égard des ouvrages introduits de l'étranger en France. N'est-il pas vrai cependant qu'un acheteur, trompé sur la valeur d'un bijou dont il fait emplette, ne se trouvera pas indemnisé et consolé s'il apprend que ce bijou vient d'Allemagne ou d'Angleterre? N'est-il pas encore vrai qu'un marchand trompeur ne sera pas fort empêché dans ses opérations malhonnêtes, si, pour éviter tout obstacle, il lui suffit de tirer des bijoux étrangers ?

» En vous soumettant ces considérations, nous ne croyons pas avoir besoin d'indiquer le remède au mal dont nous sommes préoccupés. Nous ajouterons seulement qu'il n'est nullement dans notre pensée d'obtenir une protection de tarif contre l'industrie étrangère. Tout ce que nous désirons, c'est l'égalité devant la loi de notre pays, entre cette industrie et la nôtre; c'est la cessation d'un état de choses qui protége chez lui, et, qui pire est, chez nous le fabricant étranger contre la concurrence française. Chez lui, par la défense qui nous est faite de fabriquer, même pour l'exportation, des bijoux au titre étranger; chez nous, par la permission qui lui est donnée d'y venir vendre des ouvrages dont la fabrication nous est interdite. »

Certes, la réclamation des bijoutiers est aussi juste que modérée; par malheur, la modération et la justice ne sont plus, par le temps qui court, des qualités propres à la faire bien accueillir. Ah! si les bijoutiers, mieux avisés, demandaient quelque bonne protection restrictive ou prohibitive, quelque privilége bien conditionné, et s'affiliaient habilement au Comité pour la défense du travail national, le cas serait tout différent, et sans doute alors leur prétention, puissamment appuyée, aurait les plus belles chances de succès; mais ces candides travailleurs se bornent à réclamer simplement ce qui leur est dû : c'est donc donner un mauvais exemple, c'est montrer un désintéressement scandaleux, et, pour les en punir, on condamnera vraisemblablement leur pétition à la détention perpétuelle dans un carton du ministère.

— On distribue *gratis*, aux bureaux de l'Association, rue de Choiseul, 8, et chez Guillaumin et Cie, rue Richelieu, 14 : LA LIBERTÉ DU TRAVAIL, *discours d'ouverture du cours d'économie politique* au Collége de France, pour l'année scolaire 1847-48, prononcé le 22 décembre 1847 par M. MICHEL CHEVALIER, réimprimé par l'Association pour la liberté des échanges, et extrait du *Journal des Économistes*, n° 74. — (15 janvier 1848.)

BIBLIOGRAPHIE.

ANNUAIRE OFFICIEL DES CHEMINS DE FER, publié par M. NAPOLÉON CHAIX, sous le patronage de M. ED. TEISSERENC, député, et sous la direction de M. EUG. PRESTAT, commissaire royal près la compagnie du chemin de fer du Centre, et M. PETIT DE COUPRAY, ancien élève de l'École polytechnique (1).

Les chemins de fer ouvrent une nouvelle ère aux relations des cités et des peuples. Le consommateur rapproché du producteur, l'espace et le temps effacés par la vitesse, l'activité imprimée à toutes les transactions commerciales et privées, tels sont les principaux résultats économiques de cette admirable invention dans les applications de laquelle réside aujourd'hui la condition première de la richesse et de la grandeur des États. Aussi tous les peuples s'appliquent-ils à l'approprier à leur territoire. Tous s'imposent les plus lourds sacrifices pour avoir des chemins de fer, pour en avoir un grand nombre et le plus promptement possible; on dirait que leur salut se trouve lié à ces entreprises. C'est un grand mouvement qui a gagné l'Europe de proche en proche et qui a atteint, jusque par-delà les mers, les nations les plus rétives au progrès.

L'Angleterre, les États-Unis et l'Allemagne tiennent le premier rang parmi les nations qui concourent le plus activement à enrichir leur territoire de ce puissant levier de civilisation et de bien-être. A eux seuls, ces trois États possèdent près de 20,000 kilomètres de chemins terminés (2). Longtemps stationnaire, la France s'occupe enfin sérieusement de tracer à travers son territoire les lignes qui doivent lui conserver son rang parmi les nations. Après avoir essayé de tous les systèmes et compris que le grand côté de la question consiste surtout à ne pas demeurer en arrière du mouvement industriel, elle s'est franchement ralliée au système d'exécution par l'industrie privée, appuyée du concours de l'État. On compte aujourd'hui en France vingt-sept Compagnies administrant un nombre égal de lignes d'une étendue totale de près de 2,000 kilomètres. Un capital énorme se trouve engagé de la manière suivante dans ces grandes entreprises :

Capital social, représenté par 1,718,775 actions	945,675,000 fr.
Subventions en travaux	254,500,000
Subventions en argent	52,875,000
Prêts par l'État	59,500,000
Emprunts	97,419,000
Total	1,409,969,000 fr.

Les allocations de l'État aux Compagnies en prêts ou subventions s'élevaient, au 31 décembre 1847, à	657,935,000 fr.
A déduire pour abandon d'entreprises subventionnées et remboursements à opérer par les Compagnies	237,435,000
Reste	420,500,000 fr.

qui représentent la part définitive de l'État dans l'exécution des 4,000 kilomètres de chemins de fer décrétés par la loi fondamentale du 11 juin 1842.

De cet exposé sommaire de la situation des chemins de fer français, ressort pleine et entière l'importance des intérêts publics et privés qui se rattachent aujourd'hui à ces grandes entreprises. Il était donc urgent qu'une publication spéciale entreprît de nous instruire des conditions de leur établissement successif, de leur situation financière, de la législation qui les concerne, des résultats de leurs exploitations et des faits innombrables qui se rattachent à la question des chemins de fer en France. M. Chaix, dont le nom se trouve déjà heureusement lié à plusieurs publications sur les chemins de fer, s'est chargé d'accomplir cette tâche, que ses rapports continuels avec les directeurs et employés des Compagnies lui permettaient d'entreprendre et de réaliser mieux que personne. Le volume qu'il vient de publier, avec le concours de MM. Prestat et Petit de Coupray, témoigne du soin et des efforts déployés pour cette publication, dont l'utilité sera appréciée par la simple énumération des documents qu'elle renferme.

Un chapitre spécial donne la composition du personnel de la division des chemins de fer au ministère des travaux publics, du conseil général des ponts-et-chaussées et des commissaires royaux près les Compagnies de chemins de fer. Un second chapitre contient l'exposé de la situation administrative et financière de chaque ligne, suivi des résultats comparés de son exploitation. Après un aperçu général du système des chemins de fer dans les différents pays d'Europe et aux États-Unis, les auteurs de l'*Annuaire* nous exposent successivement la législation générale des chemins de fer, la jurisprudence civile, commerciale, criminelle et administrative, concernant ces voies de communication, la comparaison des cahiers des charges et des statuts imposés aux Compagnies, travail d'une heureuse idée, et qui rend très-facile l'étude des avantages et des inconvénients de toutes les dispositions législatives. L'ouvrage est terminé par des tables alphabétiques servant de répertoire à ces différentes parties, et par une carte générale des chemins de fer de France et des pays voisins.

(1) Fort in-18 de 520 pages. Paris, à l'imprimerie centrale des chemins de fer de Napoléon Chaix et C[ie].

(2) Exactement 19,933 kilomètres, divisés comme suit : Angleterre, 5,551 kilom.; Allemagne, 6,532 kilom.; États-Unis, 7,850 kilom.

Nous n'entreprendrons pas d'analyser tous les documents et matériaux que renferme ce volume. L'actionnaire y trouvera nettement formulées l'étendue et la limite de ses droits, et le public, les obligations imposées aux Compagnies pour lui assurer la sûreté, la facilité et la rapidité des transports. L'*Annuaire-Chaix*, en un mot, à part de légères imperfections qu'il faut attribuer à la nouveauté et à l'importance de la matière, bien plus qu'au défaut d'habileté et de connaissances des auteurs, l'*Annuaire-Chaix* a heureusement atteint le but essentiellement utile auquel sa nature le destine.

J. L.

VARIÉTÉS.

LE MAIRE D'ÉNIOS (1).

C'était un singulier Maire que le maire d'Énios. D'un caractère.... Mais il est bon que le lecteur sache d'abord ce que c'est qu'Énios.

Énios est une commune du Béarn placée.....

Pourtant, il semble plus logique d'introduire d'abord monsieur le Maire.

Bon! me voilà bien empêché dès le début. J'aimerais mieux avoir l'algèbre à prouver que Peau d'âne à conter.

O Balzac! ô Dumas! ô Sue! ô génies de la fiction et du roman moderne, vous qui, dans des volumes plus pressés que la grêle d'août, pouvez dévider, sans les embrouiller, tous les fils d'une interminable intrigue, dites-moi au moins s'il vaut mieux peindre le héros avant la scène ou la scène avant le héros.

Peut-être me direz-vous que ce n'est ni le sujet ni le lieu, mais le temps qui doit avoir la priorité.

Eh bien donc, c'était l'époque où les mines d'asphalte.....

Mais je ferai mieux, je crois, de conter à ma manière.

Énios est une commune adossée du côté du midi à une montagne haute et escarpée, en sorte que l'ennemi (c'est de l'*échange* que je parle) malgré sa ruse et son audace, ne peut, comme on dit en stratégie, ni *tomber sur ses derrières*, ni le *prendre à revers*.

Au nord, Énios s'étale sur la croupe arrondie de la montagne dont un *Gave* impétueux baigne le pied gigantesque.

Ainsi *protégé*, d'un côté par des pics inaccessibles, de l'autre par un torrent infranchissable, Énios se trouverait complétement isolé du reste de la France, si messieurs des ponts-et-chaussées n'avaient jeté au travers du Gave un pont hardi, dont, pour me conformer au *faire* moderne, je suis tenté de vous donner la description et l'histoire.

Cela me conduirait *tout naturellement* à faire l'histoire de notre bureaucratie; je raconterais la guerre entre le génie civil et le génie militaire, entre le conseil municipal, le conseil général, le conseil des ponts-et-chaussées, le conseil des fortifications et une foule d'autres conseils; je peindrais les armes, qui sont des plumes, et les projectiles, qui sont des dossiers. Je dirais comment l'un voulait le pont en bois, l'autre en pierre, celui-ci en fer, celui-là en fil de fer; comment, pendant cette lutte, le pont ne se faisait pas; comment ensuite, grâce aux sages combinaisons de notre budget, on commença plusieurs années de suite les travaux en plein hiver, de manière à ce qu'au printemps il n'en restât plus vestige; comment, quand le pont fut fait, on s'aperçut qu'on avait oublié la route pour y aboutir; ici, fureur du maire, confusion du préfet, etc. Enfin, je ferais une *histoire de trente ans*, trois fois plus intéressante par conséquent que celle de M. Louis Blanc. Mais à quoi bon? Apprendrais-je rien à personne?

Ensuite, qui m'empêcherait de faire, en un demi-volume, la description du pont d'Énios, de ses culées, de ses piles, de son tablier, de ses garde-fous? N'aurais-je pas à ma disposition toutes les ressources du style à la mode, surtout la *personnification*? Au lieu de dire : On balaie le pont d'Énios tous les matins, je dirais : Le pont d'Énios est un petit maître, un dandy, un fashionable, un lion. Tous les matins son valet de chambre le coiffe, le frise, car il ne veut se montrer aux belles tigresses du Béarn qu'après s'être assuré, en se mirant dans les eaux du Gave, que sa cravate est bien nouée, ses bottes bien vernies et sa toilette irréprochable. — Qui sait? On dirait peut-être du narrateur, comme Géronte de Damis : Vraiment il a du goût!

(1) Extrait de l'*Annuaire de l'économie politique* pour 1848, 1 vol. in-18, chez Guillaumin et C[ie], rue Richelieu, 14.

C'est selon ces règles nouvelles que je me propose de raconter, dès que j'aurai fait rencontre d'un éditeur bénévole à qui cela convienne. En attendant, je reprends la manière de ceux qui n'ont à leur disposition que deux ou trois petites colonnes de journal.

Figurez-vous donc Énios, ses vertes prairies, au bord du torrent, et, d'étage en étage, ses vignes, ses champs, ses pâturages, ses forêts et les sommets neigeux de la montagne pour dominer et fermer le tableau.

L'aisance et le contentement régnaient dans la commune. Le *Gave* donnait le mouvement à des moulins et à des scieries; les troupeaux fournissaient du lait et de la laine; les champs du blé, la cour de la volaille, les vignes un vin généreux, la forêt un combustible abondant. Quand un habitant du village était parvenu à faire quelques épargnes, il se demandait à quoi il valait mieux les consacrer, et le prix des choses le déterminait. Si, par exemple, avec ses économies il avait pu opter entre fabriquer un chapeau ou bien élever deux moutons, dans le cas où de l'autre côté du Gave on ne lui aurait demandé qu'un mouton pour un chapeau, il aurait cru que faire le chapeau eût été un acte de folie; car la civilisation, et avec elle le *Moniteur industriel*, n'avait pas encore pénétré dans ce village.

Il était réservé au maire d'Énios de changer tout cela. Ce n'était pas un maire comme un autre que le maire d'Énios : c'était un vrai pacha.

Jadis, Napoléon l'avait frappé sur l'épaule. Depuis, il était plus *Napoléoniste* que Roustan, et plus *Napoléonien* que M. Thiers.

« Voilà un homme, disait-il, en parlant de l'empereur; celui-là ne discutait pas, il agissait; il ne consultait pas, il commandait. C'est ainsi qu'on gouverne bien un peuple. Le Français surtout a besoin d'être mené à la baguette. »

Quand il avait besoin de prestations pour les routes de sa commune, il mandait un paysan : Combien dois-tu de corvées? (on dit encore *corvées* dans ce pays, quoique *prestations* soit bien mieux).—Trois, répond le paysan.—Combien en as-tu déjà fait? — Deux. — Donc, il t'en reste deux à faire.— Mais, M. le maire, deux et deux font..... — Oui, ailleurs, mais.....

Dans le pays béarnois,
Deux et deux font trois.

et le paysan faisait quatre corvées... je veux dire prestations.

Insensiblement, M. le maire s'était habitué à regarder tous les hommes comme des niais, que la liberté de l'enseignement rendrait ignorants, la liberté religieuse athées, la liberté de commerce gueux, qui n'écriraient que des sottises avec la liberté de la presse, et feraient contrôler les fonctions par les fonctionnaires avec la liberté électorale. « Il faut organiser et mener toute cette tourbe, » répétait-il souvent. Et quand on lui demandait : « Qui mènera? » — « MOI, » répondait-il fièrement.

Là où il brillait surtout, c'était dans les délibérations du conseil municipal. Il les discutait et les votait à lui tout seul dans sa chambre, formant à la fois majorité, minorité et unanimité. Puis il disait à l'appariteur :

« C'est aujourd'hui dimanche? — Oui, monsieur le Maire.

— Les municipaux iront chanter vêpres? — Oui, monsieur le Maire.

— De là ils se rendront au cabaret? — Oui, monsieur le Maire.

— Ils se griseront? — Oui, monsieur le Maire.

— Eh bien, prends ce papier. — Oui, monsieur le Maire.

— Tu iras ce soir au cabaret. — Oui, monsieur le Maire.

— A l'heure où on y voit encore assez pour signer. — Oui, monsieur le Maire.

— Mais où on n'y voit déjà plus assez pour lire. — Oui, monsieur le Maire.

— Tu présenteras à mes braves municipaux cette pancarte ainsi qu'une plume trempée d'encre, et tu leur diras, de ma part, de lire et de signer. — Oui, monsieur le Maire.

Ils signeront sans lire et je serai en règle envers mon préfet. Voilà comme je comprends le gouvernement représentatif. »

Un jour, il recueillit dans un journal ce mot célèbre : *la légalité nous tue.* « Ah! s'écria-t-il, je ne mourrai pas sans avoir embrassé M. Viennet. »

Il est pourtant bon de dire que, quand la légalité lui profitait, il s'y accrochait comme un vrai dogue. Quelques hommes sont ainsi faits ; ils sont rares, mais il y en a.

Tel était le maire d'Enios. Et maintenant que j'ai décrit et le théâtre et le héros de mon histoire, je vais la mener bon train et sans digressions.

Vers l'époque où les Parisiens allaient cherchant dans les Pyrénées des mines d'asphalte déjà mises en actions au capital d'un nombre indéfini de millions, M. le maire donna l'hospitalité à un voyageur qui oublia chez lui deux ou trois précieux numéros du *Moniteur industriel*. Il les lut avidement, et je laisse à penser l'effet que dut produire sur une telle tête une telle lecture. Morbleu! s'écria-t-il, voilà un gazetier qui en sait long. *Défendre, empêcher, repousser, restreindre, prohiber*, ah! la belle doctrine! C'est clair comme le jour. Je disais bien, moi, que les hommes se ruineraient tous si on les laissait libres de faire des trocs. Il est bien vrai que la légalité nous tue quelquefois, mais souvent aussi c'est l'absence de la légalité. On ne fait pas assez de lois en France, surtout pour *prohiber*. Et, par exemple, on prohibe aux frontières du royaume, pourquoi ne pas prohiber aux frontières des communes? Que diable, il faut être logique.

Puis, relisant le *Moniteur industriel*, il faisait à sa localité l'application des principes de ce fameux journal : « Mais cela va comme un gant, disait-il, il n'y a qu'un mot à changer; il suffit de substituer travail *communal* à travail *national*. »

Le maire d'Enios se vantait, comme M. Chasseloup-Laubat, de n'être point *théoricien* ; aussi, comme son modèle, il n'eut ni paix ni trève qu'il n'eût soumis tous ses administrés à la *théorie* (car c'en est bien une) de la protection.

La topographie d'Enios servit merveilleusement ses projets. Il assembla son conseil (c'est-à-dire il s'enferma dans sa chambre), il discuta, délibéra, vota et sanctionna un nouveau tarif pour le passage du pont, tarif un peu compliqué, mais dont l'esprit peut se résumer ainsi :

Pour sortir de la commune, *zéro par tête*.

Pour entrer dans la commune, *cent francs par tête*.

Cela fait, M. le maire réunit, cette fois tout de bon, le conseil municipal, et prononça le discours suivant que nous rapporterons en mentionnant les interruptions.

« Mes amis, vous savez que le pont nous a coûté cher ; il a fallu emprunter pour le faire, et nous avons à rembourser intérêts et principal; c'est pourquoi je vais frapper sur vous une contribution additionnelle.

Jérôme. Est-ce que le péage ne suffit plus?

Un bon système de péage, dit le maire d'un ton doctoral, *doit avoir en vue la protection et non le revenu.* — Jusqu'ici le pont s'est suffi à lui-même, mais j'ai arrangé les choses de manière à ce qu'il ne rapportera plus rien. En effet, les denrées du dedans passeront sans rien payer, et celles du dehors ne passeront pas du tout.

Mathurin. Et que gagnerons-nous à cela?

« Vous êtes des novices, reprit le maire; et déployant devant lui le *Moniteur industriel*, afin d'y trouver réponse au besoin à toutes les objections, il se mit à expliquer le mécanisme de son système en ces termes :

« Jacques, ne serais-tu pas bien aise de faire payer ton beurre un peu plus cher aux cuisinières d'Enios?

— Cela m'irait, dit Jacques.

— Eh bien, pour cela il faut empêcher le beurre étranger d'arriver par le pont. Et toi, Jean, pourquoi ne fais-tu pas promptement fortune avec tes poules?

— C'est qu'il y en a trop sur le marché, dit Jean.

— Tu comprends donc bien l'avantage d'en exclure celles du voisinage. Quant à toi, Guillaume, je sais que tu as encore deux vieux bœufs sur les bras. Pourquoi cela?

— Parce que François, avec qui j'étais en marché, dit Guillaume, est allé acheter des bœufs à la foire voisine.

Tu vois bien que s'il n'eût pu leur faire passer le pont, tu aurais bien vendu tes bœufs, et Énios aurait conservé 5 ou 600 francs de numéraire.

Mes amis, ce qui nous ruine, ce qui nous empêche au moins de nous enrichir, c'est l'invasion des produits étrangers.

N'est-il pas juste que le marché *communal* soit réservé au travail *communal?*

Soit qu'il s'agisse de prés, de champs ou de vignes, n'y a-t-il pas quelque part une commune plus fertile que la nôtre pour une de ces choses? Et elle viendrait jusque chez nous nous enlever notre propre travail! Ce ne serait pas de la concurrence, mais du monopole; mettons-nous en mesure, en nous rançonnant les uns les autres, de lutter *à armes égales*.

Pierre, le sabotier. En ce moment, j'ai besoin d'huile, et on n'en fait pas dans notre village.

— De l'huile! vos ardoises en sont pleines. Il ne s'agit que de l'en retirer. C'est là une nouvelle source de travail, et le travail c'est la richesse. Pierre, ne vois-tu pas que cette maudite huile étrangère nous faisait perdre toute la richesse que la nature a mis dans nos ardoises?

Le maître d'école. Pendant que Pierre pilera des ardoises, il ne fera pas de sabots. Si, dans le même espace de temps, avec le même travail, il peut avoir plus d'huile en pilant des ardoises qu'en faisant des sabots, votre tarif est inutile. Il est nuisible si, au contraire, Pierre obtient plus d'huile en faisant des sabots qu'en pilant des ardoises. Aujourd'hui, il a le choix entre les deux procédés; votre mesure va le réduire à un seul, et probablement au plus mauvais, puisqu'on ne s'en sert pas. Ce n'est pas tout qu'il y ait de l'huile dans les ardoises, il faut encore qu'elle vaille la peine d'être extraite, et il faut, de plus, que le temps ainsi employé ne puisse être mieux employé à autre chose. Que risquez-vous à nous laisser la liberté du choix?

Ici, les yeux de M. le maire semblèrent dévorer le *Moniteur industriel* pour y chercher réponse au syllogisme, mais ils ne l'y rencontrèrent pas, le *Moniteur* ayant toujours évité ce côté de la question. M. le maire ne resta pas court pour cela. Il lui vint même à l'esprit le plus victorieux des arguments : « Monsieur le régent, dit-il, je vous ôte la parole et vous destitue. »

Un membre voulut faire observer que le nouveau tarif dérangerait beaucoup d'intérêts, et qu'il fallait au moins ménager *la transition*. — La transition! s'écria le maire, excellent prétexte contre les gens qui réclament la liberté; mais quand il s'agit de la leur ôter, ajouta-t-il avec beaucoup de sagacité, où avez-vous entendu parler de transition?

Enfin, on alla aux voix, et le tarif fut voté à une grande majorité. Cela vous étonne? Il n'y a pas de quoi.

Remarquez, en effet, qu'il y a plus d'art qu'il ne semble dans le discours du premier magistrat d'Énios.

N'avait-il pas parlé à chacun de son intérêt particulier? De beurre à Jacques le pasteur, de vin à Jean le vigneron, de bœufs à Guillaume l'éleveur? N'avait-il pas constamment laissé dans l'ombre l'intérêt général?

Cependant, ses efforts, son éloquence municipale, ses conceptions administratives, ses vues profondes d'économie sociale, tout devait venir se briser contre les pierres de l'hôtel de la Préfecture.

M. le préfet, brutalement, sans ménagement aucun, cassa le *tarif protecteur* du pont d'Énios.

M. le maire, accouru au chef-lieu, défendit vaillamment son œuvre, ce noble fruit de sa pensée fécondée par le *Moniteur industriel*. Il en résulta, entre les deux athlètes, la plus singulière discussion du monde, le plus bizarre dialogue qu'on puisse entendre; car il faut savoir que M. le préfet était pair de France et fougueux protectioniste. En sorte que tout le bien que M. le préfet disait du tarif des douanes, M. le maire s'en emparait au profit du tarif du pont d'Énios; et tout le mal que M. le préfet attribuait au tarif du pont, M. le maire le retournait contre le tarif des douanes.

— Quoi! disait M. le préfet, vous voulez empêcher le drap du voisinage d'entrer à Énios!

— Vous empêchez bien le drap du voisinage d'entrer en France.

— C'est bien différent, mon but est de protéger le travail *national*.

— Et le mien, de protéger le travail *communal*.

— N'est-il pas juste que les Chambres françaises défendent les fabriques françaises contre la concurrence étrangère?

— N'est-il pas juste que la municipalité d'Énios défende les fabriques d'Énios contre la concurrence du dehors?

— Mais votre tarif nuit à votre commerce, il écrase les consommateurs, il n'accroît pas le travail, il le *déplace*. Il provoque de nouvelles industries, mais au dépens des anciennes. Comme vous l'a dit le maître d'école, si Pierre veut de l'huile, il pilera des ardoises, mais alors il ne fera plus de sabots pour les communes environnantes. Vous vous privez de tous les avantages d'une bonne direction du travail.

— C'est justement ce que les théoriciens du libre-échange disent de vos mesures restrictives.

— Les libre-échangistes sont des utopistes qui ne voient jamais les choses qu'au point de vue général. S'ils se bornaient à considérer isolément chaque industrie protégée, sans tenir compte des consommateurs ni des autres branches de travail, ils comprendraient toute l'utilité des restrictions.

— Pourquoi donc me parlez-vous des consommateurs d'Énios?

— Mais, à la longue, votre péage nuira aux industries mêmes que vous voulez favoriser; car en ruinant les consommateurs, vous ruinez la clientèle, et c'est la richesse de la clientèle qui fait la prospérité de chaque industrie.

— C'est encore là ce que vous objectent les libre-échangistes. Ils disent que vouloir développer une branche de travail par des mesures qui lui ferment les débouchés extérieurs, et qui, si elles lui assurent la clientèle du dedans, vont sans cesse affaiblissant cette clientèle, c'est vouloir bâtir une pyramide en commençant par la pointe.

— Monsieur le maire, vous êtes contrariant; je n'ai pas de compte à vous rendre, et je casse la délibération du conseil municipal d'Énios.

Le maire reprit tristement le chemin de sa commune, en maugréant contre les hommes qui ont deux poids et deux mesures, qui soufflent le chaud et le froid, et croient très-sincèrement que ce qui est vérité et justice dans un cercle de cinq mille hectares, devient mensonge et iniquité dans un cercle de cinquante mille de lieues carrées. Comme il était honhomme au fond : j'aime mieux, se dit-il, la loyale opposition du régent de la commune, et je révoquerai sa destitution.

En arrivant à Énios, il convoqua le conseil pour lui annoncer d'un ton piteux sa triste déconvenue. Mes amis, dit-il, nous avons tous manqué notre fortune. M. le préfet, qui vote chaque année des restrictions nationales, repousse les restrictions communales. Il casse votre délibération et vous livre sans défense à la concurrence étrangère. Mais il nous reste une ressource. Puisque l'inondation des produits étrangers nous étouffe, puisqu'il ne nous est pas permis de les repousser par la force, pourquoi ne les refuserions-nous pas volontairement? Que tous les habitants d'Énios conviennent entre eux de ne jamais rien acheter au dehors.

Mais les habitants d'Énios continuèrent à acheter au dehors ce qu'il leur en coûtait plus de faire au dedans ; ce qui confirma de plus en plus M. le maire dans cette opinion, que les hommes inclinent naturellement vers leur ruine quand ils ont le malheur d'être libres. F. B.

LE DIRECTEUR : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE.

N° 21.—2e ANNÉE. **Bureaux : rue de Choiseul, 8.** 13 FÉVRIER 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8; et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 12 Février.

SITUATION DE LA FRANCE AU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE.

Malgré les hymnes louangeurs que les protectionistes entonnent de temps en temps pour célébrer les bienfaisants effets de leur système, la situation économique de la France, qui a toujours été difficile et pénible, prend chaque jour un caractère plus alarmant. Quand on l'examine de près, on la trouve pleine d'embarras, de difficultés et de périls.

Sans parler de l'embarras de nos finances, dont la principale source est dans l'application des idées qui forment le cortége du système protecteur, une langueur funeste affecte toutes les branches du travail national. L'agriculture végète, les manufactures languissent et la marine marchande se meurt.

Quelques industries particulières sont atteintes plus fortement que les autres : telle est, par exemple, l'industrie vinicole, dont les plaintes se renouvellent sans cesse, non sans raison ; telle est encore l'industrie linière, qui ne souffre pas moins, quoiqu'elle ne se plaigne pas, de peur sans doute d'avoir à demander la liberté du commerce, qui seule pourrait la sauver. Mais on peut dire que le mal est général. Il n'est pas aujourd'hui une seule des grandes industries françaises qui ait à se louer de sa situation.

De toutes parts aussi de graves questions surgissent qui préparent aux Chambres de rudes travaux. Vainement un certain parti, trop bien secondé par l'inertie du gouvernement et par la complaisance des commissions législatives, cherche-t-il à les écarter ou à les étouffer; elles reviennent chaque jour, plus menaçantes et plus graves, frapper à la porte de la législature et réclament impérieusement une solution.

En première ligne vient la question des sucres, qui touche à tant d'intérêts divers et qui agite si profondément nos villes maritimes. Vient ensuite la question de la réforme de certains impôts, comme, par exemple, les impôts du sel, de la poste et du vin. Puis la question algérienne, qui, loin de tendre, comme on se plaît quelquefois à le croire, à une solution heureuse et prochaine, paraît, au contraire, se compliquer de jour en jour. Ajoutez à tout cela les difficultés sans cesse renaissantes, et toujours plus graves, que présente la situation actuelle de nos colonies d'Amérique.

C'est une chose remarquable, en effet, que le malaise qui affecte la France s'étend à toutes ses possessions lointaines avec un redoublement d'intensité.

Nous n'avons pas dessein de nous étendre longuement sur ce triste tableau de nos misères actuelles, ni surtout d'en charger les couleurs; mais nous avons dû le présenter en peu de mots, afin de rechercher la source du mal et d'en indiquer le remède. Il convenait surtout de le faire au moment où, dans les Chambres, la session des affaires va commencer. Nos assemblées législatives auront cette année de grands devoirs à remplir; il ne tiendra pas à nous du moins qu'elles n'en comprennent l'étendue et qu'elles ne soient mises en mesure de faire le bien qui dépend d'elles.

Quoiqu'on n'aperçoive pas au premier abord la relation nécessaire entre ces deux idées ou ces deux faits, il est hors de doute que les difficultés de notre situation présente ont été engendrées presque toutes, aussi bien les embarras purement financiers que ceux qui affectent l'industrie ou le commerce, soit par l'action directe du système protecteur, soit par l'application des idées ou des maximes qui en forment le cortége inséparable. Il ne nous sera pas difficile de le prouver à mesure que nous aborderons chacune des questions spéciales que cette situation soulève. C'est dire assez que la solution de ces difficultés ne peut se trouver que dans l'application sage et mesurée d'un système libéral.

On a beau, dans un certain monde, repousser avec dédain nos doctrines, sous prétexte qu'elles s'éloignent trop de la pratique, on sera forcé tôt ou tard de reconnaître qu'elles seules peuvent fournir des solutions vraiment pratiques, c'est-à-dire exemptes des complications, des embarras et des mécomptes que les mesures protectionistes amènent toujours. Voilà ce que nous essaierons de mettre en lumière dans une série d'études qui embrasseront toutes les grandes questions économiques du jour. Nous nous attendons bien à ne pas trouver dès l'abord des oreilles dociles à la vérité; mais nous ne laisserons pas de la faire entendre. Nous comptons d'ailleurs sur la force des choses, qui domine tôt ou tard les préjugés des hommes et qui parle même plus haut que la raison.

SINGULIÈRE LOGIQUE.

Le *Moniteur industriel* consacre un long article à prouver que les économistes ne sont pas d'accord sur tous les points. Il oppose entr'eux Smith, Ricardo, Say, Rossi, Dunoyer, etc.

Le *Moniteur* omet de dire qu'il est au moins une chose que ces écrivains s'accordent à condamner, à savoir : *la prohibition*, et c'est justement pour maintenir la prohibition qu'il argue de leur dissidence en d'autres matières.

Assurément, si l'on rassemblait tous les livres qui depuis un siècle traitent de *Politique*, on y chercherait en vain une parfaite identité de doctrine; mais tous sans exception flétrissent l'*esclavage*.

Que penserait-on d'un planteur qui, pour insinuer que l'esclavage est légitime, se prévaudrait des divergences qui se rencontrent sur d'autres points dans les traités de Politique?

Allons plus loin. Admettons, comme le *Moniteur industriel*, que l'économie politique n'existe pas encore *à l'état de science*.

Que faudrait-il en conclure?

Que les gouvernements, en attendant que les savants s'accordent, ne doivent pas épouser de théories économiques; qu'ils doivent rester neutres entre le vendeur et l'acheteur, se borner à réprimer le dol, la fraude et la violence, à recouvrer l'impôt, et laisser les travailleurs échanger librement entr'eux leurs produits et leurs services.

Mais que conclut le *Moniteur industriel ?*

Qu'en attendant que la vérité se fasse, les pouvoirs publics doivent adopter *sa théorie à lui*, la théorie de la contrainte et de la prohibition, c'est-à-dire la théorie la plus compliquée, le plus décriée, le système qui porte atteinte à la liberté des citoyens, le régime qui est une violation flagrante de l'égalité devant la loi, et qui blesse évidemment les plus simples règles de la justice.

Est-ce là une conclusion logique?

Supposons que les savants, sans s'accorder sur tous les principes de l'Hygiène, soient néanmoins unanimes pour recommander la Tempérance.

Comment le gouvernement pourrait-il se prévaloir des points contestés pour imposer l'Intempérance à tout le monde?

S'il le faisait, il raisonnerait comme le *Moniteur industriel*.

Quand un fabricant de draps s'en va à la Chambre demander, dans son intérêt, que je sois législativement dépouillé du droit de pourvoir à mon vêtement de la manière que je juge la plus économique; que je ne puisse pas, par exemple, faire du vin ou de la soie, ou du bronze pour les Belges, afin qu'ils fassent du drap pour moi, ce fabricant, certes, aurait mauvaise grâce de dire au législateur : « Ne faites aucun cas de la liberté de ce vilain; car les économistes ne sont pas d'accord sur la théorie de la *rente* ou la définition de la *valeur*. » Est-ce que ce n'est pas à lui, qui veut détruire l'égalité, qu'incombe l'*onus probandi?* Que m'importent les démêlés des savants? Je ne demande rien contre lui, qu'il ne demande rien contre moi; je n'attente pas à sa liberté, qu'il n'attente pas à la mienne.

A PROPOS DE LA PÉTITION DU COMMERCE DE LIMOGES.

L'Avenir national de Limoges s'est occupé de la pétition libérale que nous avons publié dans notre numéro du 30 janvier, et qui a été signée par un nombre très-notable de chefs de maisons de cette ville.

L'Avenir croit devoir être protectioniste, et fait de son mieux pour combattre les demandes intelligentes et modérées qui se trouvent énoncées dans cette pétition. Nous ne releverons cependant qu'un de ses arguments à propos du tarif des laines. Il prétend que sur ce point les pétitionnaires sont «en contradiction manifeste avec les économistes de Paris», qui, à ce qu'il paraît, ont combattu le dégrèvement des laines. Or, savez-vous où *l'Avenir* a fait cette découverte de contradiction manifeste? dans le *Dictionnaire du commerce et des marchandises*; et voici comme. Dans ce dictionnaire, M. Pommier, rédacteur de *l'Écho de la Halle aux blés*, s'est déclaré partisan des droits d'entrée sur cette matière première; — dans le même dictionnaire (suivez bien le raisonnement), MM. Blanqui, Say et d'autres ont également signé des articles, — et comme il est évident que M. Pommier et les économistes de Paris sont solidaires et responsables de leurs opinions réciproques, il s'ensuit que les pétitionnaires de Limoges étant en désaccord avec M. Pommier, sont en « contradiction manifeste » avec les économistes de Paris.

Nous apprendrons à *l'Avenir* que les économistes de Paris, tout en rendant justice au savoir du directeur de *l'Écho des halles*, ne voudraient pourtant pas signer ses théories économiques. Nous lui apprendrons encore que si M. Pommier est protectioniste, il l'est avec modération. Son journal, si nous avons bonne mémoire, s'est plus d'une fois plaint des abus de la restriction douanière, et il est loin d'avoir adopté les idées extrêmes du comité central de la prohibition.

L'Avenir, en finissant son article, dit ceci : « Nous pensons donc que la pétition qu'on fait circuler à Limoges trouvera peu d'adhésions; nous espérons même que, mieux éclairés sur les véritables intérêts du pays, les pétitionnaires regretteront une demande qui, si elle était accueillie, blesserait tous les intérêts nationaux. » En lisant les noms qui accompagnent la pétition que nous avons publiée, et qui est déposé à la Chambre, *l'Avenir* a dû s'apercevoir qu'il avait fait une prophétie un peu trop aventurée : les adhésions sont on ne peut plus significatives, et par le nombre et par la qualité.

TRACASSERIES DE LA DOUANE.

Il ne nous paraît pas inutile de tenir note, à mesure que les faits se produisent, des tracasseries et des vexations que la douane fait subir aux commerçants. Ce sont des faits de détail, nous dit-on : soit; mais quand ces faits de détail se renouvellent tous les jours, sur toute l'étendue des frontières d'un grand pays, et qu'ils s'appliquent à une multitude d'objets, ils ne laissent pas d'infliger en définitive au commerce des pertes considérables. En enregistrant ces faits, nous n'entendons pas, du reste, en faire un texte d'accusation contre

l'administration de la douane; ils sont la conséquence naturelle et presque nécessaire du système établi.

Voici ce que nous écrit un de nos correspondants de Belgique :

On ferait des volumes si l'on voulait tenir note de toutes les tracasseries que la douane fait subir aux industriels des frontières; elles se traduisent, tant en France qu'en Belgique, par des sommes énormes perdues ou inutilement dépensées.

Ce n'est pas votre administration douanière seule qui jouit du monopole des absurdités et des actes inutilement vexatoires, la nôtre peut en revendiquer une bonne part; voici un fait tout récent qui vous le prouvera.

Les habitants de la Forêt-Noire expédient en transit par la Belgique une quantité d'horloges de bois. Les poids moteurs de ces horloges fonctionnent à l'aide de ficelles de chanvre. La douane, se fondant sur ce que *la faveur du transit* n'est accordée aux cordages de chanvre que quand ils sont en quantités excédant le poids de 1,000 kilogr., vient de retirer cette faveur aux horloges mentionnées. — A l'avenir donc, les fabricants seront obligés d'emballer leurs produits dans des caisses monstres, contenant assez de pendules pour que le poids des ficelles réunies excède 1,000 kil., ou bien d'y ajouter des cordes pour en augmenter le poids.

Ce sont des journaux protectionistes et neutres qui ont donné cette nouvelle; on peut donc les en croire sur parole.

Le même correspondant nous fait connaître un autre fait, qui n'est pas moins significatif et qui est imputable à la douane française. Nous supprimons les détails pour abréger.

Depuis longtemps la Belgique est en possession d'envoyer en France une partie de ses pierres de taille, si renommées pour leur solidité. Ces pierres forment des bancs épais que l'on ne fendait qu'avec difficulté, et par conséquent avec beaucoup de travail, pour les convertir en dalles.

Maintenant, grâce à une nouvelle invention, on les scie par des procédés mécaniques, et le travail en est beaucoup simplifié. Il est résulté de là une réduction sensible sur les prix, au grand avantage des consommateurs français. Vous remarquerez au surplus que, bien que l'application du nouveau procédé ait diminué la main-d'œuvre, l'accroissement de la demande, suite naturelle du bon marché, a été tel, que les carriers emploient aujourd'hui plus d'ouvriers qu'auparavant. Tout le monde a donc profité de l'heureuse invention que je vous signale, les consommateurs, les exploitants et les ouvriers.

Mais la douane française a trouvé moyen d'annuler ce progrès, et voici comment. Elle a simplement considéré les pierres sciées comme étant du marbre en planches, et à ce titre elle les a prohibées. Cependant, pressée par les sollicitations de nos maîtres de carrières, elle a consenti à la fin à permettre l'importation de nos pierres moyennant le droit ordinaire; mais sous la condition expresse qu'une des faces polies par l'action de la scie serait piquée au ciseau comme cela se pratiquait autrefois.

Grâce à cette ingénieuse combinaison, voici donc où nous en sommes. On scie aujourd'hui les pierres, comme on a coutume de le faire depuis l'invention du nouveau procédé, mais on repique ensuite une des faces à la main; d'où résulte un double travail en pure perte: travail en Belgique pour repiquer à la main les pierres sciées; travail en France pour repolir à la main ces faces piquées.

Il va sans dire que cette double perte, qui retombe sur le consommateur, ne profite à personne, car les ouvriers perdront plus par la diminution de la consommation qu'ils ne gagnent par l'accroissement forcé de la main-d'œuvre.

ARMEMENTS DE L'ANGLETERRE ET DE LA FRANCE.

M. Michel Chevalier vient de publier dans la *Revue des Deux-Mondes* un remarquable travail sur les rapports de la France et de l'Angleterre, à la fin de 1847. Dans ce travail, notre honorable collègue s'est attaché principalement à faire le dénombrement des forces militaires des deux puissances, et à rechercher les causes qui portent aujourd'hui l'Angleterre à augmenter son appareil de défense. On a pu voir dans notre dernier numéro (compte-rendu des meeting de Manchester) avec quelle énergie les partisans de la liberté du commerce s'opposent à l'accroissement de l'effectif militaire de la Grande-Bretagne; malheureusement, le parti des trembleurs nous paraît avoir en ce moment le haut du pavé, et il est à craindre qu'il ne réussisse, pour quelque temps du moins, à obtenir une augmentation des armements. Ce résultat serait déplorable à plus d'un titre, surtout dans les circonstances actuelles; mais, il faut bien le dire, les craintes qui se manifestent en Angleterre sont bien un peu justifiées par l'attitude de la France, et les armements extraordinaires que projettent les Anglais ne sont, après tout, qu'une réponse à ceux que nous effectuons tous les jours. On croit rêver quand on examine la progression de nos dépenses militaires depuis quelques années; on se demande si les hommes qui ont si exorbitamment augmenté, en pleine paix, les dépenses de la guerre ne sont pas véritablement atteints de folie! Voici les chiffres que nous empruntons au travail de M. Michel Chevalier. En 1838, nous dépensions pour notre marine 72,510,264 fr.; en 1846, nous avons dépensé 133,966,635 fr., c'est-à-dire près du double; en 1838, notre armée de terre nous coûtait 239,638,285 fr.; en 1846, elle nous a coûté 386,412,918 fr. En ajoutant à ces chiffres ceux des pensions militaires, de la Légion-d'Honneur, des invalides de la marine, etc., on trouve que le total des dépenses militaires de la France s'est élevé, de 393,743,789 fr. en 1838, à 576,909,553 fr. en 1846. Pendant ces huit années de paix, notre budget militaire s'est augmenté de plus de deux cent millions! Comme le fait très-bien remarquer M. Michel Chevalier, nous ne dépensions pas plus à l'époque de nos grandes guerres; jusqu'en 1811 nos dépenses militaires ne s'élevèrent pas annuellement à 500 millions.

Voyons maintenant quelle a été l'augmentation du budget militaire de la Grande-Bretagne. En 1838, l'Angleterre dépensait pour sa marine 114,130,000 fr.; en 1846, elle a dépensé 197,037,000 fr.; l'augmentation a été d'un peu plus d'un tiers; mais il faut bien remarquer que, pendant cette période, l'Angleterre a fait son expédition de Chine et qu'elle a été sur le point de faire la guerre aux États-Unis. Les dépenses de son armée de terre sont, en revanche, demeurées à peu près stationnaires; elles étaient de 207,050,000 fr. en 1838, elles ont été de 228,796,000 fr. en 1846. Sur la totalité des dépenses, l'augmentation n'a été en Angleterre que d'une centaine de millions, contre DEUX CENTS MILLIONS en France. En 1838, le budget militaire de l'Angleterre était de 321,180,000 fr.; il était de 425,833,000 fr. en 1846. M. Michel Chevalier a fait le relevé aussi de l'excédant de nos dépenses militaires sur celles de la Grande-Bretagne, de 1838 à 1846, et il a trouvé le chiffre monstrueux de 1,202,155,634 francs. « En huit ans, ajoute-t-il, de la fin de 1838 au commencement de 1847, nous nous sommes appauvris, en comparaison de l'Angleterre, de 1,200 millions; car ces dépenses improductives font sur la richesse du pays le même effet que si l'on prenait l'argent des contribuables pour le jeter à la mer. Il y a pourtant des gens de bonne foi, en très-grand nombre, chez ce spirituel peuple de France, qui sont d'avis qu'un pareil système nous achemine à égaler la puissance britannique. »

Voilà comment est administrée la fortune de la France, et voilà pourquoi aussi les réformes fiscales que réclament nos populations besogneuses se réalisent si difficilement! Nous nous appauvrissons directement par l'augmentation du chiffre de nos dépenses, et indirectement parce que cet état pléthorique de notre budget militaire nous empêche de développer nos ressources naturelles. Vienne une guerre, et il nous sera impossible d'en supporter longtemps le fardeau, par ce fait même que nous aurons trop voulu nous y préparer. Une telle situation appelle une réforme, et nous espérons que le pouvoir se décidera enfin à l'accomplir.

L'AGRICULTURE ET LE SYSTÈME PROTECTEUR.

On sait que l'*Association pour la défense du travail national* s'était mise en quête d'adhésions parmi les Sociétés d'agriculture. Dans un grand nombre de localités où les agriculteurs prennent encore à la lettre le mot de protection qui se trouve inscrit dans nos tarifs, ces démarches ont été couronnées de succès, et les représentants de notre petite propriété agricole ont consenti à se faire les échos des détenteurs de nos gros monopoles industriels. Mais il n'en a pas été ainsi partout. Auprès de la Société d'agriculture des Landes, par exemple, le comité Odier-Mimerel a éprouvé un échec très-rude. Non-seulement la Société a repoussé les conclusions de la circulaire qui lui avait été adressée par le Comité de la rue Hauteville, mais encore elle a émis un vœu très-explicite et très-énergique en faveur de la réforme de nos tarifs. Ce vœu, dont nous avons déjà fait connaître les termes (numéro du 18 juillet 1847), a été formulé à la suite d'un rapport de l'honorable M. Dufrayer. Nous trouvons dans le dernier numéro des *Annales de la Société économique des Landes* le texte de cet excellent travail, et nous sommes heureux d'en pouvoir donner une idée à nos lecteurs.

M. Dufrayer s'attache principalement à réfuter les arguments protectionistes contenus dans les rapports adressés, soit aux différentes sociétés d'agriculture du royaume, soit au congrès agricole. L'inondation des blés de la Russie, l'inégalité des impôts supportés par l'agriculture dans les différentes contrées de l'Europe, les inégalités qui existent dans la valeur des terres, etc., tels sont les principaux d'entre ces arguments. La Société d'agriculture de Toulouse, par exemple, repousse le libre-échange, parce qu'elle redoute une invasion des blés russes dans le Languedoc. Que lui répond l'habile rapporteur de la Société des Landes? Nous avons eu, dit-il, pendant toute une année la libre importation des grains et nous avons reçu 9 millions d'hectolitres de l'étranger; eh bien! si pendant cette année les prix sont demeurés constamment plus élevés à Marseille qu'à Toulouse, n'est-il pas évident que le Languedoc n'a pas été *inondé?* Or voici quels ont été les prix du blé du mois de janvier au mois d'octobre 1847, à Marseille et à Toulouse.

L'hectolitre est coté :

En janvier 1847	30 fr.	à Marseille	25 fr. à Toulouse
février	29	—	26 —
mars	29	—	27 50 —
avril	34	—	31 50 —
mai	30	—	29 50 —
juin	30	—	29 50 —
juillet	30	—	22 —
août	26 50	—	20 —
septem.	27	—	23 50 —
octobre	26 50	—	19 —

Ces chiffres, pris dans une année où l'importation étrangère a dépassé celle de toutes les années précédentes, ne prouvent-ils pas surabondamment combien sont chimériques les craintes de nos agriculteurs au sujet de l'inondation? Si dans une année où la récolte a été faible en France et abondante en Russie, les prix demeurent plus bas à l'intérieur qu'au lieu même de débarquement des blés russes, n'est-il pas évident que, dans les années ordinaires, dans les années où il y a en France et en Russie des récoltes moyennes, la différence sera plus forte encore, et par conséquent, qu'on aura moins à redouter l'*inondation?* Nous espérons que l'expérience de cette année, si bien mise en lumière par l'honorable M. Dufrayer, ouvrira enfin les yeux des agriculteurs méridionaux, les engagera à se défier un peu de la prétendue efficacité de la protection qui leur est dévolue.

Le rapporteur de la Société des Landes ne repousse pas avec moins d'habileté l'argument tiré des différences d'impôts. Voici en quels termes cet argument se trouvait présenté dans le rapport adressé au congrès central d'agriculture.

« L'impôt pèse sur les produits de toutes nos industries » beaucoup plus qu'il ne pèse sur l'industrie des autres na- » tions, non-seulement par son chiffre, mais encore par sa » base de répartition, l'un et l'autre exceptionnels en Eu- » rope..... Quant au chiffre absolu, cela n'est pas contes- » table, surtout si on considère principalement les peuples » qui nous fournissent les produits de leur sol.... Quant » à la base de répartition, voici en quoi consiste la diffé- » rence : Chez nous l'impôt direct entre pour moitié environ » dans le chiffre total du budget des recettes. Chez nos voi- » sins, au contraire, l'impôt direct n'entre que pour une » part secondaire dans les revenus de l'Etat, lesquels repo- » sent principalement sur des droits de consommation, etc... » D'où il suit qu'un système de protection applicable à l'en- » semble de nos produits est indispensable. »

Maintenant voici la réponse de M. Dufrayer à la première partie de cette objection si souvent reproduite :

« Il est certain, dit-il, qu'il y a bien des pays qui paient moins d'impôts que la France; et pour ne parler que de ceux qui en paient le moins, je citerai la Turquie et le Portugal. Comment se fait-il que ces pays qui paient si peu d'impôts, soient si arriérés, et pour dire toute la vérité, si misérables, tandis que l'Angleterre, la France, la Belgique et la Hollande, qui sont si lourdement taxées, sont si riches? C'est que l'impôt peut être, suivant l'emploi qu'on en fait, la cause de la ruine ou celle de la prospérité d'un État. Sans doute, si tout le budget de la France était employé à conquérir des déserts ou des îlots perdus dans l'Océan, la France s'appauvrirait, déclinerait et finirait par succomber sous le faix; mais notre argent sert aussi à instruire et à moraliser la jeunesse, à entretenir les routes, à creuser des canaux, à élargir des ports, à percer des montagnes; il sert à entretenir des agents diplomatiques qui concourent au maintien de la paix et travaillent à l'extension de nos relations, à protéger par des escadres notre commerce maritime et le commerce intérieur par une police vigilante, à assurer l'administration de la justice civile, administrative et criminelle, à empêcher que la liberté des uns n'empiète sur les droits des autres, et, pour tout dire en un mot, à conférer à toutes les industries nationales, par la sécurité et par la confiance qui en résultent, cette protection positive, véritablement efficace, qui leur permet de se développer et d'enrichir le pays; de sorte que l'énorme budget français est encore, malgré bien des dépenses improductives, plus léger pour la France que le modeste budget turc pour les misérables sujets du grand Seigneur. »

M. Dufrayer ne combat pas avec moins de force la seconde partie de l'objection. C'est une erreur de croire, dit-il, que l'impôt direct contribue plus que l'impôt indirect à augmenter le prix des denrées; le contraire seul est vrai. Dégrevez de tout impôt une propriété territoriale valant 20,000 fr., cette propriété se vendra désormais 4 ou 5,000 de plus, voilà tout, il n'en résultera aucun changement bien sensible dans la valeur des produits; dégrevez au contraire l'impôt du sel diminuez les taxes douanières qui pèsent sur les fers, les houilles, les aciers, les laines, les cotons, et vous réduirez considérablement les frais de production des industries auxquelles ces diverses matières sont indispensables. L'assiette de l'impôt n'est donc pas, en France, comme les protectionistes le prétendent, un obstacle à l'établissement de la liberté des échanges.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour reproduire les autres parties de cet excellent travail.

ASSOCIATION DE MONTPELLIER.

Nous reproduisons aujourd'hui en son entier le document suivant, dont nous avons annoncé la publication dans notre dernier numéro. C'est le premier acte public d'une association formée à Montpellier entre les propriétaires de vignes du Midi et tous les hommes intéressés dans l'industrie viticole. L'objet de cette association est, comme on le verra par la lecture de l'acte, de protester contre toutes les inégalités, contre toutes les injustices législatives dont l'industrie des vignerons est depuis longtemps victime. Quoique ce programme si étendu comprenne un grand nombre de questions auxquelles notre association demeure étrangère, nous y applaudissons sans réserve; car l'injustice, sous quelque forme qu'elle se présente, est toujours à nos yeux un fléau de la société.

On remarquera, du reste, que les propriétaires de vignes de l'Hérault adhèrent pleinement au principe de

la liberté du commerce dont nous nous sommes constitués les organes et les défenseurs. Ils réprouvent le système protecteur comme nous, et par les mêmes raisons. Combien de fois n'a-t-on pas dit que les vignerons de la Gironde étaient les seuls qui s'attachassent à la liberté du commerce comme à une ancre de salut. Ceux de l'Hérault entrent, comme on le voit, dans les mêmes idées, dans la même ligne. Leur exemple, n'en doutons pas, sera bientôt suivi par toute l'industrie viticole du Midi.

Les propriétaires de vignobles aux habitants de l'Hérault.

Messieurs,

La situation alarmante dans laquelle se trouvent les propriétaires viticulteurs du Midi n'est que trop certaine; nous voici de nouveau en présence d'une crise comme il nous en arrive à peu près tous les trois ou quatre ans.

L'avilissement du prix des produits de notre sol oblige à un écoulement ruineux, provoque un malaise dont les nombreux et modestes agents agricoles et toutes les industries solidaires sont les premières victimes; il réagit enfin d'une manière funeste sur les sources les plus vives de la production.

Nous n'insisterons pas davantage sur la réalité et la gravité de l'état présent des choses; malheureusement les faits parlent assez d'eux-mêmes; ils existent, ils ne sont que trop certains.

Au lieu donc de nous consumer en plaintes vaines et stériles sur l'étendue et la profondeur du mal qui nous frappe, tâchons plutôt d'en bien connaître l'origine et la cause, afin que, ce premier obstacle vaincu, nous puissions avec une même unité de vues comme de moyens concourir par des efforts communs à sa complète destruction.

Reconnaissons tout d'abord que cet état de malaise qui, à des époques presque déterminées, pèse avec une périodicité vraiment désespérante sur les produits de nos pays méridionaux, provient à la fois de causes multiples et complexes.

Reconnaissons que ces causes, fruits amers le plus souvent des systèmes économiques suivis jusqu'à ce jour, tant dans nos rapports intérieurs que dans nos relations internationales, mais quelquefois aussi le résultat combiné de la condescendance coupable des uns, de l'égoïste avidité des autres, sont consacrées par nos lois, tacitement acceptées par le pays, comme un mal injuste peut-être, mais nécessaire pour le salut de tous.

Si, pour entrer plus avant dans la question, nous portons notre examen sur la position qui est faite à l'industrie viticole dans l'intérieur, nous remarquerons que de toutes les denrées nécessaires à l'existence de l'homme, surtout pour celui qui se livre à un travail épuisant, elle est la seule qui soit soumise à des droits aussi exagérés.

Indépendamment d'un impôt foncier supérieur à toute autre nature de culture, elle paie, sous les noms de *droits de circulation*, de *mutation*, de *licence*, de *détail*, *d'entrée*, un impôt indirect qui s'élève annuellement à plus de cent millions, c'est-à-dire à plus du quinzième de la valeur du budget.

De plus, toutes les villes de France d'une population au-dessus de quatre mille âmes pourvoient à leurs dépenses par des taxes spéciales sur les boissons; quelques-uns même, par un abus qu'aucun frein ne retient plus aujourd'hui, considérant le vin, le sang de l'ouvrier, du travailleur, comme un objet de luxe, l'ont frappé de droits qui équivalent à une prohibition.

Enfin, et pour combler la mesure, des lois particulières, récentes, rendues en faveur de quelques villes du Nord, au mépris des promesses solennelles consacrées par la loi de 1842, ont créé des précédents qui ne nous permettent plus de compter sur les garanties que cette loi nous offrait contre l'extension illimitée des droits d'octroi.

Si de l'intérieur nous portons nos regards par delà nos frontières, que voyons-nous? encore de nouveaux obstacles, de formidables barrières, que par représailles nos voisins opposent à l'écoulement de nos produits.

Tristes résultats d'un système fondé sur ce principe absurde, qu'une nation doit se suffire à elle-même.

Principe absurde, disons-nous, et il l'est en effet, Messieurs, parce que, contrairement aux lois immuables, éternelles, de l'auteur de toute chose, il tend à faire considérer chaque nation comme indépendante, isolée du globe; parce que, en ne le considérant qu'au point de vue qui nous occupe, il tend, alors qu'il est réellement une des causes premières de nos souffrances, à en faire peser la responsabilité sur notre activité, la fertilité de notre sol, la chaleur bienfaisante de notre beau soleil; parce que, s'il ne l'était pas enfin, il nous faudrait nous plaindre, chose impie à dire, de l'abondance merveilleuse dont nous gratifie si généreusement la Providence; il nous faudrait blasphémer.

Enfin, si à ces causes, dont on ne nous accusera pas d'avoir, dans ce simple et court exposé, volontairement assombri le tableau, nous joignons l'influence de jour en jour plus puissante des intérêts coalisés du Nord, de quelques industries privilégiées; l'insuffisance de nos moyens de communication à l'intérieur, insuffisance qui contraste péniblement avec le développement croissant des charges publiques; l'indifférence presque générale qui règne encore sur toutes ces matières économiques, sur ces questions capitales de bien-être et de moralisation, nous aurons un aperçu à peu près complet et suffisant pour nous expliquer l'état précaire et d'incertitude dans lequel gémit depuis trop longtemps notre industrie viticole.

Mais que faire pour porter remède à une situation aussi déplorable?

Quels moyens prendre pour nous débarrasser d'une partie de ce lourd fardeau, de cet impôt multiple, injuste, vexatoire?

Quels moyens? Messieurs, il en est un, un seul, celui que des hommes, des citoyens, vivement pénétrés du sentiment de leurs devoirs comme de la nature sacrée de leurs droits, peuvent employer.

Qu'avant toute démarche nouvelle auprès de nos législateurs et des dépositaires du pouvoir, nous nous adressions d'abord à l'opinion publique; que devant ce tribunal suprême, inaccessible aux séductions, nous portions l'expression de nos plaintes, de nos griefs, que nous appelions publiquement à sa barre les représentants de ces intérêts qui nous oppriment, et pour la satisfaction desquels on voudrait enlever à notre industrie viticole, même le droit de vivre. Qu'ils y viennent expliquer comment, sans blesser les plus simples lois de l'équité, de la justice, en même temps qu'ils privent par la violence nos produits de leurs débouchés naturels; qu'ils refusent à plus des deux tiers de la nation l'usage d'une boisson salutaire, véritable don de Dieu,—car, au point de vue de l'hygiène publique, comme au point de vue social, le vin est utile, agréable, indispensable même à l'homme, — ils peuvent se décharger ainsi sur nous du fardeau des charges publiques.

Qu'appuyés enfin sur le pacte social solennellement renouvelé en 1830, nous rappelions à tous qu'en France il n'y a plus qu'une seule nation, un seul peuple, des devoirs communs, des droits égaux, pour tous une même justice.

L'opinion publique est restée jusqu'à ce jour indifférente, disions-nous, à ces questions d'intérêt matériel, de bien-être; cela est vrai. Mais elle n'est indifférente que parce qu'elle ignore; instruisons-la, éclairons-la, montrons-lui comment des impôts qui devraient être répartis suivant une équitable proportion entre tous les citoyens, à la faveur d'une confusion audacieusement maintenue, de mots vides et sonores habilement exploités, pèsent exclusivement sur quelques-uns.

Faisons-lui comprendre que dans les efforts infinis de l'activité humaine, qu'entre toutes les industries, il existe un enchaînement admirable, une solidarité communes, nécessaires au bien-être de tous les membres d'une même nation, et des nations entre elles; et que vouloir briser violemment, pour la satisfaction de quelques intérêts avides, ces liens de paix, d'égalité, d'harmonie, c'est porter la plus grave atteinte aux droits les plus sacrés de l'humanité.

Lorsque nous lui aurons ainsi parlé le langage de la vérité, de la justice, n'en doutez pas, Messieurs, l'opinion publique viendra à nous; elle marchera, elle agira pour nous; et alors, aidés de ce puissant levier devant lequel rien ne résiste, les monopoles, les priviléges, les coalitions, aujourd'hui si fiers, si impérieux, ne subsisteront plus; justice nous sera rendue.

C'est parce que nous sommes pénétrés de l'efficacité de ces moyens, que nous avons l'honneur de soumettre à votre adhésion l'acte d'association suivant:

Il est formé à Montpellier une association qui prend le nom d'*Association pour la défense des intérêts viticoles, et de tous autres qui s'y rattachent*.

Elle a pour but la réforme des impôts indirects, la révision mesurée, mais progressive, des droits de douane, en tant qu'ils sont en opposition avec les intérêts du plus grand nombre, et réserve étant faite des droits du Trésor.

Ses moyens d'action seront:

La recherche des moyens les plus efficaces pour asseoir les droits perçus à l'entrée des villes et les droits d'octroi sur des bases plus justes, plus en harmonie avec l'esprit d'unité et d'égalité qui doit présider à la confection de nos lois et règlements, pour détruire l'influence nuisible qu'avec certains tarifs douaniers ils exercent sur le développement de l'industrie, sur le bien-être des consommateurs.

Par des conférences publiques, par la presse, par tous les moyens légaux enfin, d'éclairer l'opinion publique et l'appeler à se prononcer avec énergie contre un état de choses aussi alarmant.

De provoquer dans le département de l'Hérault, au dehors même, s'il est possible, des associations de même nature; avec elles et celles qui se sont déjà formées, fonder une agrégation vaste et puissante, capable d'arrêter nos législateurs, irrésistiblement entraînés sur la pente fatale vers laquelle les poussent sans cesse les représentants et associés du monopole et des priviléges.

Le siége de la Société est à Montpellier.

La Société s'abstiendra d'une manière absolue de l'appréciation des faits politiques, et de toute discussion à cet égard.

Tous les membres de l'association sont soumis à une cotisation annuelle de cinq francs.

Tout sociétaire pourra être choisi pour faire partie des commissions et du conseil.

La direction des intérêts de l'association sera confiée à un conseil central.

Ce conseil sera composé de trente membres.

Il comprendra:

Un président.

Deux vice-présidents.

Quatre secrétaires.

Un trésorier.

Chaque année, le conseil présentera aux sociétaires réunis en assemblée publique, un état de situation certifié par le trésorier et le président.

Le conseil se réunira une fois le mois au moins; il sera tenu un procès-verbal des séances, signé par l'un des secrétaires.

Les membres du conseil actuel sont élus pour deux ans; à l'expiration de la seconde année, un renouvellement aura lieu par moitié. Les premiers membres sortants seront désignés par le sort. On procédera ensuite par rang d'ancienneté.

A la première assemblée générale, on procédera à la nomination des Associés correspondants dans le département.

MM. les Secrétaires, Vergnes, rue Barralerie; Marès aîné, rue Salle-l'Évêque; de Pina, Aiguillerie; Pomier-Layrargues, Argenterie; M. Bonnaric, trésorier, sont spécialement chargés par le Conseil de recevoir et recueillir les adhésions à la présente Association.

Président: M. Broussonnet, maire de la ville de Montpellier, membre du conseil général.

Vice-Présidents: M. Espéronnier, président à la Cour royale de Montpellier.

M. J. Pagezy, membre du conseil général.

Secrétaires: MM. Vergnes, Marès, le comte de Pina, Pomier-Layrargues.

Trésorier: M. Bonnaric.

Membres du Comité: MM. Huc (baron); Boutscaren; C. Cambon; Gilles, conseiller à la cour royale; E. Castelnau, président du tribunal de commerce; Ch. Blouquier, juge du tribunal de commerce; A. Coste, membre du conseil municipal de Montpellier; Dupin, membre du conseil municipal de Montpellier; Delon; L. Serres; P. Cazalis, conseiller de préfecture; A. Durand, membre du conseil municipal de Montpellier; Cazalis-Allut, président de la société d'agriculture; Renouvier père, membre du conseil général; Cabal, membre du conseil général; J. Castelnau, conseiller à la cour royale de Montpellier; S. Bazille, membre du conseil général; Berthezène (baron); Vialars aîné, membre du conseil municipal de Montpellier; Bouché aîné; d'Adhémar (le comte); Canton.

Montpellier, le 19 janvier 1848.

BIBLIOGRAPHIE.

Annuaire de l'Économie politique et de la Statistique pour 1848, par MM. Joseph Garnier et Guillaumin, avec des articles de MM. Fréd. Bastiat, Gust. Brunet, Michel Chevalier, Léon Faucher, A. Legoyt, J. Lobet, Moreau de Jonnès, Quetelet, Horace Say, Léon Say, de Watteville, Wolowski, etc. — 5e année (1).

MM. Joseph Garnier et Guillaumin, aux efforts desquels l'économie politique doit de posséder depuis cinq ans son livre familier et périodique, se sont appliqués cette année à augmenter encore l'intérêt que le public attache à leur utile publication. En faisant précéder les articles et les notices qui composent l'*Annuaire* du résumé des documents publiés par les administrations publiques, ils ont pu présenter au lecteur, sous une forme plus précise et toujours intelligible, la substance des faits contenus dans les lourds in-folio officiels. Ainsi, dans l'*Annuaire de l'économie politique pour 1848*, que nous annonçons au lecteur, nous trouvons très-suffisamment résumés en moins de 120 pages les divisions et l'exposé des motifs du budget de 1848, le tableau très-détaillé du commerce extérieur et de la navigation, le mouvement de la justice criminelle, civile et commerciale, le compte rendu des opérations des banques publiques, des caisses d'épargne, etc. Puis, après ces documents officiels, plusieurs notices qui offrent également sous un petit volume une grande variété de sujets, et qui, entre autres, nous exposent les budgets des principaux États européens, les résultats comparés de leur commerce intérieur et extérieur, la statistique des céréales, de l'industrie du fer et des combustibles minéraux en France, les opérations du tribunal de commerce et la situation des établissements charitables de la ville de Paris, le mouvement de la population de cette grande ville, le tableau de sa consommation en 1844, 1845 et 1846, la situation de ses monts-de-piété, de sa prison pour dettes, etc. Viennent ensuite l'exposé du mouvement de la population en Angleterre et à Londres, les tableaux comparés du commerce et de la navigation de la France et de l'Angleterre, les résultats de la réforme postale dans ce dernier pays, le mouvement de ses caisses d'épargne, et plusieurs autres notices traitées également avec une méthode et une sagesse d'idées qui jettent une grande clarté sur les sujets très-divers dont elles nous offrent le résumé.

Plusieurs écrivains que l'économie politique compte pour la plupart au nombre de ses interprètes les plus distingués, se sont réunis à MM. J. Garnier et Guillaumin pour faire suivre les documents statistiques de différents articles sur les principaux sujets à l'ordre du jour, ou qui peuvent captiver uti-

(1) Fort in-18 de 446 pages; chez Guillaumin et Cie, rue Richelieu, 14.

lement le lecteur judicieux. De tous ces articles, aucun n'offre un plus puissant intérêt d'actualité que celui consacré par M. Léon Faucher au réveil de l'Italie. M. Léon Faucher voit la réalisation prochaine d'une nouvelle ère dans le fait de l'union douanière du Piémont, de la Toscane et des États de l'Église. Ces trois États, peuplés de 8 millions d'habitants, occupent la moitié de l'Italie et forment géographiquement un territoire continu où les communications ne sont interceptées que par le duché de Modène, pays pauvre, sans industrie et sans commerce, et qui a tout à gagner dans un partage de revenus auquel l'admettraient des États plus industrieux et plus commerçants. Aussi regarde-t-on comme prochaine l'accession du duc de Modène, qui n'hésitera pas à sacrifier à ses intérêts les plus directs les liens stériles qui l'ont jusqu'ici rattaché à la politique autrichienne.

Une conséquence de cette révolution pacifiquement établie est de constater à l'évidence la possibilité de constituer de semblables alliances douanières entre les différents groupes commerciaux, et de fonder ainsi de puissantes confédérations qui remplaceraient les divisions par races et prépareraient l'avénement de la liberté universelle des échanges. Nous voudrions pouvoir suivre M. Léon Faucher dans les hautes considérations où l'entraîne ce brillant *novus ordo*; mais par l'analyse des points fondamentaux de son travail, nous avons déjà dépassé les limites qui nous sont assignées, et nous ne pourrons plus que signaler rapidement au lecteur les principaux articles qui terminent l'*Annuaire*. Les lecteurs du *Libre-Échange* connaissent déjà celui par lequel M. Frédéric Bastiat nous raconte si spirituellement les tentatives du maire d'Enios pour introniser dans sa commune, où le *Moniteur industriel* venait de pénétrer, notre bienheureux système douanier. Après cette ingénieuse fiction de M. Fréd. Bastiat, nous avons lu avec intérêt les précieuse données économiques par lesquelles M. Horace Say nous présente une saine appréciation des progrès actuels de la Hollande, et nous fait pressentir ses progrès futurs; puis, une notice très-bien faite de M. Léon Say sur la caisse d'escompte de 1776, fondée par Turgot; une autre notice par M. Wolowski, sur l'administration financière de la France, l'exposé de la production passée et présente des mines d'or et d'argent, par M. Michel Chevalier; puis enfin, le sommaire raisonné des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, et la revue de l'année 1847, par M. Joseph Garnier. Citons encore, pour être juste, l'exposé, par M. de Watteville, de la situation administrative et financière des monts-de-piété, le résumé clair et précis des rail-ways européens, et de la crise de 1847, par M. Lobet; une notice dans laquelle M. Gust. Brunet nous montre, par la décadence de notre marine, l'un des effets désorganisateurs du régime prohibitif; de curieuses recherches sur les céréales, par M. Moreau de Jonnès.

Nous devons borner ici l'exposé des matières essentielles contenues dans l'*Annuaire*. Ce que nous avons dit témoigne de l'impossibilité de soumettre à une analyse, même succincte, un livre qui est par lui-même le résumé de tous les faits économiques essentiels à connaître ou à conserver. Une grande précision dans la forme ajoute encore à la clarté qui résulte de la bonne distribution des matières. On voit que les auteurs se sont bien pénétrés du caractère et de la destination essentielle de ce répertoire des faits économiques. Ils ont compris qu'un tel livre ne s'adresse pas seulement aux classes moyennes, déjà pourvues d'une infinité d'autres moyens d'instruction; mais encore, et surtout, à cette partie nombreuse de la nation qui, adonnée aux plus rudes labeurs de la production, vit dans l'ignorance de ses intérêts véritables, et ne peut se défendre des piéges incessamment tendus à ses préjugés ou à ses passions. Sous ce rapport, les auteurs ont pleinement atteint leur but, et la publication annuelle de l'*Annuaire de l'économie politique* nous semble devoir porter tous les fruits que l'on est en droit d'attendre de la vulgarisation de vérités utiles. J. L.

VARIÉTÉS.

LE SUCRE ANTÉDILUVIEN.

On croit que le sucre est d'invention moderne; c'est une erreur. L'art de le fabriquer a pu se perdre au déluge; mais il était connu avant ce cataclysme, ainsi que le prouve un curieux document historique, trouvé dans les grottes de Karnack, et dont on doit la traduction au savant polyglotte, l'illustre cardinal Mezzofante. Nous reproduisons cet intéressant écrit, qui confirme d'ailleurs cette sentence de Salomon : *Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.*

« En ce temps-là, entre le 42e et 52e parallèle, il y avait une grande, riche, puissante, spirituelle et brave nation de plus de 36 millions d'habitants, qui tous aimaient le sucre. Le nom de ce peuple est perdu; nous l'appellerons *Welche*.

Comme leur climat n'admettait pas la culture du *saccharum officinarum*, les *Welches* furent d'abord fort embarrassés.

Cependant ils s'avisèrent d'un expédient fort étrange et qui n'avait qu'un tort, celui d'être essentiellement théorique, c'est-à-dire raisonnable.

Ne pouvant créer le sucre en nature, ils imaginèrent d'en créer la valeur.

C'est-à-dire qu'ils faisaient du vin, de la soie, du drap, de la toile et autres marchandises qu'ils envoyaient dans l'autre hémisphère pour recevoir du sucre en échange.

Un nombre immense de négociants, armateurs, navires et marins étaient occupés à accomplir cette transaction.

D'abord, les Welches crurent bonnement avoir trouvé le moyen le plus simple, dans leur situation, de se sucrer. Comme ils pouvaient choisir sur plus de la moitié du globe le point où l'on donnait le plus de sucre contre le moins de vin ou de toile, ils se disaient : Vraiment, si nous faisions le sucre nous-mêmes, à travail égal, nous n'en obtiendrions pas la dixième partie!

C'était trop simple, en effet, pour des Welches, et cela ne pouvait durer.

Un grand homme d'État (amiral sans emploi) jeta un jour parmi eux cette terrible pensée : « Si jamais nous avons une guerre maritime, comment ferons-nous pour aller chercher du sucre? »

A cette réflexion judicieuse tous les esprits furent troublés, et voici de quoi l'on s'avisa.

On se mit en devoir d'accaparer, précisément dans cet autre hémisphère avec lequel on craignait de voir les communications interrompues, un imperceptible lopin de terre, disant : « Que cet atome soit à nous, et notre provision de sucre est assurée. »

Donc, en prévision d'une guerre possible, on fit une guerre réelle qui dura cent ans. Enfin, elle se termina par un traité qui mit les Welches en possession du lopin de terre convoité, lequel prit nom : *Saccharique*.

Ils s'imposèrent de nouvelles taxes pour payer les frais de la guerre; puis de nouvelles taxes encore pour organiser une puissante marine afin de conserver le lopin.

Cela fait, il fut question de tirer parti de la précieuse conquête.

Le petit recoin des antipodes était rebelle à la culture. Il avait besoin de protection. Il fut décidé que le commerce de la moitié du globe serait désormais interdit aux *Welches*, et que pas un d'entr'eux ne pourrait sucer une boule de sucre qui ne vînt du lopin en question.

Ayant ainsi tout arrangé, taxes et restrictions, on se frotta les mains, disant : Ceci n'est pas de la théorie.

Cependant quelques *Welches*, traversant l'Océan, allèrent à Saccharique pour y cultiver la canne. Mais il se trouva qu'ils ne pouvaient supporter le travail sous ce climat énervant. On alla alors dans une autre partie du monde, et y ayant enlevé des hommes tout noirs, on les transporta sur l'îlot, et on les contraignit, à grands coups de bâton, à le cultiver.

Malgré cet expédient énergique, le petit îlot ne pouvait fournir le demi-quart du sucre qui était nécessaire à la nation *Welche*. Le prix s'en éleva, ainsi qu'il arrive toujours quand dix personnes recherchent une chose dont il n'y a que pour une. Les plus riches d'entre les Welches purent seuls se sucrer.

La cherté du sucre eut un autre effet. Elle excita les planteurs de Saccharique à aller enlever un plus grand nombre d'hommes noirs, afin de les assujétir, toujours à grands coups de bâton, à cultiver la canne jusque sur les sables et les rochers les plus arides. On vit alors ce qui ne s'était jamais vu, les habitants d'un pays ne rien faire directement pour pourvoir à leur subsistance et à leur vêtement et ne travailler que pour l'exportation.

Et les *Welches* disaient : C'est merveilleux de voir comme le travail se développe sur notre îlot des antipodes.

Pourtant, dans la suite des temps, les plus pauvres d'entre eux se prirent à murmurer en ces termes :

« Qu'avons-nous fait? Voilà que le sucre n'est plus à notre portée. En outre, nous ne faisons plus le vin, la soie et la toile qui se répandaient dans tout un hémisphère. Notre commerce est réduit à ce qu'un petit rocher peut donner et recevoir. Notre marine marchande est aux abois, et les taxes nous accablent. »

Mais on leur répondait avec raison : N'est-ce pas une gloire pour vous d'avoir une possession aux antipodes? Quant au vin, buvez-le. Quant à la toile et au drap, on vous en fera faire en vous accordant des priviléges. Et pour ce qui est des taxes, il n'y a rien de perdu, puisque l'argent qui sort de vos poches entre dans les nôtres.

Quelquefois ces mêmes rêveurs demandaient : A quoi bon cette grande marine militaire? On leur répondait : A conserver la colonie. — Et s'ils insistaient, disant : A quoi bon la colonie? on leur répliquait sans hésiter : A conserver la marine militaire.

Ainsi les pauvres utopistes étaient battus sur tous les points.

Cette situation, déjà fort compliquée, s'embrouilla encore par un événement imprévu.

Les hommes d'État du pays des *Welches*, se fondant sur ce que l'avantage d'avoir une colonie entraînait de grandes dépenses, avaient jugé qu'en bonne justice, elles devaient retomber, du moins en partie, sur les mangeurs de sucre. En conséquence, ils l'avaient frappé d'un lourd impôt.

En sorte que le sucre, déjà fort cher, renchérit encore de tout le montant de la taxe.

Or, quoique le pays des *Welches* ne fût pas propre à la culture de la canne, comme il n'y a rien qu'on ne puisse faire moyennant une suffisante dose de travail et de capital, les chimistes, alléchés par les hauts prix, se mirent à chercher du sucre partout, dans la terre, dans l'eau, dans l'air, dans le lait, dans le raisin, dans la carotte, dans le maïs, dans la citrouille, et ils firent tant qu'ils finirent par en trouver un peu dans un modeste légume, dans une plante jugée jusque là si insignifiante, qu'on lui avait donné ce nom doublement humiliant : *Betta vulgaris*.

On fit donc du sucre chez les Welches, et cette industrie, contrariée par la nature, mais secondée par l'intelligence de travailleurs libres et surtout par l'élévation factice des prix, fit de rapides progrès.

Bon Dieu! qui pourrait dire la confusion que cette découverte jeta dans la situation économique des Welches. Bientôt, elle compromit tout à la fois et la production si dispendieuse du sucre dans le petit îlot des antipodes, et ce qui restait de marine marchande occupée à faire le commerce de cet îlot, et la marine militaire elle-même, qui ne peut se recruter que dans la marine marchande.

En présence de cette perturbation inattendue, tous les Welches se mirent à chercher une issue raisonnable.

Les uns disaient : Revenons peu à peu à l'état de choses qui s'était établi naturellement avant que d'absurdes systèmes ne nous eussent jetés dans ce désordre. Comme autrefois, faisons du sucre sous forme de vin, de soie, et de toile; ou plutôt laissons ceux qui veulent du sucre en créer la valeur sous la forme qui leur convient. Alors nous aurons du commerce avec un hémisphère tout entier; alors notre marine marchande se relèvera et notre marine militaire aussi, si besoin est. Le travail libre, essentiellement progressif, surmontera le travail esclave, essentiellement stationnaire. L'esclavage mourra de sa belle mort, sans qu'il soit nécessaire que les peuples fassent des uns aux autres une police pleine de dangers. Le travail et les capitaux prendront partout la direction la plus avantageuse. Sans doute, pendant la transition, il y aura quelques intérêts froissés. Nous leur viendrons en aide le plus possible. Mais quand on a fait depuis longtemps fausse route, il est puéril de refuser d'entrer dans la bonne voie parce qu'il faut se donner quelque peine.

Ceux qui parlaient ainsi furent traités de novateurs, d'idéologues, de métaphysiciens, de visionnaires, de traîtres, de perturbateurs du repos public.

Les hommes d'État disaient : « Il est indigne de nous de chercher à sortir d'une situation artificielle par un retour vers une situation naturelle. On n'est pas grand homme pour si peu. Le comble de l'art est de tout arranger sans rien déranger. Ne touchons pas à l'esclavage, ce serait dangereux, ni au sucre de betterave, ce serait injuste; n'admettons pas le commerce libre avec tout l'autre hémisphère, ce serait la mort de notre colonie; ne renonçons pas à la colonie, ce serait la mort de notre marine, et ne restons pas dans le *statu quo*, ce serait la mort de tous les intérêts. »

Ceux-ci s'acquirent un grand renom d'hommes modérés et pratiques. On disait d'eux : Voilà d'habiles administrateurs qui savent tenir compte de toutes les difficultés.

Tant il y a que pendant qu'on cherchait un changement qui ne changea rien, les choses furent toujours en empirant, jusqu'à ce que survint la solution suprême, le déluge, qui a tranché, en les engloutissant, cette question et bien d'autres. » F. B.

LE DIRECTEUR : FRÉDÉRIC BASTIAT.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE

N° 13.—2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 20 FÉVRIER 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 19 Février.

LES COLONIES ANGLAISES ET LE LIBRE-ECHANGE.

Les protectionistes anglais ne peuvent se consoler de la suppression de leurs monopoles. Ils font incessamment retentir de leurs plaintes tous les échos de la vieille Angleterre; mais personne ne se montre sensible à leurs lamentations. Cette Angleterre que nos protectionistes, échos fidèles des Bentinck, des Richmond et des d'Israeli, affirment avoir été si rudement désappointée par l'expérience du libre-échange, cette Angleterre qui, à les en croire, doit la crise désastreuse qu'elle vient de traverser, la disette qu'elle a soufferte, à la libre importation des denrées alimentaires; cette Angleterre, victime des fallacieuses promesses des *free-traders*, laisse pourtant les protectionistes gémir dans une solitude de plus en plus profonde; ou, si elle leur répond, c'est par les grosses bourrades du *Times* ou les mordantes plaisanteries du *Punch*. Rendons hommage toutefois au courage malheureux; vaincus, repoussés sur tous les points, les protectionistes ne se laissent pas abattre, et chaque jour ils essaient soit de disputer le peu de terrain qui leur reste encore, soit de regagner celui qu'ils ont perdu. A l'époque de l'ouverture du Parlement, nous les avons vus mettre bravement sur le compte du libre-échange tous les maux résultant du déficit de la récolte; battus sur ce terrain, nous les voyons aujourd'hui s'efforcer d'attribuer au libre-échange les maux que le régime de l'esclavage a occasionnés aux Indes occidentales. Le libre-échange a ruiné ou est sur le point de ruiner les Indes occidentales! Tel est le thème que lord Georges Bentinck et M. d'Israeli à la Chambre des communes, et lord Stanley à la Chambre des lords, se sont attachés à développer dans les premiers jours de la réouverture du Parlement.

Il est bien certain que la situation des Indes occidentales et de l'île Maurice est actuellement très-mauvaise; mais est-ce bien à cause du libre-échange qu'elle est mauvaise? Ne le serait-elle pas tout autant si le libre-échange n'avait pas été proclamé? Et dans ce cas l'Angleterre n'aurait-elle pas eu à s'imposer d'énormes sacrifices, par le fait de la protection accordée aux sucres coloniaux, sans que ces sacrifices eussent le moins du monde amélioré la situation des colonies? Telles sont les questions que se sont posées les orateurs du gouvernement et les défenseurs du libre-échange, sir Charles Wood, M. Labouchère, le comte Grey, M. Jacques Wilson, et qu'ils ont tous résolues affirmativement.

Des circonstances particulières rendaient indispensable la réforme de la législation des sucres. Aussi longtemps que dura le régime de l'esclavage, le droit qui protégeait les sucres coloniaux n'exerça point sur les prix une influence bien sensible; à cette époque, les colonies anglaises produisaient plus de sucre que n'en pouvait consommer la métropole, si bien que les prix des sucres ne s'élevaient guère à l'intérieur au-dessus de ce qu'ils étaient à l'étranger; mais la situation changea complétement après l'abolition de l'esclavage; les fausses mesures qui furent prises alors eurent pour effet de faire tomber considérablement le chiffre de la production coloniale; la moyenne de la production annuelle des Indes occidentales, qui avait été de 3,640,712 quintaux de 1814 à 1834, descendit à 3,487,801 de 1835 à 1838 (période d'apprentissage), et successivement à 2,824,106, 2,210,226 et 2,151,117 en 1839, 1840 et 1841. Il est vrai que dans ces mêmes années la production se développa considérablement aux Indes orientales et à Maurice. Aux Indes orientales, par exemple, la production, qui n'avait été que de 94,172 quintaux annuellement, de 1814 à 1834, s'éleva en 1841 au chiffre de 1,139,249 quintaux; néanmoins cette augmentation demeura insuffisante pour combler le vide occasionné par la diminution successive des récoltes aux Indes occidentales. De 1814 à 1834 la production annuelle de toutes les colonies anglaises réunies s'était élevée à 4,273,838 quintaux; en 1841, elle n'était plus que de 3,987,018. Or, loin de baisser avec la production, les besoins de la consommation, dans cet intervalle, n'avaient cessé de s'accroître. La demande des sucres devint de plus en plus intense, tandis que la qualité offerte diminuait d'année en année. Le déficit de la production coloniale ne pouvait être comblé par les sucres étrangers, car ceux-ci étaient repoussés par un droit à peu près prohibitif (1).

Il arriva, en conséquence, que les prix des sucres haussèrent considérablement sur les marchés anglais; de 1834 à 1844, il y eut constamment une différence de 15 schellings par quintal entre les prix à l'étranger et en Angleterre; souvent même la différence était plus forte. En 1841, par exemple, tandis que le prix du sucre étranger n'était que de 20 sh. 6 d., le prix du sucre colonial s'élevait à 39 sh. 8 d. La consommation annuelle de l'Angleterre étant alors de 4,000,000 de qx, ce pays a donc supporté dans ces dix années, par le fait de la protection du sucre, une perte de plus de liv. st. 30,000,000 (fr. 750,000,000).

Cette charge véritablement exorbitante a commencé à disparaître aujourd'hui, grâce à la réforme opérée en 1846 dans la législation : les prix ont été ramenés à un taux plus modéré; ils sont tombés de 36, 37 et 38 schellings à 23, et par là même, la consommation et les recettes du Trésor ont reçu un accroissement considérable.

Mais, objectent les protectionistes, cette réforme qui a dégrevé les consommateurs d'un impôt de 75,000,000 francs par an a été ruineuse pour les colonies; elle les a mises à deux doigts de leur perte; et lorsque les colonies seront ruinées, lorsque le capital de 200 ou 250 millions sterl. engagé dans les exploitations coloniales sera détruit, ce désastre n'exercera-t-il point une réaction funeste dans la métropole? N'aurait-il pas mieux valu continuer à protéger les colonies, si onéreuse que fût cette protection? A quoi les libre-échangistes répondent : Cette protection, si onéreuse pour les consommateurs, n'a point servi les intérêts des propriétaires des Indes occidentales; car depuis dix ans leur situation a été sans cesse en s'aggravant. Ils ont souffert principalement à cause du manque de travailleurs, et pendant ces dix années ils n'ont pas eu assez d'énergie pour remédier à ce mal; ils n'ont fait aucun effort vigoureux, soit en opérant de larges importations de travail libre, soit en perfectionnant leurs procédés de culture, pour se mettre au niveau de leurs concurrents pourvus de travail esclave. Est-il juste que les consommateurs anglais portent plus longtemps la peine de cette déplorable incurie? D'ailleurs, à supposer même qu'ils consentissent encore à la porter pendant quelques années, qui nous garantit que la situation ne demeurerait pas absolument ce qu'elle a été jusqu'à présent? Qui nous dit que les propriétaires coloniaux feraient plus d'efforts qu'ils n'en ont fait jusqu'à ce jour pour se mettre en mesure de lutter avec leurs concurrents? Qui nous dit qu'ils ne continueraient pas à dépenser improductivement la prime qu'ils ont si longtemps prélevée sur le travail de l'Angleterre? Continuer à leur accorder cette prime, ce serait seulement retarder leur ruine, et peut-être la rendre plus inévitable!

(1) Le droit sur le sucre colonial était de 24 schellings par quintal; et le droit sur le sucre étranger, de 63 schellings.

C'est ainsi qu'ont été repoussées devant le Parlement les plaintes des propriétaires des Indes occidentales. Le chancelier de l'Echiquier, M. Charles Wood, a formellement déclaré que le gouvernement ne reviendrait pas sur la législation des sucres; mais, d'un autre côté, il a annoncé que des mesures, toutes dans un sens libéral, seraient prises pour venir en aide aux colons : on diminuera le droit sur le rhum; on admettra régulièrement le sucre dans les distilleries, et on verra s'il y a lieu de l'admettre aussi dans les brasseries; on accordera aux colons un subside de 200,000 liv. st. pour l'importation des travailleurs étrangers; enfin, on rappellera les lois de navigation qui obligent les colonies à se servir exclusivement pour leur commerce de navires anglais. Le gouvernement est convaincu que ces mesures libérales contribueront beaucoup plus efficacement à relever les colonies que ne le pourrait faire un retour à la protection. Il est seulement à regretter qu'elles n'aient pas été prises plus tôt; car, en bonne justice, elles auraient dû accompagner la réforme de la législation sur les sucres. S'il en avait été ainsi, elles auraient déjà, sans nul doute, adouci bien des maux.

On voit par ce qui précède que ce n'est pas au libre-échange, mais bien au régime de l'esclavage et à son abolition mal préparée, et surtout mal secondée par les propriétaires, que sont dus les maux des colonies anglaises; on peut prévoir aussi que si ces colonies se relèvent du rude coup qu'elles ont reçu en 1834, et non point en 1846, c'est à des mesures libre-échangistes, parmi lesquelles il faut placer en première ligne le rappel des lois de navigation, qu'elles en seront redevables. Cela n'empêche point les protectionistes anglais d'affirmer, et les protectionistes français de répéter aveuglément après eux, que le libre-échange a ruiné les colonies anglaises. Heureusement, le libre-échange ne se laisse point arrêter par ces doléances, dont on connaît la valeur, et probablement il pourra dire bientôt à ses adversaires :

Les gens que *j'ai tués* se portent assez bien.

L'INDUSTRIE DES IMPRESSIONS SUR TISSUS, ET LE COMITÉ DE MULHOUSE.

Nous avons sous les yeux un rapport fait par la Commission de l'industrie des impressions sur tissus, de Mulhouse, et présenté, le 5 janvier dernier, au comité constitué dans cette ville pour *la défense du travail national*. Ces derniers mots, qui forment, comme on le sait, le titre usurpé par l'association protectioniste de Paris, semblent donner à cette pièce son cachet. La commission dont il s'agit n'est autre chose, en effet, qu'une fraction d'un comité affilié à l'association parisienne. Son rapport a d'ailleurs été approuvé et adopté, sauf une légère réserve, par le comité même, dont il forme la douzième publication.

D'après cela, on devrait s'attendre à trouver dans cette pièce la reproduction des idées qui dominent dans le Comité Odier et Mimerel, et en quelque sorte une nouvelle édition de ses fameux programmes. Il s'en faut bien pourtant qu'il en soit ainsi. Rien ne ressemble moins aux manifestes parisiens que les rapports de Mulhouse; il y a des uns aux autres la différence du blanc au noir, du jour à la nuit. Ainsi, les manifestes parisiens commencent généralement par un tableau flatteur et très-brillant de la prospérité de notre industrie; et cette prospérité prétendue y est invariablement attribuée à notre système douanier.

Le rapport de Mulhouse, malheureusement plus véridique en cela, commence, au contraire, par un tableau fort sombre du malaise, de la situation précaire et souffrante, sinon de la décadence absolue, de nos plus belles industries, et il n'hésite pas à signaler comme principale cause de ce malaise, ce même système dont le Comité de Paris exalte les bienfaits. Aux yeux du Comité parisien, proposer à la France l'exemple des réformes effectuées en Angleterre, c'est de la folie, c'est du délire, quand ce n'est pas une trahison; le Comité de Mulhouse déclare, au contraire, par l'organe de sa Commission, que l'Angleterre nous a offert depuis vingt ans, et particulièrement dans ces dernières années, d'excellents exemples, et qu'il y aurait folie à nous de ne pas en profiter.

Conformément à ces prémisses, les deux Comités adoptent aussi des lignes de conduite fort opposées. Malgré quelques promesses vagues et générales qu'il jette de temps en temps en pâture à ses affiliés trop impatients, le Comité de Paris, on le sait, repousse tout changement dans la législation douanière, de quelque part qu'il vienne. Ce qu'il veut, c'est l'immobilité absolue, le *statu quo*; il l'a trop bien prouvé. Le Comité de Mulhouse insiste, au contraire, de toutes ses forces sur l'urgente nécessité d'une réforme large, bien que mesurée et progressive, qui forme même le constant objet de ses travaux. Pour tout dire enfin, nous avons vu le Comité parisien résister de toute son influence aux réformes si timides proposées l'année dernière par le Ministre du commerce, en faire un crime au gouvernement, et ne se donner aucun repos qu'il n'eût déterminé la Commission de la Chambre élective à les rejeter presque toutes; tandis que le Comité de Mulhouse reproche précisément au pouvoir, en termes amers, son indolence à cet égard et sa timidité.

Ainsi, entre les sentiments et les vues de ces deux corps, qui marchent en apparence sous le même drapeau, il y a de toutes parts des divergences profondes et pas un seul point de contact. Nous nous trompons, toutefois; il y a un point où les deux Comités sympathisent et se rencontrent: c'est dans la haine du mot *libre-échange* et dans les anathèmes qu'ils lancent contre nous.

Si le Comité de Mulhouse s'accorde si peu avec l'association protectioniste dont il suit la bannière, en revanche nous ne voyons pas trop quelle idée ou quel principe le sépare de nous, dont il se déclare l'ennemi. Il veut à peu près tout ce que nous voulons; il le veut de la même manière et par les mêmes raisons, avec cette seule différence peut-être, que nos demandes, à nous, sont plus nettement exprimées et plus précises.

On serait tenté de croire peut-être que si le Comité de Mulhouse s'accorde avec nous en ce qui touche au dégrèvement des matières premières, il s'en sépare du moins avec éclat en ce qui touche à la prohibition sur les tissus étrangers. Qu'on se détrompe. Les manufacturiers de Mulhouse laissent à leurs maladroits amis le tort, nous allions dire le ridicule, de prétendre que la prohibition absolue est nécessaire; ils sont trop judicieux et trop sensés pour soutenir, en leur nom, une thèse pareille. Loin de défendre la prohibition *quand même*, ils se montrent disposés à en faire l'abandon immédiat, à la seule condition qu'on leur donnera satisfaction sur le reste. La question ayant été posée devant un conseil composé de sept manufacturiers choisis, trois ont demandé qu'on fît au gouvernement une proposition formelle de renonciation à cet égard; et si la motion a été repoussée par les quatre autres, majorité bien faible, c'est sur cette unique considération, que si les manufacturiers prenaient une telle initiative, le gouvernement pourrait les prendre au mot sur ce point seulement, sans leur accorder d'ailleurs aucune des autres réformes qu'ils réclament.

Comment se fait-il après cela, dira-t-on, que les manufacturiers de Mulhouse nous soient si décidément hostiles? Par quel miracle surtout ont-ils pu s'allier au comité protectioniste de Paris? C'est ce que nous ne nous chargeons pas d'expliquer. Nous craignons bien que ce soit tout simplement un paragraphe de plus à ajouter au chapitre si étendu des contradictions humaines. Chose étrange, en effet, et à peine croyable! Ce que les manufacturiers de Mulhouse demandent aujourd'hui, il y a longtemps qu'ils le demandent. Leurs plaintes et leurs réclamations ont plus d'une fois retenti dans toute la France. Malheureusement ces plaintes demeuraient toujours sans écho. Ce n'est pas qu'il n'y eût dans le pays un grand nombre d'hommes qui eussent à souffrir par les mêmes causes et qui fussent animés des mêmes sentiments; mais ils manquaient de lien, ils ne comprenaient pas assez la solidarité de leurs souffrances, leurs efforts se perdaient faute de concert. Or, un jour, une association se forme, qui a précisément pour objet de donner un corps à toutes ces plaintes, de rallier tous ces efforts partiels pour en augmenter la puissance par l'unité, et voilà que ces mêmes manufacturiers tournent le dos à ces amis qui leur arrivent, pour se rallier à leurs constants adversaires.

N'insistons pourtant pas trop sur ce point. Ces inconséquences frappantes, résultat d'un malentendu évident, ne sauraient durer toujours, et nous n'avons pas dessein d'en triompher. Peu importe d'ailleurs: l'injustice des manufacturiers de Mulhouse envers nous ne nous rendra pas injustes envers eux. Ils peuvent être nos ennemis s'ils le veulent, nous ne sommes pas les leurs. Leur hostilité ne nous empêchera pas de les servir selon leurs intérêts véritables, avec ou sans leur aveu.

Outre l'esprit général du rapport qui nous occupe, et auquel nous adhérons sous toute réserve, ce rapport est un travail fort instructif. Nous regrettons que l'espace nous manque pour le transcrire en son entier. Il faut malheureusement nous borner à une analyse sommaire, que nous appuierons toutefois de quelques extraits.

La Commission rappelle d'abord l'importance de l'industrie des impressions de Mulhouse, ses efforts, ses progrès, ses titres à la considération publique. Loin d'en rien rabattre, n'étant retenus par aucune raison de modestie, nous irons même en cela plus loin qu'elle. Nous dirons que l'industrie des impressions, telle qu'elle a été et qu'elle est encore pratiquée à Mulhouse, est une grande, et belle, et noble industrie, élevée, illustrée par un grand nombre d'artistes distingués et d'industriels éminents; elle est dans son genre la première industrie de l'Europe, c'est-à-dire du monde entier. Nous ne sommes pas d'ailleurs les seuls ni les premiers à le dire; c'est une vérité que depuis longtemps le sentiment public avoue.

Les hommes qui exercent cette industrie n'ont d'ailleurs rien négligé pour la mettre en état de soutenir toute espèce de concurrence, tant au dehors qu'au dedans, soit pour la qualité des articles, soit pour le bas prix. Tout ce qu'il était humainement possible de faire, ils l'ont fait. — Sur ce point encore nous n'avons rien à reprendre: ce sont des vérités acquises.

Malgré ces efforts persévérants, l'industrie des impressions décline, elle dépérit, elle se meurt. De quarante établissements qui existaient en 1825, à Mulhouse et dans toute l'Alsace, on n'en trouve plus aujourd'hui que la moitié. Et cette décroissance ne s'arrête pas: c'est un mal qui va s'aggravant de jour en jour.

L'industrie des impressions, dit la Commission de Mulhouse, n'est pas la seule qui souffre, et nous le croyons sans peine. Par les liens nécessaires qui la rattachent à la fabrication des tissus et à la filature, elle leur communique ses souffrances. « Son intérêt peut donc être considéré comme un intérêt général. »

Quelle est maintenant la cause de ce déclin fatal? L'industrie de Mulhouse rencontre, il est vrai, des obstacles naturels dans son éloignement des ports et dans la difficulté des communications. Mais ces obstacles existaient autrefois comme aujourd'hui; ils sont moins graves pour une industrie qui s'applique de préférence aux articles de goût que pour celle qui s'attacherait aux produits communs, et peuvent être compensés d'ailleurs par d'autres avantages; enfin, l'industrie suisse (c'est nous qui parlons ici), placée dans une situation à peu de chose près pareille, prospère cependant, quand la guerre civile ne vient pas interrompre ses travaux. Il y a donc une autre cause, et cette cause (c'est maintenant la Commission de Mulhouse qui parle), elle est toute dans la déplorable rigueur de nos tarifs.

Sur ce point l'analyse ne suffit plus; il faut citer.

Pendant que depuis plus de vingt ans on reconnaît et on proclame en Angleterre l'excellence de ce principe: « Mettre » l'industrie à même de produire au plus bas prix possible; » pendant que les mesures les plus opportunes, parfois les plus hardies, étaient mises en usage pour donner à ce principe l'application la plus large, et qu'on dégrevait peu à peu toutes les matières premières de l'industrie; ni cet exemple, couronné d'un plein succès, ni le danger dont cette réforme dans un pays voisin menaçait notre propre commerce d'exportation, ne pouvaient tirer notre législation douanière de son immobilité. Tandis que partout ailleurs on songeait à affranchir les matières brutes, elles restaient chargées en France des mêmes droits, qui devenaient même proportionnellement plus forts de jour en jour, par suite de la diminution de valeur de ces matières. Aussi, la baisse considérable qui s'est produite sur les articles imprimés n'a pu avoir lieu que par suite des immenses efforts faits pour arriver à une fabrication plus économique et plus prompte, et qui ont exigé de grandes avances de fonds. Quoique l'industrie des impressions d'Alsace n'ait pas eu le salutaire stimulant de la concurrence étrangère (suivant l'expression des professeurs d'économie politique), ce n'est pas d'elle qu'on pourra dire qu'elle s'est *endormie sur l'oreiller commode de la protection*. Pas un perfectionnement nouveau qu'elle n'ait adopté avec empressement: perrotines, rouleaux à plusieurs couleurs, toutes les machines les plus dispendieuses ont été montées dès qu'on a cru y voir un moyen de produire plus vite et à plus bas prix. Dans le même but, toutes les ressources de la chimie ont été mises à contribution, souvent, il faut le dire, avec un rare bonheur. Les fabricants anglais doivent à l'industrie des impressions de Mulhouse plus d'un procédé, qui leur sert, sur les marchés étrangers, à lui faire la guerre avec ses propres armes. Il est pénible de le dire, dans cette lutte intestine et acharnée pour arriver à créer à bas prix, en dépit des circonstances et de l'inertie de l'administration, plus d'un établissement a succombé. La baisse des produits n'a pas seulement absorbé les bénéfices légitimes de notre industrie, elle a quelquefois tari même ses capitaux, au point que le nombre de 40 établissements qui existaient en Alsace en 1825 se trouve aujourd'hui réduit de moitié. Un semblable résultat, Messieurs, est éloquent. Il accuse un mal profond, dont une insouciance blâmable pourrait seule négliger de rechercher les causes.

A part le trait qui nous est lancé en passant, à propos de quelques mots que nous avons prononcés, en effet, et que nous répéterons encore, parce qu'ils sont justes, mais dont on fausse l'application; à part cela, disons-nous, il n'y a rien dans ce langage à quoi nous ne puissions applaudir et que nous ne soyons prêts à confirmer. Poursuivons.

Il y a dans le rapport un passage qui, plus particulièrement que les autres, attirerait sur la Commission de Mulhouse les foudres du Comité central, si ce Comité n'éprouvait pas le besoin d'en imposer sur la réalité de ses forces, s'il ne craignait pas de faire connaître au public les révoltes de ses prétendus adhérents; c'est celui-ci:

N'y a-t-il donc aucun enseignement pour nous dans le progrès qui s'accomplit chez nos voisins, et n'éprouvons-nous pas le besoin d'avancer à notre tour de quelque pas vers ce but, en ce qu'il a d'applicable chez nous, auquel l'Angleterre tend avec une si ferme résolution? Prétendrait-on que ces questions vitales pour ce dernier pays ne sont pour la France que d'un intérêt médiocre ou secondaire? Mais toutes les contrées ont à cet égard des intérêts identiques. Ce qui a fait la prospérité des unes doit faire celle des autres.

En insistant sur la position désavantageuse où la cherté artificielle des matières premières place l'industrie française, la commission fait ressortir la vanité ou l'insuffisance des restitutions de droits dont on la gratifie à l'exportation. D'abord ces restitutions de droits ne s'appliquent ni aux matières tinctoriales, ni aux produits chimiques que l'industrie des impressions met en œuvre. Elles ne tiennent aucun compte de la cherté relative des appareils mécaniques ni de tant d'autres instruments qu'elle emploie. En ce qui concerne même la matière première proprement dite, le coton, les restitutions sont incomplètes, puisque, sur cent kilogr., le fabricant a payé 33 fr. et qu'il n'en obtient, à titre de drawback, que 25 (1).

Ce serait d'ailleurs apprécier fort mal la funeste influence que la cherté des matières premières exerce sur l'industrie, que de calculer seulement le surcroît de dépense effective qu'elle lui impose. Il en résulte un autre mal plus grave; c'est le resserrement de la consommation et le défaut d'étendue du débouché. Quand, par des aggravations de droits sur les matières premières, vous renchérissez les produits, la consommation se resserre, et comme, par cela même, la production ne peut plus s'effectuer que sur une petite échelle, elle se fait plus chèrement; d'où résulte une nouvelle aggravation des prix. Dégrevez, au contraire, les matières premières; les prix baissant, la consommation s'étendra; et comme la production s'organisera sur des propor-

(1) Un tableau, inséré par le comité à la suite du rapport de la filature, a fait voir que les débours du tissage sont de 33 fr. par 100 kil., par suite du droit d'entrée qui frappe les cotons en laine. Le drawback accordé à l'exportation n'étant que de 25 fr., il y a par conséquent là une perte de 8 fr. par 100 kil. pour le fabricant d'indienne exportateur. (*Note insérée dans le rapport.*)

tions plus larges, vous obtiendrez une nouvelle baisse, dérivée cette fois de la simplification du travail.

Cette vérité, que plusieurs d'entre nous ont eu l'occasion de proclamer en plus d'une circonstance, la Commission de Mulhouse la rend sensible par un nouvel exemple. En Angleterre, les maisons qui exécutent les impressions sur tissus font souvent servir un même dessin pour un nombre infini de pièces, tandis qu'en France, on est toujours en cela beaucoup plus limité (1). C'est qu'en Angleterre la consommation est immense, tant au-dedans qu'au-dehors, tandis qu'en France elle est singulièrement bornée des deux côtés. Disons-le hautement, c'est là le plus grand, nous pourrions dire même l'unique avantage sérieux que les Anglais ont sur nous.

Pour conclure sur tout ceci, rappelons la décision prise par la Commission de Mulhouse au sujet de la prohibition qui frappe les tissus étrangers; elle est conçue en ces termes :

« Dans l'état actuel de la législation douanière et les conditions de l'industrie française vis-à-vis des industries étrangères, le maintien de la prohibition est nécessaire. Mais nous émettons le vœu formel que le gouvernement s'occupe instamment de nous placer dans une position meilleure. »

Quoique moins libérale, et surtout moins explicite que la proposition faite par la minorité, cette formule n'en implique pas moins une renonciation éventuelle à la prohibition.

Qu'on n'aille pas conclure pourtant de tout ce qui précède que le Comité de Mulhouse soit près de se rallier à nous. Non vraiment : il proteste trop chaudement, et en termes trop énergiques contre une pensée semblable, pour que nous songions un seul instant à la lui prêter. Les manufacturiers de Mulhouse périront de la main de leurs amis du Comité protectioniste plutôt que de chercher leur salut dans notre cause. Écoutez plutôt et jugez.

« Et ne croyez pas, Messieurs, que nous prétendions, en parlant ainsi, nous rapprocher en rien des principes d'une secte économique, contre l'attaque de laquelle la formation de votre comité est une protestation imposante. Le progrès que nous demandons, praticable en dedans du système protecteur, n'a rien de commun avec une théorie qui proclame : « que toute protection accordée à une industrie quelconque » est non seulement une faute en économie politique, mais » encore une injustice sociale, un droit abusif, dont la loi » investit le manufacturier, de prélever une *liste civile* aux » dépens du consommateur. » Entre ceux qui nient l'influence salutaire du travail et de la production, pour n'envisager, comme seule considération respectable, que l'intérêt du consommateur, qu'ils isolent des autres par une sorte de tour de force d'imagination, et nous, qui sommes témoins à chaque moment des services que rend l'industrie à toutes les classes de la société, quel point de contact pourrait exister? Laissons donc de côté, et pour n'y plus revenir, une théorie tout hostile aux intérêts de la production nationale. Le libre-échange et nous, nous ne partons pas du même principe, nous ne tendons pas au même but! »

Voilà bien, comme on le voit, une séparation profonde, une hostilité irrémédiable, non pas, il est vrai, de notre côté, comme les manufacturiers de Mulhouse affectent de le croire, mais du leur. Il est donc dit que nous continuerons à marcher sans leur appui; bien plus, avec leur malédiction pour garde. Que s'ils nous est jamais donné, comme nous l'espérons, d'améliorer leur situation critique, il est entendu que ce sera bien malgré eux. Nous nous demandons toutefois s'il est vraiment possible, si l'erreur des sens, l'illusion des mots, ou l'égarement de la raison (nous ne savons quel terme employer), peut aller jusque là, que leur alliance avec le comité protectioniste de Paris subsiste encore longtemps.

(1) Une maison anglaise, MM. Simpson Rostron et Cie, de Foxelbank, près Accrington, a fait, dans l'espace de 18 mois, 160,000 pièces d'un même dessin, qui est déposé au secrétariat du comité. En France, un dessin qui fait 500 pièces est considéré comme hors ligne. (*Note insérée dans le rapport.*)

MANIFESTATION DES MARINS ANGLAIS.

Tout récemment, une manifestation a été faite, à Londres, par un certain nombre de marins anglais stationnés dans la Tamise, contre le projet annoncé par leur gouvernement de réformer les lois de navigation. C'était un coup monté par les armateurs, qui persistent encore à se croire intéressés dans le maintien de ces lois. Malheureusement pour eux, nous pourrions dire *heureusement*, le coup a manqué son effet. On avait compté sur un concours de 20,000 marins, et ce n'était pas trop, eu égard au nombre de navires qui encombrent incessamment les abords de Londres. Au dire du *Times*, il ne s'en est guère trouvé que 3 à 4,000. Malgré ce mécompte, ils se sont portés processionnellement, montés sur leurs embarcations et leurs chaloupes, jusqu'aux abords de la Chambre des communes, à laquelle ils ont présenté une pétition. Tous les navires s'étaient pavoisés sur leur passage, les uns pour obéir à un mot d'ordre, les autres par imitation. Les étrangers mêmes, entraînés par cet exemple, avaient mis tous leurs pavillons au vent, sans trop savoir pourquoi. En somme pourtant, la comédie jouée, et ce n'était guère autre chose, a fait une chute, *a complete failure*, comme dit le *Times*, un *fiasco* complet.

Cela n'empêche pas que tous les journaux de Paris n'aient relevé le fait, et quelques-uns en lui attribuant une importance ridicule. Tous ces journaux, si attentifs à ne pas faire connaître à leurs lecteurs les faits économiques réellement intéressants, qui ont mis sous le boisseau le rapport de M. Walker des États-Unis et tant d'autres documents instructifs, n'ont pas manqué de s'arrêter avec complaisance sur la manifestation manquée des marins de Londres. En cela, ils ont cru faire une malice au *Libre-Echange*; mais ils se sont trompés. Que nous importe, à nous, que quelques milliers de marins anglais protestent contre la réforme des lois de navigation? Ne savons-nous pas qu'en Angleterre, comme en France, les mesures libérales rencontrent chaque jour des résistances? Et quand même tous les marins anglais se seraient associés en masse à cette protestation, qu'est-ce que cela prouverait encore contre nous?

Nous nous étions trop hâtés, nous disent quelques gobe-mouches, de prédire la réforme prochaine des lois de navigation; voilà qui nous donne un démenti. Eh! mon Dieu, nous n'avons jamais prétendu au titre de prophètes; nous avons cru, en nous fondant sur la connaissance que nous avions du mouvement des idées en Angleterre, que les lois de navigation seraient réformées dans la session actuelle des chambres, et nous l'avons annoncé comme un espoir; cet espoir fût-il trompé, nous ne verrions pas là un démenti, ni un échec. Nous en serions fâchés, pour l'Angleterre, qui ne peut que gagner au changement; nous en serions fâchés aussi pour la France et pour l'Europe, dont le commerce ne doit certainement pas y perdre; mais cela ne changerait rien, après tout, à notre manière de voir. Au surplus, et nous sommes bien aises de le dire, la démonstration faite par les marins à Londres n'altère en aucune façon l'espoir que nous avions conçu.

Il est malheureusement vrai que le corps des armateurs anglais, sauf quelques exceptions honorables, est encore opposé à la réforme des lois de navigation. Nous l'avons dit cent fois; nos adversaires seuls l'ont nié. Cette opposition s'explique, quelque déraisonnable qu'elle soit. Celle des marins est moins concevable; car les lois de navigation, telles qu'elles existent, leur sont, à bien des égards, très-décidément et très-ouvertement hostiles. Aussi, est-il vrai de dire que l'agitation des marins de Londres, agitation manquée d'ailleurs, a été tout artificielle et toute factice.

Si l'on veut voir jusqu'à quel point l'opposition des armateurs à la réforme des lois de navigation se justifie, on n'a qu'à lire la déposition si remarquable faite, dans l'enquête de 1847, par M. Richardson Porter, chef du département de statistique au bureau du commerce. Nous en donnons la traduction plus loin. On y verra que les altérations si nombreuses et si graves que les lois de navigation ont déjà subies n'ont fait, malgré les prédictions contraires, que donner à la marine marchande anglaise un plus rapide essor. L'expérience a donc déjà parlé. Mais qu'est-ce que l'expérience, qu'est-ce que la raison, et que peuvent-elles contre les préjugés?

Dans ses dernières séances, l'Académie des sciences morales et politiques a entendu la lecture de deux travaux remarquables: l'un de M. Ch. Dunoyer, membre de l'Institut, l'autre de notre collaborateur M. Wolowski. M. Dunoyer, prenant corps à corps la doctrine restrictive en matière d'échanges, a réfuté toutes ses propositions, tous ses sophismes avec une supériorité de vues et une profondeur que toute l'Académie a appréciées. M. Wolowski a continué la lecture de ses intéressantes études sur la Suisse; il a analysé les éléments de la prospérité de ce pays, et il a trouvé les principaux de ces éléments dans le régime de liberté économique qu'une sage politique y a adoptée depuis longues années.

Il y a des prohibitionistes à l'Académie des sciences morales; il y a dans les diverses sections un petit nombre de philosophes, juristes, moralistes ou historiens qui, n'ayant pas réfléchi sur la question fondamentale des échanges, se sont fait une opinion d'après ce qu'ils ont entendu dire à de leurs amis intéressés ou prévenus; toutefois ces protectionistes eussent été fort embarrassés de répondre à MM. Dunoyer et Wolowski. Un seul membre de l'Académie, appartenant à la section d'économie politique, M. le baron Charles Dupin, était réellement capable d'entamer la discussion. Nous l'avons un instant espéré, quand il a dit à M. Wolowski, à la fin d'une séance: « Mais les chiffres... je vous attends aux chiffres. » — Vous les aurez dans une prochaine lecture, lui a répliqué M. Wolowski. En effet, M. Wolowski a communiqué ses nombreuses statistiques sur le commerce et l'industrie suisses; et M. le baron Ch. Dupin s'est borné à rendre hommage à l'importance de ces recherches, sans en entamer la réfutation.

Il est vrai que nous ne perdrons peut-être rien pour attendre; car, il faut le dire, pendant que MM. Dunoyer et Wolowski démontraient leurs propositions, l'honorable membre avait l'air d'un ange déchu aspergé d'eau bénite. Et Dieu sait si cette variété d'anges se résigne facilement.

FABRICATIONS EN ENTREPOT. — ORDONNANCES ROYALES.

Le gouvernement a rendu le 2 de ce mois trois ordonnances, insérées au *Moniteur* du 6, relatives à la fabrication de certaines matières en entrepôt. Elles ont pour objet tout à la fois d'étendre cette faculté à de nouvelles matières et d'appliquer l'exemption de droits aux marchandises importées par navires des pays en provenance.

La première de ces ordonnances est relative aux zincs bruts; elle est ainsi conçue :

Article 1er. Les zincs bruts ou en saumons, destinés à être laminés en France et réexportés, seront admis en franchise de droits, conformément aux conditions déterminées par l'art. 5 de la loi du 5 juillet 1836. L'importation pourra avoir lieu, soit par terre, soit par mer, sous le pavillon français ou sous le pavillon du pays de production. Lorsque l'importation aura lieu par navires du pays de production, il sera justifié de l'origine par certificats authentiques.

Art. 2. Le déchet de fabrication est fixé à 5 % du poids des zincs bruts ou en saumons.

La réexportation ou la réintégration en entrepôt des zincs laminés devra s'effectuer dans un délai de trois mois au plus.

Art. 3. Toute soustraction, tout manquant, constatés par le service, donneront lieu à l'application des pénalités et interdictions prononcées par l'art. 5 de la loi du 5 juillet 1836.

Art. 4. Les zincs bruts ne pourront être importés et les zincs laminés réexportés que par les ports d'entrepôt réel et par les bureaux des frontières de terre ouverts au transit.

La seconde s'applique aux riz en grains, au tartre brut, etc., et n'a pour objet que d'étendre aux navires des pays de provenance l'exemption de droits précédemment réservée aux importations faites par navires français.

Article 1er. Les dispositions de nos ordonnances royales des 21 mai 1845, 28 novembre 1846 et 18 janvier 1847, relatives à l'importation temporaire, par navires français, des riz en grains, du tartre brut, des racines de garance, des graines de colza et des lièges bruts, destinés à être réexportés après avoir reçu un complément de main-d'œuvre en France, sont rendus applicables à l'importation des mêmes objets par les navires des pays d'où ils sont originaires. Il devra être justifié de l'origine par certificats authentiques.

La troisième, qui nous paraît la plus importante, est relative aux graines de sésame et de lin, et à la fabrication des huiles provenant de ces graines. En voici le texte :

Article 1er. Les graines de sésame et les graines de lin importées, soit par terre, soit par mer, sous pavillon français ou sous le pavillon des pays d'où elles sont originaires, pourront être admises temporairement en franchise de droits, pour être converties en huile, à charge de réexportation, sous les conditions déterminées par la loi du 5 juillet 1836.

Lorsque l'importation aura lieu par navires du pays de production, il devra être justifié de l'origine des graines par certificats authentiques.

Art. 2. L'extraction de l'huile desdites graines ne pourra

avoir lieu que dans les ports d'entrepôt réel, ou sur les frontières de terre, dans les localités où il existera soit un bureau de transit, soit une douane principale.

Art. 3. Les déclarants s'engageront, par une soumission valablement cautionnée, à représenter les graines de sésame et les graines de lin, ou les huiles en provenant, à toute réquisition du service pendant toute la durée de la fabrication, et à mettre en entrepôt ou à réexporter, dans un délai qui ne pourra excéder six mois, les huiles provenant de la mouture.

Art. 4. Toute substitution, toute soustraction, tout manquant, constaté par le service des douanes, donnera lieu à l'application des pénalités et interdictions prononcées par l'art. 5 de la loi du 5 juillet 1836.

Art. 5. Le rendement en huile des graines de sésame est fixé à 50 %, et celui des graines de lin à 30 % du poids mentionné dans chaque permis délivré par le service des douanes.

Art. 6. Les huiles extraites desdites graines qui, au lieu d'être mises en entrepôt, seront directement réexportées, devront être expédiées sous les conditions générales de transit, ou sous les formalités déterminées par les articles 61 et 62 de la loi du 21 avril 1818, suivant que leur expédition aura lieu par la voie de terre ou la voie de mer.

Voici les réflexions pleines de sens et de raison que fait sur ces ordonnances le *Courrier de Marseille*, dans son numéro du 11 courant.

Les ordonnances relatives à la fabrication en entrepôt de diverses matières premières décident un principe sur lequel l'administration est restée incertaine jusqu'à ce jour. La faculté de fabrication en entrepôt était accordée quelquefois, sans distinction de pavillon importateur; plus souvent, en la limitant aux matières importées sous pavillon français.

Pour établir de l'uniformité dans les dispositions de la loi, l'administration s'était posé cette question : Faut-il n'accorder la faculté en question qu'aux matières importées par pavillon français? Faut-il l'étendre à tous les pavillons?

Une raison générale militait en faveur de ce dernier parti. Pourquoi est-il utile de permettre à nos industries de fabriquer, en exemption de droits d'entrée, les produits destinés à l'exportation? C'est pour que, sur les marchés du dehors, nos fabricants puissent soutenir la concurrence des fabriques étrangères, et livrer leur produits au même prix et à meilleur marché, s'il est possible. Or, le prix du produit est réglé par le prix de la matière première, et celle-ci renchérit en raison du fret et des droits qu'elle supporte. En supprimant les droits, on commence à égaliser la position du manufacturier français et celle de son rival étranger; mais si vous obligez le premier à n'employer que des matières venues par navires français, renchéries par conséquent d'un surcroît de fret que ne supporte pas la matière apportée à nos concurrents par des navires étrangers, vous laissez subsister une cause d'infériorité au préjudice de nos industries, et vous allez précisément contre votre but, qui est de leur ouvrir les marchés étrangers et de leur permettre de s'y présenter avec des avantages égaux à ceux de leurs rivales. Peu importante pour les produits qui emploient des matières riches et dans le prix desquelles le fret entre pour peu de chose, la restriction qui exige l'importation par navires français est quelquefois de nature à annuler les avantages de la faculté de fabrication en entrepôt. De sorte que cette restriction n'éloigne pas l'emploi du navire étranger dans certain cas, et dans les autres, elle rend la mesure inapplicable et sans profit pour l'industrie comme pour la marine.

Malgré ces considérations, les idées protectrices persistaient à exercer leur empire, et conseillaient de rendre exclusive aux matières premières importées par navires français, la faculté de fabrication en entrepôt, dût cette exigence en rendre l'usage impossible.

L'administration a pris un juste milieu entre les deux partis; elle a appliqué la faculté accordée, non-seulement aux importations par navires français, mais encore aux importations par pavillon des pays producteurs. Elle n'a exclu que ce qu'on appelle le *tiers-pavillon*.

Nous n'examinerons pas la doctrine qui tend depuis quelque temps à réserver au tiers-pavillon toutes les rigueurs de tarif; mais nous ferons remarquer que là où le pavillon du pays producteur n'est pas assimilé par des traités au pavillon national, son assimilation à ce pavillon, dans certains cas, est en contradiction avec tous les principes.

Quand un traité assimile le pavillon étranger au nôtre, il faut admettre que cette assimilation est le résultat d'avantages ou de concessions réciproques. Que, dans ce cas, on leur réserve en toute occasion le traitement du pavillon français, rien de plus juste. Mais, lorsque le pavillon du pays producteur est traité chez nous comme tous les pavillons étrangers, lorsque nos navires sont traités dans ce pays comme ceux des autres nations, et souvent plus mal, on comprend difficilement pourquoi ils recevraient chez nous, dans certains cas isolés, une faveur spéciale.

Prenons un exemple pour mieux faire sentir le résultat du principe adopté. Une ordonnance autorise la trituration des graines de lin en entrepôt, pourvu qu'elles arrivent par navires français ou par navires des pays producteurs. Par suite du traité russe, le navire qui ira, de Marseille, prendre des graines en Russie, est soumis à des droits de tonnage considérables et à des droits d'importation qui lui interdisent de gagner un fret d'aller. Le navire russe n'est pas soumis à ces conditions; il navigue en outre à plus bas prix que le nôtre. Le navire étranger ayant des traités avec la Russie est dans la même position que le navire russe.

Trois navires, un russe, un français, un tiers-pavillon, arrivent de Russie à Marseille chargés de graines de lin; le tiers-pavillon est repoussé par une surtaxe de navigation qui atteint, dans tous les cas, la marchandise qu'il apporte : c'est de la prohibition. Le navire français a supporté des frais énormes en Russie, il a navigué à plus haut prix, mais il est protégé contre les autres par une surtaxe de droits qui rend exclusive pour lui seul la vente à la consommation. L'ordonnance nouvelle a voulu aussi lui réserver la vente pour la fabrication en entrepôt; mais cet avantage est réservé également au pavillon russe en sa qualité de pavillon du pays producteur. Or, le pavillon russe livrera sa marchandise avec un fret bien moindre, puisqu'il aura échappé aux rigueurs qui atteignent le pavillon français en Russie; de sorte que la restriction mise dans l'ordonnance profitera au pavillon russe à l'exclusion des autres étrangers, et même du français.

Au reste, nous citons ceci simplement comme exemple; nous ne croyons pas que de longtemps la faculté de trituration en entrepôt donne à l'exportation un développement suffisant pour que des cargaisons entières soient destinées exclusivement à cet emploi. Les graines arriveront toujours pour la consommation principalement, et dès lors elles viendront par navire français, et c'est sur les quantités arrivées de cette manière que l'industrie prendra pendant longtemps les quantités que l'exportation pourra demander. Nous avons pris cet exemple pour montrer que l'assimilation du pavillon du pays producteur au pavillon français, faite dans une mesure de douane, lorsqu'elle n'existe pas dans toute la législation, est une anomalie sujette à ne favoriser que les pavillons étrangers chez qui nous ne trouvons que des rigueurs, et diminuer les avantages faits à l'industrie sans profit pour le pavillon national.

Dans la question spéciale des fabrications en entrepôt, la raison voudrait que cette faculté fût accordée à toutes les matières premières, sans distinction de pavillon importateur.

Mais si, fidèle aux principes protecteurs, l'administration veut, en cette occasion, accorder une faveur, dût-elle rester stérile, au pavillon français, il aurait fallu, pour être conséquent, ne l'étendre qu'aux pavillons des pays producteurs assimilés aux nôtres par les traités, et laisser aux autres le traitement réservé aux pavillons étrangers.

Nous n'ajouterons que quelques mots à ces réflexions, auxquelles nous adhérons pleinement.

La faculté de fabriquer certaines marchandises en entrepôt réalise pour l'industrie quelques-uns des avantages de la liberté du commerce; mais elle ne les réalise pas tous. C'est beaucoup de pouvoir travailler et produire avec exemption des droits qui frappent une partie des matières premières que l'on emploie, et cela donne assurément de grandes facilités à ceux qui produisent pour l'exportation. Nous avons appris, par quelques exemples saillants, tout ce que cette seule faculté ajoute à la puissance industrielle d'un pays. C'est grâce à des mesures semblables que l'Angleterre s'est assuré pendant plusieurs années la fabrication presque exclusive du cuivre pour toute l'Europe.

Mais, outre que des priviléges de ce genre ne peuvent s'étendre au pays entier, et qu'ils ne s'appliquent qu'à une partie des matières que les industriels emploient, les consommateurs nationaux n'en recueillent en aucune façon le bénéfice; et par ce mot *consommateurs*, nous n'entendons pas seulement ceux qui consomment les produits pour leur usage, mais encore ceux qui les emploient pour la reproduction. Ainsi, par exemple, dans le régime établi par une des ordonnances qui précèdent, les huiles fabriquées dans nos entrepôts seront livrées à meilleur marché aux savonneries étrangères qu'aux nôtres. La fabrication nationale des huiles y gagnera sans doute, mais la savonnerie française n'y gagnera rien, si même elle n'y perd pas.

Ce mode est, en outre, sujet à plusieurs inconvénients à cause des formalités qu'il nécessite.

Puisqu'on juge, et c'est avec raison, qu'il est fort utile pour nos fabriques de pouvoir travailler leurs matières premières en exemption des droits, comment ne fait-on pas de ce raisonnement sensé une application à la fois plus simple, plus régulière et plus large?

Les ordonnances qui précèdent n'en sont pas moins un progrès auquel nous applaudissons, si faible et si timide qu'il soit.

DE L'INDUSTRIE HOUILLÈRE EN FRANCE. — PRODUCTION. — CONSOMMATION. — HOUILLES ÉTRANGÈRES.

On lit dans l'*Ardennais*, journal qui se publie à Sedan, les réflexions fort judicieuses qui suivent :

La question des houilles agite plus que jamais les esprits dans le monde industriel, en présence de la progression des besoins et de l'insuffisance actuelle des produits indigènes.

En 1840	l'extraction française a été de....	24,763,330 qx. m.
	la consommation de..........	34,683,873
En 1845	l'extraction était de..........	37,196,625
	la consommation de..........	56,753,522

Ainsi, tandis que l'extraction augmentait de 13 millions de quintaux en cinq ans, résultat fort remarquable d'ailleurs, la consommation s'accroissait de 20 millions! La conséquence forcée de cet état de choses, c'est que « les houilles » étrangères sont venues remplir les vides que laissait l'insuffisance de la production indigène. »

Jusqu'ici la situation a été bonne pour cette dernière, mais l'avenir n'est pas moins rassurant. Remarquons, en effet, que cette progression prodigieuse de consommation ne peut être attribuée qu'au développement naturel de notre industrie; car, en 1845, l'emploi de la vapeur à la locomotion était encore assez restreint; mais depuis lors, plusieurs lignes de chemins de fer ont été mises en activité, d'autres s'achèvent et seront incessamment exploitées; d'immenses paquebots à vapeur, gouffres vivants de combustible, sont prêts à s'élancer de nos quatre grands ports par delà les mers lointaines; le perfectionnement de nos voies de transport, en permettant à la houille de pénétrer sur tous les points du territoire, va nécessairement développer une foule d'industries dans des localités où de grandes richesses minérales restaient enfouies. Tout enfin nous présage un accroissement continu et plus rapide que jamais dans la consommation, qui, bien qu'elle dépasse aujourd'hui 60 millions de quintaux, n'atteint pas encore le septième de celle de l'Angleterre.

Or, quelles sont les ressources de notre industrie houillère pour faire face aux besoins sans cesse croissants du pays?

La France ne compte, en réalité, que huit bassins houillers de quelque importance.

Ce sont, dans le Centre : les bassins de la Loire, du Creuzot, de Clangy, d'Aubin, d'Épinac, de Commentry, de Grassais;

Un seul dans le Nord : celui de Valenciennes, que 43 myriamètres séparent de l'Océan;

Et un dans le Midi : celui d'Alais, situé à 12 myriamètres de Cette et à 15 myriamètres de Marseille.

On voit que l'ouest de la France est complétement déshérité. Cependant c'est sur nos côtes, plus que partout ailleurs, qu'il importe d'obtenir à bas prix le combustible; sans cela, point de marine à vapeur possible, point de concurrence possible contre l'industrie anglaise.

Le journal le *Breton*, qui rattache vivement notre prospérité industrielle au dégrèvement des houilles étrangères, ajoute à ces observations :

En 1836, la principalité de Nantes a reçu d'Angleterre 51,675 quintaux métriques de houille; en 1846, elle a reçu 573,317 quintaux métriques, dont 88,229 quintaux par navires anglais : les onze premiers mois de 1847 donnent déjà 635,300 quintaux métriques, dont 28,202 quintaux par navires anglais.

Deux choses nous frappent dans ce tableau : l'accroissement prodigieux de la consommation, qui, en dix ans, a plus que décuplé, et la part que prend notre pavillon dans ce transport, part très-remarquable, lorsque l'on considère la décadence toujours croissante de notre marine et son infériorité si regrettable dans l'ensemble de la navigation.

Ces 60,000 quintaux transportés par navires français, dans les onze premiers mois de 1847, représentent la charge de 600 navires de 100 tonneaux; or, en supposant, terme moyen, cinq voyages par an pour chacun de ces navires, l'emploi de 120 navires de 100 tonneaux constamment occupés à cet intercourse et montés par 500 matelots, c'est, au fret de 20 fr. par tonneau, une somme de 1,200,000 fr. acquise à notre marine; c'est enfin, aujourd'hui, l'un des éléments les plus actifs du cabotage de notre place.

Si actuellement nous appliquons ce calcul à l'ensemble de nos importations de houille, nous verrons que les 6 millions de quintaux que l'Angleterre nous fournit pourraient utiliser fructueusement 1,200 navires de 100 tonneaux et 5,000 matelots; et si nous supposons les droits d'entrée réduits à un simple droit de balance, avant dix ans ces chiffres auraient quintuplé, et le pays compterait 25 à 30,000 matelots de plus, pépinière précieuse où notre marine pourrait puiser incessamment, et qui lui serait d'un immense secours.

ENQUÊTE SUR LES LOIS DE NAVIGATION EN ANGLETERRE.

Séance du 1er juillet 1847.

PRÉSIDENCE DE M. THOMAS MILNER GIBSON.

Interrogatoire de M. Richardson Porter, chef du bureau de statistique au bureau du commerce (board of trade).

M. Ricardo. N'êtes-vous pas chargé de diriger le département de la statistique au bureau du commerce? — Oui.

— N'est-ce pas une partie de votre tâche de préparer les tableaux du revenu, du mouvement de la navigation et du commerce, qui sont présentés tous les ans au parlement ?— C'est ma tâche.

— Vous êtes en conséquence bien informé du nombre des navires employés dans le commerce du Royaume-Uni ? — Oui.

— Et aussi du nombre et du tonnage des navires construits et enregistrés ? — Oui.

— Pouvez-vous donner au comité quelques renseignements sur le nombre des navires employés, construits et enregistrés pendant un certain nombre d'années? — J'ai un tableau présentant les chiffres du tonnage des navires appartenant au Royaume-Uni et à ses colonies, pour chaque année, depuis 1821 jusqu'à 1846, et d'où il résulte que le tonnage s'est élevé, durant cette période, de 2,560,203 à 3,817,112 tonneaux, ce qui fait ressortir un accroissement de 1,256,909 tonneaux.

Le témoin remet ce tableau dont la teneur suit :

Tableau du tonnage britannique, depuis 1821 jusqu'à 1846.

ANNÉES.	POUR le ROYAUME-UNI.	POUR les COLONIES.	TOTAL.
	tonneaux.	francs.	
1821.	2,355,853	204,350	2,560,203
1822.	2,315,403	203,641	2,519,044
1823.	2,302,377	203,893	2,406,760
1824.	2,348,314	211,273	2,559,587
1825.	2,328,807	214,875	2,543,682
1826.	2,411,461	224,183	2,635,644
1827.	2,181,138	279,362 [1]	2,460,500
1828.	2,193,300	324,891	2,518,191
1829.	2,199,959	317,041	2,517,000
1830.	2,201,592	330,227	2,531,819
1831.	2,224,356	357,608	2,581,964
1832.	2,261,860	356,208	2,618,068
1833.	2,271,301	363,276	2,634,577
1834.	2,312,355	403,745	2,716,100
1835.	2,360,303	423,458	2,783,761
1836.	2,349,749	442,897	2,792,646
1837.	2,333,521	457,497	2,791,018
1838.	2,420,759	467,842	2,890,601
1839.	2,401,346	499,798	2,899,144
1840.	2,584,408	543,276	3,127,684
1841.	2,935,399	577,081	3,512,480
1842.	3,041,420	578,430	3,619.850
1843.	3,007,581	580,806	3,588,387
1844.	3,044,392	592,839	3,637,231
1845.	3,123,180	590,881	3,714,061
1846.	3,199,785	617,327	3,817,112

— Voilà donc comment les choses se sont passées à travers tous les changements effectués dans nos lois de navigation. Avez-vous été conduit à faire quelque comparaison du montant de notre tonnage à différentes époques, eu égard à l'action de ces lois ? — Oui ; j'ai un état comparé du tonnage britannique et du tonnage étranger, tant à l'entrée qu'à la sortie des ports du Royaume-Uni, pour chacune des années 1814, 1824 et 1846. 1814 est la dernière année de la guerre ; 1824 est celle où l'on entra dans le système des traités de réciprocité, et 1846 la dernière dont nous ayons les relevés. L'état que je produis montre, pour chacune de ces années, l'accroissement effectif et l'accroissement proportionnel de ces deux tonnages. Il en résulte que, de 1814 à 1824, l'accroissement a été, pour le tonnage britannique, de 892,653 tonneaux, ou 34 p. %, et pour le tonnage étranger, de 303,920 tonneaux, ou 25 p. %. L'accroissement total est de 1,196,573 tonneaux. De 1824 à 1846, l'accroissement du tonnage britannique, tant à l'entrée qu'à la sortie, a été de 5,233,295 tonneaux, ou 148 p. %, et celui du tonnage étranger, de 2,221,290 tonneaux, ou 151 p. % ; ce qui présente un total de 7,454,585. C'est là le chiffre de l'accroissement du commerce d'importation et d'exportation de 1824 à 1846. L'accroissement de 1814 à 1846 a été de 6,125,948 tonneaux pour la navigation britannique, et de 2,525,210 tonneaux pour la navigation étrangère. En tout, 8,651,158 tonneaux.

Le témoin remet au comité un tableau qui résume les données précédentes.

Tableau comparatif du tonnage britannique et étranger, tant à l'entrée qu'à la sortie des ports du Royaume-Uni, pour les années 1814, 1824 et 1846.

ENTRÉES.

ANNÉES.	TONNAGE BRITANNIQUE.	ÉTRANGER.	TOTAL.
1814.	1,290,248	599,287	1,889,535
1824.	1,797,320	759,441	2,556,761
1846.	4,294,733	1,806,282	6,101,015

SORTIES.

1814.	1,271,952	602,941	1,874,893
1824.	1,657,533	746,707	2,404,240
1846.	4,393,415	1,921,156	6,314,671

ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES.

1814.	2,562,200	1,202,228	3,764,428
1824.	3,454,855	1,506,148	4,961,001
1846.	8,688,148	3,727,438	12,415,586

Accroissement.		Tonn.			
De 1814 à 1824.	Tonn. britan.	892,653	ou	34.83	%
	Id. étranger.	303,920	ou	25.27	»
	TOTAL.	1,196,573	ou	31.78	»
De 1824 à 1846.	Tonn. britan.	5,233,295	ou	148.84	»
	Id. étranger.	2,221,290	ou	151.47	»
	TOTAL.	7,454,585	ou	150.26	»
De 1814 à 1846.	Tonn. britan.	6,125,948	ou	239.08	»
	Id. étranger.	2,525,210	ou	210.04	»
	TOTAL.	8,651,158	ou	229.81	»

— Avez-vous quelque induction à tirer de ces tableaux ?— La seule induction qui me semble pouvoir en être tirée, c'est que, le commerce et la navigation s'étant accrus dans une proportion beaucoup plus forte depuis la conclusion des traités de réciprocité, ces traités ne peuvent pas être considérés comme ayant porté aucun dommage au commerce et à la navigation de ce pays.

— Vous pensez donc que le relâchement des lois de navigation, au point où il a été porté jusqu'à présent, n'a pas été nuisible au commerce maritime de ce pays? — Certainement non; et, comme preuve de cela, je me permettrai d'appeler votre attention sur un tableau que j'ai ici, qui donne le tonnage des navires entrés dans les ports du Royaume-Uni (il est inutile de charger le tableau du mouvement des sorties; quand on connaît une des faces du mouvement, c'est autant que si on les connaissait toutes les deux) ; c'est donc un tableau du tonnage des navires anglais entrés dans les ports du Royaume-Uni des pays étrangers et des possessions britanniques pour chacune des années 1824 (année des traités de réciprocité) et 1846, distinguant le tonnage employé dans le commerce avec les possessions britanniques, commerce qui est protégé par les lois de navigation, du tonnage employé dans le commerce avec les pays étrangers, qui n'est pas protégé contre la concurrence des marines étrangères. Je trouve qu'en 1824 le tonnage britannique dans le commerce protégé était, à l'entrée, de 873,097 tonneaux, et en 1846, de 1,735,924 tonneaux. L'accroissement total d'une époque à l'autre s'élève à 842,827 tonneaux, dont la plus grande partie résulte du commerce avec nos colonies de l'Amérique du Nord, et a été obtenu dans ces dernières années, en conséquence de l'altération du droit sur les bois de construction. Le droit sur le bois provenant des colonies fut réduit en octobre 1842 à 1 sh. la charge; or, dans cette année, le tonnage des navires anglais venant de nos possessions de l'Amérique du Nord fut de 541,451 tonneaux; en 1843, il fut de 771,905 tonn.; en 1844, de 789,110; en 1845, de 1,090,224, et en 1846 de 1,076,162 ; ce qui fait ressortir pour cette seule branche de notre commerce un accroissement de 650,000 tonn. sur 842,827; c'est, en fait, comme je l'ai fait voir, tout l'accroissement obtenu sur le commerce protégé; la proportion est de 94.37 %. D'un autre côté, si l'on considère le mouvement des entrées de navires par rapport au commerce dans lequel notre navigation n'est pas protégée, on trouve que le tonnage britannique était, en 1824, de 904,223 tonneaux, et qu'il s'est élevé, en 1846, à 2 millions 558,809 tonneaux. L'accroissement est donc de 1 million 654,586 tonn., ou 182.98, on peut dire 183 %.

— Voulez-vous être assez bon pour nous dire quels sont les pays auxquels se rapporte cette dénomination de commerce protégé, de même que les pays auxquels se rapporte la dénomination contraire de commerce non protégé?—Sous cette désignation de commerce protégé, je comprends toute la côte d'Afrique et le cap de Bonne-Espérance, Sainte-Hélène et l'Ascension, Maurice, l'Inde britannique, les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, les colonies australiennes, les colonies anglaises des Indes occidentales, les pêcheries et les îles du Canal. Sous l'autre désignation, je comprends naturellement la Russie, la Suède, la Norvége, le Danemark, la Prusse, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, la France, le Portugal, l'Espagne, l'Italie, Gibraltar et Malte (car bien que Gibraltar et Malte soient des possessions de la couronne britannique, elles sont considérées comme pays étrangers en ce qui concerne les lois de navigation et les règlements de douane), la Turquie, la Morée et l'Égypte, Tripoli, la Barbarie et le Maroc, la Chine, Sumatra et Java, les colonies étrangères des Indes occidentales, les États-Unis d'Amérique, le Mexique et les États de l'Amérique du Sud, les îles Ioniennes, les îles du cap Vert et de l'Amérique du Sud. Les deux catégories embrassent ainsi tout l'ensemble de notre commerce.

Le témoin remet au Comité un papier contenant le tableau qui suit (1) :

Tableau du tonnage des navires anglais entrés dans les ports du Royaume-Uni, et venant des différentes possessions britanniques, en 1824 et 1846.

COMMERCE PROTÉGÉ.

PROVENANCE.	1824.	1846.
Côte d'Afrique et cap de Bonne-Espérance	20,742	52,173
Sainte-Hélène et Ascension	477	709
Maurice	2,197	34,846
Inde britannique	48,666	207,991
Colonies de l'Amérique du Nord	427,832	1,076,162 [1]
Colonies australiennes	4,073	39,129
Indes occidentales britanniques	244,971	183,742
Pêcheries	45,925	15,191
Jersey, Guernesey, etc.	98,214	125,961
	893,097	1,735,924

Accroissement, 842,827 tonneaux, ou 94.37 pour cent.

Tableau du tonnage des navires anglais entrés dans les ports du Royaume-Uni, et venant des pays étrangers en 1824 et 1846.

COMMERCE NON PROTÉGÉ.

PROVENANCE.	1824.	1846.
Russie	239,185	452,438
Suède	17,074	12,625
Norvége	11,419	3,313
Danemark	6,738	9,531
Prusse	94,664	63,425
Allemagne	67,345	206,201
Pays-Bas	68,285	H 274,067
		B 108,908
France	82,650	556,821
Portugal, Açores et Madère	58,043	74,761
Espagne	45,723	65,719
Italie	60,793	98,868
Gibraltar	5,454	14,523
Malte	3,324	8,176
Turquie, Morée et Égypte	23,269	97,071
Tripoli, Barbarie et Maroc	1,174	
Chine	28,270	53,593
Sumatra, Java, etc.	3,075	8,526
Indes occidentales étrangères	9,566	62,240
États-Unis d'Amérique	44,994	205,123
Mexique et Etats de l'Amérique du Sud	46,787	170,611
Iles Ioniennes	6,391	11,570
Iles du cap-Vert	»	168
Iles de la mer du Sud	»	581
	904,223	2,558,809

Accroissement, 1,654,586 tonneaux, ou 182.98 pour cent.

M. LIDDELL. Avant 1824, notre commerce entier était protégé dans une bien plus large mesure qu'il ne l'a été depuis? — Oui, autrement les traités de réciprocité seraient demeurés sans effet.

—En conséquence, le tonnage entré dans nos ports avant 1824 aurait dû être du tonnage britannique, excepté celui qui appartenait aux États-Unis? — Il en était ainsi dans une grande mesure. En 1815 fut conclu le traité de réciprocité avec les États-Unis, et comme il a été question de cela, il me sera peut-être permis de dire qu'il a été commis une grande méprise en ce qui concerne l'origine des traités de réciprocité : ils n'ont pas été inspirés par les demandes du commerce, mais par les demandes des armateurs, qui pressèrent M. Huskisson de conclure des traités de réciprocité avec les puissances étrangères, afin d'empêcher que les navires anglais n'eussent à subir des conditions désavantageuses dans les pays où ils se présenteraient, et particulièrement en Prusse, car c'est avec la Prusse qu'a été conclu le premier traité de réciprocité sur le continent. Ce fut sur les instances particulières des armateurs faisant le commerce avec cette partie du continent, que M. Huskisson en vint à négocier des traités de réciprocité, afin que les armateurs anglais pussent continuer à envoyer leurs navires dans les ports de la Prusse; la Prusse avait, en effet, menacé d'exclure nos navires, par une réciprocité en sens inverse.

— Ne pensez-vous pas qu'il y a à ce sujet quelques exceptions à faire? N'est-il pas vrai qu'une grande partie des armateurs firent des remontrances contre la conclusion des traités de réciprocité? — Je ne sache pas que les choses se soient passées ainsi; cela peut être, mais ce n'est pas ce que j'ai appris ; j'ai toujours compris, au contraire, que la pensée de ces traités a été inspirée par les armateurs.

M. RICARDO. Pouvez-vous nous donner un état comparatif du tonnage britannique et du tonnage étranger employés dans notre commerce durant une période longue et suivie, afin de nous montrer la proportion dans laquelle ce commerce s'est partagé entre les navires anglais et les navires étrangers? — J'ai un état qui va depuis 1820 jusqu'à 1826, faisant connaître le chiffre respectif du tonnage britannique et du tonnage étranger, tant à l'entrée qu'à la sortie, pour chacune des années comprises dans cette période, ainsi que la proportion centésimale de ces deux tonnages. Il en résulte, autant que je puis l'établir par un simple aperçu,

[1] Dans cette année 1827, on passa un nouvel acte d'enregistrement, en vertu duquel les armateurs furent tenus de faire enregistrer leurs navires à nouveau. Un grand nombre de navires entièrement perdus avaient continué jusque là à figurer sur les registres, leur perte n'ayant pas été régulièrement constatée.

(1) Dans le document original, les deux tableaux que nous présentons ici n'en font qu'un, où le tonnage des navires venus des possessions britanniques et celui des navires venus des pays étrangers sont mis en regard sur la même ligne; nous sommes forcés de le séparer en deux pour le faire entrer plus commodément dans nos colonnes.

[1] Accroissement remarquable et exceptionnel, qui résulte, comme on l'a vu, de la réduction, en octobre 1842, du droit sur les bois de construction.

que le tonnage britannique, à l'entrée, s'est élevé de 1 million 668,660 tonn. à 4,294,733, ce qui fait ressortir un accroissement de 2,626,673 tonneaux, et que le tonnage étranger s'est élevé de 447,614 tonn. à 1,806,282, ce qui donne un accroissement de 1,358,671 tonneaux. En ce qui concerne les sorties de navires, où, comme le comité doit le savoir, les lois de navigation reçoivent à peine aucune application, d'autant mieux que nous encourageons les étrangers à nous prendre autant de marchandises qu'ils le veulent, le tonnage britannique s'est élevé de 1,549,508 tonn. à 4,393,415, et le tonnage étranger de 433,328 à 1 million 921,156. Le tonnage total employé dans le commerce extérieur du pays, tant national qu'étranger, et en réunissant les entrées et les sorties, s'est élevé de 4,098,508 tonneaux, en 1820, à 12,415,586 tonneaux en 1846. La proportion centésimale entre le tonnage britannique et le tonnage étranger varie naturellement d'année en année, mais non pas dans une forte mesure. Pour une des années, la part du tonnage britannique à l'entrée s'élève jusqu'à 80.14 % de la totalité, et la proportion la moins forte que je trouve dans mes tableaux est celle de 68.65 %; mais il n'y a généralement que de faibles variations d'une année à l'autre.

— Soixante-quatorze pour cent est la moyenne entre la proportion la plus forte et la plus faible? — Oui.

—Quelle est maintenant la proportion centésimale du tonnage britannique? — En 1846, elle a été, pour les entrées, de 70.39 contre 29.61 du tonnage étranger. Mais si vous soumettez ces tableaux à un examen critique, vous reconnaîtrez que, dans les années qui présentent pour le tonnage britannique la proportion la plus faible, l'emploi effectif de nos navires a été cependant plus grand; le nombre des tonneaux employés s'est accru en réalité plus que dans les autres années; seulement, le commerce ayant réclamé dans ces années-là une navigation plus active, les étrangers y ont pris une plus grande part; de cette manière, la proportion a été un peu changée, et en apparence au désavantage de notre marine, quoique, par le fait, notre marine ait trouvé dans ces mêmes années un meilleur emploi.

Le témoin délivré au Comité le tableau suivant (1):

Tableau comparatif du tonnage britannique et du tonnage étranger, avec la proportion centésimale, depuis 1820 jusqu'à 1846.

ENTRÉES ET SORTIES RÉUNIES.

ANNÉES.	TONNAGE BRITANN.	TONNAGE ÉTRANG.	TOTAL.	PROPORTION CENTÉSIM.	
	tonneaux.	tonneaux.	tonneaux.	britann.	étranger.
1820.	3,217,568	880,939	4,098,507	78.50	21.50
1821.	3,087,918	780,042	3,867,960	79.83	20.17
1822.	3,203,446	926,693	4,130,139	77.56	22.44
1823.	3,287,835	1,146,567	4,334,402	74.14	25.86
1824.	3,454,853	1,506,148	4,961,001	69.64	30.36
1825.	3,938,592	1,863,652	5,802,244	67.88	32.12
1826.	3,688,055	1,386,556	5,074,611	72.67	27.33
1827.	3,974,580	1,519,685	5,494,265	72.34	27.66
1828.	4,100,754	1,242,738	5,343,492	76.74	23.26
1829.	4,247,704	1,440,553	5,688,257	74.67	25.33
1830.	4,482,189	1,517,196	5,799,385	73.84	26.16
1831.	4,668,053	1,774,656	6,442,709	72.61	27.39
1832.	4,415,249	1,291,202	5,706,451	77.37	22.63
1833.	4,428,088	1,520,686	5,948,774	74.43	25.57
1834.	4.594,588	1,686,732	6,281,320	73.14	26.86
1835.	4,862,675	1,772,260	6,634,935	73.29	26.71
1836.	5,037,050	2,024,019	7,061,069	71.33	28.67
1837.	5,164,393	2,042,678	7,207,071	71.65	28.35
1838.	5,661,623	2,434,463	8,096,086	69.93	30.07
1839.	6,198,361	2,729,461	8,927.721	69.42	30.58
1840.	6,490,485	2,749,182	9,439,667	68.75	31.25
1841.	6,790,490	2,628,057	9,418,547	72.09	27.91
1842.	6,669,995	2,457,479	9,127,474	73.07	26.93
1843.	7,181,179	2,643,383	9,824,562	73.09	26.91
1844.	7,500,285	3,846,484	10,346,769	72.49	27.51
1845.	8,546,090	3,531,315	12,077,305	70.76	29.24
1846.	8,688,148	3,727,438	12,415,586	69.97	30.03

—Avez-vous d'autres tableaux sur ce sujet que vous désiriez soumettre au Comité? — Je n'ai pas d'autres tableaux qui soient particulièrement applicables aux questions qui m'ont été posées, mais j'ai quelques papiers auxquels le Comité voudra peut-être bien me permettre de me référer plus tard.

—Avez-vous quelquefois étudié les effets des lois de navigation par rapport à notre pays? — Je l'ai fait de temps en temps.

—Etes-vous d'avis que le commerce du pays a tiré quelque avantage de ces lois? — Certainement non.

— Est-ce votre avis que l'intérêt maritime a du moins été servi par ces lois? — Non, en aucune façon.

— Comme vous exprimez sur ce point une opinion très-décidée, voulez-vous nous exposer les raisons qui vous font penser, en premier lieu, que le commerce du pays n'a pas été avantagé par ces lois; en second lieu, que l'intérêt maritime n'en a pas profité non plus? — Je ne puis me mettre un seul moment dans l'esprit que le commerce du pays ait pu être avantagé par rien de ce qui porte un caractère restrictif. Je pense qu'un commerce ne s'accroît, et par conséquent ne devient profitable pour ceux qui s'y livrent (car personne ne s'engage dans un commerce qu'avec l'espoir et la perspective d'un profit), qu'à mesure que les difficultés disparaissent; que toutes les difficultés qui surgissent sont, au contraire, un obstacle à ses progrès, et qu'en conséquence les lois de navigation, en tant qu'elles ont créé des difficultés dans les voies du commerce (et si elles n'ont pas fait cela, elles n'ont rien fait du tout), doivent être considérées comme ayant porté préjudice au commerce du pays.

—Mais ces lois n'ont-elles pas été faites en vue d'encourager notre marine marchande, et pensez-vous qu'elles aient eu réellement pour effet d'encourager cette marine, comme une compensation du tort qu'elles ont fait à notre commerce? — Je ne pense pas du tout qu'elles aient eu cet effet. Je ne saurais concevoir que le commerce des transports maritimes, en tant que commerce, puisse être conduit d'après d'autres principes que ceux du commerce en général. On ne construira pas plus de navires qu'on ne le supposera nécessaire pour les besoins du service, et de manière qu'il reste un profit pour ceux qui les construisent. Il ne peut y avoir dans le commerce maritime, durant une longue période de temps, des profits plus considérables que ceux qu'on obtient dans tout autre commerce, autrement il arriverait naturellement que d'autres personnes viendraient partager ces profits avec les armateurs existants; et de même, si le commerce maritime ne procurait pas des profits équivalents à ceux qu'on peut obtenir dans toute autre branche du commerce du pays, il arriverait que les vides qui se font dans la marine, par suite des pertes ou des naufrages, ne seraient pas toujours comblés. Or, nous savons que le commerce maritime du pays est allé s'accroissant, et que d'année en année la somme des constructions navales s'est accrue aussi; et quoique les armateurs aient été certainement, en plus d'une occasion, fort bruyants dans l'expression de leurs plaintes sur leur état présent et de leurs craintes pour l'avenir, ils n'ont pas laissé d'augmenter leurs armements d'année en année jusqu'au montant du tonnage actuel. Si le Comité veut me le permettre, je lui lirai un extrait que j'ai fait il y a peu de temps d'un rapport de la Société des armateurs, dont la publication remonte à l'année 1833, et qui met dans un grand jour ce que je viens d'établir: « La dépression si longtemps prolongée et encore actuellement existante de l'intérêt maritime; la manifestation partielle et l'aggravation générale de la détresse, causées par les changements continuels dans le système de nos lois de navigation; l'impossibilité absolue de résister avec succès à la concurrence sans frein de la navigation étrangère; l'immense injustice qu'il y a à imposer au commerce maritime des charges spéciales et exclusives, pour un objet purement national, tout en l'exposant à cette concurrence; la diminution constante de la qualité et de la valeur du tonnage britannique; le malaise, la décadence et la ruine du corps des armateurs anglais, peuvent être considérés maintenant (c'était en 1833) comme des vérités irréfragables. » Dans cette année 1833, le total du tonnage britannique enregistré était de 2,634,577 tonneaux, et en 1846 il était de 3,817,112; ce qui donne une augmentation de 1,182,535 tonneaux.

— En sorte que la prédiction de la Société des armateurs ne s'est pas réalisée? — Certainement non.

Nous arrêtons ici, pour cette fois, la traduction de cet interrogatoire si instructif; mais nous aurons probablement occasion d'y revenir et d'en exposer la suite.

CORRESPONDANCE.

Nous recevons de Bayonne une lettre dont nous extrayons les passages suivants:

Vous savez, Monsieur, que, parmi d'autres circonstances, nous avons à regretter que nos journaux ne trouvent aucun motif d'épouser notre cause. Ceux qui sont protégés par l'administration, et qui sont plus ou moins éclairés, n'osent pas se livrer à des discussions dans lesquelles, bien que sûrs d'avoir la raison et la vérité de leur côté, ils voient le danger de froisser inopinément les desseins du gouvernement, les opinions de la majorité des Chambres, ou l'intérêt particulier de quelques abonnés, amis du monopole. En même temps, les journaux politiquement libéraux se sont donné la main, je ne sais pourquoi, pour se manifester particulièrement *illibéraux* au point de vue d'économie publique. Amis de la liberté, ils croient ou ils prétendent croire que la liberté commerciale est moins sacrée que les autres, qu'il faut l'anéantir dans l'intérêt du bien général. Vive la liberté! excepté celle d'obtenir comme vous l'entendrez et sans nuire à personne le juste prix de votre travail. Oh! cette liberté-là, non! Vous ne devez pas savoir si vous avez à planter des choux ou des raves, à faire des habits ou des souliers; vous ne changerez point avec qui vous voudrez le trop que vous aurez d'une de ces choses pour en avoir d'autres qui vous manquent. Le gouvernement vous dira quand, comment, où et avec qui vous pouvez faire des échanges; c'est alors que vous saurez aussi ce que vous aurez à semer, planter ou confectionner. Vous n'êtes peut-être pas contents des hommes qui forment le gouvernement du jour; mais consolez-vous, nous les remplacerons, nous, libéraux et éclairés que vous nous voyez. Voilà ce que signifient les écrits de la presse soi-disant indépendante, à quelques exceptions près. Ainsi, donc, notre cause trouve partout des obstacles, et nous devons redoubler d'efforts pour la faire triompher.

Que vous dirai-je de l'esprit de nos négociants? Hélas! ils n'ont presque aucune opinion, ils ne s'occupent point d'économie publique. Que la volonté du gouvernement soit faite sans qu'ils s'en mêlent, voilà tout ce qu'ils demandent. En attendant, les Pyrénées sont toujours là, aussi impénétrables que jamais pour le commerce légitime. Nos fabricants de drap vont s'établir en Espagne pour se soustraire aux droits de 22 % sur les laines; une infinité d'autres industriels en font autant pour ne pouvoir pas lutter ici avec succès contre le système protecteur qui nous écrase d'impôts sur tant de choses indispensables à l'industrie. Au fait, ce fatal système empêche de naître, ou tue, ou chasse de notre malheureux pays un grand nombre d'industries très-lucratives, quoique peu importantes en apparence, prises séparément.

En même temps aussi, le manque d'alimentation pour le commerce légitime, la presque complète extinction de ce commerce, fait qu'un nombre considérable de nos négociants se livrent au jeu et à la contrebande, dont les conséquences sont matériellement et moralement déplorables.

Voici une autre lettre que nous avons reçue d'Amfreville-la-Mi-Voie, et qui a déjà plus d'un mois de date. Nous aurions pu, si l'espace ne nous eût manqué, la joindre, dans notre dernier numéro, au chapitre des

TRACASSERIES DE LA DOUANE.

Monsieur le directeur du *Libre-Échange*,

Veuillez me permettre de vous communiquer une petite histoire qui s'est passée à la douane de Rouen, et dont votre journal pourra faire son profit.

Un commerçant de Paris fait venir d'un port de Russie, destination de Rouen, un chargement de peaux de veau en poil, qui devaient ensuite être acheminées vers Paris pour y être fabriquées.

Le navire arrivé, le commissionnaire de Rouen déclare en douane le chargement, qui se composait des peaux en question et de quelques nattes pour les arrimer.

La vérification commence; mais bientôt l'œil d'Argus du douanier découvre une feuille, que sa main crochue s'empresse de saisir, et son nez expérimenté de flairer: c'est du tabac! Et tous les échos de la hiérarchie des habits verts de répéter: C'est du tabac! On n'en peut douter; c'est bien du tabac, très-inférieur il est vrai, très-imprégné de l'odeur du cuir, c'est encore vrai; mais, enfin, c'est du tabac! marchandise prohibée au premier chef.

On mande le commissionnaire, qui fait venir le courtier, lequel amène le capitaine, et celui-ci déclare avoir vu dans le magasin de l'expéditeur des balles de tabac, dont quelques feuilles se seront glissées entre les peaux qu'il a apportées.

Cependant la vérification continue, et c'est le poids énorme de 0 kil. 75 que l'on découvre par balle de cuir; et il y en avait 200 environ!

La fraude est évidente: il y a fausse déclaration; tentative d'introduction de marchandises prohibées. Et navire et marchandises sont mis sous le séquestre.

Le destinataire prévenu arrive dare dare, ses factures en main, et a beau montrer que sur une centaine de mille francs de peaux on lui facture pour 6 roubles (24 fr. environ) de tabac; que ce tabac est mis là pour protéger les peaux contre les vers; que c'est une habitude constante du commerce, et que d'ailleurs les ouvriers du port, même les plus intrépides, refusent d'en bourrer leur pipe! le douanier est sourd. Faites-lui donc entendre raison quand il doit avoir part à la prise!

Par malheur le directeur est absent et le vérificateur aussi, et les intérimaires n'osent point assumer sur eux la responsabilité d'une détermination.

On demande des renseignements au Havre. Les balles de veaux du Holstein ou de Mecklembourg que l'on expédie à ce port sont bien garnies de tabac, mais de tabac à priser, et jamais on n'a vu cette abomination de cacher des feuilles de tabac entre des peaux qui doivent être vérifiées une à une. De plus, un malheureux douanier est contraint de fumer ce *tabac-cuir*, qu'il s'empresse de déclarer supérieur à celui de la régie; et le séquestre est maintenu.

Pensant qu'il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses saints, le négociant s'adresse au directeur général des douanes, qui donne immédiatement l'ordre d'expédier les marchandises sous plomb à l'entrepôt de Paris, où l'on avisera.

Furieux de voir leur proie leur échapper, les douaniers de Rouen s'en consolent en apposant des plombs qu'ils font payer 50 centimes et qui leur en coûtent 7 environ pour la plus grande commodité du commerce.

Mais heureusement qu'à Paris, au vu de la première balle, on s'est moqué du rigorisme des douaniers rouennais, et que toute la cargaison a pu être acheminée directement dans les magasins du destinataire, à charge du renvoi des plombs et du tabac trouvé; lequel sera sans doute vendu publiquement, à charge de réexportation, 0 fr. et 0 c.

Ainsi, voilà 24 fr. de tabac dénaturé qui, outre des retards nombreux, ont entraîné le propriétaire des 100,000 fr. de cuirs environ où ils se trouvaient, en trois ou quatre cents francs de frais inutiles, comme plombage, voyage et séjour à Rouen et double camionnage à Paris, etc.

Mais on avait montré du zèle, et le malheureux douanier qui a expérimenté dans sa pipe les qualités du tabac en

(1) Dans le texte, ce tableau se divise en trois parties, dont la première présente les entrées de navires, la seconde les sorties, la troisième les entrées et les sorties réunies. Pour abréger et pour simplifier, nous nous sommes bornés à rapporter ici la troisième partie.

question est certain de son avancement, si M. le vicomte Siméon, directeur des tabacs, ne s'y oppose pas, prétendant qu'on lui a fait injure de préférer aux produits si chers de la régie, les feuilles de rebut ayant séjourné pendant trois mois au milieu de cuirs peu inodores et valant 0 fr. 12 c. le kilog. environ.

FAITS DIVERS.

— Dans la séance de la Chambre des députés du 14 de ce mois, M. le ministre du commerce et de l'agriculture a présenté un projet supplémentaire au projet de loi sur les douanes. Mais ce projet ne fait guère que proposer aux Chambres la confirmation d'ordonnances antérieurement rendues et que nos lecteurs connaissent déjà. La partie la plus importante est celle qui est relative à la ratification du traité de commerce et de navigation conclu avec le royaume des Deux-Siciles.

— Dans la séance du 17 février, la Chambre a renvoyé la discussion du projet de loi sur les douanes après celle de plusieurs autres projets. Elle a réglé son ordre du jour comme suit :

Projet de loi tendant à modifier les circonscriptions électorales du département de Saône-et-Loire, pour la nomination des membres du Conseil général.

Projet de loi relatif à la prorogation du privilége de la banque de Bordeaux.

Projet de loi sur l'instruction primaire.

Proposition de M. Hallez-Claparède, relative aux servitudes militaires.

Projet de loi sur la liberté d'enseignement en matière d'instruction secondaire.

Projet de loi relatif au Chapitre royal de Saint-Denis.

Projet de loi sur les douanes.

Ainsi, le projet de loi sur les douanes a été rejeté tout-à-fait sur l'arrière-plan.

— Le roi Charles-Albert vient d'abolir tous les droits sur les marchandises importées de l'île de Sardaigne en Piémont, et réciproquement.

— Dans la province de Liége, on fait signer des pétitions, et on écrit dans les journaux pour réclamer une réduction très-considérable, et même l'abolition complète des droits sur l'importation des fontes anglaises et écossaises. On dit que les droits actuels sont excessifs et qu'ils placent ceux qui sont forcés d'employer les fontes dans une position fort mauvaise, non-seulement en prélevant un impôt considérable, mais aussi en les forçant à vendre leurs produits plus chers; ce qui leur fait beaucoup de tort, surtout sur les marchés étrangers.

— On lit dans l'*Echo de la Frontière* (Valenciennes) :

La misère est grande en ce moment dans quelques pays de fabrique, non pas par la rareté et la cherté des subsistances, mais bien par le peu de bénéfice que rapporte le tissage des batistes, des cotonnades et des mérinos. On nous écrit de Saint-Aubert que la fabrication des tissus de lin et de laine y est à peine rétribuée. D'un autre côté, la grande usine du Câteau, qui a établi une succursale dans la commune de Fenain, pour la confection des lainages, dirigée par M. *Allard*, contre-maître, a été forcée de diminuer de 40 centimes au mètre le taux de fabrication du mérinos aux 45 à 50 métiers de cette commune. Les tisseurs, ne pouvant vivre à ce prix, ont dû reporter les pièces d'étoffe et les métiers. Enfin l'ancien tarif de 50 centimes au mètre a pu être rétabli et la fabrication a été reprise. Ces faits n'en démontrent pas moins la souffrance de plusieurs fabriques de nos contrées et notamment de celles des tissus.

— Dans la séance de la Chambre des communes du 15 de ce mois, lord Palmerston, répondant aux interpellations du docteur Bowring, a dit, en parlant de la ligue commerciale italienne, que cette ligue se fonderait, selon toute apparence, sur des principes vraiment libéraux; qu'une entière liberté de relations serait établie entre les États confédérés, et que, mieux avisée en cela que le Zollverein allemand, la Confédération ouvrirait probablement un facile accès aux produits étrangers. Toutefois, comme la ligue n'existe encore qu'en principe ou en germe, lord Palmerston a cru devoir s'abstenir de toute autre explication.

LE PÈRE DES OUVRIERS.

Monsieur le Rédacteur,

Il y a des gens qui blâment l'inconstance chez les hommes publics. Il m'a semblé que vous étiez de ce nombre. Je ne suis pas de votre avis, parce que je me place à un autre point de vue. Vous êtes, autant que j'ai pu voir, *économiste*, c'est-à-dire *simpliste* et *civilisé*. Je suis *fouriériste*, c'est-à-dire *garantiste* et *harmonien*. Je sais bien que vous n'entendez rien à ce langage; mais qu'est-ce que cela prouve si ce n'est que vous êtes un ignorant, ce dont je suis fâché pour vous, qui êtes privé d'une source féconde de jouissances. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit.

Quoique harmonien, ou plutôt parce que harmonien, je suis libre-échangiste pur, absolu, *intégral*, et à ce titre je vous porte dans mon cœur et vous pardonne votre parpaillotisme économique. Vous n'y voyez clair qu'à demi; pourquoi vous en voudrais-je d'y voir plus clair que vous? Je suis donc libre-échangiste, ami du libre développement de l'humanité, et tellement passionné pour la liberté que je ne vais pas à la messe partout où on trouve mauvais que je n'y aille pas, et que j'y vais partout où on me blâme d'y aller. Je suis ainsi fait, et douze lustres d'expérience m'ont prouvé que je ne changerai pas. Mais ce n'est pas encore de cela qu'il s'agit.

Voici le fait au sujet duquel j'ai voulu vous écrire. Je cherchais, il y a quelque temps, à la bibliothèque de la Chambre de commerce un renseignement qui m'était nécessaire, lorsqu'il m'est tombé sous la main une brochure bleue sur la couverture de laquelle je vois briller le nom du Bon Charles Dupin. Je n'aime pas le baron Charles Dupin parce qu'il aime l'Esclavage et la Protection; mais je l'aime un peu parce qu'il m'a toujours paru doué d'une passion *engrenante* que nous appelons la *papillonne*. Vous autres simplistes, vous ne savez comment expliquer ces revirements-là; pour nous, au contraire, ce sont là les choses les plus naturelles du monde. Cependant je vous avoue, entre nous, qu'il serait préférable, pour l'honneur du baron Dupin, qu'il eût papillonné de l'esclavage à l'émancipation, de la protection au libre-échange, que d'avoir fait les évolutions contraires, dans lesquelles la *papillonne* ne se révèle qu'à l'aide de la *composite*.

Comprenez-vous? Pas trop? Eh bien! j'arrive définitivement au fait. Nous en étions à la brochure bleue. Qu'est-ce que cette brochure? Ni plus ni moins que le rapport du baron Dupin à la Chambre des pairs, imprimé par cette Chambre, plus une *tête* et une *queue*. Négligez la queue; c'est de la tête que je veux vous entretenir, parce qu'elle vous concerne, vous, libre-échangiste.

M. le baron Dupin étale en commençant la liste des ouvrages qu'il a « publiés *dans l'intérêt* des classes ouvrières, » digne baron! Parmi ces discours se trouve : l'éloge de M. Gambey. Je n'ai pas saisi ce que cet éloge pouvait valoir dans l'intérêt des classes ouvrières.

Parmi ces discours se trouvent encore les discours prononcés à la Chambre des pairs, « sur les intérêts des nationaux relativement au commerce extérieur et pour l'examen du *système anglais*. » Le système anglais c'est le nôtre, c'est la liberté. Dans l'esprit du baron Dupin, pour être Français, il faut, comme lui, soutenir l'Esclavage et la Prohibition. J'ai toujours cru le contraire, je persiste dans mon opinion. Faites-en autant. Dans peu le système du baron Dupin sera classé dans les fossiles.

D'autres discours dans l'intérêt des classes ouvrières sont ceux où le facétieux baron a dit que le pain étant cher, il fallait gêner l'approvisionnement en blés par l'échelle mobile et s'opposer à l'approvisionnement en viande par des droits prohibitifs. Qu'est-ce que vous dites de ce discours en faveur des classes laborieuses? Je suis sûr que les susdites classes, si on leur expliquait bien de quoi il retourne, trouveraient que le baron Dupin parle fort peu dans leur intérêt, et qu'elles s'accorderaient encore avec vous sur la force de toupet de ce pair de France.

« Mes amis, dit-il (je cite l'esprit du discours), je suis votre père, écoutez-moi. Vous avez faim, n'est-ce pas. Il y en a qui vous disent : ouvrez les portes, afin que les blés, les farines et la viande fraîche ou salée vous soient apportés. O mes amis, méfiez-vous de ces gens-là, ils prêchent un affreux système, le système anglais!! Et la preuve, c'est qu'ils s'assemblent dans un bazar, en manière de *meeting!* Loin de proclamer que vos portes sont ouvertes, approuvez le système par lequel les importateurs ne sauront pas si vos portes sont ouvertes et fermées; ce système est excellent puisqu'on l'appelle la Protection. Les Anglais l'ont suivi : alors je me méfiais. Aujourd'hui qu'ils l'abandonnent, il faut le reprendre. C'est le moyen de se montrer bon Français. »

Ne serait-ce pas le cas, M. le rédacteur, si vous étiez moins érudit, de vous rappeler les paroles remarquables que le héros de *l'Auberge des Adrets* adressait à son noble beau-père?

Que Dieu continue à vous protéger, mais que la douane cesse de le faire!

A. S.

VARIÉTÉS.

MONITA SECRETA.

Un grand nombre d'électeurs protectionistes catalans ont rédigé pour leur député une sorte de Cahier dont une copie nous a été communiquée. En voici quelques extraits assez curieux.

N'oubliez jamais que votre mission est de maintenir et étendre nos priviléges. Vous êtes Catalan d'abord et Espagnol ensuite.

Le ministre vous promettra faveur pour faveur. Il vous dira : Votez les lois qui me conviennent; j'étendrai ensuite vos monopoles. Ne vous laissez pas prendre à ce piége, et répondez : Étendez d'abord nos monopoles et je voterai ensuite vos lois.

Ne vous asseyez ni à gauche, ni à droite, ni au centre. Quand on est inféodé au ministère on n'obtient pas grand'chose; et quand on lui fait de l'opposition systématique on n'obtient rien. Prenez votre siége au centre gauche, ou au centre droit. Les positions intermédiaires sont les meilleures. L'expérience le prouve. Là on se rend redoutable par les boules noires, et l'on se fait bien venir par les boules blanches.

Lisez à fond dans l'âme du ministre, et aussi dans celle du chef de parti qui aspire à le remplacer. Si l'un est restrictioniste par nécessité et l'autre par instinct, poussez à un changement de cabinet. Le nouvel occupant vous donnera deux garanties au lieu d'une.

Il n'est pas probable que le ministre vous demande jamais des *sacrifices* par amour de la justice, de la liberté, de l'égalité; mais il pourrait y être conduit par les nécessités du Trésor. Il se peut qu'il vous dise un jour : « Je n'y puis plus tenir. L'équilibre de mon budget est rompu. Il faut que je laisse entrer les produits français pour avoir une occasion de perception. »

Tenez-vous prêt pour cette éventualité, qui est la plus menaçante et même la seule menaçante en ce moment. Il faut avoir deux cordes à votre arc. Entendez-vous avec vos co-restrictionistes du *centre*, et menacez de faire passer un gros bataillon à *gauche*. Le ministre effrayé aura recours à un emprunt, et nous y gagnerons un an, peut-être deux; le peuple payera les intérêts.

Si pourtant le ministre insiste, ayez à lui proposer un nouvel impôt; par exemple, une taxe sur le vin. Dites que le vin est la *matière imposable* par excellence. Cela est vrai, puisque le vigneron est par excellence le *contribuable débonnaire*.

Surtout, ne vous avisez pas, par un zèle malentendu, de parer le coup en faisant allusion à la moindre réduction de dépenses. Vous vous aliéneriez tous les ministres présents et futurs, et de plus, tous les journalistes, ce qui est fort grave.

Vous pouvez bien parler d'*économies* en général; cela rend populaire. Tenez-vous-en au mot. Cela suffit aux électeurs.

Nous venons de parler des journalistes. Vous savez que la presse est le quatrième pouvoir de l'État, nous pourrions dire le premier. Vous ne sauriez employer avec elle une diplomatie trop profonde.

Si, par le plus grand des hasards, il se rencontre un journal disposé à vendre les questions, achetez la nôtre. C'est un moyen fort expéditif. Mais il serait encore mieux d'acheter le silence; c'est moins coûteux, et, à coup sûr, plus prudent. Quand on a contre soi la raison et la justice, le plus sûr est d'étouffer la discussion.

Quant aux théories que vous aurez à soutenir, voici la grande règle :

S'il y a deux manières de produire une chose, que l'une de ces manières soit dispendieuse et l'autre économique, frappez d'une taxe la manière économique au profit de la manière dispendieuse. Par exemple, si avec soixante journées de travail consacré à produire de la laine, les Espagnols peuvent faire venir de France dix *varas* de drap, et qu'il leur faille cent journées de travail pour obtenir ces dix *varas* de drap, favorisez le second mode aux dépens du premier. Vous ne pouvez vous figurer tous les avantages qu'il en résultera.

D'abord, tous les hommes qui emploient la manière dispendieuse vous seront reconnaissants et dévoués. Vous aurez en eux un fort appui.

Ensuite, le mode économique disparaissant peu à peu du pays, et le monde dispendieux s'étendant sans cesse, vous verrez grossir le nombre de vos partisans et s'affaiblir celui de vos adversaires.

Enfin, comme un mode plus dispendieux implique plus de travail, vous aurez pour vous tous les ouvriers et tous les philanthropes. Il vous sera aisé, en effet, de montrer combien le travail serait affecté, si on laissait se relever le mode économique.

Tenez-vous-en à cette première apparence et ne souffrez pas qu'on aille au fond des choses, car qu'arriverait-il?

Il arriverait que certains esprits trop enclins à l'investigation découvriraient bientôt la supercherie. Ils s'apercevraient que si la production des dix *varas* de drap occupe cent journées, il y a soixante journées de moins consacrées à la production de la laine contre laquelle on recevait autrefois dix *varas* de drap français.

Ne disputez pas sur cette première compensation: c'est trop clair, vous seriez battu; mais montrez tou-

jours les autres quarante journées mises en activité par le mode dispendieux.

Alors on vous répondra : « Si nous nous en étions tenus au mode économique, le capital qui a été détourné vers la production directe du drap aurait été disponible dans le pays ; il y aurait produit des choses utiles et aurait fait travailler ces quarante ouvriers que vous prétendez avoir tirés de l'oisiveté. Et quant aux produits de leur travail, ils auraient été achetés précisément par les consommateurs de drap, puisqu'obtenant à meilleur marché le drap français, une somme de rémunération suffisante pour payer quarante ouvriers serait restée disponible aussi entre leurs mains. »

Ne vous engagez pas dans ces subtilités. Traitez de rêveurs, idéologues, utopistes et économistes ceux qui raisonnent de la sorte.

Ne perdez jamais ceci de vue. Dans ce moment, le public ne pousse pas l'investigation aussi loin. Le plus sûr moyen de lui faire ouvrir les yeux, ce serait de discuter. Vous avez pour vous l'apparence, tenez-vous-y et riez du reste.

Il se peut qu'un beau jour les ouvriers, ouvrant les yeux, disent :

« Puisque vous forcez la cherté des produits par l'opération de la loi, vous devriez bien aussi, pour être justes, forcer la cherté des salaires par l'opération de la loi. »

Laissez tomber l'argument aussi longtemps que possible. Quand vous ne pourrez plus vous taire, répondez : La cherté des produits nous encourage à en faire davantage ; pour cela, il nous faut plus d'ouvriers. Cet accroissement de demande de main-d'œuvre hausse vos salaires, et c'est ainsi que nos priviléges s'étendent à vous *par ricochet*.

L'ouvrier vous répondra peut-être : « Cela serait vrai si l'excédant de production excité par la cherté se faisait au moyen de capitaux tombés de la lune. Mais si vous ne pouvez que les soutirer à d'autres industries, n'y ayant pas augmentation de capital, il ne peut y avoir augmentation de salaires. Nous en sommes pour payer plus cher les choses qui nous sont nécessaires, et votre *ricochet* est une déception. »

Donnez-vous alors beaucoup de mal pour expliquer et embrouiller le mécanisme du *ricochet*.

L'ouvrier pourra insister et vous dire :

« Puisque vous avez tant de confiance dans les *ricochets*; changeons de rôle. Ne protégez plus les produits, mais protégez les salaires. Fixez-les législativement à un taux élevé. Tous les prolétaires deviendront riches ; ils achèteront beaucoup de vos produits, et vous vous enrichirez *par ricochet*. »

Nous faisons ainsi parler un ouvrier, pour vous montrer combien il est dangereux d'approfondir les questions. C'est ce que vous devez éviter avec soin. Heureusement, les ouvriers, travaillant matin et soir, n'ont guère le temps de réfléchir. Profitez-en ; parlez à leurs passions ; déclamez contre l'étranger, contre la concurrence, contre la liberté, contre le capital, afin de détourner leur attention du *privilége*.

Attaquez vertement, en toute occasion, les professeurs d'économie politique. S'il est un point sur lequel ils ne s'accordent pas, concluez qu'il faut repousser les choses sur lesquelles ils s'accordent.

Voici le syllogisme dont vous pourrez faire usage :

« Les économistes sont d'accord que les hommes doivent être égaux devant la loi ;

» Mais ils ne sont pas d'accord sur la *théorie de la rente* ;

» Donc, ils ne sont pas d'accord sur tous les points ;

» Donc, il n'est pas certain qu'ils aient raison quand ils disent que les hommes doivent être égaux devant la loi ;

» Donc, il faut que les lois créent des priviléges pour nous aux dépens de nos concitoyens. »

Ce raisonnement fera un très-bon effet.

Il est un autre mode d'argumentation que vous pourrez employer avec beaucoup de succès.

Observez ce qui se passe sur la surface du globe, et s'il y survient un accident fâcheux quelconque, dites : Voilà ce que fait la liberté.

Ainsi, si Paris vient à s'incendier, et que pour le reconstruire à moins de frais, on laisse entrer du bois et du fer étranger, attribuez l'incendie, ou du moins tous les effets de l'incendie, à cette liberté.

Un peuple a labouré, fumé, hersé, semé et sarclé tout son territoire. Au moment de récolter, sa moisson est emportée par un fléau ; ce peuple est placé dans l'alternative ou de mourir de faim, ou de faire venir les subsistances du dehors. S'il prend ce dernier parti, et il le prendra certainement, il y aura un grand dérangement dans ses affaires ordinaires ; cela est infaillible ; il éprouvera une crise industrielle et financière. Dissimulez avec soin que cela vaut mieux, après tout, que de mourir d'inanition, et dites : « Si ce peuple n'avait pas eu la liberté de faire venir des subsistances du dehors, il n'aurait pas subi une crise industrielle et financière. »

Nous pouvons vous assurer, par expérience, que ce raisonnement vous fera grand honneur.

Quelquefois on invoquera *les principes*. Moquez-vous des principes, ridiculisez les principes, bafouez les principes. Cela fait très-bien auprès d'une nation sceptique.

Vous passerez pour un homme *pratique* et vous inspirerez une grande confiance.

D'ailleurs vous induirez ainsi la législature à mettre, dans chaque cas particulier, toutes les vérités en question, ce qui nous fera gagner du temps. Songez où en serait l'astronomie, si ce théorème : *les trois angles d'un triangle sont égaux à deux angles droits*, n'était pas admis, après démonstration, une fois pour toutes, et s'il fallait le prouver en toutes rencontres. On n'en finirait pas.

De même, si vos adversaires prouvent que toute restriction entraîne *deux pertes pour un profit*, exigez qu'ils recommencent la démonstration dans chaque cas particulier, et dites hardiment qu'en économie politique il n'y a pas de *vérité absolue*.

Profitez de l'immense avantage d'avoir affaire avec une nation qui pense que rien n'est vrai ni faux.

Conservez toujours votre position actuelle à l'égard de nos adversaires.

Que demandons-nous ? des priviléges.

Que demandent-ils ? la liberté.

Ils ne veulent pas usurper nos droits, ils se contentent de défendre les leurs.

Heureusement, dans leur ardeur impatiente, ils sont assez mauvais tacticiens pour chercher des preuves. Laissez-les faire. Ils s'imposent ainsi le rôle qui nous revient. Faites semblant de croire qu'ils proposent un système nouveau, étrange, compliqué, hasardeux, et que l'*onus probandi* leur incombe. Dites que vous, au contraire, ne mettez en avant ni *théorie* ni *système*. Vous serez affranchi de rien prouver. Tous les hommes modérés seront pour vous. F. B.

(La fin prochainement.)

Le Rédacteur en chef Gérant : Ch. COQUELIN.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Ce, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE

N° 14 — 2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 5 MARS 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 4 Mars.

UN MOT D'EXPLICATION A NOS LECTEURS.

La gravité des événements politiques nous a déterminés à ne pas faire paraître notre journal dimanche dernier. Nous avons pensé qu'au milieu des vives préoccupations du public, les discussions purement économiques, si importantes qu'elles fussent pour la prospérité du pays et pour le bonheur du peuple, fixeraient peu l'attention et que nous ne serions pas lus. Aujourd'hui que le calme renaît après une courte mais violente tempête, nous reprenons nos publications qui ne seront plus interrompues.

Fidèle à la ligne de conduite qu'elle s'est tracée depuis son origine, notre association demeure, après comme avant la révolution de février 1848, étrangère à toute discussion politique comme à toute distinction de partis.

A certains égards, on peut dire que les partis n'existent plus en France ; la dernière révolution les a tous brisés ou confondus. Mais ils renaîtront sans nul doute, en se transformant, aussitôt que les débats recommenceront au sein des assemblées législatives ; car la lutte des partis est la vie même d'un pays libre.

Il y a pourtant des questions qui s'élèvent par leur nature même au-dessus des divisions des partis, parce qu'elles se rattachent à ces principes éternels que la conscience humaine avoue dans tous les temps. Telle est celle dont nous poursuivons la solution. En laissant donc à chacun de ses membres la faculté de suivre en politique la ligne qui lui conviendra, notre association, en tant qu'association, n'en adoptera aucune. L'œuvre à laquelle elle s'attache est assez grande par elle-même pour qu'elle se dispense d'y ajouter rien d'étranger. C'est une œuvre d'humanité et de justice, de laquelle dépend la prospérité de la nation et le bien-être de tous ses membres ; qui implique à la fois le progrès au dedans, la paix au dehors et prépare l'union définitive de la grande famille humaine. Les hommes de tous les partis peuvent être heureux et fiers de se rencontrer sur un pareil terrain.

Rien n'est donc changé dans notre position ni dans notre marche. Il nous sera permis de dire cependant que la dernière révolution, en préparant une extension illimitée de la base électorale, a singulièrement facilité le succès de notre cause. Déjà, plusieurs des questions que nous avons posées sont presque résolues. Ce n'est plus aujourd'hui, par exemple, qu'on osera nous dire hautement en face que la cherté des denrées alimentaires est un bien, que le bas prix ou l'abondance de ces mêmes denrées est un mal. Ces déplorables sophismes, qui n'ont été que trop écoutés dans le petit groupe de ceux qui produisent les denrées alimentaires, n'oseront pas même se produire devant la masse du peuple qui les consomme.

Il y a cela de particulièrement heureux dans notre position, qu'en passant du régime monarchique au régime républicain, nous n'avons pas à changer de doctrine ni de langage. Tout ce que nous avons dit et soutenu en d'autres temps, nous pouvons le maintenir aujourd'hui sans altération aucune. C'est qu'en tout temps nous avons puisé nos inspirations dans le sentiment populaire et pris pour unique but de nos efforts l'intérêt de tous. Notre programme demeure donc tel qu'il était ; nous n'avons pas une syllabe à y changer.

SUR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

La grande révolution qui vient de s'accomplir doit profiter à la nation tout entière, et plus particulièrement aux classes laborieuses et souffrantes. C'est le vœu universel ; c'est la volonté générale.

Mais quels sont les moyens de réaliser ce vœu?

Sans discuter encore le mérite de tous les moyens directs qui sont proposés, il en est un du moins, qui, à la vérité, n'agit que par voie indirecte, mais dont l'efficacité, l'opportunité, la justice, ne peuvent être mises en doute. Ce système, c'est la liberté.

C'est la limitation de l'action gouvernementale.

C'est-à-dire :

La réduction du nombre des fonctions et des fonctionnaires ;

La suppression de beaucoup de taxes, d'entraves, de vexations ;

La simplification des rouages administratifs ;

La faculté de produire, par la liberté des échanges, le *maximum* de valeur avec le *minimum* de travail :

Toutes choses qui favorisent la formation des capitaux et, par une conséquence forcée, l'accroissement des salaires.

Dégrever les subsistances, les matières premières, les outils et les instruments de travail, modifier les impôts qui frappent et paralysent l'industrie, qui l'enchaînent, l'entravent, la font dévier de ses voies naturelles, ce sont là des bienfaits qui peuvent être immédiatement conférés à la nation indépendamment de la question d'*organisation du travail*.

Quant à celle-ci, elle est à l'étude, et nous nous en félicitons. L'examen sérieux, approfondi, en face de l'exécution imminente, fera disparaître les rêveries et ne laissera surgir que les idées pratiques.

Déjà, si nous ne nous trompons, le langage des organisateurs s'est bien modifié.

Il n'y a pas encore quinze jours, ils avaient en poche une foule de recettes différentes, souvent contradictoires, mais toutes infaillibles, pour réaliser le paradis terrestre sur la terre.

Ces recettes se sont étalées sur tous les murs de Paris.

L'un veut que tout citoyen reçoive une belle pension à partir de 65 ans et que la commune en fasse les fonds ; mais il ne dit pas qui fera les fonds à la commune.

L'autre demande que tous les enfants soient allaités, nourris, chauffés et instruits aux frais de l'État ; mais il ne dit pas où l'État puisera des ressources.

Un troisième exige que le gouvernement fasse désormais tous les transports par terre et par eau, ainsi que le courtage et le commerce ; mais il ne dit pas avec quels capitaux, ni si le gouvernement fera mieux le commerce que les commerçants.

Nous avons vu des ouvriers hausser les épaules devant certains de ces placards. Pourquoi pas décréter, disait l'un, que tout Français aura quinze mille francs de rente? Pourquoi pas fournir à chacun, ajoutait l'autre, une calèche à la Daumont?

En effet, rien de plus juste si l'État a des ressources inépuisables, indépendamment de celles qu'il prend dans la poche des citoyens.

Et s'il n'a pas d'autres ressources et si elles sont limitées, comment l'État pourrait-il garantir le bien-être de tout le monde?

Dira-t-on que c'est par une meilleure répartition de l'impôt? C'est ce que nous demandons. Mais comment bien répartir l'impôt, que ces systèmes poussent à l'exagération?

Le *sentimentalisme organisateur* est donc acculé à ceci : Trois ou quatre milliards d'impôts prélevés sur la propriété réalisée.

C'est-à-dire, la confiscation de la propriété à mesure qu'elle se forme. Mais alors elle ne se formera pas ; le capital ne se formera pas ; la source des impôts sera tarie et les impôts aussi.

La vraie solution de la question est donc celle-ci : Déterminer les attributions essentielles de l'Etat, lui donner au moyen de l'impôt le plus simple et le plus justement réparti, les moyens de les remplir, *et que le peuple garde le reste pour lui*.

Ces idées ne sont pas populaires, mais elles le deviendront.

Nous remarquons avec plaisir, mais sans surprise, que les possesseurs de recettes infaillibles commencent à hésiter en présence de l'exécution, et au moment où le peuple demande l'application immédiate.

« Le peuple est sage, dit l'organe des *socialistes*, et ne veut pas l'impossible. Les ouvriers *donneront du temps* à leurs mandataires pour se prononcer entre les *différentes formules* d'organisation industrielle. On ne peut exiger aujourd'hui *que des études* consciencieuses prochainement suivies *d'expériences locales*. Nous serons les premiers à repousser une organisation de travail établie sans délai, de par la loi, pour la France entière. Nous craindrions, etc., etc. »

Nous partageons les craintes, nous admettons *les études*, mais nous répugnons à nous prononcer sur les *expériences locales*. Il faut qu'on nous le pardonne. C'est un spectacle étrange qui ne s'est jamais vu. Prendre les habitants d'une commune et les mettre au creuset, comme des acides et des alcalis, pour voir ce qui en sortira, c'est, ce nous semble, pousser trop loin l'adoration de soi-même et le mépris de l'humanité. Ces hommes n'ont-ils pas une intelligence comme la vôtre? Adressez-vous à elle.

Vous voulez bien, direz-vous, condescendre à ne soumettre à votre expérimentation sociale que des hommes qui s'y dévouent. A la bonne heure. Mais alors qu'avez-vous à faire du concours de l'Etat, c'est-à-dire des contribuables? Que leur demandez-vous? De l'argent, sans doute. C'est un moyen fort simple de procurer du bien-être aux expérimentés, et surtout aux expérimentateurs. Mais que deviendra l'expérience? Comment pourrez-vous conclure du bien-être d'une commune alimentée par les sacrifices de la nation, au bien-être de la nation réduite à ses propres ressources? Pour que votre expérience soit instructive et concluante, il faut donc deux conditions : d'abord qu'elle soit *volontaire*, et ensuite faite *à vos frais*.

Nous ajoutons qu'il faut aussi qu'elle dure au moins pendant deux ou trois générations, car il faut ce temps pour résoudre les questions de famille et de population qui s'y rattachent.

Or, après les illusions dont vous avez bercé le peuple, comment le déciderez-vous à attendre un siècle ou deux le résultat de vos études et de vos *expériences locales*?

Croyez-nous ; dans l'intervalle ralliez-vous à nos doctrines, que vous avez d'ailleurs cent fois reconnues vraies en *principe*. Demandez avec nous la suppression de toutes les entraves, de tous les abus, de toutes les fonctions inutiles, de toutes les barrières artificielles, de tous les monopoles, de tous les privilèges, de tous les impôts iniques, de toutes les dépenses folles. Cela soulagera le peuple et lui donnera la patience d'attendre le résultat de vos expériences *alvéolaires*, que, de notre côté, nous nous engageons à suivre avec impartialité et intérêt, nous dirons plus, avec le désir sincère que vous réussissiez, car pourquoi ne désirerions-nous pas aussi qu'il fût possible de faire jaillir le bien-être universel d'un décret?

LE MONOPOLE DES HOUILLES. — LES HOUILLÈRES DU CENTRE.

Le système protecteur a pour effet naturel et nécessaire d'engendrer de toutes parts des monopoles, particulièrement dans les industries dont la production est limitée par la force des choses ou dont le rayon est circonscrit.

Nous avons déjà signalé des exemples de monopoles de ce genre dans l'exploitation des sels et de quelques denrées naturelles; mais nulle part ils ne sont plus frappants et d'un effet plus fâcheux que dans l'industrie des houilles. Toutes les houillères, en très-petit nombre d'ailleurs, qui bordent notre littoral sur l'Océan, jouissent, grâce à la restriction imposée à l'importation des houilles étrangères, d'un monopole très-étroit, qu'elles font peser très-lourdement sur les consommateurs. Sur toute cette côte, les houilles françaises se vendent beaucoup plus du double de leur valeur naturelle. On comprend tout le dommage qui en résulte pour l'industrie, tout ce qu'en souffre le chauffage du pauvre. Il en est de même dans toute la région alimentée par le bassin houiller de Valenciennes, quoique le mal y soit moins grand, parce que le droit sur les houilles étrangères est moins élevé sur la frontière de terre que sur la frontière de mer.

Une seule région de la France avait échappé jusqu'ici aux conséquences de ces monopoles, grâce au nombre des exploitations qui s'y pressent; c'est celle du Centre, où se trouvent les houillères de la Loire et beaucoup d'autres. La concurrence qui s'était établie entre ces exploitations françaises avait suffi jusqu'à présent pour prévenir les conséquences ordinaires des restrictions sur les produits étrangers: aussi, la houille s'y vendait-elle à des prix raisonnables, à peu près égaux aux prix anglais; ce qui n'empêchait pas que la production ne s'accrût d'une manière rapide et n'employât un nombre chaque jour croissant de travailleurs. Mais, depuis quelque temps, la formation de la Compagnie des houillères de la Loire, qui a réuni dans son sein un grand nombre des exploitations concurrentes, a changé cet état de choses et créé dans la région centrale de la France un monopole semblable à celui qui pesait dès longtemps sur toutes les autres parties du pays.

Notre intention n'est pas ici d'examiner la légalité ou la convenance de la formation de cette grande compagnie: c'est là une question à laquelle nous devons demeurer étrangers; mais nous disons que la concurrence des produits étrangers étant repoussée par nos lois de douanes, lorsque de semblables compagnies se forment à l'intérieur et réussissent, ce qui est souvent facile, à réunir en un même faisceau la plupart des exploitations existantes, elles tiennent les consommateurs à leur merci.

Déjà les effets de ce nouvel ordre de choses se font cruellement sentir dans toute la partie de la France ordinairement alimentée par les houillères de la Loire et sur les exploitations mêmes. D'abord le prix de la houille s'est considérablement élevé, au grand détriment des consommateurs. Inutile d'ajouter que parmi ces consommateurs figurent en première ligne les usines, qui entretiennent une grande partie de la population ouvrière, et qui font la richesse du pays. Puis, l'exploitation des houillères s'est restreinte, plusieurs concessions ont été mises en chômage, et par conséquent les ouvriers qu'elles employaient jetés sur le pavé.

Pour donner une juste idée des conséquences désastreuses de ce monopole, nous n'avons qu'à transcrire les détails suivants, que nous empruntons au *Journal de Saint-Étienne*. On remarquera que ces détails ont un caractère presque authentique, puisqu'ils sont empruntés aux registres des délibérations des conseils municipaux des communes plus particulièrement intéressées.

Nous laissons parler le *Journal de Saint-Étienne*.

Quoique le monopole des houilles soit frappé de mort, avec la royauté, nous continuons d'enregistrer les protestations des communes qui nous arrivent de toutes parts, de l'Isère, de la Haute-Loire, etc. Elles démontrent combien était odieux à toutes les populations cet accaparement des mines, quels désastres il occasionnait, quels malheurs il devait encore amener, et combien était folle cette résistance des hommes du pouvoir déchu à toutes nos réclamations légitimes.

Voici la délibération prise par le conseil municipal de Montbrison:

Conformément au désir du conseil municipal qui avait chargé MM. Bouvier et Delmas de rédiger une protestation contre l'association des mines de houille, M. le président a présenté au conseil le projet dont la teneur suit:

« Le conseil municipal de Montbrison, organe de l'opinion générale de ses mandants, déclare protester à l'unanimité contre l'association des mines de la Loire; il réunit ses vœux à tous ceux déjà manifestés, pour que l'autorisation légale soit refusée. Il considère que l'association houillère ne peut être qu'un malheur pour le pays; que le monopole, dont les résultats se font déjà sentir, sera la conséquence inévitable de cette association, puisque la concurrence sera devenue impossible et que la houille sera portée alors à des prix bien plus élevés, circonstances inévitables par la constitution de la société, le nombre de ses intéressés et les frais énormes qu'elle aura à récupérer.

» Le conseil municipal espère donc que cette œuvre, qui soulève tant d'opposition et menace tant d'intérêts compromis, ne s'accomplira pas, et que le gouvernement lui refusera son concours et son adhésion. »

Après cette lecture, et en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, admet le projet de protestation, décide qu'une expédition de la délibération sera adressée à l'administration municipale de Saint-Étienne, avec invitation de la joindre à la protestation du conseil municipal de cette ville.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Rambert. — Session légale du mois de février 1848. — Séance du 11 février.

Etaient présents: MM. Brazier, Coudour, Bény, Treilleur, Giraud, Martin, Cusset, Voute, Grange, Girard, Emard, Voute, Baleygnier, Barou, Crozet, maire, président, et Gérentet, secrétaire.

M. le président a fait part au conseil de l'irritation jetée dans la population par l'augmentation qu'a subie le prix du charbon, et la difficulté de s'en procurer depuis que la coalition houillère a accaparé l'exploitation des mines de Saint-Etienne.

Le conseil,

Partageant l'émotion générale,

Considérant que le monopole que s'est arrogé l'association houillère, monopole qui a eu pour résultat une augmentation énorme dans le prix du charbon, et sa rareté sur les mines de bonne qualité pour forcer le consommateur à recourir aux mines d'une qualité inférieure, tend à aggraver le malaise et le mécontentement public;

Considérant un tel accaparement comme illégal, attentoire aux droits et intérêts des consommateurs;

Proteste par la présente délibération, prise à l'unanimité, contre l'association houillère des mines de la Loire, demande avec instance sa dissolution, et prie M. le maire de transmettre copie de la présnte à M. le préfet.

Certifié conforme au registre des délibérations par nous, maire de la commune de Saint-Rambert.

Le maire, CROZET.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Villars, canton de Saint-Héand, arrondissement de Saint-Etienne (Loire).

Cejourd'hui treize février mil huit cent quarante-huit,

Le conseil municipal de la commune de Villars s'est réuni dans le lieu ordinaire des délibérations, sous la présidence de M. le maire, par suite de la convocation faite le huit courant, pour la tenue de la première session légale de la présente année.

Etaient présents: MM. Flachat, maire; Boiron, adjoint; Denis, Plotton (Antoine), Plotton (Pierre), Plotton (Claude), Verrier, Duzot et David, conseillers municipaux.

M. David a été désigné par la voie du scrutin pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le maire, interpellé sur le résultat de la délibération prise en session légale de novembre dernier, ayant pour objet la réclamation contre l'évaluation des valeurs locatives donnée en 1842 et 1843 aux propriétés bâties de la commune, et contre la formation de la Société des mines de la Loire, explique qu'il a adressé à M. le sous-préfet expédition de la délibération dont il s'agit, et qu'il y a lieu d'espérer qu'elle sera prise en considération par l'administration supérieure; il croit néanmoins utile de la rappeler par une nouvelle délibération.

Le conseil, après avoir entendu les explications de M. le maire et celles de divers membres sur la situation malheureuse des ouvriers et de la population de Villars, est d'avis, à l'exception de MM. David et Denis, qui déclarent s'abstenir, de rappeler à l'administration supérieure la délibération du 28 novembre dernier, et par celle-ci, continue à protester contre l'illégalité d'une société qui ne tend à rien moins qu'à une élévation de prix extraordinaire de la houille et à l'abaissement du salaire des ouvriers qui, dans cette commune, sont en partie sans travail.

Fait et délibéré en mairie, à Villars, les jour, mois et an susdits, et ont signé les membres présents à la séance, excepté MM. Plotton Pierre et Plotton Claude, qui ont déclaré ne savoir signer.

Pour copie certifiée conforme: *Le maire*, FLACHAT.

Cejourd'hui vingt-huit novembre mil huit cent quarante-sept, le conseil municipal de la commune de Villars s'est réuni dans le lieu ordinaire des délibérations sous la présidence de M. le maire, par suite de la convocation faite le 24 courant pour la tenue de la quatrième session légale de la présente année.

Etaient présents: MM. Flachat, maire; Boiron, adjoint; Denis, Plotton (Antoine), Plotton (Pierre), Plotton (Claude), Brun (Mathieu), Badinand, Verrier et David, conseillers municipaux.

M. David a été nommé au scrutin pour remplir les fonctions de secrétaire.

Plusieurs membres de l'assemblée font observer que depuis quelque temps la population de la commune va toujours en décroissant; qu'il serait bien d'en aviser l'administration supérieure en lui signalant d'où vient le mal; en conséquence, ils proposent de prendre à cet effet une délibération motivée.

Les membres du conseil, à l'exception de M. David, qui est d'un avis contraire à celui de la majorité, ont pris la délibération suivante:

Considérant que depuis la formation de la société de la compagnie des mines de la Loire, qui, dit-on, est en possession de la presque totalité des actions de la compagnie des mines de Villars et de la concession de la Chana, sa voisine, les travaux d'exploitation ont été dans l'une et dans l'autre en partie suspendus, de sorte que les ouvriers mineurs, qui forment la majeure partie de la population de la commune de Villars, sont aujourd'hui, les uns sans travail, les autres sans aucune ressource, ont été obligés de chercher de l'ouvrage dans les concessions dissidentes éloignées de la commune et y transférer leur domicile; cette émigration laisse beaucoup d'appartements vides, sans compter une baisse d'un tiers au moins dans les valeurs locatives encore occupées;

Considérant que la population entière, qui ne peut obtenir de houille des exploitations des mines de la concession de Villars, est obligée de payer cher et aller chercher au loin ce combustible indispensable aux besoins domestiques, et ce, grâce au monopole, que sans lui, la commune pourrait s'approvisionner sur les lieux à un prix moins élevé;

Considérant que lors du recensement des propriétés bâties, opéré en 1841 et 1843, et par suite de la décision de l'assemblée cantonale tenue à Saint-Héand, le 3 août 1843, sur les estimations des valeurs locatives présentées par M. le contrôleur des contributions directes, l'évaluation fut fixée sur des bases qui n'existent pas aujourd'hui, évaluation qui ferait imposer la commune à un chiffre d'impôt foncier et mobilier beaucoup plus élevé que celui qui doit réellement lui être appliqué.

Par ces motifs, le conseil, à l'exception de M. David, proteste contre la formation illégale de la Compagnie, *dite des Mines de la Loire*, dont le futur monopole produit déjà son effet dans la commune; le conseil est aussi d'avis d'adresser à M. le préfet une réclamation tendant à obtenir une réduction sur les évaluations arrêtées lors de l'assemblée ci-devant rappelée.

Fait et délibéré en mairie à Villars, les jour, mois et an susdits, et ont signé les membres présents à la séance, à l'exception de MM. Plotton Pierre et Plotton Claude, qui ont déclaré ne savoir signer.

Pour copie certifiée conforme.

Le maire, P.-C. FLACHAT.

Mairie de Meylieu-Montrond.

Cejourd'hui dix février mil huit cent quarante-huit,

Le conseil municipal de la commune de Meylieu-Montrond, réuni en session ordinaire, sur la convocation de M. le maire, où étaient présents: MM. Brassard, Maillon, Maisonneuve, Ronzy, Pupier, Genevey, Rigaud, Estragnat, Barrailler et Cambray, maire, formant la totalité des membres en exercice; lesquels ont nommé, à l'unanimité, M. Brassard pour remplir les fonctions de secrétaire.

Aussitôt, M. le maire, présidant l'assemblée, a ouvert la séance en ces termes:

Messieurs, vous savez par votre propre expérience les dépenses énormes que nous sommes obligés de faire lorsque nous sommes forcés d'aller à Saint-Etienne pour faire nos petites provisions de charbon. Vous savez tous que les denrées que nous y conduisons suffisent à peine pour payer notre séjour sur le plâtre ou à l'auberge, pour avoir des qualités de houilles très-inférieures, mais à un prix exorbitant.

Vous savez, Messieurs, que tous les jours vous ne pouvez recevoir chez vous tous les mendiants qui vous demandent le logement dans vos écuries et qui manquent de pain. Vous n'en serez pas surpris lorsque je vous dirai que, dans le seul bassin de Saint-Etienne, sur 69 puits ouverts, 21 seulement sont en activité; et que dans une partie de ces derniers l'exploitation est presque réduite à néant.

Le bassin de la Ricamarie est exploité de la même manière: sur 23 puits ouverts, 5 seulement sont en exploitation aux conditions de Saint-Etienne. Chaque jour, je reçois les déclarations de vols en denrées de toutes espèces de volailles, et déjà des porcs ont été enlevés des écuries. Messieurs, j'attribue ces vols au manque d'ouvrage des ouvriers occupés à extraire la houille; combien de milliers d'ouviers sans ouvrage par la fermeture des puits. Ce nombre est presque incalculable. Une partie de ces ouvriers n'osent pas aller mendier, parce que la honte ou leur âge le leur défend, et ils se livrent à l'escroquerie; d'autres; la misère leur fait quitter le domicile de famille pour avoir du pain, de là il faut donner aux uns et être pillé par les autres.

Ainsi, Messieurs, il me semble que nous devons faire entendre nos justes plaintes à l'autorité supérieure et protester, autant qu'il est en notre pouvoir, contre l'odieux monopole des mines de la Loire, et demander avec instance la dissolution de cette compagnie, qui devient le fléau de nos campagnes.

Tous les membres présents, connaissant parfaitemen l'exposé de M. le maire, sont d'avis, à l'unanimité, de demander la dissolution de cette compagnie, et qu'une copie de la présente soit envoyée de suite, par ses soins, à M. le préfet, et une au bureau du *Mercure ségusien*.

Signé au registre: Brassard, Maillon, Maisonneuve, Ronzy, Pupier, Genevey, Rigaud, Estragnat, Barrailler et Cambray, maire.

Délivré pour copie conforme au registre des délibérations. En mairie, à Meylieu-Montrond, le 14 février 1848.

Le maire, CAMBRAY.

LE CONGRÈS AGRICOLE.

La commission administrative du Congrès agricole avait annoncé l'ouverture de la cinquième session de cette assemblée pour le 24 février. Les événements politiques ayant retenu plusieurs membres chez eux, on a un instant mis en doute si la réunion

aurait lieu cette année. Mais sur l'invitation de M. Bethmont, ministre provisoire de la République, la commission administrative du Congrès a jugé utile et convenable d'assembler les délégués des sociétés d'agriculture et des comices agricoles présents à Paris, et au nombre d'environ deux cent cinquante.

La première séance a eu lieu le 29 février, sous la présidence de M. Decaze, président du Congrès, depuis la fondation, un de nos plus ardents adversaires au sein de ce Congrès et dans l'ancien gouvernement. Le Congrès a employé cette première séance tout entière à se constituer. Après une profession de foi politique en faveur du nouvel ordre de choses, M. Decaze a jugé à propos de donner sa démission, basée sur la faiblesse de sa santé, et a invité le Congrès à nommer au scrutin son président, six vice-présidents et dix secrétaires. Cette invitation à laquelle le Congrès n'avait pas été habitué dans les précédentes sessions, a été accueillie avec empressement.

Ont été élus : président, M. de Gasparin (père); vice-présidents, MM. Fouquier d'Hérouel, Dezeimeres, de Tracy, Darblay, Dupin aîné et de Caumont; secrétaires, MM. Pommier, Payen, Lefour, Elysée-Lefèvre, Desterno, Randot, de Kergorlay, Barillon, Emile Beauvais et Moll. Au point de vue de notre question, le choix de M. de Gasparin est bien préférable à celui de M. Decaze. Ce dernier est fortement intéressé dans les forges; M. de Gasparin, au contraire, est plus spécialement agriculteur, et on trouve dans son ouvrage sur l'agriculture des appréciations et des aveux très-favorables à la liberté du commerce. Parmi les autres membres du bureau du Congrès, nous citerons M. de Tracy, Desterno, de Kergorlay, comme ayant des tendances très-prononcées vers une amélioration de nos tarifs, et M. Randot, comme étant tout à fait acquis à notre cause, qu'il connaît et qu'il a déjà défendue avec une grande supériorité.

Le premier vœu du Congrès a été que demande fût faite au gouvernement provisoire d'admettre dans la commission permanente de l'organisation du travail, quelques membres du Congrès pour y représenter les ouvriers de l'agriculture, et y défendre leurs intérêts. Le bureau du Congrès portera lundi prochain ce vœu à l'Hôtel-de-Ville.

Une longue discussion a porté sur la proposition de M. Allier, demandant : 1° que l'agriculture fût largement représentée dans la répartition des fonds à consacrer à l'établissement des ateliers nationaux; 2° que le gouvernement provisoire s'occupât le plus tôt possible de l'organisation dans chaque département, ou au moins dans quelques uns d'entre eux, et sur les bases qu'il jugera convenable, des colonies agricoles d'enfants pauvres, orphelins et d'enfants trouvés. Cette proposition, vivement et habilement défendue par son auteur, a été renvoyée à la commission des vœux généraux, et le Congrès a décidé qu'elle serait prise en sérieuse considération et qu'elle serait particulièrement signalée au gouvernement.

Après un lumineux exposé de M. Wolowski et une discussion embrouillée et inintelligente sur la question du crédit agricole, le Congrès a adopté la conclusion d'un remarquable rapport qui lui avait été fait l'an dernier par M. Cieszkowski, délégué des Basses-Alpes. Cette conclusion est ainsi conçue : que le gouvernement utilise le plus promptement possible la masse des travaux et d'études que la question du régime hypothécaire a déjà fait surgir, et qu'il procède à l'amélioration de ce régime, notamment en ce qui touche les hypothèques occultes et indéterminées. Divers systèmes ont été développés. M. Raudot a simplement demandé un abaissement des droits. Selon cet agronome, le fisc est le plus grand obstacle aux prêts d'argent. Le gouvernement ne peut et ne doit pas se faire prêteur d'argent. C'est aux agriculteurs à suffire à leurs besoins par des associations volontaires et privées.

A la troisième séance, le Congrès s'est occupé d'un projet qui le passionne depuis cinq ans, la création et l'organisation des chambres d'agriculture. C'est pour ne pas laisser exprimer ce vœu que M. Decazes avait déployé sa plus grande habileté. Le rapport sur cette question a été présenté par M. Randot. A la suite de plusieurs discussions, le Congrès a adopté les vœux suivants : « Le Congrès émet le vœu qu'une chambre consultative d'agriculture soit instituée dans chaque département; qu'elle soit composée d'autant de membres qu'il y a de cantons dans le département, et des membres qui seront nommés par les associations agricoles; que dans chaque canton l'élection ait lieu par les électeurs agricoles de toutes les communes au chef-lieu du canton. »

Une vive discussion s'est élevée sur la question de savoir si l'élection se ferait à un ou deux degrés. Cette question a été mise deux fois aux voix; mais les votes ont paru chaque fois douteux ou mauvais. Le scrutin secret a donné le résultat suivant : 81 voix pour le vote simple et 78 pour le vote à deux degrés. Ce résultat a été reçu par de nombreux applaudissements.

A la quatrième séance, la discussion a été reprise sur le mode d'organisation des chambres consultatives. Nous croyons inutile d'entrer dans d'autres détails à cet égard. Disons seulement que notre collaborateur, M. Louis Leclerc, a défendu avec chaleur l'égalité des droits des ouvriers agricoles, dont le vote a pour lui autant de valeur que celui des autres agriculteurs.

LIGUE DOUANIÈRE ITALIENNE.

Voici les principales dispositions de la ligue douanière italienne :

1° L'union économique et absolue des territoires; 2° l'unité des lois douanières qui servent de base dans les relations commerciales de toute la ligne avec l'étranger; 3° l'uniformité des monnaies; 4° l'uniformité des poids et des mesures; 5° l'uniformité dans les lois pour la navigation; 6° l'uniformité des lois relatives à certains priviléges du revenu public; 7° l'uniformité dans les lois réglant la propriété industrielle, littéraire, etc.; 8° enfin l'uniformité des impôts publics, nécessaire pour régulariser avec le temps la position des producteurs. *(Corriere mercantile* de Gênes.)

PÉTITIONS CONTRE LA PROHIBITION ABSOLUE ET LES EXERCICES A DOMICILE.

Nous recevons communication d'une pétition qui se signe en ce moment dans plusieurs quartiers de Paris contre la prohibition absolue, inscrite si fréquemment dans nos lois de douane. Nous croyons que nos lecteurs seront bien aises de la connaître : elle expose la question d'une manière plus complète que nous ne l'avions vue jusqu'à présent, et elle ouvre des aperçus nouveaux.

NOTA. — Cette pétition, qui circulait dans le commerce de Paris dès le milieu de février, était adressée à la Chambre des députés. Elle nous avait été communiquée vers le 20, et nous l'avions livrée immédiatement à l'impression. Nous la donnons aujourd'hui telle qu'elle était, sans nous permettre d'y changer un seul mot. La révolution qui vient de s'accomplir ne lui a rien fait perdre de sa valeur ni de son actualité. On verra, du reste, ci-après, qu'une pétition de même nature vient d'être adressée au gouvernement provisoire de la République.

Paris, le février 1848.

Messieurs les Députés,

Les soussignés, commerçants ou fabricants de Paris, ont l'honneur de s'adresser à vous, afin que, dans votre sollicitude éclairée pour les libertés publiques, vous avisiez à la suppression de pratiques incompatibles avec une des plus précieuses de ces libertés. Nous voulons parler de la liberté du domicile, qui, dans Paris même, est exposée à de nombreuses et déplorables infractions, sous prétexte de rechercher des marchandises étrangères prohibées par la douane. Ces visites domiciliaires, exécutées sur la seule indication d'agents de la douane, avaient cessé après 1830; mais on les a reprises en 1841, et chaque jour elles deviennent plus acerbes, plus propres à répandre l'irritation. Nous pourrions signaler des circonstances où l'on a visité le lit sur lequel reposaient des femmes nouvellement accouchées. Nous devons aussi porter à votre connaissance l'extension donnée récemment à ces visites domiciliaires. Depuis quelque temps, on ne se contente plus de visiter les magasins et les appartements d'habitation des commerçants; on fait des visites chez leurs amis non commerçants, et on fouille la maison de ces derniers de la cave au grenier. C'est ainsi que, l'année passée, on a fait une descente dans un hôtel de la rue Neuve-Saint-Eustache, dont le propriétaire est lié d'amitié avec un négociant en nouveautés, sans autre motif que cette amitié. Ce fait a été dénoncé à votre tribune pendant votre dernière session, et il n'a pas été démenti.

Cependant le législateur, pensant justement que les visites domiciliaires étaient attentatoires à la liberté des citoyens, s'était proposé de les rendre rares et difficiles. Il les a entourées de formalités afin que les droits des citoyens fussent saufs. D'après les termes du Code d'instruction criminelle (art. 36, 41, 42, 47, 87, 88 et 90), une visite domiciliaire n'est légale qu'autant qu'il y a prévention positive d'un *crime ou d'un délit;* elle ne peut être faite que par le juge d'instruction; le commissaire de police n'a le droit de la faire qu'en vertu d'une réquisition spéciale et directe de ce magistrat. Le procureur du roi lui-même n'est autorisé à faire ou à ordonner de visite domiliaire que dans le cas de flagrant délit. Dans ce cas, si « la nature du crime ou délit est telle, » dit l'article 36, que la preuve puisse vraisemblablement » être acquise par les papiers et autres pièces et effets en la » possession du prévenu, le procureur du roi se transportera » de suite dans le domicile du prévenu pour y faire la per- » quisition des objets qu'il jugera utiles à la manifestation » de la vérité. » Hors du cas de flagrant délit, le procureur du roi, à moins qu'il n'en ait été expressément requis par le chef de la maison (art. 47) où le crime ou délit aurait été commis, ne peut faire ni ordonner de visite domiciliaire. Il ne peut qu'adresser un réquisitoire à ce sujet au juge d'instruction, comme à la seule autorité compétente pour cette mesure.

Voilà comment le législateur a entendu protéger la liberté du foyer domestique, considéré avec raison comme un endroit sacré. Voilà comment, dans le cas d'un meurtre, dans le cas d'un attentat contre la sûreté de l'État, le sanctuaire du foyer domestique est garanti contre toute violation arbitraire. On ne s'explique pas qu'en matière de prohibition douanière toutes ces précautions salutaires soient mises de côté. Un agent des douanes poussé, on va voir tout à l'heure par qui ou par quel mobile, va chercher un commissaire de police, et le domicile est violé sans autre formalité.

Les visites domiciliaires sur lesquelles nous appelons votre attention s'exécutent comme la sanction de la prohibition absolue prononcée par le tarif des douanes contre un grand nombre de marchandises étrangères. Ce n'est pas un fait isolé. Elles font partie d'un ensemble de mesures sur lequel nous vous supplions de réfléchir, qui nous paraissent parfaitement inutiles pour la protection de l'industrie nationale, et que vous jugerez, comme nous, nous osons l'espérer, incompatibles avec la liberté et avec la morale publique. Ces mesures consistent notamment : 1° dans la *délation soldée,* qui est devenue une profession non seulement dans les ports, mais aussi à Paris, et 2° dans un mode *tout particulier à l'administration des douanes,* en vertu duquel les employés de tout grade se partagent le produit des confiscations et amendes, sans qu'il en entre un centime au Trésor. Ces diverses mesures composent avec les visites domiciliaires un système lié, et c'est contre ce système que nous venons protester auprès de vous.

Avant d'aller plus loin, nous devons dire que l'objet contre lequel nous dirigeons ici nos efforts exclusivement, c'est la prohibition absolue avec ses conséquences directes et immédiates. La prohibition absolue contre laquelle nous nous élevons n'est point nécessaire au maintien et à la prospérité de l'industrie française; des droits que vous régleriez convenablement dans votre sagesse garantiraient suffisamment l'industrie nationale, aujourd'hui surtout qu'elle a fait tant de progrès, et qu'elle envoie toute espèce de produits au dehors, chez nos rivaux les plus redoutés eux-mêmes. Et puis, la prohibition absolue n'a pas eu pour but, dans la pensée du législateur, la protection du travail national. Quand le législateur l'a instituée, c'est un acte de guerre acharnée qu'il a entendu faire contre des nations étrangères. C'est à ce titre qu'il l'a introduite dans notre Code, à une époque d'exaltation et de déchaînement, et c'est ce qui explique qu'il l'ait accompagnée de mesures éminemment contraires à la liberté du foyer domestique et à la morale publique.

Nous vous demandons la permission d'établir ce point. Peu de mots y suffiront. Quand éclatèrent les guerres de la révolution, le mot de prohibition était à peine prononcé dans notre tarif; il n'y figurait guère que pour empêcher l'entrée de tissus en or ou argent faux, ou pour écarter des médicaments considérés comme pouvant donner lieu à des tromperies dangereuses, ou pour favoriser spécialement la construction des navires ou la fabrication de deux ou de trois articles de peu d'importance. Mais, en 1793, la France se trouva en guerre avec toute l'Europe; les passions publiques étaient violemment surexcitées. Alors, la Convention lança deux décrets, celui du 1er mars 1793, et celui du 18 vendémiaire an II, qui ont réellement inauguré la prohibition dans nos lois. Les titres sous lesquels ces décrets furent rendus et figurent au *Bulletin des lois* sont significatifs. Le premier est intitulé : *Décret qui annulle tous traités d'alliance et de commerce passés entre la France et les puissances avec lesquelles elle est en guerre, et défend l'introduction en France de diverses marchandises étrangères.* Le second a pour titre : *Décret qui proscrit du sol de la république toutes les marchandises fabriquées ou manufacturées dans les pays soumis au gouvernement britannique.* Ce dernier décret établit presque à chacun de ses articles la pénalité de vingt ans de fers. Le Directoire continue ce système d'hostilité au moyen de la loi du 10 brumaire an V, fréquemment citée encore dans le tarif actuel, et dont le titre est : *Loi qui prohibe l'importation et la vente des marchandises anglaises.* L'art. 5 de cette loi réputait anglaises, *quelle qu'en soit l'origine,* une série d'articles qui comprend la majorité des tissus et des objets usuels.

Ce sont ces diverses lois qui instituent les rigueurs antipathiques à la liberté ou à la morale, qu'on met encore en activité. Le décret du 1er mars 1793 établit la délation soldée par l'art. 5 ainsi conçu : « Tous les objets trouvés en contravention du présent décret seront vendus trois jours après » la confiscation définitivement prononcée. La moitié du pro-

» duit net des objets vendus appartiendra et sera remise, » aussitôt après la vente, à tous particuliers qui auraient » dénoncé lesdits objets ou concouru à leur arrestation. » Un autre décret du même jour appelle ces *particuliers* par leur nom : il les qualifie de *dénonciateurs*. Par euphémisme, les circulaires administratives disent aujourd'hui les *indicateurs*. La loi du 10 brumaire an V organise les visites domiciliaires par ses art. 11 et 12. Cependant elle les restreint à *tout citoyen faisant le commerce*, et elle statue qu'elles seront faites par un *administrateur municipal accompagné du commissaire du Directoire exécutif*. Le reste est venu par abus ou pendant le paroxysme du blocus continental.

Il est donc bien démontré que la prohibition, avec son escorte de mesures draconiennes, est née d'un esprit d'hostilité violente contre une ou plusieurs nations avec qui nous étions en guerre, et n'a été qu'un acte de guerre. Nous n'avons pas à examiner quelle valeur elle pouvait avoir pour le but qu'on se proposait lorsqu'on l'institua ; mais nous pensons que de nos jours elle aurait déjà dû disparaître pour faire place à un système plus intelligent, plus respectueux pour la liberté et pour la morale publique.

Les visites une fois accomplies, on procède aux conséquences non moins sommairement qu'aux visites mêmes. Un magasin de nouveautés, par exemple, étalera des marchandises qu'un agent des douanes supposera d'origine étrangère ; sur ce simple soupçon, l'on s'en empare. Six mois après, on reconnaît qu'on s'était mépris, que les marchandises suspectées d'origine étrangère étaient de production française, et on restitue au commerçant ce qu'on lui avait pris. Malheureusement, c'étaient des étoffes de printemps ou d'été ; on les lui avait saisies en mars ou avril, quand elles étaient de saison ou de mode ; on les lui remet en septembre ou octobre, quand il est impossible de les écouler. Nous demandons si, dans ce cas, il n'est pas commis un attentat contre la propriété ?

Il nous reste maintenant à vous signaler les causes, qui rendent fréquente l'espèce d'inquisition à laquelle les commerçants et les non-commerçants sont soumis pour la recherche des marchandises prohibées. La première de ces causes réside dans la délation soldée, qui est devenue une industrie, composée de gens sans aveu, mais nombreux, et qui fleurit dans nos principaux ports et à Paris. Nous espérons que vous y mettrez bon ordre, parce que vous ne voulez pas que la loi traite légèrement les principes de la morale, non plus que la liberté.

Le législateur a pensé, depuis 1830, que la loi devait cesser de commander la dénonciation, même quand il s'agit de complot contre la sûreté de l'État. On rougirait aujourd'hui de présenter des lois qui autoriseraient la délation soldée, fût-ce pour le maintien des premiers intérêts nationaux. Pourquoi donc perpétuer, en matière de douanes, la délation soldée imaginée au temps de la Terreur ? L'introduction d'un coupon prohibé de piqué ou de mérinos serait-elle un plus grand crime qu'une conspiration pour le renversement de l'État, pour la subversion de la chose publique ?

On se prévaut, il est vrai, de ce que les administrations financières, comme les contributions indirectes et les domaines, sont autorisées à solder la délation. Le fisc, dit-on, peut bien, pour se défendre, avoir recours à une offre d'argent. Mais, veuillez le remarquer, ici il ne s'agit pas du fisc. La prohibition à l'appui de laquelle est établie la délation soldée ne profite point à l'État. Elle a pu être établie par raison d'État dans un temps de guerre ; mais elle existe aujourd'hui uniquement au profit de quelques particuliers, afin qu'ils fassent payer plus cher leurs produits au public. Encore une fois, c'est préjudiciable au fisc au lieu de lui être utile. Si la prohibition était remplacée par des droits de 25 ou 30 p. %, ces droits entreraient au Trésor ; aujourd'hui, ils entrent dans la poche des contrebandiers. C'est donc exclusivement dans un intérêt privé que le commerce est molesté, que les citoyens, commerçants ou non, sont soumis à des avanies, et que la morale est outragée. Et, nous l'avons dit, en substituant des droits déterminés à la prohibition, l'on assurerait à l'industrie nationale telle protection qu'on voudrait.

Ensuite, s'il est vrai que pour protéger les intérêts du Trésor on ait cru devoir introduire la délation soldée dans les lois relatives aux contributions indirectes et aux domaines, il n'est pas moins vrai qu'elle est aujourd'hui tombée presque complétement en désuétude dans l'une et l'autre de ces administrations. La morale publique et le bon sens des administrateurs tant supérieurs que locaux en ont fait justice. Les contraventions découvertes par la dénonciation salariée ne sont plus que de rares exceptions dans les domaines et les contributions indirectes ; c'est le contraire dans la douane. Par le concours de plusieurs circonstances, la dénonciation est restée une institution activement organisée à côté de la douane, dans les ports, ainsi qu'à Paris et à Lyon. Ceci est un point de fait. Ces dénonciateurs s'introduisent chez les commerçants, s'efforcent de capter ou d'acheter la confiance des employés et des domestiques pour leur faire dire si des chefs de maison n'ont pas des cachettes où ils recèlent des marchandises prohibées. Nous pourrions citer de tristes exemples de ces essais de séduction.

A cette occasion, nous vous ferons remarquer, messieurs les députés, que l'*exercice* auquel sont soumis les débitants de boissons n'a rien de commun avec les visites domiciliaires dont il s'agit ici. L'*exercice* est motivé par l'intérêt réel ou supposé du Trésor public. L'intérêt du Trésor n'est pour rien dans les visites domiciliaires. Ainsi, on peut supprimer ces visites domiciliaires sans qu'il en résulte rien contre l'*exercice*. Veuillez aussi prendre en considération une autre différence bien essentielle. L'*exercice* qui met la liberté du domicile à la discrétion des agents du fisc, n'atteint qu'une classe déterminée et restreinte de personnes qui s'y sont résignées d'avance en embrassant la profession de débitant de boissons. Les visites domiciliaires à propos de prohibition, d'après ce qui se fait aujourd'hui à Paris, atteignent tout le monde. Il n'y a pas dans Paris un chef de maison, un père de famille, qui ne soit exposé à une de ces descentes, depuis qu'on s'est mis à les étendre aux particuliers non commerçants, sous prétexte qu'ils pourraient être amis de quelque commerçant.

L'*exercice* lui-même a été envisagé par l'autorité comme une atteinte au droit des citoyens : aussi, s'est-on appliqué à le restreindre de plus en plus. On l'a supprimé dans la plupart des villes de quelque importance. A Paris, dès l'origine, par une exception spéciale fort bien entendue, on a jugé qu'il était d'ordre public de s'en abstenir. Par quelle contradiction ne s'est-on plus souvenu, en matière de prohibition, des excellentes raisons politiques qu'on avait eues pour cette suppression de l'exercice dans la capitale ?

L'âpreté et la fréquence des visites domiciliaires ont une autre cause qu'il nous est pénible de signaler ; mais c'est un devoir que nous remplissons auprès de vous, Messieurs les Députés ; ce sont des abus graves dont nous vous demandons le redressement ; il faut bien que nous vous les fassions connaître. Dans les contributions indirectes, quand une contravention a été découverte, une amende est prononcée, mais ce sont les employés saisissants qui seuls y participent. Les chefs qui ont à prononcer sur la quotité de l'amende, n'en reçoivent aucune parcelle. Dès lors rien ne s'oppose à ce qu'ils se prêtent à des transactions amiables qui tempèrent la sévérité des lois fiscales. Dans les douanes, au contraire, les employés supérieurs étrangers à la saisie, les inspecteurs, receveurs, directeurs, sur le rapport desquels l'amende se règle, ont tous une part. Il n'en faut pas davantage pour fausser leur position. Et c'est ainsi que, malgré les recommandations de l'administration centrale qui les exhorte à la conciliation, la loi est souvent appliquée d'une manière que le commerce juge vexatoire. Sous l'empire, la loi avait attribué une part de prise aux employés supérieurs des contributions indirectes. On s'aperçut bientôt que cette participation offrait de grands inconvénients, et la loi du 28 avril 1816 la supprima.

Dans les contributions indirectes, les employés qui constatent la contravention n'ont eux-mêmes une part d'amende que dans certains cas spécifiés. Dans beaucoup de cas, dans tout ce qui concerne les brasseries, par exemple, ils ont cessé de rien recevoir. De même, dans plusieurs circonstances relatives aux vins et aux eaux-de-vie. Les intérêts du Trésor cependant ne semblent pas compromis dans cette administration, et les plaintes que faisait entendre autrefois le public ne se répètent pas. On se demande pourquoi le même progrès ne serait pas étendu à la douane.

Dans les contributions indirectes, une part du produit net des amendes et des confiscations, le quart est versé au Trésor, et rentre dans les ressources générales : un autre quart est spécialement affecté à la Caisse des retraites. Dans les douanes, le Trésor n'a rien, et la Caisse des retraites ne reçoit qu'un sixième. Nous demandons si c'est ainsi qu'en entend que les visites domiciliaires et tout ce qui s'ensuit a pour objet de maintenir les droits du fisc.

C'est avec confiance, Messieurs les Députés, que nous appelons votre attention sur ces faits. Nous espérons que vous jugerez qu'ils sont dommageables pour la liberté et pour la morale publique, vexatoires pour les citoyens, et superflus pour la défense de l'intérêt public. Nous osons compter que, par la suppression des prohibitions, par leur remplacement au moyen des droits qui vous paraîtront convenables, vous accorderez à la liberté et à la morale la protection qu'elles n'attendront jamais de vous en vain, et que vous ferez rentrer l'administration des douanes dans les limites que purent seulement lui faire transgresser des passions publiques ardentes alors, éteintes aujourd'hui. Nous croyons avoir établi que les vexations dont nous nous plaignons n'existent plus aujourd'hui que pour la satisfaction d'intérêts privés, qu'il est aisé de garantir autrement, et nous protestons contre toute satisfaction semblable qui continuerait d'être donnée à des intérêts privés, en nous fondant sur ce qu'on n'oserait point protéger de la sorte les plus grands intérêts de l'État.

En accueillant favorablement notre prière, Messieurs les Députés, vous vous conformeriez à l'opinion d'un des hommes qui ont le mieux connu l'industrie française et que l'on cite parmi les partisans les plus illustres du système de protection. Nous voulons parler de Chaptal. Voici ce qu'il disait, en 1819, dans son ouvrage sur l'*industrie française* (tom. II, page 454) :

« L'Angleterre a adopté le système des prohibitions, et, » en le maintenant, quoique la prospérité de ses fabriques » ne doive pas lui faire craindre la concurrence, elle a forcé » les autres nations à l'imiter. Cette conséquence était si naturelle qu'elle aurait pu être prévue.

» Si l'Angleterre changeait de système, et qu'elle admît, » moyennant des droits modérés, les produits fabriqués et » les productions territoriales du reste de l'Europe ; si elle » traitait toutes les nations à l'égal l'une de l'autre, les relations commerciales ne tarderaient pas à se rétablir, les » murs de séparation qui isolent les peuples tomberaient, et » le commerce redeviendrait ce qu'il doit être, un échange » libre de produits entre les nations.

» Lorsque l'Angleterre suivra ces principes, et qu'elle cessera de prohiber nos dentelles, nos soieries, etc., et d'imposer nos autres produits fabriqués à des droits énormes ; » lorsqu'elle admettra nos vins aux mêmes conditions que » ceux du Portugal, la France pourra de son côté abandonner le système de prohibition, et l'on ne sentira le besoin » de recourir à ce régime que dans les seuls cas, désormais » assez rares, où il s'agit d'établir, de consolider un genre » d'industrie qui, dans son enfance, ne peut pas encore » lutter contre une industrie étrangère qu'elle cherche à » imiter. »

Les conditions que Chaptal indiquait pour l'abolition de la prohibition sont remplies aujourd'hui. L'Angleterre a *cessé de prohiber nos dentelles, nos soieries, etc.* ; elle reçoit en franchise entière nos tissus de coton et de laine ; elle ne soumet plus nos bronzes qu'au droit de 10 %, nos soieries qu'au droit de 15 %. Elle admet nos vins *aux mêmes conditions que ceux du Portugal*. Toutes nos industries sont infiniment plus fortes aujourd'hui qu'en 1819, et il n'en est pas une à qui ce ne fût faire injure que de dire qu'elle est *dans son enfance*. Nous ne voyons pas ce qu'il serait possible de demander de plus pour introduire dans nos lois le changement que nous avons pris la liberté de vous indiquer.

Recevez, Messieurs les Députés, l'assurance de notre respect.

(Suivent les signatures.)

Voici maintenant ce que nous lisons dans un journal quotidien, du 2 mars :

« Aujourd'hui, à deux heures, une colonne de citoyens, la plupart revêtus de l'uniforme de garde national, s'est présentée à l'Hôtel-de-Ville pour y déposer entre les mains du Gouvernement provisoire une pétition réclamant l'abolition de l'exercice à domicile. Cette pétition a reçu le meilleur accueil. En apprenant les motifs qui avaient dicté la pétition qui leur était présentée, les membres du Gouvernement provisoire ont spontanément déclaré que l'abolition de cet exercice vexatoire et humiliant pour les citoyens était dans la pensée de tous, et que déjà une motion avait été faite à cet égard. Néanmoins, comme le gouvernement nouveau ne peut en un jour faire disparaître les vestiges de l'ancien régime et réorganiser les services publics, le Gouvernement provisoire engage les citoyens commerçants à prendre patience quelques jours encore, leur promettant de s'occuper au plus tôt de la question qui leur a été soumise. »

LE RÉDACTEUR EN CHEF GÉRANT : CH. COQUELIN.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cᵉ, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE

N° 15 — 2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 12 MARS 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

AVIS.

L'Association pour la liberté des échanges tiendra une séance publique le mercredi 15 de ce mois, à sept heures et demie du soir, rue et salle Montesquieu. Les lettres de convocation seront délivrées gratuitement, comme d'usage, aux bureaux de l'Association, rue de Choiseul, n. 8.

PARIS, 11 Mars.

A NOS AMIS DES DÉPARTEMENTS.

L'Association pour la liberté des échanges a fait afficher sur les murs de Paris le placard suivant. Nous prions nos amis des départements de suivre son exemple, en faisant afficher un placard semblable dans leurs arrondissements respectifs. Aujourd'hui plus que jamais, il importe d'appeler l'attention des classes ouvrières sur leurs intérêts véritables, qu'on est trop porté à oublier.

ASSOCIATION POUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

SUBSISTANCES PUBLIQUES.

LA VIE A BON MARCHÉ.

Toute cherté factice des subsistances est un malheur public.

Tout ce qui, dans nos lois fiscales et dans nos lois de douanes, tend à enchérir le pain et la viande doit en être effacé sans retard.

Le travailleur, lorsque la viande est exclue de sa nourriture, ne peut réparer ses forces, et il ne produit pas ce qu'il produirait s'il s'alimentait mieux. Il en souffre dans son salaire, il en souffre dans sa santé ; la Patrie en souffre avec lui. Il y a pourtant en France quinze millions de personnes qui ne mangent de la viande que par hasard; un nombre presque égal n'en a qu'une ration insuffisante. La ration moyenne d'un Anglais est double de celle d'un Français, et celle d'un citoyen libre des États-Unis double de celle d'un Anglais.

Les Gouvernement qui ont aimé le peuple ont aboli toute espèce de droits à la frontière et à l'intérieur sur les denrées alimentaires. L'Assemblée nationale de 1789 abolit tous les droits de douane sur le bétail et sur les salaisons. La République française corrobora ce système patriotique. Ce fut sous la Restauration qu'une pensée de privilége fit établir des droits sur le bétail et sur les viandes salées. L'ancien régime lui-même s'était constamment abstenu de frapper le blé d'un droit de douane. Cette œuvre d'iniquité, accomplie en 1819, subsiste encore ; il est temps qu'elle disparaisse de nos lois. La main d'un législateur des États-Unis se sécherait plutôt que de signer une loi qui enchérirait la viande ou le pain. En Angleterre même, des lois semblables viennent de tomber devant le cri unanime de la nation.

La République française ne peut refuser aux travailleurs français ce que l'aristocratie britannique a été forcée d'accorder aux ouvriers de la Grande-Bretagne.

CHRISTIANISME ET LIBRE-ÉCHANGE.

Nous avons bien des fois exprimé cette pensée, que les journaux se proclamant les défenseurs des intérêts populaires ne pouvaient pas sans inconséquence repousser nos doctrines ni leur application. En effet, rendre la vie à bon marché, abaisser le prix des subsistances et des matières premières du travail, n'est-ce pas favoriser surtout la classe ouvrière, la classe qui gagne son pain quotidien à la sueur de son front?

Mais, si nous avons toujours dû compter sur l'appui du véritable esprit démocratique, nous n'étions pas moins fondés à regarder l'esprit religieux comme notre auxiliaire naturel. Ce dernier ne tend-il pas à établir ici-bas, au nom de décrets émanés de l'intelligence divine, une solidarité fraternelle entre tous les hommes, et ne fait-il pas un devoir aux puissants et aux heureux de la terre d'améliorer le sort de leurs frères, dont la souffrance est le partage?

Il nous était donc permis de penser qu'un jour viendrait où le clergé français, imitant un exemple que fournissent les annales de la ligue anglaise, ou mieux encore, s'inspirant des tendances qu'a manifestées par un acte récent le vénérable chef de la chrétienté, joindrait sa voix à la nôtre pour obtenir que notre pays jouisse enfin des bienfaits de la liberté commerciale.

Notre espoir vient d'être confirmé par un prélat éminent, M. l'archevêque de Paris. Dans un mandement fort étendu qu'il vient de publier, M. l'archevêque signale l'égoïsme comme s'étant opposé, dans ces derniers temps, au développement de plusieurs libertés importantes, et il ajoute : *l'égoïsme n'a pas été moins funeste aux libertés commerciales*.

En ce peu de mots se trouve parfaitement apprécié l'unique obstacle qui s'oppose au succès de nos efforts. Oui ! l'égoïsme est notre unique adversaire ; mais c'est en vain qu'il se déguise et prend successivement le masque du patriotisme et de la philanthropie ; il ne prévaudra pas longtemps contre la loi de la justice, de l'humanité et de la religion.

LE LIBRE-ÉCHANGE DANS LA COMMISSION POUR LES TRAVAILLEURS.

M. Peupin, ouvrier horloger, membre du conseil d'administration de l'association pour la liberté des échanges, vient d'être nommé délégué près la commission de gouvernement pour les travailleurs. C'est dans une réunion tenue par les ouvriers horlogers, dans une des salles du Conservatoire des arts et métiers, qu'a eu lieu l'élection de notre collègue. Après avoir hautement manifesté ses sympathies pour la liberté commerciale, et avoir fait ressortir l'heureuse influence qu'exercerait le triomphe de nos doctrines sur l'amélioration du sort des ouvriers, M. Peupin, sur 212 suffrages exprimés, en a obtenu 211. Le jour n'est pas loin, nous l'espérons, où le plus grand nombre des travailleurs comprendront, ainsi que l'ont compris les ouvriers horlogers, qu'ils doivent nous compter parmi les plus zélés et les plus utiles défenseurs de leurs intérêts.

LE TRAVAIL.

Le travail ! voilà la grande question à l'ordre du jour.

Il y a quelque temps, lorsque les économistes s'efforçaient d'appeler l'attention du public sur les grands intérêts du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, de la marine marchande, du travail enfin et de la rémunération du travail, on leur reprochait gravement d'être des matérialistes, de s'absorber dans des questons de pot-au-feu, et de ne rien comprendre aux intérêts moraux des nations.

Au dire de nos profonds moralistes, commerce, industrie, travail, prospérité, richesse, tout cela n'était rien; tout cela ne devait occuper qu'une bien faible place dans les préoccupations du peuple et n'était pas même digne des méditations des publicistes. Ce qui importait à leurs yeux, c'était la fixation de certains principes nuageux de conduite politique ; ou bien la solution des questions extérieures, questions qui renaissaient toujours pour l'agrément des orateurs dont l'inépuisable faconde s'exerçait là tout à son aise ; ou bien encore, et surtout, la question des portefeuilles sans cesse débattue entre messieurs tels et tels.

Mais une révolution s'est faite qui a mis chaque chose à sa place. Toutes ces questions gravement puériles, si pompeusement décorées du nom de questions politiques et morales, sont rentrées dans l'ombre qui les réclamait. Du jour au lendemain elles sont tombées dans l'oubli. La grande voix du peuple s'est fait entendre, et chacun répète aujourd'hui après elle : le travail ! le travail !

Ce n'est pas nous qui nous plaindrons de ce changement que nous avons sans cesse appelé de nos vœux. Ces intérêts matériels, dont on fait si quelquefois dans le petit cercle des heureux de la terre, ont toujours été à nos yeux les intérêts permanents des peuples. Sans méconnaître l'importance des questions vraiment politiques, c'est-à-dire de celles qui ont un but sérieux, et au bout desquelles nous apercevons autre chose que la satisfaction des ambitions personnelles ou des calculs égoïstes, nous disons que la question du pot-au-feu, comme on l'appelle, est la première entre toutes, parce que de là dépend l'existence même d'un grand nombre d'hommes, le bien-être des masses, et en fin de compte, la prospérité des nations.

Mais pour que cette nouvelle tendance des idées porte les fruits qu'on a le droit d'en attendre, il ne faut pas qu'elle soit détournée de ses voies ; il faut enfin qu'elle aboutisse promptement à des résultats sérieux et vraiment pratiques.

On sait ce que nous pensons de toutes ces vaines théories d'organisation du travail qui ont fait explosion dans le monde depuis tantôt dix-huit à vingt ans. Elles sont à nos yeux, non pas des utopies, dans le sens qu'on attache ordinairement à ce mot, mais des erreurs graves procédant essentiellement d'un principe faux. Elles partent toutes de cette donnée première, qu'avec la liberté il ne peut y avoir dans l'industrie qu'anarchie, désordre, confusion, chaos. Nous pensons, nous, que sous le règne de la liberté, et surtout d'une liberté véritable, l'industrie a une organisation naturelle, la seule rationnelle, la seule possible; organisation admirable d'ailleurs, fort supérieure à celles qu'enfante l'imagination des utopistes, qui procède du lent travail des siècles, et qu'on peut considérer comme l'œuvre sainte de l'humanité et de Dieu.

Nous savons, en outre, que de cette organisation naturelle de l'industrie dérivent des lois inflexibles contre lesquelles on ne se heurte pas impunément ; que toute tentative faite par les pouvoirs publics pour violer ces lois naturelles, ou pour en détourner le cours, aboutit infailliblement à un désordre, et que

c'est de là précisément que sortent la plupart des maux trop réels dont notre société se plaint. Eh! comment pourrions-nous oublier ces vérités si simples, nous qui faisons profession de cultiver l'économie politique, qui n'est pas autre chose, au fond, que l'étude et la connaissance de ces mêmes lois?

Partant de là, nous pourrions affirmer d'avance, sans crainte d'être démentis par l'expérience, que tous ces essais d'organisation du travail dans lesquels on se jette aujourd'hui tête baissée, n'aboutiront qu'à une désorganisation trop réelle; qu'ils enfanteront d'abord de graves désordres, et que, poussés trop loin et avec une persévérance trop aveugle, ils pourraient, à la fin, conduire à une anarchie véritable, à la confusion et au chaos.

Mais sans nous étendre longuement sur ces considérations générales, contentons-nous de quelques réflexions fort simples.

De tous ces théoriciens de l'organisation du travail, il n'y en a pas un qui n'avoue que ses plans, si merveilleux qu'ils soient, ne sont pas encore arrivés à la maturité. L'édifice est admirable, mais il y manque encore ou le couronnement ou la base. Eh bien! qu'ils se retirent à l'écart pour achever de mûrir ces plans dans le silence, et qu'ils laissent le champ libre, en attendant, à ceux qui ont à proposer des améliorations toutes prêtes.

Les améliorations à proposer immédiatement sont en grand nombre, toutes de nature à favoriser à la fois le travail et la rémunération du travail. Elles sont d'ailleurs d'une réalisation fort simple, puisqu'il s'agit seulement de lever les obstacles que nos lois actuelles opposent au développement spontané de l'activité humaine, ou d'alléger les charges que ces mêmes lois font peser directement sur le travail.

Vient d'abord le retrait des restrictions douanières, qui empêchent les travailleurs de se pourvoir au meilleur marché possible des objets de leur consommation usuelle. C'est la question de *la vie à bon marché*; question plus grave qu'on ne le pense, et dans laquelle on reconnaîtra à la fin que toutes les autres se résument. Cela ne tend pas directement, dira-t-on, à résoudre le grand problème du travail. Nous croyons le contraire; mais on conviendra du moins que cela touche essentiellement au problème non moins intéressant de la rémunération du travail; car enfin, l'abaissement du prix des subsistances équivaut bien sans doute à un exhaussement des salaires.

Vient ensuite l'abaissement ou la suppression des droits sur les matières premières de l'industrie. Ici nous abordons le problème face à face et nous le résolvons directement. Comment concevoir, en effet, que le travail prospère, que son rayon s'étende, dans un pays où les lois renchérissent à plaisir toutes les matières premières qu'il met en œuvre et tous les instruments qu'il emploie? Abaisser le prix des matières premières, ou plutôt retirer les lois qui exhaussent ce prix d'une manière factice, c'est à coup sûr favoriser le travail industriel, ou le bon sens, d'accord avec la science, est en défaut.

Il y a un autre moyen non moins efficace de favoriser le travail; c'est d'alléger les charges qu'il supporte dans l'intérêt du fisc. Dégrevez les impôts, et vous serez étonnés des résultats merveilleux que vous aurez obtenus sans effort; et ce n'est pas en ce sens seulement que le travailleur aura, comme contribuable, de moindres sacrifices à faire, mais encore en ce que le travail s'accroîtra par l'extension même de la consommation.

En veut-on un exemple? Que l'on considère seulement ce qui s'est passé depuis la dernière révolution. De tous les impôts qui nous écrasaient, un seul, le moins fort de tous, est tombé, l'impôt du timbre sur les écrits périodiques, et déjà ce faible allégement a porté d'heureux fruits. Au lendemain de la révolution, le timbre étant supposé aboli, une foule de nouvelles feuilles surgissent, fournissant tout à coup une ressource utile à un grand nombre d'ouvriers sans emploi. Bientôt après, le Gouvernement annonce l'intention de maintenir cet impôt, et à l'instant ces mêmes feuilles disparaissent. Enfin le timbre est définitivement abandonné, et les publications recommencent de plus belle, plus actives même qu'auparavant.

Par ce qu'a produit l'abrogation d'un impôt si peu important pour le Trésor, on peut juger de la masse de travail qui serait instantanément créée par la suppression d'autres impôts plus lourds.

Mais qui ne voit que pour diminuer l'impôt il faut de toute nécessité simplifier les services? Il faut tendre à resserrer l'action du gouvernement dans la limite de ses attributions véritables. Là est la voie unique des dégrèvements sérieux. Or, cette simplification des services s'accorde merveilleusement avec le système fécond de la liberté du travail; elle en est même une condition nécessaire. Elle est, au contraire, parfaitement incompatible avec le système de réglementation ou d'organisation du travail que les fabricants de théories tendent à faire prévaloir en France.

CONGRÈS AGRICOLE.

Nous continuons le compte-rendu sommaire des séances du Congrès d'agriculture.

Dans notre dernier numéro, nous avons parlé des quatre premières séances. Dans la cinquième séance, le Congrès a discuté un plan d'organisation du service médical dans les campagnes. La dissertation des honorables membres qui ont pris la parole a été, en général, des plus nuageuses, et parfois des plus bouffonnes. Nous avons eu lieu de constater jusqu'à quelle puérilité peut conduire la *réglementomanie*. Le docteur Loreau nous a surtout fort amusés par son plan et ses prétentions, tellement exagérés que le Congrès, qui est une des assemblées les plus réglementaires que nous ayons vues, n'a pas pu les entendre développer *in extenso*. Finalement, le Congrès a conclu qu'il ne concluait rien. A la bonne heure! Cela vaut mieux que la seringue cantonale qu'on voulait demander à M. Bethmont, ministre du commerce et de l'agriculture.

La sixième séance a été consacrée au régime des eaux. Après une discussion à laquelle ont pris part plusieurs délégués, le Congrès a persisté dans ses vœux de 1847, portant que le curage et le redressement des cours d'eau non navigables ni flottables, le dessèchement des marais, mares et flaques d'eau soient laissés à la diligence de syndicats fondés par les intéressés; et que les eaux du domaine public qui ne sont pas nécessaires à la navigation soient mises à la disposition des arrosants. Le Congrès a en outre recommandé au Gouvernement l'établissement général des syndicats, et une nouvelle législation sur les étangs. Enfin, il a sacrifié à l'entraînement du moment, et a réclamé pour l'agriculture sa part d'*ateliers nationaux*; ateliers qui seraient affectés à des travaux d'irrigation, de dessèchement et d'assainissement.

La question des biens communaux a occupé la septième séance. Le Congrès n'en veut la vente que pour des besoins urgents; il demande l'interdiction de tout partage; il réclame la mise en culture et l'amodiation à longs termes.

Dans les autres séances, le Congrès a voulu aussi s'occuper de l'*organisation du travail*, question on ne peut plus soluble selon M. Dezeimeris, un de nos plus chauds adversaires.

Les organisateurs avaient convoqué l'arrière-ban de leurs amis, et la discussion a été fort animée. M. Considérant y est venu commander ses troupes en personne et prêcher, malheureusement avec son talent ordinaire, la triste et fausse thèse de l'antipathie du travail et du capital. « La propriété, a-t-il dit, est à la société actuelle ce que la noblesse, avant 1789, était à la société d'alors. »

Après des réclamations, des assertions et des protestations plus ou moins raisonnables, intelligentes ou passionnées, le Congrès choisit au milieu d'un déluge de propositions les suivantes :

1° Que le travail auquel l'ouvrier a droit, quand l'entreprise particulière ne le lui procure pas, soit organisé de manière à être utile aux intérêts de l'agriculture; — 2° que le gouvernement n'intervienne pas directement entre le chef et l'ouvrier; mais qu'il établisse dans les domaines nationaux et les fermes-écoles des associations fondées sur le principe d'une part proportionnelle à répartir entre le capital, l'intelligence et le travail, afin d'expérimenter les divers systèmes; faire connaître celui qui pourrait servir de modèle, et préparer une amélioration réelle à la condition des travailleurs et à l'accroissement de la production agricole; — 3° que, dans les campagnes, les individus *des deux sexes* soient éclairés et moralisés par l'instruction gratuite donnée sur une vaste échelle.

Le Congrès s'est séparé après ce douloureux enfantement. Que Dieu nous le ramène, M. Decaze n'aidant plus, ayant beaucoup oublié et beaucoup appris sur les intérêts de l'agriculture, qu'il a la prétention de représenter.

Le Congrès s'est rendu en corps à l'Hôtel-de-Ville pour demander au Gouvernement provisoire deux choses : l'organisation de l'agriculture, et la nomination de quelques membres du Congrès dans la commission de l'organisation du travail. Par la formule pompeuse d'organisation de l'agriculture, le Congrès entend simplement la création de chambres consultatives. M. Crémieux leur a répondu quelques généralités aimables et leur a fait crier : Vive la République!

Le Congrès a nommé, pour siéger au Luxembourg et organiser le travail agricole en France, MM. Dezeimeris et Godelle, qui seront suppléés par MM. Fouquier d'Hérouel et Romanet : tous, sauf M. Godelle, que nous n'avons pas l'honneur de connaître, sont protectionistes *endurcis*.

ROUERIE DU COMITÉ PROTECTIONISTE.

Le comité protectioniste de Paris vient d'adresser à M. le ministre du commerce une longue lettre, dont l'objet est énoncé dans le premier paragraphe de la lettre, ainsi conçu :

« Le hasard nous fait connaître qu'un imprimeur sur étoffes vous demande l'autorisation d'introduire d'Angleterre des cachemires d'Écosse pour les imprimer dans ses ateliers, et les réexporter. »

Le comité proteste naturellement contre une réclamation semblable, et invite instamment le ministre à la repousser sans examen.

Nous releverions à peine un fait semblable, qui n'a rien que de très ordinaire, car il est de l'essence du comité protectioniste de résister à toute facilité réclamée par l'industrie ou le commerce, de quelque nature qu'elle soit. Mais il y a à signaler ici une finesse ou une rouerie, dont ce comité prend de plus en plus l'habitude.

A l'en croire, *le hasard* seul lui aurait fait connaître qu'un imprimeur sur étoffes, *un seul*, entendez-vous, réclame la faculté d'introduire des tissus étrangers en franchise, pour les imprimer et les réexporter. S'il en était ainsi, le comité connaîtrait bien mal ses affaires intérieures et les débats qui s'agitent dans son propre sein.

Le fait est que la facilité dont il s'agit a été réclamée, non pas par un seul imprimeur sur tissus, mais par un très grand nombre, et notamment par tous les imprimeurs de Mulhouse.

Ce qui est encore un fait, fait extraordinaire selon nous, mais trop réel, c'est que ces mêmes imprimeurs sont membres de l'association dite *pour la défense du travail national*, et par conséquent associés du comité; qu'ils ont consigné leurs réclamations dans un rapport adressé le 5 janvier dernier au comité constitué à Mulhouse, et qui n'est autre chose qu'une branche du comité parisien. A qui persuadera-t-on que ces messieurs de Paris n'aient aucune connaissance d'une réclamation formée par une fraction si notable des leurs, et adressée à un comité qui les représente directement dans une de nos principales villes industrielles?

Lors donc que le comité de Paris avance qu'un seul imprimeur a réclamé la facilité dont il s'agit, et que le hasard seul lui a fait connaître l'existence de cette réclamation, nous n'hésitons pas à dire qu'il trompe sciemment le ministre du commerce et le public.

Tout cela répond parfaitement, du reste, à ce que nous disions dernièrement du besoin que ce comité éprouve de faire illusion sur l'étendue de ses forces et de dissimuler au public ses déchirements intérieurs. Il aura beau faire cependant, il n'échappera pas à la dissolution prochaine qui le menace.

CE QU'A FAIT LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — CE QU'IL AURAIT DU FAIRE.

Il y a quinze jours les socialistes en étaient encore à tracer sur le papier leurs plans d'organisation du travail; aujourd'hui, par un coup merveilleux de la fortune, ils sont arrivés d'un seul bond à la direction des affaires, et ils peuvent faire passer leurs théories dans la pratique. Nous avons un ministère du progrès et de l'organisation du travail, et c'est à M. Louis Blanc qu'a été confié ce nouveau département. Il faut le dire, nos organisateurs n'ont pas perdu de temps; nous avons vu paraître coup sur coup trois ou quatre décrets destinés à réglementer, soit le travail, soit le

crédit. Le Gouvernement s'est d'abord engagé à fournir du travail à tous les ouvriers de France; il a décrété ensuite la réduction à dix heures de la journée du travail; puis l'organisation d'ateliers nationaux, et enfin la création de comptoirs d'escompte aux frais de l'État, des villes et des particuliers.

Toutes ces mesures, qui impliquent l'intervention universelle de l'État dans les affaires du commerce et de l'industrie, nous paraissent, disons-le franchement, déplorables. Qu'arrivera-t-il, par exemple, si les ouvriers prennent au sérieux la promesse que le Gouvernement leur a faite de leur garantir du travail? Inévitablement qu'ils se porteront en masse à l'Hôtel-de-Ville le jour où le travail viendra à manquer, et qu'ils sommeront le Gouverneuent de tenir sa promesse. Mais cette promesse imprudente, comment pourra-t-on la tenir? On ouvrira des ateliers nationaux! soit; nous ne demanderions pas mieux si les ateliers nationaux devaient atteindre le but, s'ils devaient être pour l'ouvrier une source inépuisable, de travail et surtout de salaire. Mais, hélas! n'est-ce point là un véritable rêve! Avec quoi seront fondés les ateliers nationaux? avec les capitaux de la nation, avec le produit d'un impôt levé sur les contribuables, cela va sans dire. Or, ces capitaux que l'impôt enlève aux particuliers, ils ont leur rôle, leur fonction dans la société; ils servent, soit à alimenter des entreprises déjà existantes, soit à en préparer de nouvelles, ou bien encore ils servent de fonds de consommation à une foule d'hommes industrieux. Toutes ces fonctions utiles cesseront nécessairement d'être remplies aussitôt que les capitaux requis pour la fondation des ateliers nationaux passeront des poches des contribuables dans les caisses du fisc. Il y aura alors diminution de toute la quantité de travail que mettent en œuvre les capitaux absorbés par l'impôt. Pour que les ateliers nationaux présentent un avantage réel à la classe ouvrière, il faudra nécessairement qu'ils lui fournissent une quantité de travail supérieure à celle-là; mais la chose est-elle possible? N'oublions pas qu'avant d'arriver aux ateliers nationaux, les capitaux enlevés aux contribuables auront à subir le décompte des frais de perception. N'oublions pas non plus que toujours, les ateliers du Gouvernement ont donné un produit moindre que ceux des particuliers. On peut donc affirmer que bien loin d'augmenter la quantité de travail disponible dans le pays, l'établissement des ateliers nationaux aura pour résultat inévitable de la réduire. Comment donc le Gouvernement tiendra-t-il sa promesse de *garantir du travail* à tous?

Il y aurait beaucoup à dire aussi sur la limitation forcée des heures de travail; mais déjà le bon sens des ouvriers commence à faire justice de cette mesure non moins imprudente que l'autre. Les ouvriers *décatisseurs*, que la nature même de leurs travaux oblige à demeurer à l'ouvrage pendant dix-huit heures, ont réclamé contre le décret; d'autres catégories d'ouvriers, dont les travaux sont compromis, imiteront probablement cet exemple, et le malencontreux décret finira par tomber en désuétude.

En attendant, toutes ces fausses mesures économiques, portent l'alarme dans l'industrie et découragent le travail. Combien le Gouvernement provisoire aurait été mieux avisé s'il avait adopté un programme économique au lieu d'un programme socialiste, un programme de liberté, au lieu d'un programme de réglementation! s'il avait, par exemple, décrété d'urgence la libre entrée de toutes les denrées alimentaires, des céréales, des bestiaux, des salaisons, l'abaissement des droits qui pèsent sur les matières premières et la levée des prohibitions! En agissant ainsi, en donnant au peuple la subsistance et les moyens de travail à bon marché, il aurait amélioré sensiblement et *instantanément* la condition des masses, sans compromettre aucun intérêt, et sans obérer le trésor! Malheureusement, le vent souffle aujourd'hui du côté de l'organisation du travail! Il faut bien céder un peu à la passion du moment. Quand l'expérience aura montré que cette passion-là n'aboutit à rien de bien, on en reviendra probablement au sens commun, et alors la liberté aura son tour.

ORGANISTION DU TRAVAIL.

On lit dans la *Gazette administrative* :

Le Gouvernement provisoire ne promet-il pas plus qu'il ne pourra tenir, dans cette grande question dont la solution tend à améliorer le sort de l'ouvrier? Il ne suffit pas de recevoir le pauvre sous les lambris dorés du Luxembourg, ce qui est peu en rapport, suivant nous, avec la simplicité républicaine; il faut améliorer réellement sa position. Mais comment se produira cette amélioration? Hâtons-nous de le dire: il faut combiner quatre intérêts indissolubles, celui du propriétaire qui produit les matières premières, celui du fabricant, celui de l'ouvrier et celui du consommateur. Traiter de l'intérêt séparé de l'un ou de l'autre, c'est ne rien faire, c'est préparer la plus cruelle déception.

Qu'on ne dise donc pas : *l'ouvrier ne travaillera que dix heures, et il gagnera tant par jour*, tant qu'on n'a pas cherché à savoir si celui qui l'emploie pourra s'imposer ce sacrifice, et si, à défaut, il ne se trouvera pas dans la cruelle nécessité de fermer ses ateliers. De son côté, le consommateur, que fera-t-il, si les travaux rendent la marchandise trop coûteuse? il n'achètera pas, et les magasins, encombrés de produits dans un moment difficile, laisseront sans travail des milliers d'ouvriers. — Nous le rappelons, ces questions sont graves, et nous craignons que le Gouvernement ne s'engage dans une voie fatale, lorsqu'en vue des circonstances difficiles où nous nous trouvons il promet plus qu'il ne pourra tenir.

Il est vrai qu'on parle beaucoup d'associations dans lesquelles l'ouvrier aurait une part proportionnelle, en raison de son travail. Cette idée semble juste au premier abord, et cependant dans la pratique il est une infinité de circonstances dans lesquelles une pareille association serait ruineuse pour l'ouvrier. — Toutes les industries, en effet, ne réussissent pas; on en voit beaucoup qui perdent au lieu de donner des bénéfices. Or, que deviendrait l'ouvrier associé à de pareilles entreprises? Ne serait-il pas plus malheureux mille fois que celui qui reçoit jour par jour un salaire, même modique?

Rien de plus beau, sans contredit, que l'association du capital avec le travail; mais si le capitaliste peut risquer son argent, l'ouvrier peut-il risquer son travail, peut-il jouer son pain, le pain de ses enfants? Certainement non; et ce n'est pas ainsi qu'on doit apprécier l'intérêt de l'ouvrier. Il faut bien lui faire comprendre que si l'association à une entreprise heureuse doit lui sourire, cette association dans un commerce improductif et la plus fatale des combinaisons. — Il faut lui faire comprendre que son intérêt n'est pas isolé, indépendant, et qu'il se lie à d'autres intérêts avec lesquels seuls il peut être garanti.

Il nous semble qu'au lieu de faire des promesses déterminées, le Gouvernement devrait proposer un concours pour appeler tous les avis, tous les projets et toutes les combinaisons les plus profitables à tous les intérêts, et surtout les plus praticables. Cela vaudrait mieux, nous le répétons, que d'appeler les ouvriers dans les salons dorés dont le luxe insulte, en quelque sorte, à la simplicité de leurs habitudes, aux privations qu'ils éprouvent.

Ce qu'il faut avant tout, ce n'est pas promettre beaucoup, c'est faire tout ce qu'il sera possible de faire. Il y là a une question dont la solution intéresse tous les hommes honnêtes et amis de leur pays. Mais c'est là une question trop sérieuse pour qu'on la résolve avec légèreté, et comme moyen de se rendre populaire.

Nous croyons à la bonne foi du Gouvernement, et voilà pourquoi nous l'avertissons pour qu'il ne fasse pas fausse route. L'ouvrier est sage, et généralement pas exigeant; il est de la plus haute importance de ne pas changer son caractère, en lui présentant de décevantes promesses. Il faut assurer son sort, et par cela même écouter tout le monde, et concilier l'intérêt de tous. Comprise autrement, la philanthropie serait la plus funeste des amies.

DE LA RÉPUBLIQUE DANS SES RAPPORTS AVEC LA DOUANE.

La République a été proclamée.

La mission du Gouvernement provisoire est de la faire accepter partout, le plus tôt possible, en donnant aux populations un premier avant-goût de son heureuse influence et de ses bienfaits.

L'administration des douanes soulève à juste titre dans toutes les villes commerciales les plus vives antipathies. Satisfaire aux doléances du commerce contre la douane est un moyen certain de rattacher immédiatement tous les grands ports de France à la République nouvelle.

La douane est armée d'une législation draconienne composée de quelques débris des plus mauvaises lois, de toutes les sévérités du système continental et de toute l'astuce de notre système administratif. Les hommes appelés à appliquer cette législation se sont fait depuis longtemps une habitude de considérer le commerce comme un adversaire qu'il faut combattre sans relâche, comme une armée de fraudeurs qu'il faut environner des plus injurieuses précautions. Ainsi, tout est à changer dans notre organisation douanière.

La plus grande partie des rigueurs dont la douane est armée sont inutiles à la perception de l'impôt; les rigueurs sont encore exagérées par l'instinct qu'ont les douaniers à multiplier les contraventions dont les résultats leur profitent exclusivement.

Nous allons citer à cet égard quelques exemples :

Une loi de 1791 donne à la douane la faculté de pénétrer dans le domicile des citoyens pour y rechercher les objets prohibés que l'on suppose avoir été introduits par contrebande. Cette faculté n'a presque jamais amené aucune découverte, et a donné souvent lieu à des visites domiciliaires odieuses et vexatoires au dernier degré.

La loi accorde le tiers du produit des objets saisis à celui qui a dénoncé la fraude. Cette loi immorale a créé dans les ports de mer une légion d'agents provocateurs, de dénonciateurs frauduleux qui organisent souvent la contrebande et y poussent les matelots pour compromettre les propriétaires de navires qui en sont responsables. C'est une prime donnée à la démoralisation, et l'une des plus grandes infamies de notre législation douanière.

Toutes les contestations qui s'élèvent sur l'origine ou la qualité des marchandises sont jugées à Paris par des experts institués par le ministère du commerce, sans que les parties soient admises à leur présenter leurs observations. La décision de ces experts est souveraine et en dernier ressort. Ainsi, un négociant peut voir sa marchandise confisquée, il peut être frappé d'amendes énormes, et peut-être ruiné, sans avoir été admis même à se défendre.

Le système douanier exige que les marchandises qui traversent le pays soient plombées afin de constater leur identité. Cette formalité si simple est devenue, entre les mains de l'administration des douanes, la source d'un impôt illégal et odieux; le prix du plomb, dont le déboursé n'est que de 2 centimes, est fixé par la douane à 25, quelquefois même à 50 centimes. Cet impôt ne tombe point dans les caisses de l'État; il est distribué entre les douaniers, suivant des règles et dans des proportions dont la douane seule est arbitre.

L'administration des douanes use des droits exceptionnels que la loi lui accorde avec la plus extrême rigueur et la plus révoltante partialité.

Lorsqu'un procès-verbal de contravention est dressé, le négociant est sommé de souscrire une soumission par laquelle il s'en rapporte aveuglément à la décision de la douane. S'il la souscrit, les amendes les plus arbitraires et quelquefois les plus exorbitantes lui sont imposées; s'il s'y refuse, on le poursuit impitoyablement devant toutes les juridictions, juge-de-paix, tribunal de première instance et cour de cassation; et lors même que le négociant gagne son procès, il n'en a pas moins éprouvé un grave dommage par suite des frais frustratoires et des pertes de temps qu'il a eu à subir. Il y a plus : dès le moment que le négociant n'a pas voulu se soumettre à l'arbitraire de la douane, une longue suite de persécutions de détails s'organise contre lui. On le soumet avec rigueur aux formalités les plus minutieuses; aucune de ses déclarations n'est trouvée en règle; son tour de débarquement n'arrive jamais; son entrepôt est visité tous les jours, et la persécution ne cesse que lorsqu'il a consenti, soit à accepter l'arbitraire, soit à se retirer du commerce.

Pour remédier à ces inconvénients, il faut des changements profonds. Il faut changer ces habitudes de despotisme et de sévérité, inconciliables avec l'exercice d'une législation libérale. De plus, il faut changer les choses, car notre législation douanière actuelle est une négation constante de toute idée de liberté, de justice et de protection commerciale.

(*Courrier de Marseille.*)

LIBERTÉ DU COMMERCE DES GRAINS.

Nous avons énuméré les travaux qui permettent d'occuper dans notre département, et à Marseille surtout, un grand nombre d'ouvriers. Nous avons dit que le gouvernement avait dans ses mains une ressource toute aussi puissante. Il s'agit de la libre entrée des blés étrangers.

Tout concourt à justifier la nécessité de cette mesure, la justice, l'intérêt.

Il s'agit du pain du peuple, de l'aliment indispensable à tous.

Nos contrées ne produisent pas beaucoup de blé; mais le voisinage de pays plus favorisés par la nature, les relations commerciales peuvent suppléer à la pauvreté de notre sol et faire régner parmi nous la même abondance que dans les contrées fertiles en céréales. C'est Dieu qui a placé le remède à côté du mal.

Qui croirait cependant que le législateur s'est dit un jour: Je repousserai ces bienfaits de la Providence. Il faut que les Français du Midi payent cher le pain qui les fait vivre. Et le législateur s'est évertué à chercher des combinaisons qui fissent renchérir le blé dans nos contrées. Il établissait des droits d'entrée sur les blés étrangers pour toute la France; le droit pour Marseille fut de 6 francs plus élevé. Et encore ce n'est pas le prix du blé à Marseille qui fut pris pour base du droit d'entrée, ce fut le prix de Marseille combiné avec le prix d'autres villes de l'intérieur où le blé est toujours abondant et à bon marché.

Il n'a que trop réussi : le blé à Marseille est toujours beaucoup plus élevé que dans les autres départements. Aujourd'hui même où les journaux des diverses villes se félicitent d'une diminution dans le prix du blé, nous voyons d'après le dernier tableau régulateur que ce prix est à Marseille de 26 fr. 57 c., tandis qu'il est partout ailleurs de 17 à 20 fr.

Et que l'on ne croie pas qu'au moins le droit d'entrée des blés étrangers soit calculé sur ce prix de 26 fr. 57 c. Il ne serait, d'après la loi, que de 0 fr. 25 c. par hectol.

Au moyen de la combinaison du prix de Marseille avec

celui de Lyon, Toulouse et Gray, la moyenne de ces quatre marchés n'est que de 20 fr. 36 c.: le droit d'entrée n'est calculé que sur ce dernier prix; il est de 7 fr. 75 c. par hectolitre, bien que le prix réel du blé à Marseille soit de 26 fr. 57 c.

Le prix du pain suit nécessairement la même augmentation; c'est toujours à Marseille qu'il est le plus élevé. Aujourd'hui, il est de 41 c. le kilog.: il n'est à Paris que de 32 c.

Est-ce là de la justice? Nous savons bien que le législateur n'avait pas établi cette loi dans l'intention malicieuse de nous obliger à payer notre pain plus cher: il s'était laissé égarer par de fausses théories; mais le mal n'en existe pas moins, et ce mal doit cesser.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous cherchons à faire prévaloir ces principes. Qu'il nous soit permis de rappeler ce que nous avons déjà dit à ce sujet:

» Le premier devoir du gouvernement est d'assurer à bon marché l'alimentation publique. C'est un devoir, non seulement à cause de l'utilité qui peut en résulter, mais surtout sous le rapport moral, parce que la société doit, sous peine de mensonge, avoir pour résultat le bien de tous ses membres, quels que soient leur rang et leur importance.

» La vie à bon marché permet au peuple de se procurer au même prix une nourriture meilleure, plus substantielle, plus appropriée à ses besoins; elle rend l'homme plus fort, plus capable de résister aux causes de destruction qui nous entourent; elle est le plus sûr moyen de garantir la santé publique, d'améliorer la condition de tous, de prolonger la durée moyenne de la vie.

» La vie à bon marché donne à l'ouvrier la force d'exécuter plus de travail, à l'industrie la puissance de lutter avec plus d'avantage contre la concurrence étrangère.

» Enfin, la vie à bon marché permet à la classe peu aisée de supporter plus facilement les crises que diverses causes rendent inévitables dans le mouvement industriel.

» La division des départements en diverses classes a pour but unique de maintenir le prix du blé plus haut dans certaines parties de la France que dans les autres. Or, c'est là une chose injuste. Parce que le midi de la France produit le blé en moins grande quantité, faut-il que la population soit fatalement condamnée à acheter plus chèrement cette denrée, qui est la base essentielle de sa nourriture? Faut-il repousser les moyens de réparer cette infériorité, en écartant le blé que d'autres pays peuvent nous fournir? Faut-il maintenir la vie à un prix élevé sans égard aux conséquences fâcheuses qui en résultent pour le développement de toutes les industries, pour le bien-être de la classe peu aisée dans les moments de crise commerciale? »

Ces considérations sont justes et vraies dans le système du Gouvernement; mais s'il en est un sur lequel elles doivent être toutes-puissantes, c'est sans contredit sur le Gouvernement républicain, sous le gouvernement de tous. La République mentirait à son origine, à toutes ses promesses, si elle maintenait des combinaisons factices, établies dans le but avoué de renchérir le pain pour une partie de la population.

Si on veut s'arrêter à l'intérêt, il est incalculable.

On cherche des moyens d'occuper la population ouvrière, on organise des chantiers, on sollicite le secours de la charité privée. Que pourra-t-on trouver de plus productif sous tous les rapports, que l'abondance des blés à Marseille?

Il est incontestable qu'en laissant l'entrée libre, il arrivera toujours à Marseille une grande quantité de blés. L'importance de notre port, nos relations à l'extérieur, les besoins de l'intérieur, présentent de trop belles chances de débouchés pour que le commerce ne se mette pas en mesure d'en profiter.

Le blé arrivé à Marseille doit forcément subir des manipulations assez nombreuses: il faut le décharger, le cribler, le mesurer, le transporter et le ventiler.

L'abondance des blés sert de stimulant à l'industrie de la mouture, et on connaît l'extension que cette industrie peut prendre à Marseille.

On aura ainsi assuré du travail à un grand nombre d'ouvriers, à des professions de divers genres. Telle est l'importance de cette ressource pour occuper la population, que nous ne craignons pas de dire qu'elle pourrait compenser le ralentissement que pourraient éprouver les autres branches de notre commerce.

En même temps qu'on aura assuré à la population du travail, des salaires, on lui aura donné du blé à bon marché, on lui aura facilité les moyens de vivre plus à l'aise. Dans quelle industrie trouverait-on un pareil concours de bons résultats?

Avec du travail, Marseille est assurée de sa tranquillité. Avec la tranquillité de Marseille, on est assuré de celle des départements voisins. Une grande ville exerce par son exemple une influence morale sur les populations qui l'entourent. De plus, avec l'aisance dans Marseille, toutes les productions locales trouvent un débouché facile et avantageux.

Il y a encore un intérêt bien plus puissant à satisfaire. Personne n'est assuré de la suffisance de la dernière récolte pour la consommation de cette année. La récolte de 1846 a été au-dessous des besoins de plus de 10 millions d'hectolitres: celle de 1847 a été très inégale. Assez satisfaisante dans la partie inférieure du Midi, elle a été mauvaise dans la partie supérieure et dans les montagnes. Toute la vallée de la Durance n'a eu qu'une production très-médiocre. Nous voilà donc sans excédant de 1846 et avec une grande incertitude pour 1847. La libre entrée des blés étrangers a jusqu'à ce jour masqué le véritable état de la production indigène. Cette entrée va cesser. Qui peut prévoir les effets de la reprise de l'échelle mobile? Les blés admis en franchise ne sont pas encore tous rendus à Marseille, mais on ne peut pas en évaluer la quantité à plus de 650,000 hectolitres, en comptant ceux que nous attendons encore. Est-ce là un approvisionnement suffisant?

Et si, dès le mois de mai et de juin, la récolte de 1848 se trouvait menacée et compromise par l'intempérie des saisons, quel serait le prix du blé avec notre loi presque prohibitive? On aurait alors la ressource d'en suspendre l'application. Mais nous aurions encore à éprouver deux mois de pénurie et de souffrance.

Ce serait une grande faute de faire courir au pays de pareilles chances, en présence de la crise occasionnée par un changement de gouvernement, et le pouvoir nouveau se chargerait d'une terrible responsabilité, s'il repoussait ce moyen de soulager les populations.

Ce n'est pas la première fois que Marseille fait entendre ce vœu par ses représentants naturels. En 1846, la Chambre de commerce, le conseil municipal demandèrent la suspension de l'échelle mobile, et, d'après nos informations, leur voix ne fut pas sans influence sur les déterminations du gouvernement. Les circonstances sont encore plus graves aujourd'hui; il s'agit d'un intérêt vital pour Marseille, pour tout le Midi. La Chambre de commerce, la Commission municipale ne peuvent rester inactives. Jamais la justice, la raison, l'intérêt, ne furent plus évidents, jamais ils n'eurent plus de chances d'être écoutés. *(Courrier de Marseille.)*

VARIÉTÉS.

PETITES AFFICHES DE JACQUES BONHOMME.

I.

SOULAGEMENT IMMÉDIAT DU PEUPLE.

Peuple,

On te dit: « Tu n'as pas assez pour vivre; que l'Etat y ajoute ce qui manque. » Qui ne le voudrait, si c'était possible?

Mais, hélas! la caisse du percepteur n'est pas l'urne de Cana.

Quand N. S. mettait un litre de vin dans cette urne, il en sortait deux; mais quand tu mets cent sous dans la caisse du buraliste, il n'en sort pas dix francs; il n'en sort pas même cent sous, car le buraliste en garde quelques-uns pour lui.

Comment donc ce procédé augmenterait-il ton travail ou ton salaire?

Ce qu'on te conseille se réduit à ceci: tu donneras cinq francs à l'Etat contre rien, et l'Etat te donnera quatre francs contre ton travail. Marché de dupe.

Peuple, comment l'Etat pourra-t-il te faire vivre, puisque c'est toi qui fais vivre l'Etat?

Voici le mécanisme des ateliers de charité, réduits en système (1):

L'Etat te prend six pains, il en mange deux, et exige ton travail pour t'en rendre quatre. Si maintenant, tu lui demandes huit pains, il ne peut faire autre chose que ceci: t'en prendre douze, en manger quatre, et te faire gagner le reste.

Peuple, sois plus avisé; fais comme les républicains d'Amérique: donne à l'Etat le strict nécessaire et *garde le reste pour toi*.

Demande la suppression des fonctions inutiles, la réduction des gros traitements, l'abolition des priviléges, monopoles et entraves, la simplification des rouages administratifs.

Au moyen de ces économies, exige la suppression de l'octroi, celle de l'impôt du sel, celle de la taxe sur les bestiaux et sur le blé.

Ainsi la vie sera à meilleur marché, et étant à meilleur marché, chacun aura un petit reliquat sur son salaire actuel; — et au moyen de ce petit reliquat multiplié par trente-six millions d'habitants, chacun pourra aborder et payer une consommation nouvelle; — et chacun consommant un peu plus, nous nous procurerons tous un peu plus de travail les uns aux autres; — et puisque le travail sera plus demandé dans le pays, les salaires hausseront, — et alors, peuple, tu auras résolu le problème: gagner plus de sous et obtenir plus de choses pour chaque sou.

Ce n'est pas si brillant que la prétendue urne de Cana du Luxembourg, mais c'est sûr, solide, praticable, immédiat et juste.

II.

FUNESTE REMÈDE.

Quand notre frère souffre, il faut le soulager.

Mais ce n'est pas la bonté de l'intention qui fait la bonté de la potion. On peut très charitablement donner un remède qui tue.

Un pauvre ouvrier était malade; le docteur arrive, lui tâte le pouls, lui fait tirer la langue et lui dit: Brave homme, vous n'êtes pas assez nourri. — Je le crois, dit le moribond; j'avais pourtant un vieux médecin fort habile. Il me donnait les trois quarts d'un pain tous les soirs. Il est vrai qu'il m'avait pris le pain tout entier le matin, et en avait gardé le quart pour les honoraires. Je l'ai chassé voyant que ce régime ne me guérissait pas. — L'ami, mon confrère était un ignorant intéressé. Il ne voyait pas que votre sang est apauvri. Il faut *réorganiser* cela. Je vais vous introduire du sang nouveau dans le bras gauche; pour cela il faudra que je vous le tire du bras droit. Mais pourvu que vous ne teniez aucun compte ni du sang qui sortira du bras droit, ni de celui qui se perdra dans l'opération, vous trouverez *ma* recette admirable.

Voilà où nous en sommes. L'État dit au peuple: « Tu n'as pas assez de pain, je vais t'en donner. Mais comme je n'en fais pas, je commencerai par te le prendre, et, après avoir satisfait mon appétit, qui n'est pas petit, je te ferai gagner le reste. »

Ou bien: « Tu n'as pas assez de salaires, paye-moi plus d'impôts. J'en distribuerai une partie à mes agents, et, avec le surplus, je te ferai travailler. »

Et si le peuple, n'ayant des yeux que pour le pain qu'on lui donne, perd de vue celui qu'on lui prend; si, voyant le petit salaire que la taxe lui procure, il ne voit pas le gros salaire qu'elle lui ôte, on peut prédire que sa maladie s'aggravera. F. B.

Le Rédacteur en chef Gérant: Ch. COQUELIN.

(1) Jacques Bonhomme n'entend pas critiquer les mesures d'urgence.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE.

N° 16 —2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 19 MARS 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 18 Mars.

LA DOUANE FISCALE.

Une des faces les plus intéressantes de la question qui nous occupe est celle du produit fiscal de la douane.

Bien des fois déjà nous avons fait entrevoir que le résultat naturel et nécessaire de la réforme de nos tarifs dans le sens de la liberté commerciale, serait une augmentation sensible du revenu. C'est là une vérité qu'il est à peine permis de mettre en doute, quand on considère, d'une part, le grand nombre de prohibitions absolues ou de droits vraiment prohibitifs qui chargent ces tarifs, et de l'autre, les magnifiques résultats obtenus en Angleterre et aux Etats-Unis par les abaissements de droits successivement opérés dans ces deux pays.

Mais cette partie de notre sujet nous ne l'avons jamais examinée d'une manière particulière, parce que nous avions alors assez à faire de défendre notre principe contre la coalition des intérêts privilégiés.

Le moment semble venu de tourner nos vues de ce côté, et nous le ferons bientôt avec toute l'attention que ce sujet mérite. En ce moment, nous nous bornerons à quelques réflexions sommaires.

Un des premiers devoirs du Gouvernement républicain sera d'opérer une réforme générale de l'impôt, qui pèse aujourd'hui si lourdement sur le pays. Il faudra supprimer toutes les impositions vexatoires ou foncièrement vicieuses, et réduire celles dont le poids se fait trop fortement sentir. Il faudra, par exemple, réduire ou supprimer l'impôt du sel ; réduire, dans une proportion vraiment appréciable, et non plus d'une manière dérisoire, comme en 1830, l'impôt sur les boissons, effectuer la réforme postale, et renoncer au nom de l'Etat au dixième que le Trésor public perçoit sur le produit des octrois.

Mais tout cela ne peut se faire sans que de nouvelles sources de revenus ne s'ouvrent pour le Trésor public ; car il faut après tout que les services publics soient remplis. Or, comment et par quelle voie l'Etat pourrait-il augmenter sensiblement son revenu, si ce n'est par la douane ? On peut bien momentanément imposer une surcharge aux propriétaires fonciers ; il serait même possible de créer, à l'exemple de l'Angleterre, un impôt sur le revenu ; mais ce sont là des moyens onéreux, des ressources précaires, et en s'engageant dans cette voie, il serait toujours difficile, quelque rigueur qu'on y mît, d'aller bien loin. Au contraire, en réformant dans un sens libéral nos tarifs, il est facile d'augmenter en peu de temps les recettes dans une proportion considérable, de manière à suffire à toutes les exigences de la situation.

Le revenu actuel de la douane peut être estimé en moyenne à 150 millions par an, quoiqu'il ait été fort au-dessous de ce chiffre en 1847. Ce n'est pas exagérer de dire qu'il serait possible, en supprimant les prohibitions absolues, en faisant un choix judicieux des articles imposables et en réglant d'une manière convenable l'échelle des droits, de le porter en peu de temps au double de cette somme, tout en supprimant un grand nombre d'articles, et en simplifiant le tarif. Et ce qu'il y aurait de plus heureux, c'est que dans ce cas l'augmentation du revenu public ne serait pas obtenue aux dépens des contribuables. Loin de leur imposer de nouvelles charges, la réforme libérale que nous proposons leur apporterait, au contraire, un grand soulagement.

Grâce à ce large accroissement des recettes publiques, toutes les réformes proposées dans notre système d'impôt deviendraient à l'instant même possibles. Il est à remarquer, en effet, que la suppression d'un impôt, entraînant la simplification des services, devient une nouvelle source d'économie pour l'État, en sorte qu'au moyen d'un accroissement inattendu de 150 millions sur les recettes, il serait possible, les dépenses fussent-elles à tous autres égards les mêmes, de retrancher plus de 200 millions sur l'impôt.

La réforme du tarif de la douane est donc aujourd'hui le point de départ nécessaire de toutes les améliorations que l'on projette dans notre état fiscal ou financier. C'est ce que nous tâcherons de mettre en évidence quand le moment sera venu.

DÉPUTATION DE L'ASSOCIATION AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Jeudi dernier, à quatre heures de l'après-midi, une députation de notre association s'est rendue à l'Hôtel-de-Ville pour présenter une Adresse au Gouvernement provisoire, à l'effet de demander le retrait immédiat des restrictions douanières sur les principales denrées alimentaires et les principaux agents du travail. La députation a été reçue par M. Armand Marrast, membre du Gouvernement provisoire, assisté de M. Pagnerre, secrétaire-général, et de M. Barthélemy-Saint-Hilaire, membre de l'Institut. L'extrait suivant du *Moniteur universel*, de vendredi, nous dispense de tout détail sur ce sujet.

Une députation de l'association pour la liberté des échanges s'est présentée à l'Hôtel-de-Ville. M. Horace Say, au nom de la députation, s'est exprimé en ces termes :

« La Révolution qui vient de s'accomplir doit tourner à l'avantage du peuple. Vous l'avez compris avec la France entière, et de là votre sollicitude pour les intérêts sacrés des travailleurs.

» Nous n'avons point à examiner l'ensemble des mesures que vous croirez devoir adopter pour remplir le grand objet commis à vos soins ; mais il en est quelques-unes que nous prenons la liberté de vous recommander, parce qu'elles sont d'une réalisation facile, que les conséquences en seraient immédiates ou prochaines, et qu'elles sont conformes aux principes de la plus rigoureuse justice.

» Ce que nous vous demandons, c'est de vouloir bien abolir immédiatement, et d'urgence, les droits qui frappent à la frontière les principales denrées alimentaires, telles que le blé, le bétail et la viande fraîche ou salée, aussi bien que les matières premières, comme la houille, la fonte et le fer.

» Les droits de douane sur les denrées alimentaires constituent des priviléges au profit de quelques intérêts particuliers, priviléges établis sur ce qu'il y a de plus sacré, la nourriture du pauvre.

» Les droits perçus sur les principales matières premières sont une atteinte directe aux intérêts du travail que vous avez à cœur de favoriser.

» Un gouvernement issu du peuple ne peut, sans se trahir lui-même, maintenir un seul jour d'aussi monstrueux abus.

» Dans aucune république démocratique, dans aucun pays où la voix du peuple a pu se faire entendre, ni aux Etats-Unis, ni en Suisse, aucun droit n'a jamais été établi sur les denrées alimentaires ou sur les agents du travail. L'ancienne République française sut, comme toutes les autres, se préserver d'une telle erreur. Nous espérons, messieurs, que, prévenant les desseins de la République nouvelle, vous suivrez dès aujourd'hui ces grands exemples. Vous le pouvez d'autant mieux, qu'en le faisant, vous n'excéderez pas la limite des pouvoirs que l'ancien gouvernement s'était attribués. »

M. Armand Marrast, membre du Gouvernement provisoire, répond :

« Les vœux que vous apportez au Gouvernement provisoire sont inspirés par des sentiments dont nous apprécions la parfaite justesse. Vous avez depuis longtemps créé une association qui a pour but un très-bel idéal. Pour mon compte, j'appelle de tous mes vœux le moment où les peuples, ne formant plus qu'une grande famille, ne seront séparés par aucune barrière. C'est là une aspiration très-légitime ; elle est un peu vaste ; peut-être les événements ne permettront-ils pas de la réaliser de sitôt ; mais je suis convaincu qu'en effet le devoir d'un gouvernement démocratique, c'est d'y marcher. Mais si nous quittons l'idéal pour rentrer dans les faits positifs, vous connaissez la situation très-difficile dans laquelle l'état des finances place aujourd'hui le Gouvernement provisoire ; il n'a pas seulement à concilier des intérêts qui sont en lutte, il a surtout à suffire à des nécessités présentes et à des besoins qui n'attendent pas. Le plus léger trouble apporté aujourd'hui dans les questions de douane, et qui viendrait retentir immédiatement sur la situation du commerce tel qu'il est constitué, pourrait nous créer et créer à la France entière des embarras considérables. Nous faisons tous nos efforts pour que les travailleurs puissent rentrer le plus tôt possible dans les ateliers qui leur ont été fermés ; pour suppléer à l'insuffisance même du crédit privé qui est profondément troublé à cette heure, nous avons créé des ateliers nationaux, nous donnons du travail autant que nous le pouvons à tous les ouvriers qui en demandent. Apporter dans ce moment d'une manière indirecte une perturbation nouvelle dans la situation des affaires, ce serait de notre part prendre une responsabilité fort grave et que nous sommes peu soucieux d'encourir. Tout ce que je puis vous dire, c'est que notre sollicitude pour le peuple tout entier, pour améliorer sa condition, pour faire que sa nourriture soit à bon marché, que les objets de consommation qui lui sont nécessaires lui coûtent le moins cher possible, cette sollicitude est de tous les instants ; elle a présidé à toutes nos œuvres, elle est au fond de toutes nos préoccupations.

» Nous sommes convaincus que la société ne s'organisera d'une manière pacifique que lorsque tous ses enfants pourront trouver dans son sein, non-seulement l'égalité et la liberté à laquelle ils ont droit, mais encore des conditions faciles d'alimentation et de bien-être. C'est là que nous tendons ; ce sera le but de la grande rénovation qui se prépare.

» Provisoires comme nous le sommes, n'ayant qu'un pouvoir transitoire dû aux circonstances, il ne nous appartient pas de prendre des mesures qui troublent la situation actuelle du commerce et de l'industrie. Cependant je suis très-touché de cette considération qu'il y aurait dans la mesure que vous proposez, pour le peuple de Paris et pour les grands centres de la consommation, une facilité nouvelle qui leur serait accordée pour les matières alimentaires. Si le Gouvernement provisoire pense qu'il a le pouvoir et l'autorité suffisante pour prendre des mesures de ce genre, je ne doute pas qu'il ne les prenne. Dans tous les cas, je lui soumettrai vos observations. »

On lit dans la *Presse* du mercredi, 15 de ce mois :

« On peut nous appeler *traître* ; ce nom n'étouffera pas notre voix. C'est le nom que les torys donnèrent à sir Robert Peel lorsqu'il abaissa le prix de tous les objets destinés à l'alimentation, à la consommation et au travail du pauvre. »

Si ces mots ont un sens, ils signifient qu'au jugement de la *Presse*, sir Robert Peel a fait un acte éminemment utile, qu'il a rendu un grand service à son pays lorsque, par le retrait des restrictions douanières, il a travaillé à abaisser le prix de tous les objets destinés à l'alimentation, à la consommation et au travail du pauvre. Pourquoi donc ce journal nous seconde-t-il si peu, nous qui demandons précisément la même chose ? Pourquoi se montre-t-il même, dans bien des cas, sourdement hostile à notre cause ? Ce qui est si bien en Angleterre serait-il donc si mal en France, ou les travailleurs français auraient-ils moins besoin que les travailleurs anglais d'obtenir à bon marché les objets destinés à leur alimentation, à leur consommation et à leur travail ?

Nous ne nous joindrons pas à ceux qui accusent la *Presse* de trahison ; loin de là ; mais nous avons quelque droit de l'accuser de couardise, puisque, par mé-

nagement pour certains protectionistes, elle n'ose pas appuyer en France des mesures qu'elle est forcée de louer si hautement ailleurs?

RÉUNION PUBLIQUE DE L'ASSOCIATION POUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

(Le 15 mars, à la salle Montesquieu.)

Le conseil de l'association pour la liberté des échanges avait hâte de prouver à l'opinion publique qu'il n'abandonnerait pas, après la Révolution de 1848, l'importante mission dont il a été chargé; il avait hâte de connaître les sentiments qui animent aujourd'hui tous les membres de l'association, et les citoyens nombreux qui, en dehors de notre société, se rallient à notre drapeau.

Comme par le passé, le conseil d'administration a choisi pour lieu de la réunion la salle Montesquieu, que nos adversaires se plaisaient à surnommer le *Club* Montesquieu. Ceux d'entre eux qui ont assisté à la séance ont eu occasion de constater que nos idées ont fait un pas de plus, un grand pas, et qu'en un mois elles se sont singulièrement rapprochées de la réalisation.

La séance ayant commencé de bonne heure, la salle n'a été remplie qu'après le discours du premier orateur; mais en ce moment elle a été complétement pleine, ce qui est un fait caractéristique à une époque où plusieurs de nos amis ont quitté la capitale pour se rendre dans les départements, où d'innombrables réunions dans tous les quartiers sollicitent la population, où les élections de la garde nationale, et les plus brûlantes questions de la politique pure absorbent tous les esprits, et occupent les salons et les clubs. Cet empressement prouve que l'auditoire habituel des orateurs libre-échangistes a compris ce qu'il y a de véritablement grand, de fécond, de social et de positivement politique dans la réforme à laquelle nous travaillons.

C'est M. Horace Say, membre de la chambre du commerce de Paris et membre du conseil général de la Seine, qui a présidé la séance à la place de M. d'Harcourt, qui n'avait pu se rendre qu'un peu tard à la réunion. A côté de M. Say ont pris place les autres membres du conseil présents à Paris.

La parole a d'abord été donnée à M. Peupin, ouvrier horloger, membre du conseil des prud'hommes et du conseil de l'association, que les ouvriers horlogers ont récemment nommé, à l'unanimité, délégué auprès de la commission permanente du Luxembourg, chargée d'abord de *résoudre*, et un peu plus tard d'*étudier* la question dite de l'organisation du travail. M. Peupin avait déjà pris la parole dans une des premières réunions de l'année dernière. C'est avec le même succès qu'il est venu exposer de nouveau ses idées sur la portée de la réforme douanière. Son opinion avait cela d'intéressant aux yeux de l'auditoire, qu'elle reflétait celle d'une partie de la population ouvrière de Paris, avec laquelle M. Peupin est constamment en contact, soit comme ouvrier, soit comme prud'homme. M. Peupin a très-bien fait ressortir les sophismes mensongers qui se cachent derrière la formule du *travail national*, et qui se résument en dernière analyse par un travail long et pénible, par un salaire plus que médiocre, et par les objets de première nécessité à des prix inabordables.

M. Clapier, des Bouches-du-Rhône, délégué de l'association de Marseille au conseil d'administration de l'association de Paris, et naguère représentant de Marseille à la chambre des députés, a pris la parole après M. Peupin. Nous reproduisons le discours de l'éloquent orateur. Ce discours, aussi remarquable pour la forme que pour le fond, est un des meilleurs qui aient été prononcés dans la salle Montesquieu, et il a produit un très-grand effet sur l'auditoire, qui n'a cessé de lui témoigner par des applaudissements unanimes son adhésion aux principes qu'il émettait, et son admiration pour le talent avec lequel il les développait.

M. Clapier a projeté une éclatante lumière sur le rôle que le Capital et le Travail jouent dans l'industrie, comme instruments de la production, et il fait toucher du doigt les incommensurables imprudences commises par la commission-ministère qui s'est installée au Luxembourg. Il a rendu palpable cette vérité, que le Gouvernement ne pouvait, quelle que fût son essence, créer, soit du capital, soit du travail, et que dès lors il ne pouvait pas non plus garantir du travail.

M. Clapier a montré ensuite comment la liberté du commerce, en amenant la vie à bon marché, contribuait puissamment à augmenter les salaires, sinon quant au chiffre, au moins quant au pouvoir d'acheter. Et ici, les manufacturiers qui nous croient leurs adversaires, ont dû s'apercevoir que notre association comprend le rôle important que les entrepreneurs d'industrie jouent dans la société, et la solidarité qui rattache leurs intérêts à ceux des ouvriers, et réciproquement ceux des ouvriers aux leurs. Ils ont dû comprendre que si l'école économique fait une guerre énergique à leurs préjugés, elle ne se laisse nullement emporter par la lutte, et qu'elle se fait un devoir, comme l'a dit M. Clapier, de se venger de leurs attaques, de leurs sarcasmes, en défendant leurs droits et en signalant les services qu'ils rendent à la société.

M. Clapier a fini par de belles paroles sur la liberté, dont le développement correspond aux progrès de la civilisation des peuples.

Après M. Clapier, M. le président a donné la parole à un membre de l'auditoire étranger à l'association, à M. Vasse, ancien agent de douanes en Belgique, pour la lecture d'une proposition. Voici les conclusions de cette proposition :

Association pour l'application immédiate du libre-échange au moyen d'un capital fourni par les membres de cette association, et destiné à indemniser l'industrie des pertes causées par la transition de la restriction à la liberté commerciale, de même qu'à assurer à l'État le chiffre de ses produits de douanes.

Dans chaque arrondissement un comité serait chargé de dresser le tableau des fabricants, d'indiquer le chiffre de leur fortune commerciale, et d'envoyer ce travail à l'assemblée du libre-échange pour régler les bases de l'association.

On pourrait, en attendant, proposer au Gouvernement la réduction immédiate des droits sur les produits naturels et bruts (cafés, épices, fruits secs, etc.); enfin la révision du tarif de la navigation.

M. Coquelin, membre du conseil de l'association, un des secrétaires de l'association, a présenté quelques observations sur ce projet. Il a fait remarquer que la lecture du programme de réforme, rédigé par l'association, répondait complétement aux objections de la nature de celles qui avaient dû préoccuper M. Vasse. Le conseil de l'association, après de mûres réflexions et une étude prolongée, a établi toutes les catégories, toutes les gradations raisonnables que comporte l'application, car elle a ménagé non-seulement les intérêts, mais encore les préjugés des partisans du système protecteur. Il y a, en effet, dans ce programme des dispositions que la loi douanière réformatrice mettrait en vigueur immédiatement, et des dispositions qui statueraient pour l'avenir. Dans les premières, se trouvent celles concernant les houilles, les bestiaux, les céréales, etc., pour lesquelles l'association demande tout d'abord une réduction très-notable. Pour les houilles, M. Coquelin prouve en peu de mots que la réforme ne nuira point aux ouvriers mineurs; qu'elle profitera singulièrement à toutes les industries, et que les actionnaires des houillères de Valenciennes, les plus menacées de toutes, n'y perdront que le monopole qui ne leur est pas dû. Pour les céréales, M. Coquelin fait remarquer que les cultivateurs ne perdront rien à la réforme, et que les propriétaires seuls verront peut-être diminuer une rente injustement exhaussée par le monopole. Pour les bestiaux, l'orateur signale les abus du système actuel qui prive l'agriculture de cet instrument de travail, en même temps qu'il surenchérit la viande, dans l'intérêt mal entendu de quelques possesseurs de terrains herbagers.

M. Coquelin, d'accord avec M. Clapier, dit que la liberté commerciale sera avantageuse à toutes nos industries; il cite à ce sujet la grande expérience faite en 1825 par M. Huskisson, sur les soieries, dont ce ministre supprima la prohibition, et dont la fabrication s'est fort accrue en Angleterre depuis cette époque. La liberté commerciale ranimera l'ardeur de nos manufacturiers et leur permettra de diviser le travail, et de produire sur les mêmes bases qu'en Angleterre. Je me refuse à croire, s'est-il écrié, que la vigueur et l'intelligence se soient exclusivement fixées au delà de la Manche, et qu'il n'y ait de ce côté-ci du détroit que 36 millions de crétins. (L'auditoire a couvert cette protestation d'applaudissements.)

Un membre de l'association non inscrit à l'ordre du jour, M. Ivan Golovine, ayant également obtenu la parole, est venu protester contre les fatales mesures que le socialisme a provoquées depuis la révolution de 1848. Les idées économiques libérales, a dit M. Golovine, ont désormais à combattre deux espèces d'adversaires : les protectionistes et les socialistes. Que l'association fasse appel à tous les économistes, et qu'elle ouvre un club où les patrons de la liberté feront face à la fois à la protection et à la réglementation. (L'allocution énergique et vivement sentie de l'orateur a été accueillie par de vifs applaudissements.)

M. le président ayant dit à l'assemblée que les propositions de MM. Golovine et Vasse seraient examinées par le conseil d'administration, M. Coquelin s'est levé pour soumettre quelques observations en son nom personnel. Mon opinion, a-t-il dit, c'est que l'organisation du travail est une question futile et émise par des gens qui n'ont pas réfléchi sur les premiers principes de l'économie politique. Cette franchise a provoqué une explosion d'applaudissements. M. Coquelin a expliqué ensuite comment l'organisation naturelle de l'industrie, cette organisation qui est le résultat de l'expérience des siècles, a été contrariée par les organisateurs de tous les temps; comment ces organisateurs ont multiplié les abus qu'il faut supprimer aujourd'hui. Les entraves de l'administration douanière rentrent en première ligne dans ce cas. La liberté des échanges est un des principaux moyens d'améliorer aujourd'hui la situation de l'industrie et le sort de la classe ouvrière. C'est un moyen palpable et tangible, qui n'a rien de commun avec toutes ces théories en l'air dont on nous inonde.

M. Wolowski a également voulu faire connaître son opinion sur cette matière. L'honorable professeur appuie la proposition de M. Golovine. Il désapprouve la voie dans laquelle on s'est engagé au Luxembourg; mais il comprend une meilleure organisation du travail par la voie gouvernementale. Il pense notamment qu'on peut agir sur le rapport de l'offre et de la demande, et sur les relations du travail et du capital, en répandant les lumières qui améliorent le travail, en perfectionnant les voies de communication, les assurances et le crédit qui donnent de la force au capital. La liberté du commerce est donc, ajoute l'orateur, un des moyens d'améliorer le sort des classes ouvrières, mais il n'est pas le seul.

Enfin, M. Paillotet, vice-président du conseil des prud'hommes et naguère fabricant bijoutier, le dernier orateur inscrit, a été entendu. M. Paillotet a fait ressortir l'alliance naturelle qui existe entre les idées démocratiques et les idées de liberté commerciale. C'était le thème qu'avait soutenu M. Bastiat dans la réunion publique précédente avant la révolution, dans un discours dont M. Paillotet a cité quelques passages, qui semblaient datés du lendemain des événements de février. M. Paillotet a ensuite relevé quelques assertions jésuitiques du *Constitutionnel* au sujet de l'affiche de l'association. Ce digne journal, qui n'a rien oublié de la protection, et qui semble n'avoir rien appris de la liberté, a confondu, pour critiquer plus facilement notre exigence en ce moment, les *subsistances* avec les *marchandises* en général.

M. Paillotet a achevé son discours et a provoqué les applaudissements de l'assemblée en faisant un rapprochement entre la devise du drapeau de la République : *Liberté, égalité, fraternité*, et les trois devises inscrites en tête de notre journal; il a demandé *la vie à bon marché* par la *liberté*; il a dit qu'il ne fallait *payer d'impôt qu'à l'État*, au nom de l'*égalité*; et enfin, que la solidarité humaine, la *fraternité*, était très-explicitement comprise dans l'axiome : *les produits ne se payent qu'avec des produits*, ou les services s'échangent contre des services.

Les vives sympathies que notre cause a obtenues dans cette séance sont pour nous, et doivent être pour nos amis, un vif encouragement. Les temps s'accomplissent.

Voici le texte du discours de M. Clapier :

Messieurs,

Quelle est la loi souveraine qui détermine la hausse ou la baisse des salaires? Quel est le principe qui régit les rapports des maîtres et des ouvriers? Telle est la grave question qui préoccupe en ce moment l'attention publique.

La doctrine du libre-échange a la prétention de dire aussi son mot sur cette grave question, car le libre-échange croit qu'à lui seul il appartient en ce moment d'indiquer un expédient immédiat et pratique pour atténuer les difficultés que les circonstances ont fait naître. — C'est ce que je me propose d'expliquer en peu de mots.

Mais avant tout, qu'il me soit permis de rappeler quelques idées théoriques sur la manière dont s'accomplit la production.

Tout produit est le résultat de la combinaison de deux forces qui se complètent l'une par l'autre et se fécondent mutuellement, à savoir : le capital et le travail.

Le capital est cette partie de produits accumulés qu'une nation ou un individu destine à la reproduction.

Tout capital se présente sous trois formes spéciales et nécessaires : l'approvisionnement, l'outillage et le fonds de roulement.

Entrez dans un atelier; vous y trouverez nécessairement les trois objets suivants : 1° une certaine quantité de matières premières destinées à être fabriquées, et une certaine quantité de produits fabriqués et destinée à être vendue : c'est l'approvisionnement; 2° une certaine série d'instruments ou de machines, depuis l'humble poinçon du cordonnier jusqu'à la machine à vapeur qui anime un grand atelier : c'est l'outillage; et enfin, une portion quelconque de numéraire destinée, soit à renouveler l'approvisionnement, soit à payer les ouvriers : c'est le fonds de roulement.

Le travail anime et féconde le capital, qui, sans le travail, demeurerait inerte et stérile.

Ainsi, point de capital utile sans travail; mais aussi point de travail sans un capital qui l'alimente.

Quand le fabricant veut accomplir l'acte de la production et mettre son outillage en activité, il faut qu'il emploie son fonds de roulement à acheter, d'une part, de la matière première; d'autre part, du travail.

Le prix du travail ainsi acheté se nomme *salaire*.

La hausse ou la baisse du salaire est-elle soumise à une loi spéciale et particulière? Nullement. Le prix du travail, comme le prix de toutes les choses qui ont une valeur, se détermine par la proportion entre l'offre et la demande.

Quand le capital est abondant; lorsque, par exemple, l'argent afflue dans la caisse des fabricants de coton, le prix du coton brut augmente; ce prix baisse quand le capital est rare. Il en est ainsi du travail. Lorsque le capital est abondant, lorsque l'argent est à bas prix, le fabricant développe sa production; alors les bras sont recherchés et le salaire s'élève. Le salaire s'abaisse, au contraire, lorsque le capital est rare et lorsque l'argent est cher.

Or, qu'est-ce qui crée l'abondance du capital? c'est le développement de la prospérité publique.

Quelle est la première condition du développement de la prospérité publique? c'est l'ordre, la tranquillité intérieure, le respect des personnes et des propriétés.

Quand la tranquillité publique est troublée, le capital se cache, sa circulation s'arrête, il déserte les emplois industriels, il déserte même le pays, et l'abaissement des salaires est la conséquence inévitable de ce trouble et de cette désertion.

Ainsi, l'ouvrier n'est pas moins intéressé que le fabricant au maintien de la tranquillité du pays; la Providence a voulu, en unissant ainsi leurs intérêts par les liens d'une vaste solidarité, jeter le germe de cette grande fraternité industrielle, dont la République est la solennelle et magnifique expression.

Ce que la Providence a si sagement établi, est-il donné à l'homme de le changer? C'est ce qu'il convient d'examiner.

Je me hâte de dire que je ne crois pas qu'il n'y ait rien à faire pour améliorer la condition de l'ouvrier : je crois qu'il serait possible, en prévenant par de sages règlements cette concurrence fâcheuse que les ouvriers se font souvent entre eux, de sauvegarder à la fois les intérêts des maîtres et ceux des ouvriers. Une caisse de retraite pour les ouvriers n'est pas non plus une vaine utopie, en la restreignant à l'ouvrier qui aurait passé un certain nombre d'années chez le même maître, ou pourrait offrir à la stabilité et à la moralité de l'ouvrier une prime, dont le fabricant retirerait de grands avantages; ce n'est pas là de l'économie politique, c'est de la philanthropie, et c'est à ce titre seul que j'y applaudis.

Mais espérer modifier de main d'homme les grandes lois qui régissent la hausse ou la baisse des salaires, est une conception insensée; il n'est donné à aucune puissance humaine quelle qu'elle soit, politique ou sociale, d'y parvenir; l'intelligence qui le tenterait ferait un effort aussi vain que le bras qui voudrait retenir le balancier d'une machine de cent chevaux.

Que propose-t-on en effet pour atteindre ce but? deux choses, 1° la participation de l'ouvrier aux bénéfices de la production; 2° l'établissement d'un tarif.

Admettons qu'il soit possible d'organiser l'association du maître avec l'ouvrier, ne demandons pas s'il serait juste, dans un temps de liberté, d'imposer aux maîtres une société qui, sous les gouvernements les plus absolus, fut toujours considérée comme devant résulter du libre consentement des parties; ne demandons même pas comment l'ouvrier qui participerait aux bénéfices pourrait contribuer aux pertes; mais est-ce que cet expédient pourrait altérer le moins du monde la grande loi de la hausse ou de la baisse des salaires?

Lorsque le capital serait rare, lorsque le travail diminuerait, quand les bras seraient délaissés, qui donc empêcherait l'ouvrier de venir les offrir au rabais? Placé en face du besoin et des nécessités de l'existence, l'ouvrier ne serait-il pas contraint par la force des choses de compter avec les difficultés des circonstances.

Le gouvernement, dit-on, a garanti à tout jamais du travail aux ouvriers; — mais est-ce que le gouvernement crée le travail? Le gouvernement peut le déplacer, il ne peut pas le créer. L'argent qui vient au trésor pour solder le travailleur parisien, abandonne le reste du pays d'où on le tire, et cet abandon laisse après lui le chômage et la misère; c'est le capital seul qui peut créer le travail; le gouvernement ne peut donc pas garantir le travail, et lorsqu'il le fait, il promet ce qu'il ne peut pas tenir.

Une association entre le maître et l'ouvrier est donc une illusion; la supposer volontaire, c'est se tromper; la rendre obligatoire, c'est chasser le capital des voies industrielles sans profit pour personne; ce serait à la fois une folie, une oppression et un meurtre.

Le tarif! mais c'est tout aussi déraisonnable. — D'abord, comment établir un tarif immuable en présence des variations incessantes de hausse ou de baisse que subit la marchandise? Comment vouloir que le fabricant paye cher l'ouvrier quand la marchandise se vend à vil prix?

Le tarif! mais au taux que l'on réclame à Paris, tous les fils de nos agriculteurs déserteraient les travaux de la campagne pour venir se faire ouvriers; leur invasion dans l'industrie accroîtrait d'une manière démesurée cette concurrence redoutable dont les ouvriers ont déjà tant à se plaindre.

Le tarif! Mais avec un tarif élevé, comment soutenir la concurrence avec l'Angleterre? Faudra-t-il donc abandonner à notre rivale le commerce du monde? Faudra-t-il se restreindre à l'approvisionnement intérieur? Mais alors, tandis que le nombre des ouvriers aura doublé, le travail diminuera de moitié, et au lieu d'organiser le bien-être des travailleurs, on n'aura organisé pour eux que la misère.

Il n'y a donc qu'un seul moyen sérieux, pratique, immédiat, pour améliorer la condition de l'ouvrier; ce moyen, c'est celui que l'association du libre-échange a pris pour devise : LA VIE A BON MARCHÉ!

Peu de mots suffiront pour le démontrer.

Il y a pour l'ouvrier deux manières d'envisager son salaire : il y a le salaire *nominal* et le salaire *réel*.

Le salaire *nominal*, c'est la pièce de monnaie qu'il reçoit à la fin de la semaine, et qu'il se hâte de dépenser pour satisfaire aux besoins de sa famille.

Le salaire *réel*, c'est la quantité de nourriture, de vêtements et de choses nécessaires à la vie, qu'il reçoit en échange de l'argent qu'on lui paye.

Il est de toute évidence que ce qui importe à l'ouvrier, ce n'est pas d'accroître le nombre de pièces de monnaie qu'il reçoit, et qui ne font que traverser sa bourse, mais bien d'accroître la quantité de choses nécessaires à la vie, qu'il peut acheter, en échange du travail qu'il vend au fabricant.

Lorsqu'un ouvrier qui dépense 3 francs pour l'entretien de sa famille, pourra pourvoir à cet entretien avec 40 sous, il en sera pour lui absolument comme si son salaire se fût accru de 20 sous par jour. — Dans l'un et l'autre cas, il lui restera 20 sous en poche après avoir pourvu à l'entretien de sa famille.

Or, rien n'est plus facile que d'obtenir ce résultat, qu'un ouvrier puisse acheter avec 40 sous la quantité de nourriture et de choses nécessaires à la vie qui lui coûtent maintenant 3 francs.

Il suffit pour cela de revenir à la législation douanière de 1793, et de supprimer les droits injustes qui grèvent maintenant à leur entrée en France les denrées qui servent à l'alimentation.

Ces droits sont énormes. Ainsi, le blé paye en ce moment 5 fr. l'hectolitre; la viande fraîche paye 20 fr. les 100 kilos; la viande salée, 37 fr. les 100 kilos; un bœuf, 52 fr. 50 c. par tête; les légumes secs et leurs farines, 12 fr. les 100 kil.; la laine 20 % de sa valeur. Il n'y a pas un article de consommation usuelle qui n'éprouve, par suite des droits payés à la frontière, un renchérissement énorme.

Si vous diminuez ces droits, l'agriculture, dit-on, en souffrira, les fermiers seront ruinés. Nullement, car si les fermiers vendent moins leurs produits, les propriétaires seront obligés de diminuer leur rente; c'est, en définitive, sur la rente du propriétaire que portera la diminution.

Or, cela n'est que justice; quand la rente du propriétaire est le résultat naturel du produit de la terre, il faut la respecter, car elle est sacrée comme la propriété. Mais lorsque la rente du propriétaire reçoit une sur-élévation factice par suite de la disposition de nos lois de douane, il ne faut pas craindre d'abolir cette sur-élévation, car c'est de sa part une exaction, un avantage qu'il s'attribue injustement sur le consommateur, un impôt qu'il lève à son profit personnel sur le pays tout entier.

Cela est, en outre, éminemment utile; en effet, le propriétaire est un oisif; la rente de sa terre qu'il emploie à sa consommation personnelle n'active pas la reproduction de la richesse publique, ne développe pas le travail national; il est donc sans inconvénient de la réduire à son taux légitime; la loi doit au propriétaire protection, respect de ses droits; elle ne lui doit pas faveur, privilége, monopole.

Le manufacturier, au contraire, est un des grands promoteurs de la richesse publique, c'est lui qui met en mouvement la plus grande partie du travail national; l'Etat et l'ouvrier ont un égal intérêt à le ménager, à ne pas l'écraser par d'injustes exigences. Le manufacturier! mais c'est le premier ouvrier de son atelier, c'est lui qui est chargé de la partie la plus difficile, c'est-à-dire de chercher de l'ouvrage, d'organiser les travaux, de donner l'impulsion à toute la machine industrielle, d'amasser le capital et d'écouler les produits. C'est sur lui que pèsent tous les soucis, que retombent toutes les pertes; les ouvriers doivent voir en lui un camarade, le compagnon de leurs travaux, et non un maître; ils doivent l'aimer comme celui qui leur procure leur pain; ils doivent le respecter, comme on respecte l'intelligence qui dirige et qui soutient; ils doivent travailler consciencieusement à la prospérité de son établissement, car la prospérité de l'établissement du maître, c'est à la fois le bien-être, l'honneur et la gloire de l'ouvrier.

En parlant ainsi des fabricants dans une assemblée pour le libre-échange, je ne puis me défendre d'un secret mouvement de satisfaction et de fierté; les fabricants se sont posés comme les adversaires implacables du libre-échange; ils ne lui ont épargné ni luttes, ni persécutions, ni désagréments, ni calomnies. Le libre échange ne veut s'en venger qu'en plaidant leur cause quand elle est juste, qu'en défendant leurs droits quand ils sont injustement attaqués.

Ainsi donc, c'est par la liberté dans l'ordre commercial que l'on peut atténuer les embarras momentanés qu'a créés la conquête de la liberté dans l'ordre politique. Telle est, du reste, la noble et sainte mission de la liberté; c'est elle qui a guéri toutes les souffrances que le pays a eu à subir.

Souvenez-vous des guerres de religion; que de douleurs, que de déchirements pour le pays! Qui les a guéris? la liberté de conscience!

Souvenez-vous des atroces fantaisies du gouvernement absolu, des rigueurs de la Bastille et des lettres de cachet; qui nous en a préservés? la liberté individuelle!

Et les oppressions du système monarchique, les hontes de ces gouvernements que dirigeaient des maîtresses de roi, qui les a fait cesser? la liberté politique!

Les embarras que la situation présente a fait naître, qui les guérira, qui les empêchera de s'aggraver? la liberté commerciale!

Liberté, liberté sainte, c'est donc à toi qu'il appartient de soulager tous les maux, de calmer toutes les souffrances; puissent tous ceux qui t'invoquent ne brûler sur tes autels qu'un encens pur et sans mélange; puissent-ils ne pas oublier que la liberté c'est le respect de tous les droits, ceux des consommateurs comme ceux des producteurs, ceux du maître comme ceux de l'ouvrier; que la liberté c'est le respect de la propriété, qui n'est autre chose que du travail accumulé; le respect de l'ordre, qui n'est autre chose que le maintien de la grande organisation de la société.

Puisse le pays tout entier professer et pratiquer ces saintes maximes, et nous verrons bientôt notre France reprendre le cours de cette prospérité qui l'a placée si haut parmi les nations de l'Europe et nous a rendus fiers d'être appelés ses enfants.

DIALOGUE ENTRE UN MEMBRE DU COMITÉ ODIER-MIMEREL ET UN OUVRIER SUR LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

OUVRIER. — Eh bien! citoyen, ils sont partis; ça n'a pas fait long feu.

PROTECTIONISTE. — Qui donc?

OUV. — Ces mangeurs de rosbif, ces gens qui ne savent pas seulement parler français. Ils sont allés baragouiner chez eux; ils ne viendront plus, les jours de paie, enlever notre gagne-pain; nous y avons mis bon ordre.

PROT. — Mais c'est une très-vilaine chose que vous avez faite là. D'abord, elle est contraire à la loi.

OUV. — Ta ta ta, la loi! C'était bon il y a quinze jours. — On est souverain ou on ne l'est pas. — Vous croyez que nous ayons peur d'un procureur du roi? Plus souvent!

PROT. — A la bonne heure! Mais la justice, l'humanité, la gloire de votre pays! Beau titre, en vérité, pour la République d'avoir été annoncée sur les rives anglaises par de pauvres ouvriers, chassés par leurs camarades, abandonnant, pour avoir la vie sauve, leurs faibles épargnes, et jusqu'à la paie qui leur était due.

OUV. — Je ne dis pas; ça me vexe un peu lorsque j'y pense : c'étaient des camarades, pas méchants du tout, mais c'étaient des Anglais; pourquoi aussi sont-ils venus?

PROT. — Pourquoi tant de Français sont-ils allés en Angleterre? Il y a tout un quartier de Londres habité par des tisserands français; on y trouve bon nombre d'horlogers, bijoutiers, dessinateurs; — des ingénieurs français y sont comblés de richesses et d'honneurs; et cependant il n'y a pas dans les entreprises anglaises, comme dans les nôtres, des capitaux étrangers qui contribuent au fonds de subsistance.

Te figures-tu ces hommes chassés par voie de représailles? Belle fraternité, ma foi!

OUV. — Vous le prenez, ce me semble, sur un to

un peu haut. Après tout, que j'aie bien ou mal agi, c'est vous qui m'y avez poussé.

PROT. — Moi! bon Dieu!

OUV. — Oui, vous; et au lieu de nous fâcher, causons un peu; vous me direz si je vous ai mal compris. — Pourquoi repoussez-vous les produits étrangers? — Pour le plaisir de nous faire payer plus cher les objets de première nécessité, le pain, la viande, les vêtements, et pour tenir notre industrie, faute d'outils, de fer et de houille, dans un état d'infériorité permanente.

PROT. — Vous ne le pensez certainement pas; il n'y a que le démon qui fasse le mal pour le plaisir de le faire.

OUV. — Auriez-vous un motif qui vous soit personnel — celui de conserver votre vieille routine, sans être troublé par la concurrence de gens plus habiles et plus entreprenants, qui remuent ciel et terre pour vendre un centime moins cher un mètre de calicot? Voudriez-vous, par hasard, augmenter vos produits, non pas en diminuant les frais de production, mais en maintenant *par force* les prix de vente?

PROT. — Ah! mon ami, comment cela serait-il possible? N'y a-t-il pas la concurrence intérieure?

OUV. — Il me semble qu'elle n'est pas très à redouter. Je vois que les gros capitaux ne font qu'une bouchée des petits; que ceux-ci n'ont plus voix au chapitre; quand vous aurez bien et dûment exclu les étrangers, vous pourrez vous coaliser tout à votre aise.

Puis, est-ce qu'il y a concurrence pour la houille, le fer, le sel, les chemins de fer? N'en fait pas qui veut!

PROT. — Tu as fait de mauvaises connaissances, mon ami. Je reconnais là le jargon de ces pernicieux *free traders,* qui calomnient notre désintéressement; un tas de savants qui seraient fort embarrassés, entre eux tous, de faire une aune de drap! De quoi se mêlent-ils? quel intérêt ont-ils à la chose?

OUV. Ils disent que c'est à cause de cela qu'il faut les écouter. Mais, encore une fois, pourquoi avez-vous des douanes? Pour occuper toute une armée de gens à collet vert, qu'on exerce à tirer sur le contrebandier, ou à couler bas son bateau, et dont les journées sont prises sur les miennes?

Ne me dites pas cela au moins, car rien que d'y penser je suis d'une colère!... De gros gaillards, qui se promènent majestueusement du matin au soir et du soir au matin devant un pauvre bateau, pour guetter la sortie d'une livre de tabac qu'ils partagent entre messieurs de l'état-major et eux!... C'est égal, c'est drôle tout de même; et quand je suis de belle humeur, je ris de si bon cœur de la sotte figure qu'ils font, eux et la sentinelle qui se promène sur les remparts, que j'en ai en vérité pour mon argent.

PROT. — Mais comment peux-tu penser que c'est dans l'intérêt des douaniers que je soutiens la douane? En supprimant leur métier, on dégagerait une somme de forces vives qui augmenterait la richesse du pays. On les emploierait toujours, mais à autre chose, à produire.

OUV. — Bon, voilà qui est convenu!

Vous ne voulez ni faire renchérir notre vie, ni augmenter vos profits, ni créer des fonctions inutiles; — vous êtes pour cela trop humain, trop désintéressé, trop sensé. — Quel est donc votre but?

PROT. — Eh! ne le sais-tu pas? — C'est de protéger le *travail national,* votre patrimoine à tous; — de vous réserver la propriété exclusive du marché intérieur, qui vous serait bien vite fermé, s'il vous fallait soutenir la concurrence anglaise. Nous n'avons que vos intérêts en vue. Nous les soutiendrons par tous les moyens; nous n'hésiterions même pas, comme nous l'avons dit à un ministre, — il vous en souvient, — si l'on voulait faire la moindre concession à vos rivaux, à vous jeter tous à l'instant même à la porte de nos ateliers : — preuve touchante et irréfragable de notre vive sollicitude!

Nous voulons vous défendre contre le travail étranger, représenté par les *marchandises.*

OUV. — Et nous, à plus forte raison, contre le travail étranger, *en chair et en os.* Notre procédé est plus expéditif, moins coûteux et moins sujet à erreur; comptez bien qu'à l'avenir la loi qui vous protégera contre les produits anglais, nous protégera aussi contre les producteurs. Chacun pour soi, chacun chez soi.

PROT. — Mais c'est de la barbarie!

OUV. — Je ne dis pas non. M. M.

VARIÉTÉS.

CIRCULAIRES D'UN MINISTÈRE INTROUVABLE.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR *à MM. les commissaires du Gouvernement, préfets, maires, etc.*

Les élections approchent; vous désirez que je vous indique la ligne de conduite que vous avez à tenir : la voici : Comme citoyens, je n'ai rien à vous prescrire, si ce n'est de puiser vos inspirations dans votre conscience et dans l'amour du bien public. Comme fonctionnaires, respectez et faites respecter les libertés des citoyens.

Nous interrogeons le pays. Ce n'est pas pour lui arracher, par l'intimidation ou la ruse, une réponse mensongère. Si l'Assemblée nationale a des vues conformes aux nôtres, nous gouvernerons, grâce à cette union, avec une autorité immense. Si elle ne pense pas comme nous, il ne nous restera qu'à nous retirer et à nous efforcer de la ramener à nous par une discussion loyale. L'expérience nous avertit de ce qu'il en coûte de vouloir gouverner avec des majorités factices.

LE MINISTRE DU COMMERCE *aux négociants de la République.*

Citoyens,

Mes prédécesseurs ont fait, ou ont eu l'air de faire de grands efforts pour nous procurer des affaires. Ils s'y sont pris de toutes façons, sans autres résultats que celui-ci : aggraver les charges de la nation et nous créer des obstacles. Tantôt ils forçaient les exportations par des primes, tantôt ils gênaient les importations par des entraves. Il leur est arrivé souvent de s'entendre avec leurs collègues de la marine et de la guerre pour s'emparer d'une petite île perdue dans l'Océan, et quand, après force emprunts et batailles, on avait réussi, on vous donnait, comme Français, le privilége exclusif de trafiquer avec la petite île, à la condition de ne plus trafiquer avec le reste du monde.

Tous ces tâtonnements ont conduit à reconnaître la vérité de cette règle, dans laquelle se confondent et votre intérêt propre, et l'intérêt national et l'intérêt de l'humanité : *acheter et vendre là où on peut le faire avec le plus d'avantage.*

Or, comme c'est là ce que vous faites naturellement sans que je m'en mêle, je suis réduit à avouer que mes fonctions sont plus qu'inutiles; je ne suis pas même la *mouche du coche.*

C'est pourquoi je vous donne avis que mon ministère est supprimé. La République supprime en même temps toutes les entraves dans lesquelles mes prédécesseurs vous ont enlacés, et tous les impôts qu'il faut bien faire payer au peuple pour mettre ces entraves en action. Je vous prie de me pardonner le tort que je vous ai fait, et pour me prouver que vous n'avez pas de rancune, j'espère que l'un d'entre vous voudra bien m'admettre comme commis dans ses bureaux, afin que j'apprenne le commerce, pour lequel mon court passage au ministère m'a donné du goût.

LE MINISTRE DE L'AGRICUTURE *aux agriculteurs.*

Citoyens,

Un heureux hasard m'a suggéré une pensée qui ne s'était jamais présentée à l'esprit de mes prédécesseurs; c'est que vous appartenez comme moi à l'espèce humaine. Vous avez une intelligence pour vous en servir; et de plus, cette source véritable de tous progrès, le désir d'améliorer votre condition.

Partant de là, je me demande en quoi je puis vous servir. Vous enseignerai-je l'agriculture? Mais il est probable que vous la savez mieux que moi. Vous inspirerai-je le désir de substituer les bonnes pratiques aux mauvaises? Mais ce désir est en vous au moins autant qu'en moi. Votre intérêt le fait naître, et je ne vois pas comment mes circulaires pourraient parler à vos oreilles plus haut que votre propre intérêt.

Le prix des choses vous est connu. Vous avez donc une règle qui vous indique ce qu'il vaut mieux produire ou ne produire pas. Mon prédécesseur voulait vous procurer du travail manufacturier pour occuper vos jours de chômage. Vous pourriez, disait-il, vous livrer à ce travail avec avantage pour vous et pour le consommateur. Mais de deux choses l'une; ou cela est vrai, et alors qu'est-il besoin d'un ministère pour vous signaler un travail lucratif à votre portée? Vous le découvrirez bien vous-mêmes si vous n'êtes pas d'une race inférieure frappée d'idiotisme, hypothèse sur laquelle est basé mon ministère et que je n'admets pas. Ou cela n'est pas vrai, et en ce cas, combien ne serait-il pas dommageable que le ministre imposât un travail stérile à tous les agriculteurs de France, par mesure administrative.

Jusqu'ici, mes collaborateurs et moi, nous sommes donné beaucoup de mouvement sans aucun résultat, si ce n'est de vous faire payer des taxes, car notez bien qu'à chacun de nos mouvements répond une taxe. Cette circulaire même n'est pas gratuite. Ce sera la dernière. Désormais, pour faire prospérer l'agriculture, comptez sur vos efforts et non sur ceux de mes bureaucrates; tournez vos yeux sur vos champs et non sur un hôtel de la rue Grenelle.

LE MINISTRE DES CULTES *aux ministres de la religion.*

Citoyens,

Cette lettre a pour objet de prendre congé de vous. La liberté des cultes est proclamée. Vous n'aurez affaire désormais, comme tous les citoyens, qu'au ministre de la justice. Je veux dire que si, ce que je suis loin de prévoir, vous usez de votre liberté de manière à blesser la liberté d'autrui, troubler l'ordre, ou choquer l'honnêteté, vous rencontrerez infailliblement la répression légale à laquelle nul ne doit être soustrait. Hors de là, vous agirez comme vous l'entendrez, et cela étant, je ne vois pas en quoi je puis vous être utile. Moi et toute la vaste administration que je dirige, nous devenons un fardeau pour le public. Ce n'est pas assez dire, car à quoi pourrions-nous occuper notre temps sans porter atteinte à la liberté de conscience? Évidemment, tout fonctionnaire qui ne fait pas une chose utile, en fait une nuisible par cela seul qu'il agit. En nous retirant, nous remplissons donc deux conditions du programme républicain : Économie, liberté.

Le secrétaire du ministère introuvable,

F. B.

LE RÉDACTEUR EN CHEF GÉRANT : CH. COQUELIN.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE.

N° 17 — 2e ANNÉE. **Bureaux : rue de Choiseul, 8.** 26 MARS 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 25 Mars.

SUR LA SITUATION PRÉSENTE.

Il y a longtemps que les gouvernements dédaignent les vérités économiques, et il y a longtemps aussi que les peuples en pâtissent. Ce qui se passe aujourd'hui n'a donc rien de nouveau. Seulement, les fautes que l'on commet sont plus graves, et la leçon sera, nous en avons peur, plus rude et plus terrible.

Il y avait tant et de si belles choses à faire, au sortir de la grande révolution qui vient de s'accomplir! Dénouer peu à peu, sans secousse, mais sans lenteur, ce réseau de restrictions douanières qui nous opprime et nous étouffe ; mettre fin aux priviléges, aux monopoles qui épuisent le pays, sans profiter beaucoup à ceux qui les possèdent, et faire régner à leur place la liberté, le droit ; accroître par là les ressources financières de l'État et la prospérité publique, car le même moyen conduit à ce double résultat ; simplifier les rouages administratifs, de manière à diminuer les dépenses en même temps qu'on augmentait les recettes ; arriver ainsi, par un chemin facile et court, à la réduction ou à la suppression de plusieurs impôts : voilà la route qu'il y avait à suivre ; c'est celle que traçait la science, d'accord en cela, comme toujours, avec le bon sens et la raison.

Jamais les circonstances ne furent, d'ailleurs, plus favorables à l'accomplissement d'une pareille tâche. La révolution, quoique foudroyante et terrible, s'était faite avec un admirable esprit. Le bon sens du peuple en avait atténué les conséquences économiques, et rendait facile, d'ailleurs, tout ce qu'on voudrait tenter pour le bien. Plus d'obstacles. L'égoïsme des particuliers se taisait devant la grandeur des événements publics ; la coalition des intérêts privilégiés était réduite à l'impuissance, sinon dissoute. Il n'y avait donc qu'à vouloir pour réaliser toutes les espérances du pays.

Au lieu de cela, qu'a-t-on fait? L'esprit réglementaire, source empoisonnée de tout le mal que nous souffrons, s'est emparée plus que jamais de toutes les têtes. Au lieu de tendre, comme il le devait, à l'exécution du véritable programme républicain, qui se résume dans ce seul mot : la liberté ; le Gouvernement a entrepris la réalisation de cet autre programme archi-réglementaire, anti-libéral et monstrueux, qui se présente sons le nom d'*Organisation du travail*. Erreur fatale, qui commence déjà à porter ses fruits! Les impôts, au lieu de diminuer, s'aggravent ; en même temps, la source des fortunes particulières tarit, l'industrie s'affaisse et le travail se perd. Pendant que, de toutes parts, les charges augmentent, les moyens d'y pourvoir diminuent dans la même proportion. Il n'est pas difficile de prévoir où tout cela conduit.

Quand un Gouvernement entreprend d'entretenir et de nourrir le peuple, il faut d'abord qu'il le dépouille ; c'est logique, puisqu'il n'a pas d'autre ressource que celle qu'il tire de lui. Quand il prétend substituer son activité particulière, si déréglée et si étroite, à l'activité générale, si régulière et si féconde, les sources de la richesse tarissent, et il faut bien, quoi qu'on fasse, que chacun porte sa part du dommage général qui en résulte. Les fortunes particulières et les finances publiques sont frappées du même coup ; peuple et gouvernement en souffrent à la fois. On ne saurait aller bien loin dans cette route ingrate. Sur cette pente fatale on rencontre bientôt devant soi l'abîme et le néant.

Qu'on ne nous dise pas que nous avons tort de parler ainsi en face d'un gouvernement naissant. Nous savons tous les ménagements qui sont dus à un pouvoir nouveau, qui ne gouverne le présent qu'à titre précaire, et qui n'est pas sûr du lendemain. Mais quoi! ne faut-il pas que la vérité se fasse entendre au milieu du déluge d'erreurs qui nous inonde? Vaudrait-il mieux, par hasard, laisser le champ libre à ces doctrines malfaisantes et subversives qui, avec une activité dévorante, préparent la ruine du pays? Après tout, ce n'est pas au Gouvernement provisoire pris en masse que nos observations s'adressent.

LA VIE A BON MARCHÉ. — AFFRANCHISSEMENT DES DENRÉES ALIMENTAIRES.

C'est une circonstance singulièrement heureuse pour la République naissante, qu'aujourd'hui les subsistances soient en général à des prix modérés. L'abondance de la dernière récolte nous a sauvés de cruels embarras. Où en serions-nons, par exemple, si le pain était encore au prix où il était l'an dernier?

Il ne faut pourtant pas qu'on s'endorme sur ce bienfait de la Providence, en négligeant d'y ajouter ce qui dépend de la main des hommes.

Si le pain et la viande sont aujourd'hui, fort heureusement pour nous, moins chers qu'ils ne l'étaient l'année dernière, ils ne sont pas encore, il s'en faut de beaucoup, aux prix où ils pourraient et devraient être. Il y a surtout quelques régions de la France, plus particulièrement dépendantes des approvisionnements du dehors, qui ont à souffrir d'une grande cherté. La réclamation des portefaix de Marseille, que nous mentionnons plus loin, d'après le *Nouvelliste*, en fournit un exemple frappant. Pourquoi cela? parce que des restrictions injustes, vexatoires, anti-populaires, empêchent les consommateurs de se pourvoir à l'étranger de ce qui manque dans le pays.

Il n'y a rien de plus urgent, selon nous, que de faire disparaître ces restrictions funestes. Elles tendent à compliquer la situation déjà fort critique du pays ; elles pèsent sur les travailleurs et le travail, elles sont enfin en contradiction manifeste avec ce principe populaire qui doit dominer à l'avenir tous nos actes.

Nous ne voyons, du reste, aucune considération d'utilité présente, ni aucun principe de droit qui s'oppose à leur retrait immédiat.

Vous voulez donc ruiner l'agriculture? nous disent quelques esprits légers. Loin de là ; nous voulons, au contraire, que l'agriculture fleurisse. Nous la voulons plus florissante et plus belle dans l'avenir qu'elle ne l'a été dans le passé. Mais ce n'est pas à l'aide de mesures restrictives qu'on peut améliorer sa condition ; c'est avec et par la liberté. Les restrictions que l'on invoque en son nom lui sont en réalité plus nuisibles qu'utiles. Nous l'avons dit cent fois ; tout le passé le prouve, et si l'on en veut une preuve nouvelle, on n'a qu'à lire l'excellent travail que nous donnons plus loin, sous le titre de : *Importation du bétail étranger*.

Mais les finances publiques! L'État peut-il en ce moment renoncer à aucune portion de son revenu? Que l'État, répondrons-nous, simplifie les services administratifs ; qu'au lieu d'augmenter les dépenses il les réduise. Dès-lors, il se trouvera bien en état de renoncer à un impôt odieux sur le pain du pauvre ; impôt dont il ne lui revient, d'ailleurs, qu'une faible part.

Au surplus, il n'est pas même nécessaire pour cela que le revenu de la douane faiblisse. Veut-on qu'il augmente, au contraire? Rien de plus simple. En même temps qu'on supprimera les droits sur les denrées alimentaires, qu'on facilite l'importation de certains éléments du travail repoussés jusqu'à présent par des prohibitions absolues ou par des droits prohibitifs. Ce que le Trésor perdra d'un côté, il le recouvrera de l'autre ; car rien n'est stérile pour lui comme la prohibition. Par là, il aura procuré au peuple, du même coup, deux avantages : la vie à meilleur marché d'abord, et puis des facilités plus grandes po[illegible] le travail.

Si ces idées simples, ma[illegible]ndes, n'ont pas encore pris possession du p[illegible], nous voyons avec plaisir du moins qu'elles commencent à germer et à fructifier dans le public. Le bon sens du peuple commence à distinguer ces avantages solides que la liberté lui offre, de l'or[illegible] faux ou du clinquant que l'on fait briller à ses yeux. Un moment séduite par de décevantes promesses, la masse des ouvriers revient peu à peu à ces idées plus saines. Nous en recueillons des preuves tous les jours. Encore un peu de temps, et le peuple tout entier, après avoir reconnu le néant de certaines théories et la vanité des promesses dont on le berce, n'aura plus qu'un seul cri : *Le travail facile; la vie à bon marché!*

QUESTIONS AUX TYPOGRAPHES DE LA MAISON CHAIX ET Ce.

Dans un article inséré au *Moniteur industriel* de dimanche dernier, M. Dezeimeris adresse à notre association une série d'aigres reproches, sur lesquels nous nous expliquerons tout-à-l'heure, et nous propose de prendre pour juges du fond de notre doctrine, *les imprimeurs du* Libre-Échange *et des chefs-d'œuvre de l'économie politique*.

Il prétend que ces imprimeurs sont *nos propres ouvriers*, et donne ainsi à sa proposition un certain vernis de générosité.

Nous acceptons le défi et consentons à nous placer sur le terrain choisi avec beaucoup d'adresse par M. Dezeimeris. C'est réellement une situation très-désavantageuse que celle qu'il veut nous faire. Il s'agit pour nous de nous laisser juger par des parties intéressées, et de demander à des industriels qui se croient favorisés par le système protecteur, s'ils consentent à renoncer à la protection. Mais telle est notre confiance dans la bonté de notre cause, que nous allons affronter cette périlleuse épreuve.

Or donc, écoutez bien, Messieurs les Imprimeurs du *Libre-Echange*, ceci s'adresse à vous surtout, et doit provoquer vos réflexions avant celles de nos abonnés.

Pensez-vous qu'un typographe français, travaillant dans les ateliers de la maison Chaix et Ce, ou de toute autre maison française, soit nécessairement moins intelligent, moins habile et moins actif qu'un typographe d'une autre nation?

Êtes-vous d'avis que les idées françaises, fixées et vulgarisées dans notre langue par votre travail, aient moins de chances d'être accueillies partout que les idées étrangères?

Si la liberté des échanges internationaux était au nombre des libertés que nous avons conquises, ou seulement si notre tarif de douane, par sa courtoisie envers les produits étrangers, induisait les tarifs étrangers à bien traiter les produits de la France, y compris bien entendu, ses productions littéraires, ne pensez-vous pas, vous typographes, que vous auriez quelque chose à y gagner?

Il est vrai qu'ici se présente la pierre d'achoppement de la concurrence belge, concurrence redoutable lorsqu'elle met impunément au nombre de ses moyens de succès le vol de la propriété littéraire. M. Dezeimeris nous tancerait vertement, si nous omettions de vous parler de cette concurrence.

Voici ce que avons à en dire : La doctrine de la liberté des échanges est assise sur le droit de propriété

même; et quand nous demandons l'abolition des prohibitions douanières, il ne peut entrer dans notre pensée d'étendre cette demande aux prohibitions commandées par la morale publique. Que les éditions contrefaites soient prohibées à la frontière et saisies à l'intérieur, nous trouvons cela juste, raisonnable et parfaitement conciliable avec le but auquel nous tendons, l'établissement de la liberté des échanges.

Mais remarquez bien que si le régime actuel de nos douanes, que nous n'attaquons pas en cela, préserve à l'intérieur les auteurs et éditeurs français d'une concurrence déloyale, il ne fait rien en leur faveur sur les marchés étrangers, bien s'en faut. Nous prétendons, nous, que le régime de la liberté des échanges, s'il était établi entre les peuples, multiplierait entr'eux les bonnes relations, favoriserait la conclusion de traités protecteurs de la propriété littéraire, et que, dans tous les cas, en ouvrant aux livres français un immense débouché, il permettrait aux éditions françaises d'être tirées à un tel nombre d'exemplaires, que la rémunération de l'auteur, répartie sur ce nombre, cesserait d'être un élément aussi important dans la fixation du prix de chaque volume.

Cette prétention de notre part est-elle bien ou mal fondée? C'est ce que nous vous prions d'examiner.

Nous appellerons encore votre attention sur d'autres points.

Récemment des ouvriers étrangers ont été renvoyés de France sur la demande de quelques ouvriers français. Cet acte, qui manifeste la haine de la concurrence, ne vous paraît-il pas exposer à un traitement semblable nos compatriotes qui sont à l'étranger? Le jugez-vous conforme aux idées généreuses qui ont placé notre pays à l'avant-garde de la civilisation? Est-il en harmonie avec les nobles élans qui servent en ce moment d'exemple à toute l'Europe? Ou bien n'est-ce, à votre avis, qu'une mesure temporaire, trouvant son excuse dans des circonstances difficiles, mais qu'il faut bien se garder d'ériger en principe et d'admettre au rang de nos lois?

Mais si la loi ne doit pas exclure de France l'ouvrier étranger pour protéger contre la concurrence votre marchandise à vous, c'est-à-dire votre aptitude au travail; si les protectionistes les plus déterminés n'ont jamais réclamé une telle exclusion dans votre intérêt, d'où vient que depuis si longtemps ils ont obtenu quelque chose de semblable en faveur de leurs marchandises à eux propriétaires, à eux manufacturiers? Quoi! le produit du travail étranger, le produit du sol étranger est arrêté à la frontière par la prohibition ou les taxes élevées, tandis que l'ouvrier étranger a toujours été librement admis chez nous à mettre en concurrence ses efforts avec ceux de l'ouvrier français! Quelle singulière lacune dans le système protecteur!

Du reste, sachez-le bien, nous avons toujours distingué entre les propriétaires et les manufacturiers, entre les produits manufacturés et les substances alimentaires, plus pressés que nous sommes d'affranchir des taxes celles-ci que ceux-là. Cette distinction, nous allons vous en faire apprécier la justesse.

Vous comprenez parfaitement qu'un éditeur, qu'un imprimeur, s'ils n'ont pas la perspective d'un bénéfice, ne feront point imprimer, et, en conséquence, ne vous fourniront pas de travail. Est-il raisonnable de leur assimiler le propriétaire d'une terre, et de dire que, laissant sa terre en friche, il cessera de la donner à bail, si la loi de douane n'intervient pas pour élever en sa faveur le prix du fermage?

Ici se terminent, messieurs les typographes, les questions que nous avions à vous soumettre. Il nous reste à répondre un mot aux accusations de M. Dezeimeris.

Parce que nous soutenons qu'une loi est injuste qui a pour but d'élever la rente de la terre aux dépens de la pluralité des citoyens, M. Dezeimeris nous dénonce comme des ennemis de l'agriculture. A cela nous répondons que les hommes qui travaillent aux champs ne sont pas tous des propriétaires, et nous ajouterons que les ouvriers agricoles, c'est-à-dire le plus grand nombre des agriculteurs, ont, comme les ouvriers des manufactures, grand intérêt à la réalisation de notre vœu, *la vie à bon marché!*

Non, nous ne sommes pas les ennemis de l'agriculture, en persistant à penser qu'en 1819 les chambres législatives, composées surtout de grands propriétaires, obéirent à un sentiment d'égoïsme le jour où elles frappèrent d'une taxe, à leur entrée en France, les céréales, qui jusque-là en avaient toujours été affranchies. Permis à M. Dezeimeris de croire que par l'adoption de cette mesure les chambres dont nous parlons se sont créé des titres à la reconnaissance de la démocratie.

Non, nous ne sommes pas les ennemis de la propriété territoriale, à laquelle nous ne voulons enlever qu'un privilége récent et injustement acquis, pour lui restituer, par le retour au droit commun, plusieurs avantages importants dont elle se trouve privée. Que M. Dezeimeris le sache bien: la propriété sous toutes les formes nous est sacrée; et si le droit de propriété mis en discussion avait jamais besoin d'être défendu, l'école économico-politique, dont nous nous honorons d'être les disciples, fournirait pour le défendre les arguments les plus solides et les plus sincères dévouements. L'économie politique, qui comprend dans ses dogmes la liberté des échanges, excite le dédain de M. Dezeimeris. Si nous en sommes bien fâchés pour cette science, nous en sommes encore plus fâchés pour M. Dezeimeris.

Voici comment le correspondant du *Times*, dans une lettre qui a paru dans le numéro de ce journal du 24 mars, envisage la marche suivie par le gouvernement français par rapport aux questions financières.

« Les mesures financières du gouvernement prouvent la grande et croissante influence des clubs; les plans proposés dans ces réunions apparaissent bientôt formulés en décrets. La voie dans laquelle la République s'engage conduira directement à monopoliser au profit de l'État toutes les principales branches des affaires, ce qui est la théorie favorite de la partie la plus active des réformateurs socialistes. En ce moment les mesures prises semblent impérieusement commandées par la nécessité de soutenir le crédit commercial et de rétablir la confiance: mais on y trouve constamment le germe du nouveau système politique dans lequel le gouvernement s'engage. »

COMMERCE EXTÉRIEUR PENDANT LES DEUX PREMIERS MOIS DE 1848.

Le *Moniteur* vient de publier le tableau des principales marchandises importées et exportées pendant les deux premiers mois des années 1848, 1847 et 1846. Nous devons, tout d'abord, signaler une amélioration dans ce document, qui ne donnait jadis que le montant des droits perçus sur les marchandises importées, et qui donne aujourd'hui pour les importations et les exportations, non-seulement le montant des droits perçus, mais encore les quantités totalisées des marchandises arrivées et des marchandises acquittées.

En l'absence de la valeur, le montant des droits est le seul élément totalisé qui nous permette de comparer les résultats des deux premiers mois de 1848 avec ceux des deux premiers mois des deux années précédentes. Pour les deux premiers mois de cette année, le total des droits perçus est de 17 millions et demi; il était de 21 millions en 1847 et de près de 24 millions en 1846. On voit ici l'influence de la situation des affaires, qui n'a pas cessé de s'aggraver depuis deux ans, même avant la proclamation de la République. Les huiles, les laines, les sucres, tant ceux des colonies que les sucres étrangers sont les produits sur lesquels la diminution s'est le plus fait sentir cette année, comparativement aux deux premiers mois de 1847. En ne comparant que les résultats du mois de février, on trouve seulement 8 millions de droits perçus cette année; 11 millions l'an dernier, et 13 millions en 1846.

Nous ne pouvons pas nous servir des droits mis à l'exportation pour faire une comparaison sur les marchandises exportées, ces droits étant insignifiants ou nuls sur plusieurs produits. Nous remarquons dans les chiffres que nous avons sous les yeux que, comparativement aux deux premiers mois de 1848, l'exportation des vins a augmenté, ainsi que celle des céréales, qui s'est élevée de 91,000 hectolitres à 117,000 hectolitres. L'exportation des machines a diminué; il en est de même de celle des articles modes.

On remarque aussi une diminution dans le mouvement maritime. Il y a une différence de 13,000 tonneaux sur le mouvement de 1848 à l'entrée, et une différence de 32,000 tonneaux à la sortie.

Les événements accomplis depuis le 24 février ont provoqué une recrudescence extrême de la crise qui pesait sur les affaires depuis 1846. Les futurs documents de la douane nous donneront la mesure de leur influence sur le mouvement du commerce extérieur.

L'ASSOCIATION LIBRE-ÉCHANGISTE DE BORDEAUX AU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

L'Association bordelaise pour la liberté des échanges, sans s'être concertée avec l'Association parisienne, mais inspirée par les mêmes sentiments, vient de s'adresser comme elle au Gouvernement provisoire, à l'effet d'obtenir une modification immédiate à la loi de douane. Les deux adresses, quoique différentes pour la forme, tendent au même résultat quant au fond. Elles présentent les mêmes conclusions avec les mêmes réserves. C'est qu'en effet il n'était guère possible de se former deux opinions différentes sur ce que la situation présente exige et sur ce qu'elle permet.

Adresse de l'Association bordelaise pour le libre-échange, à MM. les membres du Gouvernement provisoire.

L'ère de la liberté luit pour la France.

Victimes du privilége et de l'égoïsme, nous nous adressons à vous, pleins de confiance.

La liberté est une, elle ne peut être scindée; la liberté politique et la liberté commerciale sont sœurs.

C'est au nom de cette liberté que nous venons aujourd'hui demander justice.

En vain l'avons-nous réclamée des gouvernements passés. Nos plaintes n'ont pas été écoutées.

Le droit imprescriptible du travailleur est d'échanger le produit de son travail au mieux de ses intérêts, et c'est violer ouvertement ce droit que de lui imposer des restrictions étroites et injustes.

Tel est cependant le résultat des lois qui nous régissent.

Nous venons donc vous demander l'abrogation de ces lois iniques et vous supplier, au nom de la liberté, de l'égalité qui est l'ennemie du privilége, et de la fraternité qui est l'ennemie de l'égoïsme, de proclamer le grand principe de la liberté commerciale.

Mais comme nous reconnaissons que l'on ne pourrait peut-être pas, sans transition trop brusque, passer du système de prohibition qui nous régit, au système de la liberté absolue, et que ce passage subit pourrait considérablement augmenter les embarras financiers déjà si grands, nous nous bornerons, pour le moment, à demander:

1° L'introduction libre des grains à un droit modéré;

2° L'introduction du bétail et des viandes salées libre à des droits modérés.

3° L'introduction de la houille et des matières propres à la fabrication des outils nécessaires à l'agriculture et à l'industrie.

Ces mesures sont dans l'intérêt des cultivateurs, des ouvriers et des classes pauvres, puisqu'elles doivent tendre à leur procurer la vie à bon marché, et améliorer les conditions du travail; ce qui équivaudra pour eux à une augmentation de salaires.

Un autre avantage de cette mesure comme de toutes celles qui tendront à faciliter les échanges, sera d'augmenter les revenus des douanes, qui rendent d'autant plus qu'on reçoit plus de marchandises de l'extérieur. Ces réformes dans les tarifs favoriseront également notre marine marchande, pépinière de notre marine militaire.

Le revenu des douanes est peut-être le seul qui puisse être accru, non seulement sans peser sur le contribuable, mais même en augmentant son bien-être.

C'est donc là que la République peut trouver une ressource précieuse, car la douane pourrait facilement rendre le double de ce qu'elle donne si l'on adoptait un système plus libéral et plus conforme aux vrais principes de notre nouveau gouvernement.

Vous ne perdrez pas de vue que les forts droits qui pèsent sur les aliments et sur les instruments des travailleurs ne datent que de la Restauration et n'ont été qu'une prime déguisée, accordée à la propriété foncière, aux dépens de la classe pauvre.

Le jour de la justice est venu.

Nous espérons que nous ne la réclamerons pas en vain.

Le président de l'Association bordelaise pour la liberté des Échanges,

Signé Duffour-Dubergier.

Suivent les signatures des personnes composant le conseil de l'association et celles d'un grand nombre de membres.

PROCÉDÉS DE LA DOUANE FRANÇAISE.

M. Vasse, ancien employé de la douane française (et non pas de la douane belge, comme nous le disions à tort dans notre précédent numéro), qui, dans notre dernière réunion publique, a présenté à l'auditoire un plan pour la réalisation immédiate et sans secousse de la liberté des échanges, nous communique aujourd'hui une note qui a pour objet de mettre à nu les procédés abusifs et vexatoires de la douane. Il montre très-bien, ainsi qu'on le verra, que ces procédés sont tout à fait incompatibles avec le régime d'un pays libre. Nous avons eu nous-mêmes plus d'une fois occasion de faire ressortir cette vérité; mais on ne saurait y revenir trop souvent, aujourd'hui surtout que la France prétend entrer en possession complète de toutes ses libertés.

Il y a en douane, pour moyen de répression, l'amende, la prison et la confiscation, sans parler de la peine de mort, abolie pour les délits politiques. — Eh bien! le contrebandier, le négociant et le voyageur qui ont fait une infraction ou qui sont en contravention, sont placés sur la même ligne.

— Il n'y a pas de degré de culpabilité ni de pénalité. Le magistrat ne doit pas juger, il doit condamner et appliquer la loi au coupable comme à l'innocent ; — mais, il faut le dire, on a le droit de grâce, de recours à l'autorité, qui ne fait rien toutefois sans le consentement de son agent, partie intéressée.

La douane, ne pouvant pas répondre de la moralité de ses agents, a fait un appel à la cupidité, à la passion la plus désordonnée. — Elle leur a donné le droit monstrueux de s'approprier le bien d'autrui ; — et pour le douanier tout est contrebande, parce qu'il faut un corps de délit pour instrumenter.

L'autorité a raison de se défier de la moralité de ses agents, car elle sait que la corruption est établie sur une vaste échelle. Ainsi, pour dissimuler des importations scandaleuses de tabacs, les agents, à des époques déterminées, confisquent des balayures de magasin, qu'ils lui présentent comme des résultats magnifiques du service.

Si les agents ne constataient pas des contraventions à l'égard de ceux qui, à tort ou à raison, tombent dans leurs mains, pour en extraire le plus de rendement possible et prouver l'utilité de la douane, où seraient les résultats du service, où seraient les bénéfices quand les bandes franchissent impunément la frontière et passent comme des troupeaux de moutons?

Pour ceux qui voyagent, l'action de la douane n'est que momentanée ; mais pour les cultivateurs, pour les négociants qui habitent la frontière, elle est de tous les instants. — Ainsi, la douane a le compte par doit et avoir de la moindre livre de lard que le paysan met au pot; elle tient, comme à l'état civil, l'état des naissances et décès des veaux, agneaux, porcs, chevaux que vous avez ou n'avez pas, et vous rend victime et responsable de la négligence, de l'irrégularité que des comptes tenus sans contrôle établissent contre vous.

L'obligation du nantissement des droits, ou de la caution qu'on demande aux voyageurs, aux voituriers, est une cause de retards, d'entraves et d'injustices, de mise à contribution. Elle est non seulement funeste à ceux sur lesquels pèse la mesure, mais encore à tous les habitants des frontières, parmi lesquels elle fait cesser tous les rapports internationaux; car le paysan belge fait souvent un grand détour pour éviter de passer sur le territoire français, et réciproquement.

Un droit monstrueux que la douane a usurpé, car aucune loi ne l'a consacré et ne peut le consacrer, c'est la visite à corps des voyageurs. La nation doit-elle souffrir que les citoyens et les étrangers soient soumis à une telle exaction, à une telle insulte dans le seul intérêt des agents? Doit-elle souffrir que tous, hommes, femmes, enfants, sur lesquels la douane jette l'embargo à l'arrivée, soient considérés et traités comme des malfaiteurs, enveloppés, conduits et parqués par les alguazils du fisc, non pas dans la crainte qu'une aune de calicot, une livre de tabac de plus ne vienne comme la goutte d'eau grossir l'océan de la contrebande, mais pour que celui qui a eu la fatale pensée de fournir une arme contre lui ne puisse échapper à l'exploitation du douanier ?

La nation ne doit pas souffrir qu'un homme soit livré à un acte aussi brutal, que le droit naturel repousse comme attentatoire à la dignité. — Un homme ne peut porter la main sur un homme, le mettre en état d'arrestation et de sequestration, le traiter comme un ballot de marchandises auquel la douane l'assimile, à cause de l'insuffisance d'une loi qui ne peut exister.

Je demanderai si aucun de ceux qui ont passé la frontière a pu, sans que son âme se révolte, être témoin de ces monstruosités qu'il a plus ou moins ressenties. Quiconque a passé par là doit maudire le système protecteur, cause de ces infamies, et bénir le libre-échange, qui doit l'en affranchir.

COMMERCE DES CÉRÉALES. — RÉCLAMATION DES PORTEFAIX DE MARSEILLE.

La ville de Marseille continue à souffrir plus qu'aucune autre ville de France des restrictions abusives et funestes que les lois existantes mettent à l'importation des blés étrangers. Dans notre avant-dernier numéro, nous avons transcrit un excellent article du *Courrier de Marseille* sur ce sujet. En voici un autre non moins digne d'attention, que nous empruntons au *Nouvelliste*.

Les réclamations que nous avons formulées au sujet de la libre entrée des blés étrangers ne sont pas restées sans écho dans notre population. Une pétition signée par huit cents portefaix environ a été adressée à la commission municipale provisoire, pour la prier d'intercéder auprès du gouvernement à l'effet d'obtenir la franchise des céréales pendant l'année 1848.

Les motifs sur lesquels les pétitionnaires fondent leur demande sont des plus graves et méritent d'être pris en sérieuse considération.

Notre entrepôt ne contient plus que 360,000 hectolitres de blé. Or, cet approvisionnement, dont on prévoit déjà l'insuffisance en face des besoins qui se manifestent, ne saurait nous offrir des garanties de sécurité; car il nous met à la merci des éventualités de la prochaine récolte. Que cette récolte trompe nos espérances, qu'elle soit mauvaise, et nous nous trouverons encore, cette année, en proie à une crise de subsistance d'autant plus cruelle, qu'elle sera compliquée par les embarras qu'entraînera après elle la crise financière qui nous étreint en ce moment.

La suppression de l'absurde système de l'échelle mobile aura pour résultat d'attirer dans notre bassin tous les chargements qui s'expédieront de la mer Noire, et de ranimer, comme par enchantement, l'activité commerciale de notre cité. Outre que cette mesure d'urgence permettrait à la population de manger le pain à meilleur marché, elle assurerait aussi du travail à de nombreux ouvriers qui ne vivent que par le mouvement de notre port.

En tout temps, l'abolition de l'échelle mobile serait un grand avantage pour le pays, aujourd'hui elle serait un immense bienfait. Mais cette mesure de prévoyance ne doit pas être isolée; il est urgent qu'elle soit complétée par l'abolition des droits protecteurs qui frappent le bétail à nos frontières, et maintiennent ainsi le prix de la viande à un taux exorbitant inaccessible pour la classe des travailleurs. Si cet ordre de choses profitait à l'État, nous comprendrions ses hésitations; mais il ne profite qu'à une classe de privilégiés, qui, n'ayant pas à redouter la concurrence des bestiaux étrangers sur nos marchés, rançonnent le consommateur et prélèvent un odieux impôt sur les sueurs de l'ouvrier.

S'il est bon, s'il est juste, s'il est moral de rendre la vie bon marché au travailleur dans les jours de prospérité, afin qu'il puisse ramasser quelques épargnes pour ses vieux jours, cette obligation n'est-elle pas plus impérieuse et plus sacrée dans les moments de crise où le travail manque aux bras, où le numéraire se retire de la circulation, où la confiance s'affaisse, où le besoin éperonne le peuple?

Ouvrez donc nos ports aux blés exotiques; ouvrez nos frontières aux bestiaux étrangers; hâtez-vous de saper ces barrières iniques élevées au profit du monopole et qui ont entravé jusqu'à ce jour nos relations de fraternité commerciale avec nos voisins. Quand vous aurez accompli ce grand acte de justice sociale, alors le peuple, qui aime surtout que les promesses de progrès se traduisent par des faits, oui, alors le peuple comprendra que réellement vous vous occupez de son bien-être, et il vous bénira dans le fond de son cœur.

Ces facilités données au commerce, ces grands avantages offerts à la consommation, ranimeront rapidement le cours des affaires, détermineront forcément la reprise des transactions, rouvriront l'arène au travail. En effet, il faudra des vaisseaux pour transporter les céréales de la mer Noire et de l'Egypte dans nos ports ; il faudra des travailleurs pour les débarquer; il faudra des voitures pour les faire affluer dans l'intérieur; il faudra des bras pour diriger les bestiaux sur nos marchés; il faudra, sur toutes les routes, des auberges pour nourrir et loger les conducteurs et le bétail, et dès lors, quel vaste champ ouvert à l'activité !

Nous adjurons le gouvernement provisoire, qui veut le bien du peuple; nous adjurons plus particulièrement M. Lamartine de faire précisément pour ce peuple ce qui peut le plus promptement, le plus sûrement contribuer à la satisfaction de ses premiers besoins.

Il nous souvient des sympathiques paroles que M. Lamartine prononçait il y a six mois environ dans la réunion marseillaise du libre-échange. Sa puissante voix tonnait contre ce barbare système qui, par les taxes protectrices, impose artificiellement le pain du peuple arrosé de ses sueurs ! Il flétrissait avec toute l'énergie de sa mâle éloquence les principes du monopole qui ont élevé entre les nations ces entraves douanières, espèces de murailles d'airain, inventées sans doute pour empêcher les peuples d'apprendre à se connaître et à s'aimer, et de se confondre dans un même sentiment de solidarité par la fusion des idées et des intérêts!

Ce système, que nous avons toujours poursuivi de notre anathème; ce système, triste héritage du despotisme et fils de l'antagonisme des intérêts et du privilége, pourra-t-il trouver grâce devant les hommes qui ont inscrit sur leur drapeau : Liberté, Égalité, Fraternité ! Non, nous en avons la confiance, ces hommes se montreront conséquents avec eux-mêmes; ils ne voudront pas qu'une révolution faite par le peuple et pour le peuple consacre des principes inventés par le monopole, et trop longtemps exploités à son profit!

DE L'IMPORTATION DU BÉTAIL ÉTRANGER.

Voici, sur la grande question de l'importation du bétail et des viandes, un travail capital que nous devons à la plume d'un de nos correspondants étrangers. Nous regrettons de n'être pas autorisés à nommer l'auteur, qui est un homme d'un grand mérite, ayant occupé plusieurs postes éminents dans son pays. En nous envoyant ce travail, notre correspondant nous avait invités à corriger son style, dont il se défiait en sa qualité d'étranger. Nous n'avons pas trouvé que ces corrections fussent nécessaires, et nous espérons que nos lecteurs en jugeront comme nous.

La question de la libre entrée des bestiaux est ajournée ; mais elle est encore si mal comprise, malgré son immense intérêt pour l'humanité et le bien-être du peuple, qu'on ne saurait y revenir trop souvent pour en éclairer les diverses faces. Sous le prétexte spécieux d'encourager l'agriculture, on impose à tous les consommateurs les plus cruelles privations, on renchérit excessivement le prix de la viande, en punissant d'une forte amende l'importation du bétail étranger, aux dépens de la santé et des forces musculaires des ouvriers français, et en compromettant la vigueur des générations futures; car en raréfiant le bétail, ce n'est pas uniquement la viande qu'on diminue dans le pays, mais en même temps on resserre la production du lait, du beurre et du fromage, non moins indispensables à la population que la viande.

Pour cacher ou pour excuser l'odieux d'une restriction insensée, on ne manque jamais de mettre en avant l'intérêt des six millions d'agriculteurs qui seraient ruinés par la libre importation des bestiaux, et l'on fait sonner bien haut qu'aucune industrie ne mérite autant d'encouragement et de protection que l'agriculture. Que serait-ce donc si l'on parvenait à prouver que plus des neuf dixièmes des cultivateurs français souffrent presque autant, sinon plus, de la cherté des bestiaux, que les consommateurs en général ? — En admettant que l'immense majorité des agriculteurs est composée de petits propriétaires, de fermiers, ne possédant en bétail que le strict nécessaire pour labourer les champs et fournir du laitage, ils se trouvent matériellement hors d'état d'élever des sujets pour la vente ou pour leur propre service ; car ils produisent à peine assez de fourrages pour alimenter une vache ou leurs bœufs de trait. Ainsi, pour le plus grand nombre des cultivateurs, le bétail n'est pas *un produit*, mais bien *un instrument* indispensable pour produire du *travail*, des *engrais* et du *laitage*. La grande masse des petits propriétaires n'élevant pas de bétail, est obligée de l'*acheter*; or, plus les bestiaux sont chers, moins les laboureurs peu aisés seront en état de s'en procurer, et plus les chances de pertes et d'épizootie deviennent ruineuses. En tout cas, il faut un capital plus grand pour l'exploitation des champs, dont les frais de production sont grossis sans avantage pour personne.

Évidemment l'immense majorité gagnerait à pouvoir acheter le bétail au plus bas prix, car c'est précisément sa cherté qui ne permet pas à bien des gens d'en posséder ou d'en augmenter le nombre. Qu'on ne dise pas que le petit cultivateur soit hors de cause, puisqu'après s'être servi de ses bœufs pendant quelques années, il les revend au boucher d'autant plus cher; car pendant ce temps il a couru la chance des accidents et de la mortalité, il y a employé un capital plus considérable; et en tout cas le bénéfice serait nul pour lui, parce qu'il est forcé de remplacer sur-le-champ les bestiaux vendus. On ne considère pas suffisamment que le nombre du bétail de service, pour le travail et le laitage, est infiniment plus grand que celui qu'on mène à l'abattoir; d'où il résulte que l'agriculture proprement dite est sacrifiée à l'industrie des nourrisseurs ou des éleveurs d'animaux pour la boucherie, qui seuls profitent des hauts prix de vente.

Il faut donc que le métier de nourrisseur soit bien lucratif pour motiver la peur des grands propriétaires d'une invasion de bestiaux étrangers? — Nous avouons franchement nos doutes à cet égard, et il nous paraît assez probable que les bénéfices nets résultant de l'élève des bestiaux sont peu de chose en comparaison des sacrifices énormes qu'ils imposent à l'agriculture et au peuple entier des consommateurs. Sans établir de chiffres qui se modifieraient pour chaque localité, on peut poser la règle que la production des bestiaux n'est éminemment profitable que dans les contrées offrant de vastes pâturages qui ne se prêtent que difficilement à aucun autre genre de culture, soit que la nature du terrain et du climat s'y oppose, soit en raison de l'éloignement des débouchés, des difficultés des communications, ou enfin parce que la population est trop clair-semée. Dans de pareilles localités on élèvera des troupeaux avec avantage, par la raison bien simple que toute autre production est impossible, et les bestiaux qui en proviennent seront estimés des contrées environnantes, parce qu'ils seront vigoureusement constitués.

A mesure que l'on s'éloigne de ces conditions pour ainsi dire normales, la nourriture et l'élève des bestiaux deviennent plus dispendieux, car les pâturages disparaissent comme étant les terres les moins productives, partout où la population croissante se répand sur le pays en donnant aux terres labourables une plus grande valeur. Le voisinage d'un grand centre de consommation, comme celui de Paris, et l'éloignement plus ou moins grand des contrées à pâturages, peuvent modifier ce qu'il y a de trop absolu dans la règle; mais il n'en reste pas moins évident que, pour élever, soigner et nourrir pendant deux ans un animal aussi vorace qu'un bœuf, sans en retirer d'autre avantage que les fumiers, la dépense est tellement considérable, que le prix de vente, en apparence fort élevé, ne donne pourtant, dans la plupart des cas, qu'un faible bénéfice net; et c'est pour obtenir un aussi pauvre résultat que le Gouvernement se charge de l'odieuse responsabilité de renchérir artificiellement toutes les subsistances animales!

Depuis vingt-cinq ans la population de l'Europe centrale s'est accrue d'un cinquième ou sixième, malgré les fortes émigrations de l'Allemagne et de l'Angleterre, tandis que la quantité des terres cultivées est restée à peu près la même. Çà et là on rend bien à la charrue quelques landes ou marais desséchés, mais en proportion du total ce gain est insignifiant. On parle du reboisement des montagnes, mais on n'y parviendra d'une manière efficace qu'en y diminuant le pâturage, cet ennemi naturel des bois. Ainsi il faut admettre, ou que la population actuelle consomme moins par tête qu'autrefois, ou, dans l'hypothèse que la consommation individuelle n'ait pas faibli, que l'agriculture ait augmenté ses produits exactement en proportion de l'accroissement des populations. L'expérience nous démontre que les progrès de la culture n'ont pas suivi proportionnellement la marche ascendante de la population, car les pays les plus fertiles, par exemple l'Angleterre et la Belgique, produisaient jadis un excédant en céréales qu'ils exportaient, tandis que depuis assez longtemps l'importation est devenue nécessaire, quand les récoltes ne dépassaient pas la moyenne. S'il existait des statistiques anciennes de tous les Etats de l'Allemagne, de la

Hollande, de l'Italie et de la Suisse, on y ferait sans nul doute la même observation, c'est-à-dire que l'*exportation* des céréales, des bestiaux et autres productions naturelles, a fortement diminué depuis vingt-cinq ans, nullement par suite d'une moindre production, mais parce que la population indigène considérablement accrue, *absorbe elle-même l'excédant qu'on exportait jadis*. En même temps l'importation des subsistances alimentaires venant de la Russie, de l'Égypte, et surtout des États-Unis d'Amérique, a pris un développement inconnu dans la période antérieure à 1822. Cela s'explique naturellement par ce fait, que toute l'Europe a dû nourrir simultanément non-seulement une population humaine, augmentée de près d'un cinquième, mais en même temps un nombre beaucoup plus grand de bestiaux. Ainsi on ne peut certainement pas reprocher à l'agriculture d'être restée stationnaire. Qu'on songe au chiffre énorme des chevaux employés au transport des voyageurs et des marchandises (l'exemple de la Belgique prouve que les chemins de fer ont augmenté la circulation des chevaux, au lieu de la diminuer) comparativement aux temps précédents; que l'agriculture améliorée exige beaucoup plus d'animaux de trait; que le nombre des vaches laitières a dû être augmenté considérablement pour suffire à la population croissante; que les moutons ordinaires ont été remplacés par des mérinos, etc., etc., et personne ne s'étonnera plus que les bestiaux destinés à la boucherie ont dû diminuer partout, ou du moins n'ont pas augmenté en proportion de la population, car on ne livre à l'abattoir ou à l'exportation que le superflu du bétail, après avoir assuré et retenu le nécessaire pour l'exploitation de la terre. Il s'ensuit que non-seulement en France, mais dans toute l'Europe centrale, le prix des viandes et autres substances animales a considérablement augmenté. On dira peut-être que cette hausse n'a pas été très-sensible depuis dix ans, c'est possible pour certains pays; mais on oublie d'ajouter qu'on le doit uniquement à la diminution relative de la consommation, un plus grand nombre d'habitants ayant dû se priver de viande ou se contenter d'une ration plus petite. S'il était possible de comparer exactement la consommation actuelle du lait et du beurre à ce qu'elle était autrefois, on arriverait à un résultat semblable, c'est-à-dire à une part bien plus faible pour chaque individu, sans mettre en compte l'énorme quantité d'eau qu'on vend aujourd'hui pour du lait. Si l'expérience des dernières vingt-cinq années a produit des effets aussi déplorables, si elle a prouvé jusqu'à l'évidence que la reproduction des bestiaux ne peut pas suivre la même progression que celle de la race humaine dans les pays populeux, et que les progrès de l'agriculture suffisent à peine pour tenir à la hauteur des besoins croissants la production des céréales, des légumes, des huiles, chanvres, lins, etc., — quel avenir nous prépare-t-on, en se bouchant les oreilles contre la nécessité d'augmenter les aliments de toute espèce, pour empêcher que le mal très-grave dont nous souffrons ne devienne pas tout-à-fait insupportable?

Les personnes qui envisagent avec effroi la libre entrée des bestiaux, en se rappelant l'importation considérable qui précéda 1822, s'imaginent sans doute que l'*invasion* serait aujourd'hui d'autant plus formidable, que l'étranger aurait eu le temps d'accumuler des armées innombrables de bœufs pour en *inonder* la France! Mais si on leur demandait de quel pays ces bestiaux pourraient venir, ils seraient bien embarrassés, surtout depuis que l'Angleterre les admet sans droits. Si la Hollande, le Danemark et le nord de l'Allemagne en avaient une aussi grande surabondance à vil prix, d'où viendrait que la Normandie pût leur tenir tête sur les marchés anglais? Les frais de transport étant les mêmes de la Frise et du pays de Caux, n'en résulte-t-il pas que les prix coûtants ne doivent pas différer notablement? L'excédant de toutes les contrées baignées par la mer du Nord, réputées pour leurs richesses en bétail, a été si promptement épuisé par l'exportation, que les pourvoyeurs anglais ont dû pousser jusqu'au centre de l'Allemagne pour compléter leur approvisionnement. De là, hausse dans tout le Zollverein, hausse qui émeut à tel point les populations, qu'on pétitionne déjà afin d'entraver l'exportation d'un aliment indispensable. Les principaux fleuves germaniques coulant du Midi au Nord, et les nombreux chemins de fer suivant la même direction, les transports vers l'Angleterre sont par là facilités singulièrement; et comme la viande est incontestablement plus chère à Londres qu'en France ou ailleurs, il en résulte que l'Allemagne dirigera la plus grande part de son superflu en bestiaux vers l'Angleterre, quand même la France ouvrirait aujourd'hui ses portes *sans droits*. Aussi longtemps que les bœufs seront plus chers dans la Grande-Bretagne qu'en France, la ressource de la Hollande, de la Belgique et d'une très-grande partie de l'Allemagne sera perdue à jamais pour la France. Il ne lui resterait donc que le midi du Zollverein, la Suisse et la Savoie, en état de fournir quelque chose, vu leur grand éloignement de l'Angleterre et la proximité de la frontière française. Eh bien! pour démontrer combien on s'exagère les ressources de ces pays, nous choisirons pour exemple la Suisse, étant comparativement la contrée la plus riche en bétail du centre de l'Europe, et nous entrerons dans quelques détails trop peu connus, qui étonneront certainement par leurs résultats inattendus.

On sait que les montagnes de la Suisse ne produisent en très-grande partie que des bois et des pâturages, et qu'il serait non-seulement impossible d'y introduire un autre genre de culture, mais qu'il faut même laisser en prairies les vallons environnants, pour alimenter pendant les sept mois d'hiver les bestiaux qui passent l'été sur les Alpes; il s'ensuit que les habitants n'ont pas assez de terres labourables et sont forcés de tirer le blé de l'étranger. Malgré les soins de ces pauvres gens à utiliser les moindres parcelles de terre où il croît un peu d'herbe (car là où les vaches ne peuvent pas atteindre, les moutons et les chèvres broutent le dernier brin), jusqu'à la limite des neiges éternelles, on ne compte cependant dans toute la Suisse, d'après la statistique la plus récente de Franscini, que 850,000 têtes de bétail. Si ce chiffre paraît élevé en comparaison de certains autres pays, il ne faut pas oublier qu'une grande partie des habitants ne se nourrit que de laitages avec des pommes de terre, et que le pain est pour eux un luxe dont on n'use pas tous les jours; d'ailleurs, la production du fromage est considérable.

Qui croirait cependant qu'avec un pareil nombre de bestiaux *la Suisse en importe plus qu'elle n'exporte*, et qu'il en est de même du beurre? On ne peut expliquer ce phénomène que par l'accroissement rapide de la population, tandis que la production du bétail reste stationnaire, et puis, par ces nuées de touristes aisés qui couvrent le pays tous les ans, exigeant beaucoup de chevaux et consommant plus de viande. Le fait a été mis au grand jour par les travaux intéressants de l'ancien secrétaire d'État fédéral, M. de Gonzenbach, qui, depuis nombre d'années, employait ses loisirs à constater les rapports internationaux du commerce suisse. Ce travail est d'autant plus difficile, que la confédération ne perçoit que de faibles droits à l'entrée (30 à 60 cent. des 100 kil.) sur les marchandises, et rien du tout à la sortie, de manière que l'importation ne présente pas de détails suffisants et que l'exportation n'est pas contrôlée du tout. Les céréales et les bestiaux étant exemptés de tous droits, il n'existe aucune donnée officielle de l'importance des transactions avec l'étranger. Il a donc fallu puiser dans les documents étrangers, ce qui était facile vis-à-vis de la France, qui publie ses tableaux de douanes avec les détails nécessaires; l'Autriche a suivi cet exemple; mais le Zollverein ne distingue pas suffisamment les pays avec lesquels les échanges ont eu lieu, et la Sardaigne ne publie rien du tout. M. de Gonzenbach s'est donc attaché à compléter les matériaux concernant l'Allemagne, en ramenant tous ses travaux à l'année 1840 et laissant de côté la Sardaigne. Cette lacune n'est pas trop grande relativement au commerce des bestiaux; mais on peut admettre que la Savoie en importe davantage à Genève et dans le canton de Vaud, que la Suisse n'en exporte en Piémont par le Valais et le lac Majeur.

Voici les chiffres du commerce extérieur de la Suisse en animaux vivants, en 1840, non compris la Sardaigne :

	Import.	Export.	Dans ce nombre la France est comprise, à l'import.	à l'exp.
Chevaux et mulets........	2,353 têt.	6,209	828 p^r têt.	4,168
Poulains..................	630 »	252	630 »	252
Taureaux et bœufs.........	6,061 »	1,881	2 »	781
Vaches, génisses, bouvillons.	17,750 »	18,398	256 »	2,626
Veaux.....................	2,129 »	21,250	259 »	2,643
Porcs.....................	12,509 »	1,183	8,586 »	12

Il a été impossible d'établir séparément l'entrée et la sortie des moutons, chèvres et cochons de lait, car ces diverses espèces sont confondues sur certains tableaux; mais en les calculant par tête, sans distinguer les espèces, on trouve que l'exportation ne dépasse l'importation que de fort peu de chose. La France a reçu de la Suisse 19,000 moutons (venus en grande partie du Wurtemberg) en échange de 10,000 cochons de lait, qu'elle exporte.

On peut admettre que l'année 1840 ne diffère pas sensiblement de la moyenne des échanges internationaux, à l'exception des chevaux, dont l'exportation pour la France était, par exception, extraordinairement forte, par suite des achats du gouvernement pour le train militaire, lors des armements de 1840. Habituellement l'Helvétie n'exporte guère plus de chevaux qu'elle n'en importe d'Allemagne.

La Suisse importe trois fois autant de bœufs qu'elle n'en exporte! L'entrée est composée en grande partie de bœufs gras (l'entrée étant plus dispendieuse en Suisse qu'en Allemagne), tandis qu'elle exporte beaucoup de taureaux pour améliorer les races dans l'étranger. L'entrée et la sortie des vaches et du jeune bétail se balancent à peu près. Seulement, pour les *veaux*, l'exportation est beaucoup plus considérable; pour les porcs et les cochons de lait, c'est l'inverse.

Ce sont les pays du Zollverein qui importent en Suisse les plus grandes quantités de chevaux, de bétail et de moutons; les porcs viennent principalement de la France. La moitié des chevaux et les *neuf dixièmes* des vaches et des veaux s'exportent régulièrement pour le royaume *Lombardo-Vénitien*. On voit que la vente de bétail pour la France est devenue fort insignifiante, et l'on sera surpris qu'un pays dont les excellentes races bovines ont une réputation méritée, n'exporte en définitive que des *veaux* pour la boucherie, c'est-à-dire précisément les animaux qui ne supportent pas un long transport!

Si l'on évaluait le *poids* des divers bestiaux, tant à l'entrée qu'à la sortie, on trouverait qu'ils se balancent presque rigoureusement: donc la Suisse suffit assez exactement à sa propre consommation actuelle, mais *sans aucun excédant réel.* Toutefois, elle retire de la liberté des échanges un avantage considérable, car la *valeur* de ses exportations dépasse, sans nul doute, celle de l'importation, parce que les bestiaux sont beaucoup plus chers sur les frontières méridionales de la Suisse que sur celles du Nord. Le pâtre des Alpes conduit donc ses belles vaches laitières en Italie, où elles sont d'une nécessité indispensable, tandis que les habitants du nord de la Suisse, qui ont plus d'industrie manufacturière que de troupeaux, achètent les bestiaux tout engraissés en Allemagne, à un prix inférieur à celui de la production indigène. C'est certainement un des effets les plus curieux de la liberté du commerce, que dans un petit pays elle satisfait *à la fois* le producteur de bétail, en lui procurant un débouché plus avantageux, et le consommateur en lui fournissant la viande à plus bas prix! — Si les douanes venaient à se mêler dans ces transactions, en prohibant l'entrée pour protéger le travail national, et pour empêcher de payer tribut à l'étranger, le peuple exigerait en compensation la prohibition à la sortie, puisque le pays suffit à peine à sa propre consommation; il en résulterait alors que l'éleveur vendrait plus mal son bétail de race supérieure, mais maigre, tandis que le consommateur de viande débourserait davantage pour une qualité inférieure. Le pays tout entier perdrait le bénéfice net résultant de l'échange actuel, en supposant encore, pour combler la mesure, les frais d'entretien et les vexations de la douane! — Certainement ce serait le moyen le plus immanquable d'exaspérer tout le monde dans un pays libre.

Nous croyons avoir prouvé suffisamment par notre exposé que la Suisse est hors d'état de nourrir plus de bestiaux qu'elle n'en possède actuellement, car ses habitants entendent trop bien leur intérêt pour ne pas en pousser le nombre jusqu'à la dernière limite. Un seul moyen lui resterait d'en augmenter l'exportation, celui de diminuer la fabrication du fromage et d'élever plus de jeunes sujets; mais il en résulterait immédiatement une hausse de prix pour les fromages qui paralyserait l'entreprise dans sa naissance. Donc ce pays ne pourrait livrer un plus fort contingent de bétail à la France qu'en diminuant son exportation pour l'Italie; mais comme le Milanais et toutes les provinces baignées par le Pô sont des plus riches de l'Europe, elles sont aussi capables que les départements frontières de la France, de payer au même taux les bestiaux nécessaires à leur consommation; il n'y aurait donc que les cantons limitrophes du Jura qui pussent être tentés de préférer les marchés français, s'ils leur offraient les mêmes avantages que ceux d'Italie.

La Savoie et les Alpes maritimes sont dans une position parfaitement analogue à la Suisse, c'est-à-dire hors d'état d'augmenter le nombre existant du bétail, pour lequel ils ont des débouchés semblables et suffisants. L'abolition des barrières en France ne pourrait donc influer notablement sur le chiffre des exportations, car l'excédant disponible resterait le même qu'auparavant.

Il n'y a plus que le midi de l'Allemagne à envisager, par rapport à la France. Nous n'avons pas de documents récents sur les forces productives actuelles, mais on sait combien la population de ces belles provinces s'accroît rapidement, ainsi que ses consommations de toute nature, ce qui explique la diminution successive de ses exportations en bestiaux et en céréales. Mais si l'Allemagne centrale envoie des bestiaux en Angleterre, et ne pèse plus sur le midi, il est évident que ce dernier aura des lacunes nouvelles à combler dans le Zollverein même, et qu'il lui en restera moins pour l'exportation à l'étranger.

Après avoir passé en revue tous les pays à portée de la France, eu égard à leurs ressources en subsistances animales, on a dû se convaincre que les plus importants sont perdus pour la France, aussi longtemps que l'Angleterre offrira des prix plus avantageux, et que les autres ont depuis 25 ans éprouvé des changements tellement importants, qu'ils sont devenus incapables de fournir régulièrement à l'étranger plus que leur exportation *actuelle*, qui par la force des choses doit diminuer successivement, à mesure que ces pays absorberont plus de viande et de laitage pour leur propre consommation. Non-seulement les frayeurs des nourrisseurs français d'une *inondation* perpétuelle sont donc imaginaires, mais, pour ne rien cacher de la vérité, on doit dire que l'abolition des droits sur le bétail viendrait maintenant trop tard pour soulager tant soit peu les consommateurs de toute la France; il n'y aurait que les départements rapprochés du Rhin, du Jura et des Alpes, qui pussent en espérer l'adoucissement du prix excessif où la viande y est monté, en trouvant à la fois plus de facilités pour régénérer leurs bestiaux de service par les excellentes races des montagnes.

***

LE RÉDACTEUR EN CHEF GÉRANT : CH. COQUELIN.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMA TRE.

N° 18 — 2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 2 AVRIL 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 1er Avril.

UN NOUVEAU BLOCUS CONTINENTAL.

Oui, il s'agit encore une fois d'isoler l'Angleterre des autres nations; il s'agit d'opposer de nouveau à l'invasion de ses produits une barrière plus ou moins infranchissable. Dans quel but? De quoi veut-on la punir encore cette perfide ennemie? Aurait-elle suscité contre nous quelque nouvelle coalition? Les ombres de Pitt et de Dundas se seraient-elles relevées de leur tombe pour ameuter l'Europe contre notre République naissante? L'or de l'Angleterre serait-il venu soudoyer des conspirations au sein de notre patrie? Mon Dieu, non! On n'en veut pas le moins du monde à l'Angleterre; on sait fort bien qu'elle ne songe pas à jeter des milliards dans une guerre contre notre République; on est convaincu que M. Pitt, revînt-il en chair et en os, avec tout son talent et toutes ses colères, ne trouverait plus d'écho au sein du parlement anglais; on est convaincu en un mot que l'Angleterre nous laissera pacifiquement accomplir notre révolution politique et sociale. Alors pourquoi donc lui opposer un blocus continental? Ah! voici : c'est pour l'obliger à organiser le travail.

Cette idée n'appartient pas à *la Démocratie pacifique*, comme on pourrait le supposer; elle vient de l'organe presque officiel du Gouvernement provisoire, elle vient du *National*. Il est certain, dit ce journal, que les barrières douanières seront partout relevées contre l'Angleterre, et que les peuples garantiront soigneusement leur industrie contre une nation qui refuse d'intervenir dans les relations du travail et du capital, contre une nation qui permet au maître d'exploiter impunément l'ouvrier.

Nous croyons qu'il serait facile de prouver au *National* que les classes ouvrières de l'Angleterre obtiennent de meilleurs salaires et se trouvent généralement dans une situation plus prospère que les classes ouvrières du reste de l'Europe. Nous ne pensons pas que les ouvriers de Manchester, par exemple, voulussent échanger leur sort contre celui des ouvriers de Lille et de Mulhouse. En Angleterre, le travailleur des manufactures mange de la viande et boit de la bière; en France, il se nourrit de pommes de terre et le plus souvent il ne boit que de l'eau. En fait de misères, nous sommes au moins au niveau de l'Angleterre.

Mais alors même qu'il en serait autrement, alors même que la condition des ouvriers anglais serait infiniment plus malheureuse que celle des nôtres, serait-ce bien une raison pour repousser à jamais de nos marchés les produits anglais? Est-ce qu'une semblable prohibition ne serait pas la condamnation la plus formelle de cette organisation du travail dont on est en train aujourd'hui de poser les bases? Quoi! On prétend que notre industrie est inférieure à l'industrie britannique, et l'on ajoute que cette infériorité, qui existe sous le régime de la libre concurrence, s'augmenterait encore sous le régime de l'organisation du travail! Qu'est-ce à dire? On avoue donc que cette organisation du travail tant vantée, cette organisation du travail qui doit créer le *point d'honneur* parmi les ouvriers et leur faire accomplir des prodiges, on avoue que cette organisation qui doit sauver le monde sous les auspices de M. Louis Blanc, est moins que la libre concurrence favorable au progrès industriel; on avoue que notre industrie produira plus chèrement, ou ce qui revient au même, *moins abondamment* après l'organisation, qu'elle ne produisait auparavant.

Ceci est grave, nous en prévenons MM. les organisateurs du travail. Si, en effet, la production de toutes choses devient plus chère, moins abondante, sous le régime du travail organisé, qu'en résultera-t-il? Nécessairement que chacun des co-partageants de l'industrie, entrepreneurs et ouvriers, obtiendra moins de choses utiles ou agréables en échange de son travail; il arrivera que la rémunération de chacun, sous quelque forme qu'elle soit perçue, sous forme de dividende ou de salaire, se trouvera plus faible qu'elle n'était auparavant; il arrivera que tout le monde se trouvera plus pauvre au lieu d'être plus riche.

Mais, s'il en est ainsi, si l'organisation du travail doit augmenter le prix, et par là même la rareté de toutes choses, ne vaut-il pas bien mieux, nous le demandons au *National*, s'en tenir tout simplement à la libre concurrence?

Et ne serait-ce pas vraiment faire œuvre de barbarie que de vouloir forcer les Anglais à adopter un système qui ferait reculer leur industrie, comme il ferait reculer la nôtre?

Que le *National* veuille nous croire! Ce n'est pas dans cette direction-là qu'il faut marcher! Ce n'est pas au moment où la France vient d'entrer à pleines voiles dans les eaux de la liberté, qu'il faut lui montrer la prohibition, la guerre du travail dans l'avenir. S'il est un système qui ait besoin pour s'établir de prohibitions, d'entraves à la liberté, eh bien! d'avance ce système est condamné! Il n'y a pas de choix à faire, entre la liberté, c'est-à-dire le droit de tous, et un système, si séduisant qu'il soit. Les systèmes passent, la liberté reste! Il n'y a de système vrai, utile, salutaire, que celui qui respecte la liberté de tous, la liberté du marchand qui échange des produits à l'intérieur ou à l'étranger, comme celle de l'ouvrier qui échange, où et comme bon lui semble, son travail contre un salaire. Hors de ce système, qui n'est autre chose que l'exercice même de toutes les libertés, hors de ce système, qui a été celui de Turgot, de Smith et de Franklin, et qui est aujourd'hui celui de Cobden et des démocrates américains, il n'y a que désorganisation, antagonisme et ruine!

BON MARCHÉ DES SUBSISTANCES.

Un journal protectioniste par excellence, *le Constitutionnel*, entreprend de prouver dans son numéro du 26 mars que la condition des travailleurs s'est améliorée dans les conditions de concurrence industrielle. Sans contester en rien ce que quelques-uns de ces aperçus peuvent avoir de juste, nous prétendons, nous, que si la concurrence eût été vraie, sincère et complète, l'amélioration eût été bien autrement vraie et visible. Nul ne songerait aujourd'hui à reprendre la chaîne du pire des esclavages, l'esclavage du travail réglementé. Mais que la feuille dont nous parlons nous pardonne notre étonnement à la lecture du paragraphe qui lui sert, en quelque sorte, de conclusion :

« Ainsi, les populations ouvrières ont vu, en général, » leur condition s'améliorer de deux manières : d'abord, parce qu'elles peuvent se procurer à meilleur » marché les objets dont elles ont besoin, et ensuite, » parce qu'elles trouvent des salaires plus élevés. »

Eh quoi! votre argument de prédilection, l'argument à l'aide duquel vous avez effrayé la classe ouvrière, le brisez-vous donc aujourd'hui? N'avez-vous pas répété mille fois, et sous toutes les formes, que le bon marché entraînait forcément la diminution des salaires? n'avez-vous pas infecté les esprits de cette erreur que vous rejetez maintenant? A vous entendre, l'amélioration des conditions du travail par le bon marché de ce qui est le plus indispensable à la vie du pauvre, n'était qu'une théorie vaine et dangereuse; l'économie politique n'était qu'une science illusoire, qu'un ramas de doctrines sans certitude et sans valeur aucune, professées par de coupables rêveurs, et voici que cette théorie si vraie, vous la professez vous-mêmes; voici que, effrayés des fautes qui s'entassent, vous invoquez le secours de cette science si souvent maudite dans vos colonnes; vous parlez sa langue; vous lui empruntez ses plus irrésistibles démonstrations. Soit; mais alors que les esprits justes décident entre nous, et disent qui s'était trompé.

CLUB DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL.

Nous avons assisté hier, vendredi, dans la soirée, à la séance d'inauguration d'un club qui vient de se former, sous le titre de : *Club de la liberté du travail*.

Dans la pensée de ceux qui l'ont formé, et comme son titre l'indique, ce club a pour objet tout à la fois de soumettre à l'épreuve d'une discussion sérieuse les idées de socialisme et d'organisation du travail qui se produisent aujourd'hui dans le monde, et de poursuivre le redressement des abus de tous les genres qui entravent encore parmi nous la liberté du travail.

Conformément à ce programme, les deux principes opposés qui se disputent aujourd'hui la direction des affaires publiques, le principe de réglementation et le principe de liberté, vont être mis en présence dans le club, et y seront contradictoirement discutés. Comme toutes les opinions sont d'ailleurs admises à s'y produire, on doit s'attendre à des discussions pleines d'intérêt.

Pour rester fidèle à ce même programme, le club fera comparaître devant lui tour à tour tous les abus, tous les priviléges, tous les monopoles qui entravent la liberté du travail, et dont le pays est encore couvert : le privilége des boulangers et des bouchers de Paris; celui des courtiers et des agents de change, et beaucoup d'autres encore, sans en excepter le privilége ou monopole de la Banque de France, qui n'est pas assurément le moins grave de tous.

Ainsi qu'on le voit, le cadre du club est beaucoup plus étendu et plus large que celui de notre association, puisqu'il embrasse un grand nombre de questions que celle-ci n'a pas cru devoir aborder. Néanmoins, la question de la liberté des échanges y est comprise et trouvera, nous l'espérons, dans les discussions du club, la place qui lui est due.

Cette première séance, qui était présidée par M. Ch. Coquelin, président provisoire, a été fort remarquable, et de nature à donner les meilleures espérances pour l'avenir. La salle, qui est l'une des plus grandes du bazar Bonne-Nouvelle, était pleine, quoique la cotisation prélevée à l'entrée fût peut-être plus élevée que dans la plupart des autres clubs. Tout s'est passé avec le plus grand ordre. La question à l'ordre du jour était précisément celle de l'organisation du travail, considérée d'une manière générale.

Un grand nombre d'orateurs ont été entendus pour ou contre le principe mis en cause : l'assemblée a accordé à chacun d'eux une attention soutenue.

Vu le succès de cette première séance, il a été décidé qu'il en serait tenu une autre mardi prochain, et qu'elles se succéderaient ensuite à des termes fort rapprochés. Les questions à l'ordre du jour de mardi se rapportent à :

1° La détermination du taux des salaires;
2° La fixation des heures de travail;
3° Les ateliers nationaux.

Voici les noms des orateurs qui ont été entendus dans la première séance : MM. Les Fauris, Jules Lechevalier, Fonteyraud, Ivan Golowine, Le Pelletier Saint-Rémy, Garnier, Fournier, Mainfroy et Chapelle.

DE L'IMPOT SUR LES BOISSONS.

Quoique la question de l'impôt sur les boissons, comme celle de l'impôt en général, ne rentre pas rigoureusement dans notre cadre, nous ne pouvons nous abstenir d'une manière absolue d'y toucher, surtout dans les circonstances présentes. Il est très-vrai, d'ailleurs, que toute question relative à l'impôt nous revient, lorsqu'elle se résume en une question de justice et d'humanité, et qu'elle tend à réaliser les avantages de la vie à bon marché. C'est dans cette pensée que nous transcrivons les observations qui suivent, empruntées au *Journal de l'arrondissement du Havre.*

De tous les impôts qui grèvent la consommation, il n'en est aucun qui se répartisse d'une façon aussi inégale, qui se perçoive dans des conditions aussi vexatoires, que l'impôt sur les boissons.

Depuis longues années des protestations se sont élevées de toutes parts contre l'assiette et le mode de perception de cet impôt; plus de soixante départements ont sollicité avec persévérance la révision d'une législation dont les bases sont essentiellement iniques et dont l'application présente de nombreux et graves inconvénients.

Ces protestations, ces réclamations sont fondées. Quoi de plus inique, en effet, qu'une disposition fiscale qui impose le travailleur pauvre plus lourdement que le riche, combinaison aussi contraire aux lois de la justice qu'aux lois de la raison? Quoi de plus impopulaire que ces pouvoirs inquisitoriaux qu'elle délègue à ses agents?

Nous allons en peu de mots résumer les principales considérations qui ont été mises en avant par ceux qui demandent que, dans l'intérêt des classes laborieuses, c'est-à-dire de la majorité des citoyens, ce déplorable système d'impôt soit, sans retard, profondément modifié.

Et d'abord, ce système ne présente de dispositions générales que celles qui sont désastreuses pour les intérêts les plus nombreux et les plus respectables, par conséquent. Ses exigences varient suivant les localités, mais toujours elles aboutissent à ce résultat de faire peser le plus lourdement les charges de l'impôt sur les classes qui sont le moins en position de les supporter.

Examinons en effet ce qui se passe autour de nous.

Au Havre, on a admis un droit fixe de 35 fr. par barrique de vin, quelle qu'en soit la qualité. Il résulte de cette disposition générale et qui présente le caractère d'une égalité seulement apparente, que les vins fins que consomment les classes aisées et opulentes subissent une taxe égale seulement à un vingtième ou à un dixième de leur valeur, tandis que les vins ordinaires, consommés par le peuple, sont frappés d'un droit, *ad valorem*, de 25 et 40 pour cent.

A Ingouville, les propriétaires ne sont assujettis qu'à un droit d'octroi et de circulation : outre ce droit, les débitants sont encore tenus d'en acquitter un de 11 pour cent qu'ils sont naturellement forcés de faire supporter à la consommation. Or, la consommation qui s'alimente chez le débitant, et qui fait seule les frais de cette surtaxe monstrueuse, c'est la consommation des classes pauvres et laborieuses. De telle sorte que l'ouvrier, par cela seul qu'il ne peut faire ses approvisionnements en gros, paye sur le vin qu'il boit de loin en loin, qu'il achète bouteille par bouteille, un droit QUATRE FOIS PLUS ÉLEVÉ que son concitoyen plus aisé, qui en boit tous les jours, et qui le tire de sa cave.

A Graville, les boissons, affranchies du droit d'octroi, ne sont frappées pour les particuliers que d'un droit de circulation insignifiant; mais là, comme partout, le commerce de détail, la consommation de détail sont soumis à cette *dîme fiscale* dont nous parlons plus haut.

Voilà, à coup sûr, une anomalie que rien ne saurait justifier; pour le prouver il suffit de généraliser l'application du principe, et l'on verra alors à quelles étranges conséquences elle aboutira forcément. Tous les contribuables seraient imposés en raison inverse de leurs ressources et de leurs moyens. La brouette du travailleur paierait plus de droits que l'équipage du riche oisif; l'hôtel splendide acquitterait moins de contributions que l'humble cabane; la patente du chiffonnier serait plus élevée que celle du banquier ou du négociant!

Un tel système serait absurde, impossible, et l'organisation des impôts consacre des principes diamétralement opposés à ceux-ci. Mais cela ne démontre-t-il pas suffisamment que les bases de l'impôt sur les boissons sont vicieuses puisqu'elles sont en dérogation flagrante avec les principes généraux admis en matière d'impôt?

Nous n'avons parlé jusqu'ici des inconvénients du système qu'au point de vue du consommateur; examinons maintenant la position qu'il fait au débitant.

Cette classe nombreuse de citoyens est soumise d'une manière permanente à une surveillance inquisitoriale et intolérable. Des agents, tracassiers par nécessité, minutieux par devoir, intolérants par intérêts, sont investis de ce monstrueux privilége, que les plus hautes raisons d'ordre public justifient à peine, de se livrer impunément à des perquisitions domiciliaires, de violer la demeure des citoyens!

Il est temps d'en finir enfin avec ce système déplorable et et qui a soulevé tant de justes et énergiques réclamations. Sans se mettre en opposition avec son essence populaire, sans mentir au principe d'égalité qu'elle a adopté pour devise, la France républicaine, née d'une révolution faite pour le peuple et par le peuple, ne peut tolérer le maintien d'un impôt qui dans ses conditions iniques de répartition et de perception, choque toutes les idées d'égalité, et fait peser sur les classes laborieuses et pauvres, c'est-à-dire SUR LE PEUPLE, des charges que ses dispositions permettent au riche d'éluder complétement.

Jos. LEMAITRE.

SUPPRESSION DE L'EXERCICE SUR LES BOISSONS. — RÉFORME DE L'IMPOT.

Nous avions déjà livré à l'impression l'article ci-après relatif à l'impôt sur les boissons, lorsque nous dessus trouvé dans le *Moniteur universel* d'aujourd'hui (1er avril), un décret du Gouvernement provisoire qui donne au public consommateur, ainsi qu'aux détaillants, un commencement de satisfaction sur ce sujet.

Nous ne pouvons qu'applaudir à une mesure de ce genre, par laquelle le Gouvernement semble entrer dans la voie féconde où nous ne cessons de l'appeler, dans la seule voie où il soit possible d'arriver à une amélioration réelle de la condition du peuple, celle de la suppression des abus et du dégrèvement des impôts.

Il nous sera permis de dire cependant que ce n'est là qu'un premier pas, et un pas bien timide encore. La mesure adoptée est fort incomplète : il eût fallu réduire l'impôt d'une manière plus généreuse et plus large pour arriver à des résultats vraiment sérieux.

Nous savons que les besoins de l'Etat sont grands, et ce n'est pas, nous dira-t-on, en présence de ces besoins pressants qu'il serait sage de sacrifier l'une des plus importantes ressources du fisc. Mais nous ne cesserons de répéter qu'on pourrait, d'une part, diminuer ces besoins en simplifiant les services, en débarrassant l'Etat de tant de soins et de charges qu'il accepte inconsidérément, sans aucun avantage réel pour le pays, et, d'autre part, qu'il serait possible aussi d'augmenter considérablement les recettes de la douane par une réforme libérale de nos tarifs.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

Rapport fait au Gouvernement de la République sur la suppression des exercices dans les débits de boissons, par le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances.

Citoyens,

Quelques-unes de nos institutions fiscales sont incompatibles avec le nouvel ordre politique et social. Vous l'avez compris, lorsque vous avez décrété le prochain établissement d'un impôt sur le revenu, la prochaine abolition de l'impôt sur le sel, la réduction et l'uniformité des taxes postales, lorsqu'enfin vous avez aboli le timbre sur les écrits périodiques.

Mais, de toutes les inventions du vieil esprit fiscal, celle qui blesse le plus profondément la justice et la dignité humaine, celle qui fomente le plus d'irritations, qui charge le plus d'entraves le travail industriel, c'est sans contredit la perception des droits de circulation et de détail sur les boissons.

L'exercice est fils de la réaction impériale. Il date de cette époque brillante et néfaste où le génie, égaré par l'orgueil, perdait la Révolution en conquérant l'Europe.

Sur les débris de l'empire, la restauration s'établit aux cris de : *Plus de droits réunis!* Promesse mensongère! Sous un nom nouveau, la vieille iniquité subsiste. L'exercice continue de sévir avec son cortége de haines, de surveillance vexatoire et d'humiliations.

En 1830, nouvelles espérances, nouvelles promesses, nouvelles déceptions. Après dix-huit années d'une administration qui pouvait être toute-puissante pour le bien, nous retrouvons l'exercice debout, en butte à des haines ardentes, excessives peut-être, mais au fond légitimes.

J'estime, citoyens, qu'il n'est ni juste ni possible de maintenir plus longtemps cette forme de l'impôt. En conséquence, après avoir entendu les délégués du commerce des boissons, après une étude attentive des intérêts du public et de ceux du trésor, je vous propose de décréter dès à présent que l'exercice est aboli dans toute l'étendue de la République.

Voici, en peu de mots, l'économie du décret que j'ai l'honneur de vous soumettre à cet égard.

1° — Dégagé des formes vexatoires et irritantes, l'ancien impôt sur les boissons sera remplacé par un droit général de consommation sur les vins, cidres, poirés et hydromels expédiés, soit aux débitants, soit aux consommateurs. Les uns et les autres acquitteront également le droit de consommation actuellement établi sur les alcools.

2° — Le tarif de ce dernier droit et celui des vins, qui varient selon les circonscriptions territoriales, est accepté, tel que je l'ai établi, par les délégués du commerce des boissons.

3° — Les liqueurs en cercles ou en bouteilles étaient imposées comme alcool pur; elles ne le seront plus qu'à raison de 35 p. 0/0 de leur volume.

4° — Le payement du droit de consommation aura lieu indifféremment au départ ou à l'arrivée.

5° — Des mesures efficaces, mais nullement blessantes, seront prescrites pour atteindre les boissons que les propriétaires récoltans voudront vendre en détail. Ces propriétaires faisant concurrence aux débitants, il est juste qu'ils aient à supporter les mêmes charges qu'eux.

6° Lorsque les conseils municipaux le désireront, ils pourront obtenir la suppression des formalités de la circulation dans l'intérieur des communes ayant un octroi, et, dans ce cas, les débitants pourront être assimilés aux marchands en gros.

7° — Pour faciliter aux débitants le payements des droits et leur réserver la faculté de vendre en gros, l'entrepôt leur est accordé sous certaines conditions.

Mantenant, citoyens, quels seront, sous le rapport financier, industriel commercial et moral, les résultats de la mesure que je vous soumets?

Directement, il y a perte pour le trésor. Mais je pense que cette perte sera jusqu'à un certain point compensée par la diminution des frais de perception, par l'accroissement de la consommation, et surtout par la diminution forcée de la contrebande.

Je dis *forcée*, parce que désormais la fraude serait sans excuse. Lorsqu'un Gouvernement donne à une classe de citoyens une si haute preuve de confiance, il a le droit de compter sur un concours loyal et de l'exiger. Je vous propose, en conséquence, de décréter qu'à l'avenir la fraude, en ce qui concerne les boissons, sera assimilée au vol et punie des mêmes peines.

Au point de vue industriel et commercial, tout le monde sait que l'alcool sert de base à une grande variété de préparations chimiques. Sous l'empire des anciens droits, ces applications étaient environnées de difficultés presque insurmontables, de véritables impossibilités. Votre décret les fera disparaître et ouvrira un vaste champ aux combinaisons du génie industriel.

Enfin, au point de vue de l'humanité et de la morale, vous aurez fait une grande chose. Le vin que boivent aujourd'hui les classes pauvres est un poison. La source principale des maux qui les déciment, c'est l'alcool, à l'aide duquel les infortunés soldats de l'industrie s'efforcent de ranimer leurs forces affaiblies par la misère. De la misère sort la maladie, qui à son tour perpétue la misère; et de là, le découragement, l'abandon de soi-même, et quelquefois la démoralisation. Or, en supprimant l'exercice, vous aurez enlevé à la fraude tout prétexte, toute excuse. Le commerce des vins étant désormais libre de ses vieilles entraves, toute falsification constituerait un crime; ce serait la spéculation du meurtre! Décrétez donc l'abolition de ce déplorable impôt, citoyens, et l'industrie, le commerce honnête, l'humanité, la morale, devront à votre active sollicitude cet immense bienfait qu'elles réclament en vain depuis quarante ans, que la République seule pouvait leur procurer.

Paris, 31 mars 1848.

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances,

GARNIER-PAGÈS.

Le sous-secrétaire d'Etat,

E. DUCLERC.

DÉCRET.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que le mode actuel de perception du droit sur les boissons est éminemment vexatoire et onéreux;

Considérant que l'exercice est attentatoire à la dignité des citoyens qui s'adonnent au commerce des boissons;

Considérant que la forme injurieuse de cet impôt constitue une excitation perpétuelle et comme une excuse à la fraude;

Considérant qu'il en résulte les plus graves dommages pour le commerce, pour l'industrie, pour la santé des travailleurs et même pour leur vie;

Considérant que cette forme d'impôt léguée à la République par les trois derniers gouvernements contre-révolutionnaires, est incompatible avec les nouvelles institutions politiques et sociales que la France veut fonder et maintenir;

Voulant introduire l'esprit de justice jusque dans la fiscalité.

Décrète :

Art. 1er. A partir du 15 avril prochain, sera supprimée la perception des droits de circulation et de détail sur les vins, cidres, poirés et hydromels, ainsi que celle du droit de détail sur les alcools, esprits et liqueurs.

En conséquence, les exercices cesseront d'avoir lieu dans le débit des boissons.

Art. 2. A la même époque, il sera perçu en remplacement et conformément au tarif ci-annexé, un droit général de consommation sur les vins, cidres, poirés et hydromels, ainsi que sur l'alcool pur contenu dans les eaux-de-vie, esprits et liqueurs à destination, tant des débitants que des consommateurs.

Art. 3. Les liqueurs en cercle ou en bouteilles seront im-

posées comme alcool pur, à raison de 35 pour cent de leur volume.

Art. 4. Le droit de consommation sera payable à l'enlèvement des boissons ou à leur arrivée à destination.

Dans le premier cas, le déclarant sera tenu de se munir d'un congé, et, dans le deuxième, d'un acquit-à-caution.

Art. 5. Toutes les formalités à la circulation des boissons actuellement existantes sont maintenues pour assurer la perception du droit de consommation.

Art. 6. A l'avenir, la fraude en matière de boisson sera assimilée au vol et passible des mêmes peines.

Art. 7. Les propriétaires qui voudront vendre en détail les boissons provenant de leur récolte seront tenus d'en faire préalablement la déclaration au bureau de la régie, et de faire connaître les quantités qu'ils auront en leur possession.

Ces boissons seront inventoriées, et il sera procédé à des récolements pour constater les quantités vendues et les soumettre aux droits généraux de consommation.

Il sera fait sur les quantités vendues une déduction de cinq pour cent pour consommation de famille, ouillage et coulage.

Art. 8. Dans les communes ayant un octroi dont la perception est faite aux entrées, le conseil municipal pourra demander que les formalités à la circulation soient supprimées dans l'intérieur, et que la perception des droits d'entrée et de consommation soient faites cumulativement aux entrées avec celles de l'octroi.

Dans ce cas, les débitants de boissons qui réclament l'entrepôt seront soumis aux mêmes visites et vérifications que les marchands en gros.

Art. 9. Les débitants de boissons qui voudraient n'acquitter le droit de consommation qu'après la vente, pourront obtenir l'entrepôt.

Dans ce cas, il sera tenu par les employés un compte d'ordre d'entrées et de sorties dont la balance, lors des recements et inventaires, fera connaître les quantités à soumettre aux droits.

Il sera fait déduction sur ces quantités de 3 °/° de consommation de famille.

Art. 10 Sont abrogées toutes dispositions des lois, ordonnances et réglements antérieurs contraires à celles du présent décret.

Art. 11. Au moment où sera mise en vigueur la perception du nouveau droit général de consommation, les comptes des marchands en gros, débitants, bouilleurs, distillateurs, liquoristes et entrepositaires, seront réglés et arrêtés, et les droits dûs seront acquittés d'après les tarifs actuels.

Les quantités restantes seront assujetties immédiatement aux droits généraux de consommation, à moins que le redevable ne réclame l'entrepôt.

Art. 12. Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois.*

Fait en conseil de Gouvernement provisoire, le 31 mars 1848.

Les membres du Gouvernement provisoire,

DUPONT (DE L'EURE), LAMARTINE, ARAGO, FLOCON, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, ARMAND MARRAST, LOUIS BLANC, ALBERT, CRÉMIEUX, MARIE.

Se secrétaire général du Gouvernement provisoire,

PAGNERRE.

TARIF
DU DROIT GÉNÉRAL DE CONSOMMATION.

(Annexé au décret du 31 mars 1848.)

	TAXE PAR HECTOLITRE (en principal).					
	Vins en cercles et en bouteilles à destination des départements.					
	1re classe.	2e classe.	3e classe.	4e classe.	Cidres, poirés, hydromels.	Alcool pur contenu dans les eaux-de-vie et esprits en cercles; eaux-de-vie et esprits en bouteille; liqueurs et fruits à l'eau-de-vie.
	F. C.	F. C.	F. C.	F. C.	F. C.	N. C.
Droit général de consommation......	3 25	2 50	3 50	5 00	1 25	34 00

Les classes des départements sont les mêmes que celles qui sont fixées dans le tableau annexé à la loi du 12 décembre 1830.

APPROUVÉ :

Le membre du Gouvernement provisoire, ministre des finances,

GARNIER-PAGÈS.

EXPORTATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES.

Il se produit çà et là, sur la ligne de nos frontières, et particulièrement sur nos côtes maritimes, des scènes de violence et de désordre à l'occasion de l'exportation de certaines denrées alimentaires. Plusieurs fois déjà le peuple s'est opposé par la force à ces exportations. Dernièrement, c'était du bétail qu'on arrêtait sur les côtes de Normandie, et qu'on forçait les exportateurs à débarquer, lorsqu'il était déjà à bord des navires. Voici maintenant qu'à Boulogne on s'oppose à l'exportation des œufs et de la volaille, qui sont pour cette ville, aussi bien que pour celles de Calais, de Gravelines et de Dunkerque, l'objet d'un assez grand commerce.

Nous n'avons pas besoin de le dire, ces violences sont une atteinte directe à la liberté, qui est ou qui doit être aujourd'hui l'apanage de tous. Elles sont une violation flagrante du droit des particuliers, de ce droit qu'ont les fermiers et les ménagers de disposer librement du fruit de leur travail. Mais ce que nous voulons faire remarquer surtout, c'est qu'elles sont contraires aux intérêts mêmes de ceux qui s'en rendent coupables.

Nous savons aussi bien que personne tout ce qu'il y a aujourd'hui de souffrances dans la population. Mais quelle est la cause de ces souffrances? Est-ce par hasard l'absence ou la rareté des denrées alimentaires? Nullement. On peut dire, au contraire, que, grâce à l'abondance exceptionnelle de la dernière récolte, à aucune époque, le pays n'a été mieux pourvu. Si cela n'est pas vrai par rapport à la France entière, dont quelques parties auraient même besoin de recourir à l'importation du dehors, cela est vrai du moins par rapport aux contrées où l'exportation a lieu. Ce qui manque dans ces contrées, ce n'est donc pas l'abondance des choses nécessaires à l'alimentation, c'est le travail, qui seul peut donner aux classes ouvrières le moyen de payer ce qu'elles consomment. Eh bien! en s'opposant à l'exportation de certaines denrées, n'est-il pas clair que le peuple arrête le mouvement commercial que cette exportation fait naître, et qu'il se prive ainsi volontairement de quelques-uns des moyens de travail qui lui restent? On ne peut guère imaginer un plus mauvais calcul.

On craint sans doute que si l'exportation est permise, le prix des denrées alimentaires ne s'élève dans le pays. C'est là une considération à laquelle nous serions très-sensibles, si elle était juste; nous qui attachons, comme chacun sait, une grande importance à ce que le peuple obtienne le bienfait inappréciable de la vie à bon marché. Mais c'est un étrange moyen, selon nous, de maintenir le bas prix des denrées alimentaires, que d'empêcher les producteurs de les utiliser par la vente, de les forcer, en d'autres termes, à les garder. Cela conduit tout simplement à anéantir la production, ou du moins à la restreindre dans de plus étroites limites.

Qu'en arrive-t-il, en effet? C'est que les producteurs auxquels vous fermez leurs débouchés, auxquels vous interdisez par le fait leurs moyens de vente, cessent de produire ou produisent moins qu'auparavant, en tournant, s'ils le peuvent, une partie de leur activité ailleurs. Toutes ces violences, dont le premier effet est d'arrêter le mouvement du commerce et de priver ainsi le peuple de quelques-uns de ses moyens de travail, n'aboutissent donc, en fin de compte, qu'à amener la rareté des subsistances par le ralentissement de la production, et par conséquent à en élever les prix. C'est pour le peuple une double perte.

Voici, du reste, quelques observations extraites de l'*Annotateur* de Boulogne, auquel nous avons emprunté le fait qui nous occupe. Ces observations, dont chacun remarquera la justesse et le bon sens pratique, nous dispensent de nous étendre plus longuement sur ce sujet.

« Un rassemblement a eu lieu samedi dernier sur le port, au sujet de quelques paniers d'œufs et de volailles qu'on voulait embarquer. Les autorités arrivèrent en peu d'instants, et les paroles de conciliation qu'elles prononcèrent, jointes à la résolution prise par le spéculateur de ne pas embarquer sa marchandise, eurent bientôt ramené le calme. De sorte que la question du droit est restée intacte.

Maintenant les ouvriers qui formaient le rassemblement ont-ils eu raison? Voyons un peu.

La volaille est chère à Boulogne, c'est vrai; mais qui est-ce qui la mangera? Sera-ce les ouvriers! Certainement non. Alors, que leur importe que ce soit les Anglais ou les Français qui la mangent? Il est même à désirer, dans leur intérêt, que ce soit les Anglais, car c'est de l'argent qui va venir en France (et nous en avons grand besoin dans ce moment-ci), de l'argent avec lequel on fera travailler, et qui aidera nos ouvriers à acheter de la viande de boucherie, qui est plus à leur portée.

Quant aux œufs, c'est tout autre chose; on ne peut pas dire qu'ils soient chers : le jour même du rassemblement ils s'étaient vendus 80 et 85 centimes le quarteron! Ils sont donc d'un prix abordable pour tout le monde. Si on ne les embarque pas ici, on les embarquera à Calais, à Gravelines, à Dunkerque, à St-Valery, n'importe où; de sorte que ce sera autant de perdu pour les voituriers et les travailleurs de Boulogne.

D'un autre côté, si on ne les embarque pas du tout, qu'arrivera-t-il? Nous allons voir.

Il faut bien qu'on le sache : ce ne sont pas les fermiers qui apportent des œufs sur le marché, ce sont les petits ménagers. Avec l'argent qui en provient, ils paient leur loyer et achètent leur meûnée. Si cette ressource leur manque, comment feront-ils? Car enfin il faut bien que tout le monde vive.

Ils vendront meilleur marché, nous dira-t-on. Cela vous plait à dire. Nous croyons, nous, au contraire, que, ne pouvant plus mettre les deux bouts ensemble, il tordront le cou à leurs poules pour faire de l'argent tout de suite, et alors ce ne sera plus 80 à 85 centimes qu'on paiera les œufs, mais bien 1 fr. et 1 fr. 25 c. Il y a longtemps qu'on a dit qu'il ne fallait pas tuer la poule aux œufs d'or; qu'on y prenne garde!

Et puis, faut-il que l'ouvrier des villes ne s'occupe que de lui? Est-ce que l'ouvrier des campagnes n'a pas droit à des égards? Est-ce que ce ne sont pas tous des Français? Si l'un cherche à vivre aux dépens de l'autre, ils seront bientôt ruinés, affamés tous les deux. Qu'on y songe donc : le corps social est fait de telle sorte que quand un membre souffre, tout le corps souffre. Laissez circuler l'argent qui est le sang de ce corps, laissons circuler la marchandise qui représente l'argent, et on verra que le grand corps ne tardera pas à se mieux porter. »

ÉGALITÉ DES SALAIRES.

On lit dans le *Bon Sens du Peuple* :

La commission du gouvernement pour les travailleurs a décidément proposé son plan d'organisation. Nous nous étions trompés en croyant que M. Louis Blanc renonçait modestement à sa déplorable utopie des ateliers dirigés par l'État.

Non-seulement M. Louis Blanc veut que l'Etat prenne à sa charge les industries en souffrance, mais il espère que les *ateliers nationaux* auront promptement éteint la concurrence de l'industrie privée.

En attendant, M. Louis Blanc met la concurrence partout : concurrence entre les ateliers nationaux, concurrence entre ceux-ci et l'industrie privée.

La lutte ne sera pas longue et finira par la mort de tous les combattants, c'est-à-dire par l'extinction du capital et la désorganisation définitive du travail.

M. Blanc traite cependant la concurrence comme Caton traitait Carthage : *delenda est.*

Pourquoi?

« La concurrence engendre tous les maux; si la misère et le désordre sont partout, si la consommation se ralentit, si la confiance est perdue, si les ateliers sont déserts, c'est la faute de la concurrence. »

En êtes-vous sûr, monsieur Blanc?

Vous expliquez-vous alors qu'aux Etat-Unis, ce pays de la concurrence illimitée, incessante, acharnée, l'industrie soit prospère, que le commerce soit en voie de progrès, et, chose qui vous surprendra, puisque vous l'ignorez, que les objets de consommation y soient à très-bas prix, et les salaires plus élevés que partout ailleurs?

Ne serait-ce pas que la concurrence, pour être utile et féconde, a besoin qu'on la délivre de toute entrave, et que notre pays se débat non pas sous les désastres de la concurrence, mais sous les chaînes absurdes qu'on lui a forgées sous le nom de système protecteur?

Prenez-y garde, et n'allez pas tuer l'avenir de la France à coups de théories.

Ce n'est pas tout : vous demandez l'égalité absolue des salaires au nom de l'égalité absolue des hommes.

« L'inégalité des aptitudes, dites-vous, n'engendre pas l'inégalité des droits; elle n'engendre que l'inégalité des devoirs. »

Et c'est un Français du XIXe siècle, c'est un homme à qui l'on ne peut contester l'*aptitude* ni le talent, qui émet de pareils blasphèmes! Car ces paroles ne sont pas seulement ineptes, elles sont le plus insolent défi qu'on ait jamais jeté à l'esprit humain.

Adepte fanatique, élève idolâtre de J.-J. Rousseau, M. Louis Blanc n'emprunte à son maître que ses vains paradoxes et ce factice dédain des choses de ce monde qui égarèrent si souvent l'auteur du *Contrat social.*

Egalité absolue des salaires, inégalité des devoirs, voilà la morale que prêche M. Louis Blanc à la face du monde civilisé.

Ah! la nature vous a donné la force, la société vous a donné l'instruction, Dieu vous a donné le génie, donc vous devez plus à la société; vous lui devez vos veilles, votre sueur, votre âme, votre courage, votre pensée et votre sang; donc la société vous doit moins.

Blasphèmes! blasphèmes! vous dis-je. Procuste, qui couchait les voyageurs sur un lit d'enfant et qui leur coupait la tête ou les pieds quand leur taille dépassait la mesure, Pro-

custe le tyran est votre véritable modèle; mais vous l'avez de beaucoup dépassé.

Or, ce n'est qu'une basse satisfaction donnée à la médiocrité contre l'intelligence, à la foule contre l'élite des hommes. Allons, à l'œuvre, adeptes de Louis Blanc; accourez, nouveaux Philistins, attachez à la meule sociale tous les Samsons de la pensée, et crevez-leur les yeux pour qu'ils ne puissent vous échapper.

Mais je vous le dis en vérité, nous tous qui n'avons sans doute pas le génie, mais qui en avons du moins la compréhension et le respect, nous serons forts en nous réunissant, et si vous parveniez à faire prévaloir vos doctrines impies, nous secouerions si bien les colonnes du temple que l'édifice tomberait.

Mais, plus forts que Samson, nous saurions encore le reconstruire.

LA CRISE FINANCIERE ET LA CRISE DU TRAVAIL.

Les réflexions qui suivent sont empruntées à l'*Atelier*. Nous ne les adoptons pas sans quelques réserves. Il nous est impossible cependant de méconnaître ce qu'elles ont de raisonnable et de sensé.

Dès le lendemain de la révolution, nous avons dit à nos camarades :

« Désormais les conditions du travail doivent être changées; c'est une question à soulever, afin qu'on ne l'oublie plus. »

Le Gouvernement a compris son devoir : il a institué la commission de gouvernement pour les travailleurs, et il y a appelé tous les délégués des corps d'états.

Mais une question soulevée n'est pas une question résolue, et celle-ci était trop grave et trop compliquée pour que nous pussions penser un instant qu'elle allait être vidée immédiatement.

Aussi avons-nous ajouté :

« Rentrons dans nos ateliers à des conditions possibles, ou même aux conditions d'autrefois; comprenons que si le Gouvernement a réduit à dix heures la journée de travail, c'est pour nous permettre de choisir en connaissance de cause de bons représentants du peuple, bien plutôt que pour donner satisfaction à nos besoins matériels du moment. Tout le monde aujourd'hui est appelé à des sacrifices : le devoir nous commande d'en accepter notre part. Veillons à l'avenir, et ne le sacrifions pas au présent. »

Nous avons été bien compris d'un certain nombre de nos frères; mais d'autres, il faut bien le dire, ont manqué de confiance et dans leurs forces et dans l'avenir. Trompés si souvent, ils ont cru devoir exiger immédiatement des conditions inacceptables, et ils ont, par ce fait, compromis la position de tous. Ils ont précipité la crise financière, et cette crise a amené forcément celle du travail.

Aussi, tel des nôtres qui a refusé les premiers jours le travail que lui offrait l'industrie privée tombe-t-il aujourd'hui à la charge de l'État, et devient-il pour ce dernier un embarras sérieux, sans compter qu'il exécute un travail presque improductif, mal fait et très-peu rétribué.

Ceux qui aujourd'hui encore refusent le travail qui leur est offert comprendront-ils enfin qu'ils se nuisent à eux-mêmes, à leurs frères, à la France? Continueront-ils d'imiter ces honteux exemples d'égoïsme, qui nous ont été donnés aux premiers jours de notre victoire par cette foule de coureurs de places, qui ne voyaient dans la révolution qu'un moyen d'arriver? Sont-ils bien les fils de ce peuple héroïque qui marchait pieds nus à la frontière, ceux-là qui escomptent le sang de leurs frères pour une augmentation, impossible aujourd'hui, du salaire dont ils se contentaient hier encore?

Est-ce là du dévouement? Est-ce même de l'intelligence? La panique des écus commence à se calmer. Que l'agitation du salaire s'organise pour être durable, c'est notre désir; mais que chacun se persuade bien que pour être durable, il faut qu'elle reste dans les limites de la justice et du possible. La France est en enfantement d'un nouvel ordre social, et tout enfantement est une douleur.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

C'est avec un profond sentiment de tristesse que nous avons lu la discussion soutenue par M. Louis Blanc, dans la commission sur l'organisation du travail.

Dieu a fait les hommes inégaux en tout, en force physique, en force morale, en force intellectuelle. Dieu a rattaché les progrès de l'humanité au sentiment de la personnalité, à l'avenir de la famille. Dieu a dit : Vous serez récompensés suivant vos œuvres.

M. Louis Blanc a changé tout cela. Ce n'est plus l'égalité politique qui lui suffit; c'est l'égalité des salaires, des bénéfices, et par conséquent, des fortunes et de la propriété, qu'il veut établir. « La supériorité d'intelligence, dit » M. Blanc, ne constitue pas plus un droit que la supériorité » musculaire. Il doit plus, celui qui peut davantage; voilà » son privilége! »

Mais la supériorité d'intelligence, non plus que la supériorité musculaire, n'est pas un don absolu de la Providence que M. Louis Blanc veut réformer. L'intelligence sans culture reste un avantage médiocre; la force musculaire qui n'est pas exercée s'amoindrit dans le corps le plus vigoureux. A l'inégalité qui vient de Dieu, se joint l'inégalité qui résulte du libre arbitre des hommes, de l'emploi que chacun fait des dons qu'il a reçus en naissant. Celui-ci, né avec une intelligence admirable, l'a vue s'affaiblir par la paresse et les excès; celui-là, doué d'une robuste santé, a épuisé sa force dans les orgies et la débauche. Et ceux qui ont employé utilement toute la puissance de leur esprit et de leur corps, qui ont laborieusement et sagement passé leur vie, n'ont acquis aucun droit, nous affirme-t-on; il leur est seulement incombé un devoir de plus! M. Blanc leur accorde le *privilége* de travailler plus et mieux que les autres au profit de tous. Mais cette condition n'est même pas praticable.

Ce n'est pas au profit de tous que les intelligents et les laborieux travailleraient, car tout ouvrier vaillant peut gagner sa vie. Ce serait seulement au profit des paresseux, des prodigues et des débauchés; ce serait pour combler le vide que ceux-ci feraient dans la communauté que l'intelligence et la force seraient prodiguées.

Ce n'était pas assez pour M. Louis Blanc de réformer les décrets de la Providence, il fallait encore qu'il renversât en même temps toute idée de justice humaine, et que, sous prétexte d'exister l'égalité, il intronisât la débauche, la paresse et l'inconduite.

M. Louis Blanc prétend remplacer le mobile de l'intérêt individuel, de l'intérêt de la famille, par le *point d'honneur du travail*. Hélas! quel triste remède! Le soldat, auquel M. Louis Blanc compare l'ouvrier, a sans doute un mobile dans le point d'honneur; mais c'est que la récompense, les grades plus élevés, les décorations, l'amélioration de sa condition, le repos glorieux dans ses vieux jours, sont les suites nécessaires de sa bravoure. Et l'ouvrier, que lui donnez-vous? Plus il sera habile au travail, plus il devra travailler; son intelligence, sa force, sa vertu laborieuse, il les doit à ceux qui n'ont ni force, ni intelligence, ni vertu; sa récompense, c'est un fardeau plus lourd; le fruit de ses peines ne sera pas pour lui : comme les abeilles, il fabriquera le miel que viendront manger d'odieux frelons!

Si nous étions dans des temps ordinaires, si tout n'était pas grave et sérieux en ce moment solennel, quels immenses éclats de rire, quelles folles caricatures accueilleraient le système de M. Louis Blanc! Mais la gaieté n'a pas cours en ce moment, et tout ce qui porte le désordre dans les idées, tout ce qui exalte les convoitises de cette partie infime de la population qui attend de la République des jouissances sans travail et du repos avant la fatigue, tout cela, disons-nous, peut avoir des conséquences trop sinistres pour qu'il soit permis d'en plaisanter.

Pour nous, nous en appelons à la conscience des ouvriers. Que chacun d'eux se demande s'il est possible de mettre en pratique une monstruosité semblable à celle proposée par M. Louis Blanc; que tous ceux qui ont du cœur, de la bonne volonté, de l'intelligence, nous disent s'ils consentent à devenir les esclaves de coureurs de cabarets et de faiseurs de lundi. Qu'ils nous disent s'ils trouvent juste que les études de toute leur vie, le travail de tous leurs jours, au lieu de profiter à leurs ménages, à leurs femmes, à leurs enfants, à eux-mêmes, aillent profiter à ceux qui ne savent ou ne veulent rien faire. On fait chaque jour des appels au peuple, aux ouvriers; nous leur en faisons un à notre tour, et nous leur disons : Jugez comme jurés, suivant votre conscience, devant Dieu et devant les hommes, le système de M. Louis Blanc, et priez ce Dieu qui protége la France de la délivrer des empiriques et des rêveurs. (*Courrier de la Gironde.*)

BIBLIOGRAPHIE.

UN COUP DE PIED DE SOCIALISTE.

M. Jules Lechevalier, naguères notre adversaire dans le *Conservateur*, a entrepris une publication par livraisons, dans laquelle il se propose de dire *ce que c'est que l'organisation du travail*. C'est ainsi qu'il intitule son ouvrage. Une première livraison de ce travail a paru, ne contenant que des considérations préliminaires sur les diverses écoles communistes ou socialistes. Toutefois l'auteur trouve moyen de nous lancer le gros projectile que voici :

« La République a donc à combattre, en économie politique, l'école du *laissez faire, laissez passer*, l'école de l'individualisme, du commerce mensonger, de l'agiotage, de l'exténuation du pauvre, l'école de ces loups dévorants qui empruntent à quelques théoriciens sincères, mais obstinés dans leur égarement, la peau de brebis du *Libre-Echange*. Cette école a beau invoquer la liberté, son véritable nom, c'est : *Monopole irrégulier du capital*. »

Ah! la République a pour but de combattre la Liberté du travail, la Liberté du commerce et des transactions! Eh bien! c'est ce que nous verrons, monsieur le socialiste. Qui dit République, dit une organisation politique où les intérêts des masses passent avant ceux des castes privilégiées et monopolistes. Or, il nous paraît difficile que ces intérêts, après avoir vainement attendu la pensée des Organisateurs, n'ouvrent les yeux à la lumière.

Le passage que nous citons est certainement des plus remarquables par une grande accumulation de niaiseries et de banalités. En demandant une réforme capable de donner à notre industrie le moyen de s'élever au rang de celles des pays les plus avancés, de procurer aux travailleurs la vie à bon marché, de couper à la racine les privilèges choquants de quelques grands propriétaires d'herbages, de houilles ou de forges, nous sommes des apôtres de l'individualisme, du commerce mensonger, de l'agiotage, de l'exténuation du pauvre!!! En vérité, n'est-ce pas pitié, que d'écrire de pareilles balivernes, quand on n'est pas l'avocat servile du comité protectioniste et quand on aspire au rôle d'homme sérieux ?

J.

LE RÉDACTEUR EN CHEF GÉRANT : CH. COQUELIN.

PARIS. — IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE.

N° 19 — 2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 9 AVRIL 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

PARIS, 8 Avril.

L'EXPULSION DES OUVRIERS ÉTRANGERS.

Il y a de funestes exemples. Lorsque les grands propriétaires et les grands industriels étaient tout puissants dans l'État, ils profitaient de leur situation privilégiée pour écarter de leurs produits toute concurrence étrangère. Nous les avons vus grever successivement de droits onéreux toutes les denrées qui servent à l'alimentation et au travail du peuple : subsistances, matières premières, nécessaires à l'industrie, rien n'a trouvé grâce devant leur misérable rapacité. Pendant trente années, ils ont prélevé une dîme injuste, spoliatrice, sur le pain et le travail de tous.

Heureusement aucune oppression n'est durable ; ils sont renversés aujourd'hui, ces puissants d'hier, et à leur place s'est élevé un pouvoir nouveau, plus large et plus solide. C'est maintenant le peuple qui règne et gouverne. Mais, hélas ! ce peuple qu'ils rançonnaient sans merci, n'a que trop bien retenu leurs leçons. Comme eux, il débute par un acte d'aveugle et brutal égoïsme. Ils avaient profité de leur influence politique pour protéger leurs rentes et leurs profits ; il profite de la sienne pour protéger ses salaires. Les propriétaires et les industriels de la Restauration et du régime de Juillet excluaient de nos marchés le blé, le bétail, la houille et le fer venus du dehors ; les ouvriers de 1848 demandent l'expulsion des travailleurs étrangers.

N'est-ce pas le même égoïsme et le même aveuglement ? Seulement le peuple nous paraît plus excusable que ne l'étaient les industriels et les propriétaires du régime déchu. Ce n'est pas lui, en effet, qui a donné l'exemple de ces prohibitions barbares. Il n'a fait qu'imiter les pratiques de ses chefs et de ses maîtres ; ce n'est pas lui qui est entré le premier dans ce mauvais coupe-gorge de l'égoïsme codifié dans un système de douanes ; il s'est contenté de suivre une voie qu'autres avaient depuis longtemps tracée. D'ailleurs, nous le demandons, un pauvre ouvrier qui cherche à élever son salaire de quelques centimes n'est-il pas mille fois moins condamnable qu'un grand propriétaire ou un riche industriel qui manœuvre pour augmenter son revenu aux dépens de tous ? Il y a de l'odieux, sans doute, dans la conduite de ces pauvres égarés qui demandent ici le renvoi des Savoisiens, là le renvoi des ouvriers anglais ou belges ; mais n'y en avait-il pas davantage dans la conduite des propriétaires, qui repoussaient le blé et la viande de nos frontières afin d'augmenter à leur gré le prix de la subsistance du peuple ? Au moins les ouvriers peuvent dire que les bras surabondent, qu'il n'y a pas suffisamment d'emploi en France, même pour les ouvriers français ! Les propriétaires avaient-ils la même excuse ? pouvaient-ils dire qu'il y avait en France trop de blé et de viande pour tout le monde ?

Mais si les ouvriers prohibitionnistes du travail étranger sont, à tout prendre, moins blâmables que leurs devanciers, les propriétaires et les industriels prohibitionnistes des produits étrangers, ce n'est pas à dire qu'il faille pleinement les absoudre, ou même les encourager dans leurs prétentions, comme l'a fait malheureusement un des secrétaires du Gouvernement provisoire, M. Barthélemy Saint-Hilaire. Non ! il faut savoir résister aux prétentions abusives, aux tentatives de spoliation d'où qu'elles viennent. Il faut faire mieux encore, il faut prouver aux auteurs de ces tentatives qu'ils s'aveuglent sur leurs véritables intérêts, qu'ils se nuisent à eux-mêmes en voulant porter atteinte au travail d'autrui.

Bien souvent déjà nous avons entrepris de démontrer aux agriculteurs et aux industriels protégés, que la protection dont on les couvre leur est nuisible au lieu de leur être utile. Nous pourrions nous servir des mêmes raisons pour dissuader les ouvriers d'expulser leurs concurrents étrangers.

Nous disions aux industriels : En fermant vos marchés aux industriels étrangers, vous vous êtes attiré partout des représailles, ils vous ont fermé les leurs, et il y a eu perte des deux parts.

Nous dirons aux ouvriers : Vous expulsez les ouvriers anglais, allemands, belges, savoisiens, espagnols. Prenez garde que l'Angleterre, la Belgique, l'Espagne, n'imitent à leur tour votre conduite barbare ; prenez garde qu'elles n'usent de représailles ! Des millions de Français sont épars dans toute l'Europe, la Belgique en est pleine, l'Espagne reçoit incessamment les afflux de l'émigration de nos provinces méridionales ; dans la seule ville de Madrid, on compte plus de treize mille Français. Que ferez-vous de tous ces émigrés volontaires qui répandent aujourd'hui dans l'Europe entière nos idées, nos mœurs et notre langue ? A quoi les emploierez-vous, si les peuples qui leur ont donné l'hospitalité suivent votre exemple en les rejetant de leur sein ? Ne viendront-ils pas prendre parmi vous la place naguère occupée par les étrangers ? et alors votre situation ne sera-t-elle pas aussi misérable qu'auparavant ? Que disons-nous ? elle le sera davantage, car vos malheureux compatriotes, revenant pour la plupart dénués de ressources au sein de leur patrie, vous feront une concurrence beaucoup plus rude que celle dont vous aviez précédemment à souffrir. Vous souffrirez davantage, et vous aurez, de plus, à supporter la honte d'un acte barbare et odieux.

Nous disions encore aux industriels : En excluant les produits étrangers, vous vous tenez à l'écart des progrès qui s'accomplissent incessamment ailleurs, et vous vous condamnez par là même à languir dans un état d'infériorité déplorable.

Nous dirons aux ouvriers : Si l'on préfère dans quelques branches d'industrie les ouvriers étrangers, n'est-ce point à cause de certaines qualités qui leur sont propres ? On préfère les uns à cause de leur assiduité au travail, de leur patience, de leur sobriété ; les autres à cause de leur aptitude ou de leurs connaissances spéciales. Eh bien ! n'avez-vous pas tout à gagner, nous vous le demandons, au contact de ces ouvriers de choix ? N'êtes-vous pas intéressés à vous assimiler leurs qualités particulières, comme ils le sont à s'assimiler les vôtres ? N'est-ce pas ainsi, par ce contact journalier avec des travailleurs d'élite que votre travail pourra s'améliorer, se perfectionner, et par là même acquérir une valeur plus considérable ? Gardez-les donc au milieu de vous, ces concurrents étrangers, ils vous servent plus qu'ils ne vous nuisent !

On le voit, les mêmes raisons qui condamnent l'exclusion des produits étrangers, s'appliquent aussi parfaitement à l'exclusion des travailleurs. Dans l'intérêt de tous, dans l'intérêt même de ceux qui la demandent, toute exclusion, qu'il s'agisse d'un produit ou d'un homme, est funeste ! Que l'on en finisse donc une bonne fois avec ce détestable système ; que l'on en revienne purement et simplement à la liberté ; que l'on décrète à la fois la libre entrée des hommes et des choses. Alors, nous en avons la conviction, il n'y aura plus de querelles, plus de dissentiments entre les maîtres et les travailleurs, entre les étrangers et les nationaux ; chacun se contentera de la part qui lui sera faite, parce que cette part sera suffisante et équitable ; on ne se disputera plus le travail et le salaire, car il y aura du travail et des salaires pour tout le monde.

CRÉATION DE NOUVELLES CHAIRES AU COLLÉGE DE FRANCE. — SUPPRESSION DE LA CHAIRE D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Si le gouvernement provisoire se bornait à remplir son rôle de gouvernement provisoire, c'est-à-dire à pourvoir autant que possible aux nécessités du présent, sans rien préjuger pour l'avenir, nous ne demanderions pas mieux que de nous abstenir de tout commentaire sur ses actes. Ayant égard aux difficultés de sa position, nous le laisserions accomplir en paix la pénible tâche qui lui est dévolue, et nous attendrions patiemment, pour juger la marche du pouvoir, que l'Assemblée nationale eût installé un pouvoir définitif et régulier.

Mais il s'en faut bien que le gouvernement actuel use de cette sage réserve. Impuissant à régler convenablement le présent, nous le voyons engager de toutes parts l'avenir. Il préjuge les volontés du pays, qu'il ne connaît pas encore ; il devance les résolutions de l'Assemblée nationale ; il crée, il fonde, il détruit, et tout cela sans qu'aucune nécessité présente serve d'excuse à ces résolutions anticipées.

Nous ne rappellerons pas toutes les mesures économiques ou financières si étourdiment lancées dans le public depuis la révolution de Février, et qui ont tant contribué à aggraver la crise commerciale dont la France entière est travaillée en ce moment. Mais voici que de nouvelles mesures, aussi inconsidérées et moins pressantes, viennent réveiller les tristes réflexions que les premières nous avaient inspirées malgré nous. Elles émanent cette fois du ministère de l'instruction publique.

Le ministre actuel de l'instruction publique, M. Carnot, dont nous sommes loin de mettre les bonnes intentions en doute, semble être parti de ce principe, que sa raison particulière, aidée seulement des lumières plus ou moins complètes de la commission des hautes études dont il s'est entouré, doit servir de loi à la France entière.

Dès son début au ministère, dans une lettre adressée à tous les recteurs de l'université, il a, de son autorité privée, tranché la grande question qui, depuis vingt ans et plus, préoccupe si justement l'attention publique et divise tant de bons esprits, celle de la liberté de l'enseignement et du monopole de l'université.

Plus tard, en vertu du décret du 8 mars, il a fait décider la formation d'une école destinée au recrutement des services administratifs, ce qui n'implique rien moins que l'adoption d'un système tout nouveau dans les présentations et les nominations aux emplois publics, c'est-à-dire une sorte de révolution administrative. Conception malheureuse, selon nous, mais qui, fût-elle bonne, était trop grave pour être imposée à la France par un pouvoir transitoire et sur l'autorité d'un seul homme, quel qu'il fût.

Aujourd'hui enfin, le même ministre fait passer un nouveau décret, qui bouleverse tout le haut enseignement dont le siége est au Collége de France. Les anciennes chaires sont détruites, et de nouvelles chaires, en plus grand nombre, sont élevées sur leurs débris. Les bases mêmes de l'enseignement sont changées, non pas, comme on pourrait le croire, en vertu de principes dès longtemps éprouvés et reconnus, mais en vertu de principes nouveaux dont le ministre seul est le dépositaire.

Qu'il y eût à faire, et beaucoup à faire pour réformer l'enseignement donné au Collége de France et l'élever à la hauteur où il doit être porté dans un pays

tel que le nôtre, nous sommes loin de le nier. Qu'il y eût même une certaine urgence à pourvoir à l'occupation de quelques chaires vacantes, nous l'admettons encore. Mais où était la nécessité, où était l'urgence surtout de renverser subitement l'ordre établi? Pourquoi créer, dès à présent, tant de chaires nouvelles? pourquoi renverser celles qui existent, et dont la haute utilité avait paru généralement comprise jusqu'aujourd'hui?

Parmi les chaires sur lesquelles M. le ministre a cru devoir faire main-basse, figure celle de l'économie politique, dont on décrète sans façon la suppression.

Beaucoup de bons esprits avaient pensé jusqu'à présent que c'était trop peu d'une seule chaire d'économie politique en France; qu'il fallait en créer d'autres à Paris et dans toutes nos grandes villes industrielles, afin de répandre dans tout le pays la précieuse instruction dont elles sont la source. M. Carnot et ceux qui l'inspirent ont pensé le contraire apparemment, et tout de suite, de leur autorité privée, sans consulter le pays ni les représentants du pays, ils ont décidé que l'unique enseignement de l'économie politique qui existât en France disparaîtrait.

Nous convenons sans peine qu'il serait fort désagréable pour ceux des membres du gouvernement qui partagent les idées de M. Louis Blanc, de voir ces idées contredites par les vérités scientifiques propagées du haut d'une chaire publique; mais nous demanderons de quel droit on sacrifie, non pas seulement le présent, dont nous ne parlons pas, mais l'avenir, aux sympathies, aux préventions, aux susceptibilités de quelques hommes du jour.

Pour remplacer la chaire d'économie politique que l'on supprime, on en institue cinq autres sous les dénominations suivantes :

Économie générale et statistique de la population;

Économie générale et statistique de l'agriculture;

Économie générale et statistique des mines, usines, arts et manufactures;

Économie générale et statistique des travaux publics;

Économie générale et statistique des finances et du commerce.

Il se peut qu'il y ait quelque utilité dans l'établissement de toutes ces chaires nouvelles; cela dépendra de la manière dont l'enseignement qu'on se propose y sera conçu et pratiqué. Mais ce serait dans tous les cas une grossière erreur de croire qu'elles puissent en aucune façon remplacer ou suppléer l'enseignement de l'économie politique proprement dite. La statistique, de quelque manière qu'on l'envisage, n'est pas une science, et ne méritera jamais ce titre. C'est un assemblage de faits épars, un amas de données plus ou moins exactes, mais toujours passagères, dont l'utilité, souvent contestable, ne laisse pourtant pas d'être très-réelle dans certains cas. A l'économie politique seule revient le nom de science, parce qu'à elle seule il appartient de révéler des vérités constantes, en expliquant les lois du monde industriel.

La suppression de l'unique chaire d'économie politique qui existât en France est à nos yeux un acte rétrograde, nous allions dire barbare. Ce n'est pourtant pas à ce point de vue que nous considérons la mesure qui nous occupe. Si l'économie politique est exilée de l'enseignement public, elle trouvera bien le moyen de faire entendre ailleurs sa voix, et elle n'y perdra rien de sa puissance. Ce qui nous blesse surtout dans cette mesure, c'est l'incroyable prétention qu'elle révèle, dans un pouvoir transitoire et passager, d'engager l'avenir de la France sans la consulter, de disposer du pays sans le pays.

La situation de la Banque de France présente un intérêt très-vif en ce moment de crise commerciale et financière, ou, pour mieux dire, de crise générale. Voici quelle était cette situation le jeudi soir, 6 avril :

La Banque avait à Paris, en espèces ou en lingots, près de 53 millions et demi, et dans les comptoirs des départements près de 43 millions et demi. Son portefeuille s'élevait à 218 millions et demi, dont près de 34 millions en effets provenant des comptoirs. Ceux-ci avaient en outre pour 57 millions d'effets sur place. La Banque fait également figurer dans son actif 50 millions de bons du Trésor pour le prêt qu'elle vient de faire à l'État, sans doute en billets de banque, puisque le chiffre de ses espèces n'a varié que de un million et demi.

A la même époque, c'est-à-dire le 6 avril au soir, la Banque avait émis pour 300 millions de billets au porteur, dont 15 millions par les comptoirs. Elle avait donc encore la latitude d'une émission de 50 millions pour atteindre le maximum de 350 millions qui lui a été fixé par un décret du Gouvernement provisoire. Le compte courant du Trésor créditeur s'élève à 49 millions, et les comptes courants divers à 65 millions et demi.

En comparant cette situation à celle de la semaine précédente, on trouve que depuis le 30 mars le chiffre du portefeuille a baissé de 27 millions; que la circulation des billets au porteur est restée stationnaire; que le compte du Trésor est descendu de 58 millions à 49 millions.

Il y a encore un indice de la situation qu'il ne faut pas négliger; nous voulons parler des effets arriérés non recouvrés ou des effets en souffrance. Les effets arriérés formaient le 6 avril au soir une somme de 19 millions 805,000 francs, et les effets en souffrance, une somme de 7 millions 143,000 francs; total, près de 27 millions. C'est en huit jours une augmentation de plus de 11 millions.

Le compte du revenu de l'Angleterre pour l'année finissant au 5 avril, indique un déficit sur l'année précédente.

Ce déficit porte principalement sur les douanes, l'accise et le timbre. Il est de 21 millions de francs sur les douanes, de 10 millions et demi sur l'accise, de 7 millions et demi sur le timbre, et de 4 millions sur divers articles. Il ne faut pas oublier, en lisant ces chiffres, que l'Angleterre a traversé une crise très-douloureuse qui a eu pour principales causes la disette et l'engouement des chemins de fer.

La taxe sur la propriété et sur le revenu a produit pendant l'année finissant au 5 avril, environ 137 millions de francs. C'est une somme à laquelle le fisc anglais ne pourra évidemment renoncer que si la politique anglaise consent elle-même à réduire les dépenses de la marine et de l'armée.

Les idées de M. Louis Blanc sont l'objet des critiques suivantes dans le *Times* :

« Si la République, dit-il, garantit de l'ouvrage et des salaires à tous les ouvriers, il lui faut aussi trouver des acheteurs à de bons prix, car sans cela elle aura bientôt les mains pleines, et ses magasins le seront aussi. Pour arriver à satisfaire les ouvriers dans tous les genres, il faut commencer par découvrir le secret d'une consommation illimitée. Quant à nous, rien ne nous paraît plus naturel et plus convenable que de voir une pauvre femme gagner vingt-cinq sous pour faire une chemise; mais s'il arrivait que le gouvernement garantît cette somme pour toutes les chemises qu'on lui apporterait, nous craindrions qu'une avalanche de chemises ne tombât sur la nation, et qu'il n'y eût pas en Angleterre assez de schellings pour les payer toutes..... Malheureusement, le procédé qui multiplierait la production diminuerait les acheteurs. Si le gouvernement décidait qu'une chaise ne se vendra pas moins de dix schellings, nous aurions bientôt une montagne de chaises aussi haute que Saint-Paul, et une partie considérable de la population serait obligée de s'asseoir à terre..... »

ACTES OFFICIELS ET COMMUNICATIONS DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Le Gouvernement provisoire,

Considérant que les nécessités impérieuses qui pèsent sur la République imposent à tous les citoyens le devoir des sacrifices;

Considérant que les serviteurs de l'Etat doivent aux autres citoyens l'exemple du dévouement à la patrie;

Sur la proposition du ministre des finances,

Décrète :

Art. 1er. A compter du 1er avril jusqu'au 31 décembre de la présente année, tous traitements, appointements, salaires, pensions et dotations, payés sur les fonds du budget de l'Etat, et toutes remises accordées sur les sommes reçues ou payées pour le compte de l'Etat, seront assujettis à une retenue proportionnelle, conformément au tarif ci-après :

SÉRIE des classes.	CLASSE des traitements.	CENTIMES de retenue.
1	de 2,001 à 2,500	4
2	de 2,501 à 3,000	5
3	de 3,001 à 4,000	8
4	de 4,001 à 5,000	10
5	de 5,001 à 6,000	12
6	de 6,001 à 7,000	13
7	de 7,001 à 8,000	15
8	de 8,001 à 9,000	16
9	de 9,001 à 10,000	18
10	de 10,001 à 15,000	20
11	de 15,001 à 18,000	23
12	de 18,001 à 20,000	25
13	de 20,001 à 25,000	28
14	de 25,001 et au-dessus	30

Art. 2. La présente disposition n'est point applicable aux armées actives de terre et de mer jusqu'au grade de chef de bataillon et de capitaine de corvette, et grades correspondants inclusivement, ni aux traitements, pensions et dotations au-dessous de 2,000 fr.

Art. 3. Les retenues faites sur les traitements militaires pour les caisses des invalides de terre et de la marine, sont comprises dans celles qui ont été fixées par l'article précédent.

On lit encore dans *le Moniteur* :

« On s'occupe activement au ministère des finances d'apporter dans les dépenses du personnel toutes les réductions compatibles avec la bonne exécution des services. L'examen du ministre devait porter et a porté d'abord sur les emplois supérieurs; les titres de directeurs généraux et d'administrateurs ont disparu, et ont été remplacés par ceux de directeur d'administration et de sous-directeur; il a été reconnu possible de supprimer trois directions, qui ont été réunies à d'autres directions; onze emplois de sous-directeurs ont été supprimés dans les anciennes directions générales, savoir :

» Un aux douanes;

» Un à l'enregistrement et aux domaines;

» Un aux contributions directes;

» Deux aux contributions indirectes;

» Deux aux tabacs;

» Deux aux forêts;

» Et deux aux postes.

» Ces réductions dans les fonctions supérieures de l'administration centrale ont déjà produit une économie de 192,000 francs. On procède en outre, en ce moment, à la révision des attributions de chaque direction; les rouages seront simplifiés, les emplois inutiles supprimés et les dépenses ramenées au chiffre qu'elles n'auraient jamais dû dépasser. Le même travail a eu lieu pour le personnel extérieur. »

Faits divers.

M. le maire provisoire de Lyon a réuni, samedi, à l'Hôtel-de-Ville, les fabricants de soieries, à l'occasion de la commande d'étoffes pour écharpes et pour drapeaux que donne le gouvernement. A ce propos, M. le maire s'est appesanti sur l'état de la classe ouvrière et de la fabrique de Lyon. Il a adjuré les fabricants de faire tous les efforts compatibles avec leurs moyens pour couvrir le plus grand nombre possible de métiers.

Le manque de numéraire étant le principal obstacle à la reprise des travaux et au payement des façons, ce magistrat leur a déclaré qu'il serait fait à ceux d'entre eux qui ne pourraient s'en passer, et qui présenteraient, d'ailleurs, des garanties suffisantes, des avances en argent jusqu'à concurrence d'une somme de quinze cent mille fr.

Il s'est attaché à faire comprendre combien ce mode d'assistance était préférable aux travaux de terrassement en activité aux abords de notre ville.

Ces raisons sont faciles à comprendre, et nous croyons inutile de les reproduire ici. (*Courrier de Lyon.*)

— La proclamation suivante a été affichée à Valenciennes :

« Des hommes qui ne comprennent pas la haute mission imposée au gouvernement de la République, parcourent en ce moment les ateliers et établissements des environs pour empêcher les ouvriers étrangers de travailler.

» Ils compromettent de cette manière l'existence de ces établissements, et, par conséquent, celle de leurs frères qui y sont employés. Ils portent atteinte à la liberté de chacun et à la prospérité du commerce. Ce n'est point ainsi que les citoyens français doivent entendre cette belle devise d'un gouvernement républicain : liberté, égalité, fraternité.

» L'autorité ne peut tolérer de pareils désordres et va prendre des moyens énergiques pour les réprimer. Elle prévient donc ceux qui n'ont pas compris toute la portée de l'acte auquel ils se livrent, qu'elle sévira contre eux avec toute la rigueur des lois.

» L'administration municipale provisoire de la ville et de l'arrondissement de Valenciennes espère qu'il suffira de cet avertissement pour rétablir l'ordre. Que chacun rentre donc dans ses ateliers; que les ouvriers étrangers, qui partagent les travaux de leurs frères de l'arrondissement de Valenciennes, y soient reçus avec ces sentiments de liberté, d'égalité et de fraternité, qui sont la devise de tous les bons républicains.

» Valenciennes, le 29 mars 1848.

» *Les membres de la commission municipale provisoire de la ville et de l'arrondissement de Valenciennes,*

» Dubus, Carpentier, Ledieu-Debaive, Dombret, Henri Bossut, Douchy, Charpentier, Leclercq, Boy, Laigte, Lenglé. »

— Des renseignements inquiétants nous parviennent sur la situation des campagnes voisines des vallées où l'industrie avait fondé ses plus riches établissements. Le chômage est presque général, et des bandes d'ouvriers commencent à parcourir les fermes et à inquiéter les populations. Une correspondance de Fontaine-le-Bourg notamment nous informe que la misère et l'anxiété commencent leur effrayant cortége. — Nous ne saurions trop faire pour attirer l'attention de l'administration sur la situation des campagnes. Il est important que les gardes nationales y soient au plus tôt réorganisées, pour défendre l'ordre et la propriété menacés. Ne pourrait-on pas aussi, dans chaque bourg, faire venir un détachement de troupes, lorsque le pays inspirerait de sérieuses inquiétudes? La question est grave; espérons qu'elle sera résolue de manière à rassurer les esprits, qui, il faut l'espérer, s'exagèrent le danger. (*L'Impartial de Rouen.*)

— Les ouvriers de l'une des plus considérables fabriques d'Angers ont, de leur propre inspiration, déclaré à leur patron, qu'en raison de la crise financière, ils consentaient à ne recevoir que la moitié de leur salaire habituel. Ils espèrent, avec la plus stricte économie, faire face aux besoins de première nécessité. Le remboursement de la totalité de leur salaire n'aura lieu que lorsque le commerce aura repris son cours habituel et l'argent sa libre circulation.

LA VIE A BON MARCHÉ.

Nous avons eu déjà plus d'une occasion d'emprunter au *Nouvelliste* de Marseille de très-bons articles, aussi bien pensés que bien écrits. En voici encore un tiré du même journal, que nous aimons à compter au nombre des plus ardents et des plus vigoureux champions de la liberté commerciale.

« Dussions-nous être condamnés à nous répéter éternellement, nous ne cesserons de proclamer le grand principe de LA VIE A BON MARCHÉ! Tant qu'une vérité n'est pas passée du domaine de la théorie dans celui de la pratique, tant qu'elle est restée à l'état d'idée spéculative et qu'elle rencontre de la résistance dans son application, n'est-il pas du devoir des publicistes convaincus des bienfaits qu'elle est appelée à réaliser, de combattre à outrance l'opiniâtreté et l'aveuglement qui lui barrent le passage, afin d'en assurer le triomphe?

» Tel est l'apostolat auquel nous nous sommes voués; que nos lecteurs ne s'étonnent donc pas de nous voir revenir si souvent sur une question que nous avons si souvent traitée, que nous avons examinée sous tous ses aspects. C'est à cette persévérance de la presse que les sociétés modernes doivent tous leurs progrès.

» La vie à bon marché! c'est la première condition de bien-être d'un peuple; hors de ce principe, il n'y a que privilèges et exploitations d'un côté, privations et misère de l'autre!

» Nous avons en France un nombre infini de pauvres travailleurs pour qui la viande et le vin, ces deux éléments essentiels d'une alimentation fortifiante, sont des objets de luxe qu'ils ne peuvent se permettre qu'à de rares intervalles, eux qui auraient précisément le plus besoin de développer leurs forces musculaires. Aussi cette désespérante anomalie a produit les conséquences qu'il fallait logiquement en attendre : les plus célèbres physiologistes ont constaté que les ouvriers qui peuplent nos fabriques du Nord, nos manufactures et nos bassins houillers, avaient dégénéré sensiblement dans leur constitution physique. Ces malheureux ne vivent pas, ils végètent; dans leur existence remplie de durs labeurs et de privations, ils s'étiolent lentement, comme la plante privée d'air et de soleil!

» A quelle cause les travailleurs doivent-ils cette brutale oppression qui pèse sur leur existence? A la dureté des hommes du vieux privilége, à l'avidité des adorateurs du monopole, et disons aussi à la faiblesse des hommes d'État qui, depuis trente ans, n'ont pas su résister une seule fois aux tendances égoïstes des grands seigneurs de l'industrie et de l'aristocratie terrienne.

» Le maître de forges, pour mieux vendre son fer, a demandé qu'on frappât de droits énormes à la frontière le fer étranger.

» Le manufacturier, pour mieux vendre ses draps, ses toiles, ses cotonnades, a demandé qu'on imposât d'une taxe excessive les produits similaires de nos voisins;

» Le grand agriculteur, pour mieux vendre son blé, a demandé qu'on inventât l'échelle mobile contre les céréales exotiques;

» Le fabricant de sucre indigène, pour mieux vendre ses produits, a demandé qu'on lui sacrifiât l'industrie de nos colonies;

» Le riche éleveur de bestiaux, pour mieux exploiter le consommateur, a demandé qu'on le protégeât par des droits protecteurs contre le bétail étranger.

De ce concours de sollicitations avides, de cette conspiration d'irascibles monopoleurs est sorti tout armé ce monument d'incommensurable iniquité qu'on appelle le tarif! ! !

Ainsi, depuis le fer de la charrue avec lequel le laboureur entr'ouvre le sillon et féconde la terre, jusqu'au drap grossier qui abrite son corps, jusqu'au morceau de lard qui le nourrit, tout a dû payer son tribut au monopole! Il n'est pas un seul consommateur qui, dans les mille besoins de son existence, ne soit forcé d'abandonner une partie du fruit de ses sueurs aux serres rapaces du privilége!

» Et notre jeune République pourrait-elle consacrer cet odieux système d'exploitation? Le gouvernement éclos sous le souffle populaire pourrait-il se faire le continuateur des hommes du Majorat et de la Féodalité industrielle? Non, il ne saurait à ce point méconnaître son origine! En douter serait lui faire une grossière injure.

» Mais, nous dira-t-on, il faut bien protéger l'agriculture. Oh! oui, il faut bien protéger l'agriculture; mais il faut la protéger par des moyens efficaces qui puissent la sauver, et non par des moyens empiriques qui la tuent!

» Supprimer les droits protecteurs sur les bestiaux, sur les viandes salées, sur les céréales, ce ne serait pas desservir l'agriculture, mais lui imprimer au contraire une impulsion nouvelle, si cette suppression était combinée avec de sages réformes que nous indiquerons; et du même coup on porterait l'aisance et le bien-être dans tous les rangs des consommateurs en réalisant cette pensée sociale : LA VIE A BON MARCHÉ. »

LES MANIFESTATIONS ÉGOISTES.

C'est avec plaisir que nous trouvons dans *l'Atelier*, et que nous communiquons à nos lecteurs les généreuses observations qui suivent sur les manifestations égoïstes qui ont été faites récemment par un certain nombre d'ouvriers contre les ouvriers étrangers.

« Nous, ouvriers, nous protestons de toute notre énergie contre la tendance très-malheureuse de certaines catégories de travailleurs qui exigent le renvoi de tous les étrangers qui leur font concurrence.

» Avant-hier, dimanche, une députation est allée à l'Hôtel-de-Ville pour demander le renvoi immédiat de tous les travailleurs savoisiens, et le citoyen Barthélemy Saint-Hilaire, qui les a reçus au nom du Gouvernement, a eu la faiblesse, pour ne pas dire plus, de reconnaître la légitimité de ces brutales et égoïstes réclamations.

» Certes, nous souffrons autant que quiconque du manque de travail et du trop grand nombre de bras; mais mieux vaut souffrir encore quelque temps que de compromettre notre belle Révolution par des expulsions qui font mentir notre devise. Il faut que ces ignobles sentiments soient refoulés.

» Quoi! tandis qu'un grand nombre d'ouvriers, gagnant à peine leur vie, s'imposent des privations afin d'offrir au Gouvernement le prix d'une ou de plusieurs journées de travail, d'autres ouvriers viendront faire tache au tableau, les uns par de sauvages demandes d'expulsion, les autres par des exigences non moins brutales, non moins compromettantes!

» En vérité, à voir toutes ces exigences immodérées et grossièrement égoïstes, il semble que ceux qui les font ne croient pas à la durée de la République, et qu'ils se disent : « Profitons du moment; ce qui sera gagné sera gagné. » C'est là une pensée misérable, et qu'il faut combattre à outrance partout où elle se produit. Qui ne sait pas attendre et souffrir, dans les circonstances si graves où nous sommes, n'est pas digne du titre de républicain.

» Reconnaissons cependant, à notre honneur commun, que la masse de la population ouvrière partage nos sentiments, et que les malheureuses manifestations contre lesquelles nous protestons ne sont le fait que d'une très-faible minorité, parmi laquelle on compterait assurément très-peu d'hommes qui aient risqué leur vie sur les barricades. Les hommes des barricades, ils l'ont, Dieu merci, suffisamment prouvé, sont généreux jusqu'à la mort. »

LA LIBERTÉ COMMERCIALE.

On lit dans le *Nouvelliste* de Marseille :

« Parmi les questions que les électeurs doivent adresser aux candidats qui aspirent à l'honneur de la représentation nationale, il en est une qui doit figurer au premier rang, c'est la question de la liberté commerciale.

» La question de la liberté commerciale se lie intimement à celle de l'organisation du travail; car le premier bienfait qu'il faut assurer aux travailleurs, c'est la facilité de se procurer, au plus bas prix possible, les matières premières qui alimentent l'activité de nos fabriques, de nos manufactures; condition qui aura pour résultat logique de réduire la valeur des objets de consommation et de résoudre par conséquent le grand problème de LA VIE A BON MARCHÉ!

» La liberté commerciale est sœur de la liberté politique; décréter l'une sans décréter l'autre, ce serait commettre une inconséquence choquante. En effet, qu'est-ce qu'émanciper le citoyen, si vous n'émancipez pas également le travail qui le fait vivre et doit assurer son bien-être matériel? La révolution de 1848 ne voudra pas, ne pourra pas consacrer cette monstrueuse inégalité.

» Sans la liberté, il n'y a pas de commerce possible; sans commerce il n'y a pas de marine marchande; sans marine marchande, il n'y a pas de marine militaire; sans marine militaire, il n'y a pas de puissance dans le monde pour une nation qui, comme la nôtre, est assise sur trois mers.

» Depuis près d'un demi-siècle, époque à laquelle commencèrent à prévaloir les désastreuses théories de la protection, nous assistons à la décadence de notre marine marchande. Tandis que celle de nos voisins a pris des développements formidables, la nôtre seule s'étiole et périt, et cela pour la plus grande satisfaction des hauts barons de l'industrie qui, depuis l'empire jusqu'à nos jours, se sont scandaleusement repus à l'abreuvoir du privilége alimenté par les sueurs du peuple!

» Que pouvons-nous attendre désormais de l'application d'un système qui a paralysé l'élan de notre navigation, qui ne demandait qu'à grandir? Qui a entravé nos relations commerciales avec les autres peuples, ce lien de fraternité qui, en confondant les intérêts internationaux, serait la plus sûre garantie de la paix universelle? Qui a ruiné nos colonies sans espoir? Qui a appelé sur nous, de la part de l'étranger, des représailles dont les cruelles conséquences ont rejailli jusque sur le plus petit consommateur? Un tel système, après tant d'années d'expérience, ne se juge-t-il pas à ses tristes œuvres? Attendrons-nous, pour abattre notre Tarif, ce code de servitude dont les premières racines, jetées par le génie fiscal de l'empire, furent si complaisamment fécondées par le génie monopoleur de la Restauration; attendrons-nous, pour l'offrir en holocauste à la civilisation, que notre dernier navire soit pourri dans notre port?

» Non, il est temps de porter la cognée sur ce dernier débris d'une époque de privilége; car tant que l'activité humaine serait comprimée dans des entraves barbares, tant que le consommateur serait exploité au nom de la loi par quelques producteurs avides, cette sublime devise : Liberté! égalité! fraternité! cette sublime devise ne serait qu'un non-sens, qu'un mensonge!

» Puisque la question de la liberté commerciale renferme, ainsi que nous le disions tout-à-l'heure, la solution de la vie à bon marché, chaque citoyen, qui paye sur ses sueurs un tribut forcé au monopole, est donc intéressé à n'envoyer à l'Assemblée nationale que des hommes fermement résolus à faire une guerre à outrance au Tarif, qui serait désormais un anachronisme au milieu de nos institutions démocratiques.

» Electeurs, interrogez donc les candidats qui solliciteront vos suffrages. Demandez-leur ce qu'ils pensent de la liberté commerciale, et s'ils se déclarent hostiles à ce principe, repoussez-les avec énergie; dites-leur qu'ils ne sont pas républicains; car s'ils étaient républicains, ils aimeraient la chose publique, et s'ils aimaient la chose publique, ils ne se feraient pas les soutiens de la doctrine des égoïstes, des priviléges, des monopoleurs! »

CORRESPONDANCE.

Nos lecteurs se rappelleront sans doute que, dans notre dernier numéro, il était rendu compte, à l'article *Bibliographie*, et sous ce titre : *Un coup de pied de socialiste*, d'un ouvrage publié récemment par M. Jules Lechevalier. Notre collaborateur, relevant, dans l'ouvrage qu'il avait sous les yeux, quelques assertions malveillantes dirigées contre le libre-échange, se bornait à les renvoyer à leur auteur, en lui rappelant plusieurs de ses antécédents. Nous recevons aujourd'hui à cette occasion de M. Jules Lechevalier une lettre que nous ne faisons aucune difficulté d'insérer, même sans commentaire. Nous avons peu de goût pour les personnalités en général, et nous pouvons déclarer, en outre, que nous n'avons contre M. Jules Lechevalier aucun sentiment d'hostilité personnelle; aussi ne demandons-nous pas mieux que de couper court à un débat engagé dans la voie fâcheuse où celui-ci paraît entré; mais nous espérons que M. Jules Lechevalier voudra bien reconnaître que ce débat, ce n'est pas nous qui l'avons entamé.

Citoyen Rédacteur,

Je lis dans votre feuille du 2 courant, un article relatif à l'ouvrage que je publie sous ce titre : *Qu'est-ce que l'organisation du travail?*

Je ne viens pas engager une discussion de principes. Je combats les vôtres, vous combattez les miens; rien de plus

juste. Permettez-moi seulement de compléter une indication peu claire. Admise telle quelle, cette indication pourrait donner le change sur ma conduite, que je maintiens avoir été depuis 1829, et au prix de tous les sacrifices, fidèle à mon point de départ, c'est-à-dire au *socialisme*.

Il est très-vrai que j'ai été votre adversaire dans le *Conservateur*, et par conséquent que j'ai écrit dans ce journal. Les travaux que j'y ai faits se bornent aux quatre articles dont suivent les titres et les dates : *Situation industrielle et commercerciale*, 1er septembre 1847; *notre Œuvre*, 15 septembre; les *Oppositions coalisées*, 17 septembre; *Devoirs des conservateurs*, 18 septembre.

La continuation de cette collaboration m'assurait une position avantageuse dont j'avais besoin pour vivre. Mais le journal ne voulut pas s'engager dans la voie que j'essayais d'ouvrir au socialisme par le parti conservateur, ce qui eût été beaucoup moins profitable au socialisme qu'à ce parti, si mauvais conservateur de lui-même. On redouta les hardiesses et les illusions de mon *esprit chimérique*, et je cessai immédiatement toute participation à la rédaction du journal, ainsi que je l'ai fait toujours dans des conditions semblables, partout où j'ai écrit.

Ce renseignement historique, que vous ne me refuserez pas de publier, j'espère, vous expliquera pourquoi les articles du *Libre-Echange*, sur le programme économique du *Conservateur*, sont restés sans réponse. Que je sois ou non un homme sérieux, veuillez croire, du moins, que je ne suis et n'ai jamais été un avocat servile du comité protectionniste. Et la preuve, c'est que j'ai contribué de ma part à la fondation de la société du *Libre-Echange*. Je suis porté au nombre de vos souscripteurs pour la somme de 50 francs; ce qui, eu égard à ma pauvreté bien connue, est, j'ose le dire, la plus forte souscription que le *Libre-Echange* ait obtenue parmi ses adhérents silencieux.

Salut fraternel :

Jules LECHEVALIER.

Nous ne relèverons dans cette lettre qu'une seule phrase, c'est celle qui la termine. Que veut dire M. Jules Lechevalier, lorsqu'il prétend que sa souscription est la plus forte que le *Libre-Echange* ait obtenue *parmi ses adhérents silencieux?* Entend-il, par hasard, insinuer par là que nos plus forts souscripteurs, dont quelques-uns ont versé à l'association mille, deux mille, et jusqu'à trois mille francs, n'ont été mus que par le désir de produire leur parole en public? Ce serait là une grande injustice et une grande erreur. Le fait est que la plupart de nos plus forts souscripteurs, trop occupés de leurs affaires particulières pour se vouer à la propagation de nos doctrines, n'ont jamais demandé à prendre la parole dans nos assemblées publiques, se bornant à servir notre cause par la contribution pécuniaire qu'ils s'imposaient. Et si d'autres ont pris de temps en temps la parole, ce n'est point par goût, mais par devoir, et sur l'invitation expresse qui leur en était faite par le conseil de l'association.

Quelque jugement que puissent porter sur nos doctrines des hommes qui ne les ont pas suffisamment comprises, il y a une chose qu'il n'est permis à personne de contester à notre association; c'est le dévouement de tous ses membres à la grande cause dont ils se font les défenseurs.

SUR LES COMBINAISONS DOUANIÈRES.

PROHIBITION. — DROITS PROTECTEURS. — PRIMES. — DRAWBACKS. — ENTREPÔTS. — PORTS FRANCS. — RÉFORMES DOUANIÈRES. — REPRÉSAILLES DOUANIÈRES.

M. Joseph Garnier vient de publier la seconde édition des *Eléments d'économie politique*, dans laquelle il a fait de nombreuses additions. Voici une note finale dans laquelle l'auteur a su résumer en très-peu de mots la nature, les résultats et les inconvénients des diverses combinaisons douanières.

Les droits de douanes sont les taxes établies à l'entrée ou à la sortie des marchandises, à la frontière des provinces ou des États. La création de ce genre de taxes remonte à une haute antiquité : les Grecs et les Romains avaient des lignes de douanes, pour subvenir au trésor public.

Depuis l'adoption du système mercantile dans la politique commerciale des peuples, les douanes ont eu un but presque opposé, celui de faciliter les exportations et de restreindre les importations pour attirer et retenir le plus de numéraire possible dans le pays. Plus tard on les a fait servir à des empêchements analogues dans l'intérêt de la production nationale, qu'on a cru encourager ainsi et *protéger*. Les droits de douanes ont pris le nom trompeur de *droits protecteurs*. Les tarifs actuels des diverses nations sont le résultat de ces deux systèmes économiques combinés avec la manie réglementaire qui est enracinée dans les administrations, et avec les exigences plus ou moins bien entendues de la politique.

Les douanes doivent donc être considérées sous un double point de vue : comme moyen de revenu pour l'État et comme instrument de protection de certaines industries. Il y a deux parties dans le surplus que payent les consommateurs sur le prix des produits, par le fait des empêchements douaniers : 1° la partie qui revient au fisc entre dans les coffres de l'État, sert aux dépenses publiques, fait en un mot fonction d'impôt; 2° la partie qui va à l'industrie protégée. Celle-ci est latente, et on ne peut s'en rendre compte qu'à l'aide d'une étude attentive. Comme on ne doit évidemment payer d'impôt qu'à l'État, cette seconde partie est injuste, et nous nous sommes attaché à en faire ressortir les fâcheux effets au chapitre XIX.

Voici maintenant à quelles variétés de procédés ont conduit les théories qui ont guidé les administrations en matières de douanes.

Certains produits sont *prohibés* à l'entrée; d'autres sont prohibés à la sortie. Dans ce cas, les agents de la douane sont autorisés à faire des perquisitions et des visites domiciliaires, à provoquer des délations pour la découverte de la fraude. Pour les encourager dans cette œuvre pénible, il leur est alloué une partie du revenu des amendes et des saisies. D'autres produits ne peuvent entrer qu'en payant des *droits* plus ou moins élevés. D'autres produits ne peuvent entrer que par certains points ou *zônes* de la frontière. D'autres payent des droits différents appelés *différentiels*, suivant qu'ils pénètrent par une zône ou par l'autre, suivant le pays d'où ils viennent, suivant l'usage auquel ils sont destinés, suivant la quantité déjà importée, suivant leur forme ou leur dimension, etc.

Les prohibitions et les droits à l'entrée faisant renchérir certains produits indispensables au travail des industries qu'on a voulu protéger, on a imaginé de rendre les droits d'entrée à la sortie des produits faits avec la matière qui avait payé ces droits. Cette restitution s'est appelée *drawbacks*. On donne en outre des *primes* à la sortie.

Pour faciliter le commerce de certaines localités, on leur a donné la faculté de créer des *entrepôts* de douanes, c'est-à-dire des lieux accessibles à la surveillance de la douane, et où l'on peut déposer, durant un temps déterminé, les marchandises soumises aux droits, pour ne payer ces droits qu'au fur et à mesure de la vente ou de la consommation. Ces entrepôts publics sont dits *réels*, par opposition à ceux que quelques particuliers obtiennent la permission d'établir chez eux et qui portent le nom d'*entrepôts fictifs*. Il y a aussi des entrepôts *spéciaux* pour certaines classes de marchandises. Des villes de commerce maritime ont obtenu de ne pas payer les droits de douane à l'entrée du port, mais seulement à une certaine limite de leur territoire. Ce sont les *ports francs*, dans l'enceinte desquels le commerce jouit d'une liberté absolue.

Dans l'application, voici les faits généraux qui ont été observés.

Les *prohibitions* conduisent à des manœuvres barbares; elles engendrent la fraude et la violation de la loi, la délation, la saisie et le meurtre, au sujet d'un simple fait d'échange très-naturel et très-innocent par lui-même. — Les *droits élevés* sont prohibitifs, et produisent les mêmes résultats. — Il est rare que les *drawbacks* soient bien calculés et qu'ils ne deviennent l'objet, d'une fraude et d'une perte pour le trésor public. — Les *primes* sont des sacrifices en pure perte, auxquels Adam Smith adresse ce dilemme, applicable d'ailleurs à tout le système de la protection : « S'il y a quelque bénéfice à tirer d'une industrie, elle n'a pas besoin d'encouragement; s'il n'y a point de bénéfice à en retirer, elle ne mérite pas d'être encouragée (liv. IV, chap. II). » Les entrepôts ont eu d'utiles effets, puisqu'ils ont pour but de suspendre l'action des entraves qui gênent le commerce et l'industrie. Il n'en a pas toujours été de même de la franchise accordée aux ports, parce que ceux-ci retrouvent forcément la douane et ses rigueurs et ses empêchements à deux pas de leurs murs.

Pour arriver à tarifer tous les produits, pour ménager tous les intérêts, ou plutôt pour favoriser ceux qui ont la force et le pouvoir en main, pour satisfaire toutes les grandes exigences venues du dedans ou du dehors, il a fallu faire des remaniements successifs qui n'ont jamais donné de sécurité aux opérations commerciales, il a fallu prendre des dispositions innombrables, faire un code très-embrouillé, monter une administration très-compliquée, enrégimenter un nombreux personnel, accumuler enfin paperasse sur paperasse. En dernière analyse, on a eu la prétention de concilier tous les intérêts, et on est arrivé à les blesser à peu près tous. — Le trésor public s'est vu privé d'une partie du revenu sur lequel il pouvait compter, par les prohibitions et les droits élevés qui empêchent ou limitent les importations, c'est-à-dire la matière imposable. — L'agriculture, les manufactures, les arts et métiers, les arts libéraux ont été obligés de subir de plus dures conditions, soit pour acheter les produits dont ils ont besoin, soit pour vendre ceux qu'ils créent eux-mêmes. La masse des consommateurs a été sacrifiée à des intérêts particuliers qui ne jouissent pas tous des avantages du système au même degré, et dont la plupart y perdent en général plus qu'ils n'y gagnent. C'est ce qui résulte de l'étude générale des faits; c'est la conclusion de tous les économistes, c'est la conclusion de tous les producteurs intelligents, toutes les fois qu'on les consulte sur un intérêt qui ne les touche pas directement.

Le système douanier des peuples doit subir de nos jours une réforme qui a son point de départ dans la science, et que des hommes d'Etat éminents ont préparée par des expériences concluantes faites en différents pays, et notamment en Angleterre, sous le ministère de Huskisson (1825), et sous le ministère de Robert Peel (1842 à 46). — Cette réforme aura pour but immédiat de ramener la douane à ses fonctions fiscales, et de lui ôter tout caractère de protection. Pour cela on sera conduit à limiter les droits à un très-petit nombre d'articles, aux plus productifs, c'est-à-dire aux denrées qui n'ont pas de similaires dans le pays et qui sont en même temps susceptibles d'une grande consommation; à fixer ces droits au taux le plus productif, qui est en général un taux modéré; à diminuer progressivement tous les droits actuellement existants en vue de la protection; à simplifier le code de la douane et les rouages de cette administration. Cette réforme sera très-féconde pour tous les pays qui la feront; elle fera prospérer toutes les industries; l'agriculture, les manufactures, les arts, les professions libérales, les colonies, la marine, et il se produira à sa suite le même développement que celui qu'a amené la liberté du travail préparée par les admirables mesures de Turgot, et proclamée par la Constituante.

Quelquefois des gouvernements croient devoir se venger l'un de l'autre par des exhaussements de tarifs, en exerçant des *représailles douanières*. Dans ce cas, on dirait deux individus dont l'un casserait le bras à l'autre en sacrifiant son propre bras, et dont l'autre, pour se venger, sacrifierait son second bras pour casser le second du premier. C'est une manœuvre insensée. Un exemple mémorable de représailles est celui du blocus imaginé par Napoléon contre l'Angleterre, et qui porte le nom de *système continental*. Par un décret du 20 novembre 1806, et daté de Berlin, Napoléon déclara les Iles britanniques en état de blocus, et défendit toute espèce de commerce et de communication avec elles. A la suite de ce décret, sa politique tendit à faire exécuter la prohibition depuis Lisbonne jusqu'à Pétersbourg. Un bill du gouvernement anglais venait de soumettre toutes les nations à ses lois maritimes, et refusait de reconnaître les droits des neutres.

Ces deux mesures, que l'histoire caractérisera un jour d'extravagantes, ont continué ces guerres, ces catastrophes qui ont ruiné les finances des deux peuples, et retardé pour longtemps la marche de la civilisation.

L'application du blocus continental a aussi produit des phénomènes économiques d'un grand intérêt. Elle a suscité l'interminable lutte des sucres; elle a montré les effets de la liberté commerciale dans l'intérieur de la grande monarchie de l'empire, composée de la majorité de l'Europe actuelle; elle a forcé les Anglais à se créer des débouchés en Asie, et dans les deux Amériques; elle a montré l'impossibilité de s'opposer à l'action de la contrebande, qui devient d'autant plus vive que les règlements sont plus prohibitifs. Ces conséquences et d'autres encore sont fécondes en enseignements; mais nous ne pouvons les rappeler ici que pour mémoire.

Ces représailles douanières nuisent à ceux qui les exercent; mais il y a des cas où la politique a pu en faire une heureuse application. C'est avec leur secours que les États-Unis ont exigé de l'Angleterre et de la France la réciprocité douanière pour les lois de navigation.

Économiquement, les droits de douane, comme tous les impôts, font renchérir les denrées qu'elles frappent, et appauvrissent la nation. Mais quand ils portent sur des produits qui ont des similaires dans la production nationale, ils ont l'inconvénient de grossir l'impôt apparent d'une taxe latente qui est payée par la masse des citoyens, à l'avantage (du moins d'intention, sinon de fait, car il y a sur ce point des distinctions à faire) d'une classe particulière; ils ont encore l'inconvénient d'engager le travail d'un pays dans des voies artificielles et dans toutes les complications qui ressortent d'un ordre qui n'est pas celui de la nature des choses; ils contribuent à maintenir la mésintelligence entre les peuples, et sont des causes nombreuses de guerres et de complications politiques.

LE RÉDACTEUR EN CHEF GÉRANT : CH. COQUELIN.

PARIS.— IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 20, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE.

N° 20 — 2e ANNÉE. Bureaux : rue de Choiseul, 8. 16 AVRIL 1848.

LE LIBRE-ÉCHANGE.

La vie à bon marché. Les produits s'achètent avec des produits. On ne doit payer d'impôt qu'à l'État.

On s'abonne : A PARIS, aux bureaux du Journal, rue de Choiseul, 8, et, dans les DÉPARTEMENTS, aux bureaux des Messageries, ou par l'envoi d'un mandat de poste à l'ordre de l'Administrateur
Prix pour un an : pour Paris, les départements et la Belgique, 12 francs ; — pour les autres pays étrangers, 15 francs.

AVIS.

Les circonstances nous forcent à suspendre pour quelque temps la publication de notre journal. On comprendra cette détermination, si l'on considère la situation où se trouve placé notre pays. L'attention publique, absorbée tout entière par les graves questions politiques du moment, ne peut s'attacher autant qu'il le faudrait à des questions d'un autre ordre, dont la solution exige avant tout une étude calme et réfléchie. Nous-mêmes, obligés de remplir tous nos devoirs de citoyens, nous ne pouvons plus consacrer un temps suffisant à l'accomplissement d'une tâche dont nous nous sommes acquittés jusqu'à ce jour avec conviction et persévérance.

Aussitôt que des circonstances plus favorables le permettront, nous reprendrons notre œuvre, et sans doute, il nous sera donné de la conduire à bonne fin.

PARIS, 15 Avril.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE ET LA LIBERTÉ.

Une des vérités les plus utiles et les plus consolantes parmi celles que l'économie politique enseigne, c'est que toujours la plus grande somme de richesse, de prospérité, de bien-être, s'est rencontrée là où l'on jouissait de la plus grande somme de liberté. Voilà pourquoi les vrais économistes, tous ceux du moins qui n'avaient pas fait abnégation de leurs convictions en vue d'un intérêt privé, ont figuré dans tous les temps et dans tous les pays parmi les amis les plus dévoués des libertés publiques. Mais c'est pour cette raison aussi qu'en tout temps les despotes, ou ceux qui aspiraient à l'être, aussi bien que les privilégiés de tous les régimes, se sont mis en défiance contre l'économie politique et en ont étouffé l'enseignement quand ils l'ont pu.

On sait que Napoléon, au temps de sa toute-puissance, proscrivait les économistes sous le nom d'idéologues. J.-B. Say et Destutt de Tracy éprouvèrent tour à tour l'effet de son inimitié. Le premier de ces hommes illustres se vit même, en vertu d'un ordre impérial, repoussé du tribunat, où presque seul, au milieu d'une assemblée muette, il osait encore protester, au nom de la liberté humaine, contre les excès d'un pouvoir illimité.

Sous la Restauration, l'enseignement de l'économie politique fut rétabli, et on installa dans la chaire du Collége de France ce même J.-B. Say, sans doute par souvenir et en reconnaissance de l'opposition courageuse qu'il avait faite à la dictature impériale. Mais les principes que la science met en lumière n'en furent pas mieux accueillies pour cela. L'aristocratie terrienne, qui dominait au sein des chambres, eut grand soin de leur fermer toutes les portes de la législature et toutes les avenues du pouvoir. Quoiqu'on eût accordé à l'économie politique une sorte de droit d'asile dans le pays, elle n'en demeura pas moins à l'état de proscrite. Les privilégiés de ce régime la mirent en suspicion légale : on n'écouta point sa voix.

Des jours meilleurs paraissaient venus après la révolution de 1830 : l'économie politique eut alors quelques triomphes heureux, mais courts. A mesure que le souvenir de la victoire populaire s'éloignait, la proscription recommençait, non plus directe, il est vrai, ni surtout violente, comme au temps de l'Empire, mais déguisée et sourde. Elle se manifestait, de la part du pouvoir, par des taquineries obscures, ou par un dédain factice, et de la part des privilégiés, par des attaques incessantes dirigées par des coalitions formées contre le droit commun.

En 1836, le professeur qui occupait alors la chaire du Collége de France, le même qui l'a occupée jusqu'à ces derniers temps, et qui vient d'être déplacé par le citoyen Carnot, M. Michel Chevalier, enfin, ayant fait entendre dans le discours d'ouverture de son cours public quelques-uns de ces accents de liberté familiers aux économistes, eut à subir toutes les foudres de la presse ministérielle et une rude semonce de la part du chef du cabinet, M. Guizot. On ne sera peut-être pas fâché de connaître la partie du discours de M. Michel Chevalier qui avait provoqué ces mercuriales; nous la donnons ci-après.

Personne n'ignore aussi avec quelle ardente obstination, avec quelle exigence brutale, la coalition des intérêts privilégiés, qui était si puissante alors, réclamait la fermeture de tous les cours publics, où, sous un nom quelconque, l'économie politique trouvait moyen de se produire.

Ainsi toujours l'économie politique, amie et compagne inséparable de la liberté, a rencontré pour ennemis ou pour adversaires, et les despotes, et ceux qui prétendaient s'engraisser, à l'aide de priviléges injustes, de la substance de tous.

Ce que nous venons de dire par rapport à la France n'est pas moins vrai par rapport à d'autres pays, et notamment à l'Angleterre, où l'économie politique, repoussée avec obstination, honnie, condamnée, proscrite par l'aristocratie terrienne, n'a remporté quelques victoires dans ces dernières années que grâce au concours providentiel d'un grand nombre d'hommes de cœur, et au soulèvement de toutes les classes exploitées.

On s'étonnera peut-être après cela que le moment où la République vient d'être proclamée en France soit précisément celui où l'unique chaire d'économie politique régulièrement établie soit supprimée. Quoi donc! c'est à l'instant même où l'on inscrit sur notre drapeau et sur tous nos monuments publics ces grands mots : *Liberté, égalité, fraternité*; c'est à cet instant que l'on bannit de l'enseignement public une science qui a précisément les mêmes symboles ! La coïncidence est, en effet, assez étrange; mais quand on y regarde bien, elle s'explique. C'est que la république, proclamée le 24 février, existe bien en droit, mais non pas encore en fait. Nous n'avons plus la monarchie, mais nous n'avons pas encore la république : nous ne l'aurons de fait, comme de droit, que le jour où elle aura été définitivement constituée et ordonnée par la loi. Pour aujourd'hui, nous n'avons encore en réalité qu'une dizaine de monarques au lieu d'un seul; monarques absolus chacun dans sa sphère; dont la plupart, il faut le reconnaître, usent de leur pouvoir temporaire avec réserve, mais dont quelques-uns, on peut le dire sans crainte, semblent bien aises de faire durant quelque temps les despotes au petit pied.

AVEUGLEMENT DES PROTECTIONNISTES.

En expulsant leurs concurrents étrangers, nos ouvriers, disions-nous dernièrement, ont imité purement et simplement l'exemple des grands propriétaires et des grands industriels de l'ancien régime, qui se servaient du tarif pour exclure de nos marchés les produits du dehors. C'est, ajoutions-nous, le même égoïsme brutal et le même aveuglement.

Il paraît que ce rapprochement n'est pas du goût du *Moniteur industriel.* Le journal du comité protectionniste nous accuse d'exciter à la haine des propriétaires et des industriels. Allons donc! nous avons fait une simple leçon d'histoire, voilà tout. Nous avons raconté sous quelles influences égoïstes et misérables a été élevé le monstrueux édifice de nos tarifs; nous avons dit comment les propriétaires et certains industriels s'étaient servis de leur influence politique pour obtenir des priviléges douaniers, au détriment du travail de tous. Toute la question est de savoir si le fait est vrai ou faux. Toute la question est de savoir si c'était l'intérêt des masses qui se trouvait représenté dans la Chambre de 1822 et de 1836, ou si c'était l'intérêt de la grande propriété et de la grande industrie. Toute la question est de savoir encore si les grands propriétaires et les grands industriels de ce temps-là se préoccupaient de l'intérêt des populations ou de leur intérêt propre, en se jetant sur les droits prohibitifs comme sur une curée !

Il suffit d'ouvrir le *Moniteur* pour se convaincre que ce n'était pas précisément la philanthropie qui animait les fauteurs de l'augmentation des tarifs. A chaque page, on voit se déceler l'égoïsme avare de ces Shyllock du travail national; à chaque page aussi, on voit leurs prétentions naïvement spoliatrices soulever l'indignation et le dégoût des vrais représentants de l'intérêt populaire. Écoutons, par exemple, ce que disait, en 1822, Benjamin Constant aux grands propriétaires qui s'étaient coalisés pour taxer la faim du peuple :

« Je pourrais entrer dans beaucoup de détails; mais, interrompu sans cesse par une espèce d'effervescence qui s'est emparée des propriétaires, je ne puis m'exprimer comme je voudrais. Je me bornerai à vous dire qu'il est fâcheux de voir que vous faites renchérir les denrées que vos terres produisent et dont vos greniers sont remplis. (Voix à droite : A l'ordre! c'est un discours provocateur!) Je crois que vous ne devez pas prendre sur vous tout l'odieux de cette loi. (Nouveaux murmures.) Je vous représenterai qu'il ne faut pas, dans le cas où quelque disette partielle arrive, qu'on l'attribue aux mesures qu'aurait prises la grande propriété entrée dans cette Chambre. (Nouvelle explosion de murmures à droite. Cris : Cela est indigne!) »

Voilà comment s'exprimaient les défenseurs du peuple en 1822, et voilà comment leurs paroles étaient accueillies par les philanthropes promoteurs de notre inique et odieuse législation des céréales! Avions-nous donc si grandement tort de dire que l'émeute de nos ouvriers contre leurs concurrents étrangers avait son précédent dans l'histoire? Sans doute, les propriétaires de 1822 ne s'ameutaient pas dans la rue; ils ne descendaient pas en armes sur la place publique; non, ils n'avaient pas besoin de se donner tant de peine; ils s'ameutaient à la Chambre, où ils avaient la majorité, et là ils imposaient sans efforts leurs prétentions abusives au gouvernement et au pays. Tant pis, ma foi! tant pis pour le *Moniteur industriel,* si les rapprochements que nous fournit l'histoire ne sont pas de son goût! Cela ne les rend, après tout, ni moins justes, ni moins instructifs.

Cependant vous aurez beau faire, ajoute la feuille protectionniste; vous aurez beau réclamer contre ce que vous nommez les spoliations du passé : le vent n'est pas du côté de la liberté du commerce; le vent nous pousse vers l'organisation du travail; et cette organisation, telle que la comprennent les socialistes, exclut la liberté du commerce, aussi bien que celle du travail.

Nous n'admettons pas plus que le *Moniteur industriel* lui-même, la chimère de l'organisation du travail; nous ne pensons pas, Dieu merci, que le gouvernement doive absorber toute l'activité des citoyens, sous le prétexte de la régulariser, de l'organiser; nous sommes d'avis, au contraire, que le gouvernement doit borner uniquement sa mission à sauvegarder les droits de tous; qu'il doit se faire soldat et gendarme, rien de plus. Mais, en supposant que l'organisation du travail fût possible, nous ne voyons pas pourquoi elle repousserait la liberté du commerce. Il n'y aurait pas à organiser, ce nous semble, que les industries du fer, des houilles, du coton, de la laine et des produits chimiques; il y aurait à organiser aussi la production du vin, des soieries, des articles-Paris, etc., et sous tous les régimes du monde, ces industries-là auront besoin d'un vaste débouché pour prospérer. Or, le *Moniteur industriel* ne saurait le nier, ce débouché est aujourd'hui resserré d'une manière factice par le régime des priviléges douaniers, et la liberté du commerce pourra seule l'agrandir. Vous aurez beau organiser les industries capitales de Bordeaux, de Marseille, de Lyon et de Paris, vous ne les empêcherez pas de réclamer des débouchés, et par conséquent de se liguer contre les monopoles iniques et désastreux que l'ancien régime avait établis au profit d'une petite caste de propriétaires et d'industriels! Vous aurez beau organiser, ou, pour mieux dire,

désorganiser le travail, vous n'empêcherez pas les masses d'avoir besoin de la liberté du travail et du commerce.

Et veuillez nous croire, messieurs du *Moniteur industriel*, vous agiriez prudemment aujourd'hui si vous vous décidiez à vous rallier à notre bannière. Le peuple protégé de ce pays souffre, vous le savez bien, et il souffre surtout par le fait de la protection, vous le savez encore! Vous n'ignorez pas, en âme et conscience, que ce n'est pas lui qui a profité des lois à l'aide desquelles vos devanciers de la Restauration ont protégé leurs profits et leurs rentes! Vous n'ignorez pas que les salaires ne se sont pas élevés de manière à compenser la prime usuraire que vous avez prélevée, vous autres, sur le prix de toutes les denrées nécessaires à la vie de tous. Non! Vous n'ignorez pas cela. Eh! bien qu'arrive-t-il aujourd'hui? Il arrive que le peuple que vous teniez hier abaissé, courbé sous votre main, est devenu politiquement votre égal, qu'il possède des droits égaux de tous points aux vôtres; il arrive aussi que ce peuple naguère si soumis et si bien résigné à la misérable condition que vous lui aviez faite, songe à profiter de ses droits politiques pour relever sa condition matérielle et morale. Seulement, ignorant comme il l'est de toutes choses, — et comment serait-il instruit, éclairé; n'était-il pas obligé de travailler nuit et jour pour solder la prime de vos monopoles? — il hésite entre les moyens qu'on lui propose de toutes parts pour améliorer son sort; mais tôt ou tard il choisira, songez-y bien! Et si vous vous obstinez à lui déconseiller le bon, le vrai remède, il choisira le remède empirique, et il se l'administrera à vos frais. Si vous détournez de ses regards la liberté du commerce, il prendra l'organisation du travail, et l'organisation du travail vous coûtera cher! Les ateliers nationaux ne s'élèveront pas tout seuls; il faudra des capitaux pour les bâtir, et ces capitaux, à qui les prendra-t-on? à ceux qui les possèdent! Prenez donc garde à vos poches.

Vous feriez une économie, croyez-nous bien, en vous décidant tout de suite, pour la liberté du commerce. Aussi bien faudra-t-il toujours que vous y arriviez. Vous vous souvenez tous fort bien que le peuple de notre première révolution n'admettait pas de droits protecteurs. Vous vous souvenez fort bien qu'en 93 les grains, les bestiaux, le beurre, le lard, les légumes, la laine, la houille, le fer, le lin et le chanvre; en un mot, tout ce qui sert à la vie et au travail du peuple se trouvait affranchi de tout droit; vous savez aussi qu'aux Etats-Unis le parti démocratique a imposé la liberté du commerce aux manufacturiers et aux propriétaires du parti whig. Quoi que vous fassiez, vous n'empêcherez pas le peuple de 1848, d'imiter à la longue ces excellents exemples, de demander et d'obtenir la vie à bon marché. Unissez-vous donc à nous pour la lui faire donner tout de suite; vous vous épargnerez ainsi, et vous épargnerez au pays les désastres d'un essai en grand de l'organisation du travail; l'économie politique vous préservera des catastrophes dont vous menace le socialisme!

Si, au contraire, vous persistez à maintenir plus longtemps vos privilèges, si vous persistez à vouloir repousser la liberté quand même, comme au beau temps de MM. de St-Cricq, Duchâtel et Cunin-Gridaine, nous croyons pouvoir vous le prédire sans craindre que les événements nous viennent donner un démenti: — vous aurez l'organisation du travail d'abord, et la liberté absolue, illimitée du commerce ensuite!

Hâtez-vous donc Messieurs de la protection, hâtez-vous de prendre la médecine pour éviter l'orviétan, si vous ne voulez avaler successivement l'orviétan et la médecine.

Voici quelle était la situation de la Banque de France, le 13 au soir.

La Banque avait à Paris, en espèces ou en lingots, 53 millions; en numéraire dans les comptoirs, 39 millions. Son portefeuille contenait des valeurs pour 211 millions et demi, auxquels il fallait ajouter 67 millions et demi pour les effets escomptés par les comptoirs. Elle comptait 17 millions et demi d'effets *arriérés à recouvrer*, et 9 millions et demi d'*effets en souffrance ou à rembourser*. Soit, 27 millions d'effets aventurés.

Au passif, il y avait 310 millions de billets en circulation; 44 millions pour le compte courant du Trésor, et 62 millions pour les comptes courants divers.

Donc, pendant les huit jours qui ont précédé le 15 avril, le numéraire de Paris n'a pas subi de variation, et celui des comptoirs a diminué de 3 millions et un tiers. Cette réduction s'explique par l'augmentation du portefeuille des comptoirs. Le portefeuille de Paris est resté stationnaire.

Pris en bloc, le chiffre des effets en souffrance n'a pas varié.

Probablement, par suite de retraits opérés par le Trésor et par les autres comptes courants, retraits qui se montent à 5,400,000 francs pour le Trésor, et à 3,700,000 francs pour les comptes courants, la circulation des billets a éprouvé une augmentation qui est de 8,200,000 francs.

En rapprochant cette situation de celle du 15 mars, époque à laquelle les payements en numéraire ont cessé, on trouve que les espèces à Paris ont diminué de 6 millions, et celles des comptoirs de près de 6 millions. — Le portefeuille de Paris a diminué de 41 millions, et celui des comptoirs s'est au contraire augmenté de 17 millions.

En résumé, la situation positive de la Banque peut se résumer comme suit :

Capital de la Banque.	67,900,000 f.
Réserve, 500,000 fr. de rentes cinq pour cent., valant en nombre rond 60 fr.	6,000,080
Valeur probable de son hôtel. . . .	2,100,000
	76 millions.
Dont à déduire :	
Perte de deux cinquièmes sur les 11,6 millions qu'elle a pris du dernier emprunt trois pour cent.	4. 6
Perte probable sur les 27 millions de bons en souffrance.	13. 4
Prêt fait à l'État.	50. »
Pour faire face aux chances d'un portefeuille de trois cents millions. . .	8. »
	76 millions.

On voit donc que les circonstances ont fait à la Banque de France la même situation qu'à la Banque d'Angleterre, qui possède pour *sécurities* une dette de onze millions sterling, 275 millions de francs, que lui doit le gouvernement!

Mais si Dieu veut, les circonstances peuvent changer.

DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES HAUTES ETUDES SCIENTIFIQUES ET LITTERAIRES.

En parlant, dans notre dernier numéro, de la suppression de la chaire d'économie politique au Collége de France, nous avons qualifié cet acte comme il le méritait, en le nommant: barbare. Une circonstance nous ramène aujourd'hui sur ce sujet: c'est le rapport adressé au ministre de l'instruction publique par le président de la commission des *hautes* études et qui a paru dans le *Moniteur* du 11 avril.

Dans ce rapport, qui a principalement pour objet la formation de l'école administrative instituée au Collége de France, le président de la commission, M. Jean Reynaud, cherche à justifier la suppression de la chaire d'économie politique et l'érection des cinq autres chaires destinées à la remplacer.

En même temps il explique l'objet des cinq chaires nouvelles, détermine le caractère de l'enseignement qui devra y être donné, en circonscrit le cadre et en pose d'avance les limites.

Cette justification et cette explication nous ont paru assez curieuses pour mériter d'être reproduites en leur entier.

C'est ici, monsieur le ministre, que se présentent les principales nouveautés; car aux systèmes contradictoires qui se sont enseignés jusqu'ici sous le nom d'économie politique, la haute commission vous propose de substituer l'étude scientifique des faits qui doivent constituer la base d'une administration régulière des sociétés. Chacune des chaires consacrées à cet objet aurait à embrasser sa spécialité sous quatre points de vue principaux : l'exposé technique de la matière, son rapport avec la géographie physique du territoire, sa comparaison avec les éléments analogues fournis par l'étranger, enfin les conséquences à tirer de cet ensemble de faits au point de vue de l'administration publique. Pour s'élever à la détermination de la part légitime de la souveraineté dans la production et la distribution de la richesse, il n'y a en effet d'autre principe à invoquer que la connaissance exacte des conditions qui se présentent à cet égard dans l'ensemble de la nation.

La première de ces chaires est consacrée à l'étude de la population. L'analyse et la distribution de la population dans les diverses régions naturelles que la géographie physique détermine sur notre territoire, sa constitution physique, son hygiène, son état moral et intellectuel, les conditions d'existence de chacune des professions dans chacun de ces arrondissements naturels, considérées jusque dans le détail du ménage, la comparaison générale de tous ces faits avec les faits du même ordre de principaux peuples civilisés, enfin les conséquences relatives à une meilleure répartition de la population française entre les diverses régions naturelles et les diverses professions, conséquences qui se déduiraient de cette étude combinée avec les résultats fournis par les autres chaires d'économie, devraient former l'objet de cet enseignement capital. Il pourrait s'amplifier plus tard, à mesure que se développerait la connaissance des faits qu'il suppose, mais, dans l'état actuel, on peut estimer que soixante leçons y suffiraient.

Le second cours est destiné à l'économie générale de l'agriculture. Après avoir fait connaître aux élèves les cultures spéciales dans leur pratique et dans leur théorie, il s'appliquerait aux conditions de la production dans les diverses régions naturelles de la France, ainsi que dans celles de l'étranger qui nous intéressent le plus, et se terminerait par une étude analogue sur la richesse animale. La haute commission a pensé que trente leçons devraient suffire; mais, en réunissant à la même chaire trente leçons qui avaient été demandées sur l'histoire naturelle des animaux et des végétaux utiles, on arrive également ici à un total de soixante leçons.

La chaire suivante renferme deux objets. L'économie des mines et des fonderies, domaine à peu près parallèle à l'économie agricole, puisqu'il est également la source des matières premières les plus indispensables, formerait un premier cours qui se lierait sans inconvénient à celui qui serait consacré à l'économie des métiers et manufactures. Cet ensemble recevrait la même étendue que les précédents.

L'économie générale des travaux publics comprendrait quatre sections principales dans lesquelles seraient méthodiquement exposés, comme dans les cours ci-dessus, les principes de chaque sujet, l'exposé de l'état actuel en France et à l'étranger, les vues d'ordre général inspirées par la considération de ces faits. La première partie traiterait des voies de communication; la deuxième, de la distribution des eaux en vue de l'agriculture, de l'industrie et des usages domestiques; la troisième, des ouvrages défensifs; la quatrième, de l'architecture civile. En tenant compte des prolégomènes relatifs aux matériaux de construction et des développements de la section d'architecture civile dont il sera tout à l'heure question, il faudrait également à ce cours soixante leçons.

L'économie des finances et du commerce ferme le cercle. Les principes généraux de la science financière éclairés par la comparaison et par l'histoire, et leur application spéciale à la République française, constituent la première partie de ce cours, à laquelle succède assez naturellement la seconde relative aux faits et aux lois générales du commerce, principalement en ce qui touche la France. Ce cours, augmenté de l'introduction dont je vais rendre compte, comprendrait aussi la mesure ordinaire.

Quant à l'économie politique proprement dite, l'avis unanime de la haute commission a été que cet enseignement, convenable dans les livres, devait être éliminé d'un système d'études officiel. Elle a estimé que l'économie politique ne se composant jusqu'à ce jour que de systèmes disputés, et sans aucun droit à la fixité, il pouvait y avoir du danger à attacher de jeunes esprits à l'un de ces systèmes plutôt qu'à un autre, et que la véritable économie politique n'étant autre, en définitive, que la science de la politique et de l'administration, les cours proposés pour cette science et son perfectionnement devaient suffire. Néanmoins, comme il peut être avantageux, ne fût-ce que pour les dominer, de connaître d'une manière sommaire la succession de ces divers systèmes, elle a demandé, dans ce but, quinze leçons qui pourraient, à ce qu'il semble, se rattacher utilement, comme introduction, au cours d'économie générale des finances et du commerce.

Une seule chose nous paraît résulter assez clairement de ces explications, c'est que M. Jean Reynaud ignore absolument ce que c'est que l'économie politique, et que la commission dont il est l'organe n'en sait pas plus que lui sur ce sujet. Et dans le fait, nous croyons savoir que pas un des membres de cette commission ne s'est jamais avisé de lire ni Adam Smith, ni J.-B. Say, ni Destutt de Tracy.

Il est, d'abord tout à fait inexact de prétendre, comme le fait M. Jean Reynaud, qu'on n'ait enseigné jusqu'ici, sous le nom d'économie politique, que des systèmes contradictoires. Cela pouvait être vrai il y a cent ans, alors que la science n'existait pas encore; mais ce n'est assurément pas vrai de nos jours. Depuis qu'Adam Smith et Turgot, ont posé, dans le dernier siècle, les premiers fondements de l'économie politique *proprement dite* (nous soulignons ces derniers mots empruntés au rapport), il est constant qu'elle repose sur des principes solides et invariablement arrêtés. C'est ce que savent tous ceux qui se sont donné la peine de s'en instruire; mais les membres de la commission des hautes études ne sont pas dans ce cas.

Qu'il existe des divergences d'opinion parmi les hommes qui professent l'économie politique, nous sommes loin de le nier; mais ces divergences ne portent que sur des points secondaires et de détail. Quant aux principes fondamentaux, aucun véritable économiste ne les conteste. Et quelle est donc la science dont tous les points demeurent incontestés? Nous n'en connaissons pas une qui soit dans ce cas, non pas même l'astronomie ou les mathématiques, qui passent avec assez de raison pour les plus rigoureuses de toutes.

Que veut dire ensuite M. Jean Reynaud lorsqu'il parle de substituer à l'économie politique l'*étude scientifique des faits*? Est-ce que par hasard l'économie politique s'appuie sur autre chose que sur l'étude

scientifique des faits? Il est vrai seulement que les faits dont l'étude forme sa substance sont des faits constants, des faits durables, qu'elle réunit en faisceau, en les éclairant les uns par les autres, et c'est pour cela qu'elle constitue véritablement une science; tandis qu'on veut y substituer aujourd'hui, quoi? l'étude des faits passagers et fugitifs que la statistique recueille. Et comme pour mieux empêcher que de l'examen de ces faits il ne sorte à la fin une synthèse raisonnée et complète, on a soin encore de les séparer arbitrairement en catégories distinctes.

Nous ne dirons rien sur l'étrange prétention qu'affiche la commission des hautes études, de circonscrire d'une manière rigoureuse, pour leur objet, et même pour leur durée, chacun des nouveaux cours qu'elle institue. Apparemment elle en a déjà parcouru d'avance, d'un seul coup d'œil, tout l'ensemble et les détails. C'est une prétention à l'omniscience qui lui sied assez bien. Reste à voir si les professeurs improvisés auxquels elle confie la mission d'y enseigner la jeunesse, accepteront ces conditions.

Voici le fragment du discours de M. Michel Chevalier, dont nous avons parlé plus haut :

Consultons donc la politique, consultons-la comme un oracle devant lequel l'économie politique incline son front, et demandons-lui quelle est la grande affaire de notre temps, quelle cause tient en suspens la France et tous les peuples. C'est que la civilisation est en enfantement de la liberté. Depuis un demi-siècle, ce travail immense a déjà eu trois phases qui ont suffi à user chacune un gouvernement. De ces trois périodes, la première, celle de la République, fut consacrée à l'abolition des priviléges; celle de l'Empire fut employée à inscrire et à formuler en détail dans les lois le principe de l'égalité civile, et à en promener l'étendard triomphalement dans toute l'Europe; la dernière, celle de la Restauration, servit à façonner la bourgeoisie à l'exercice des libertés politiques et l'accoutuma à intervenir dans les affaires du pays. Depuis 1830, un acte nouveau a commencé qui achèvera l'œuvre. Il s'agit de compléter sous les auspices de la paix, l'émancipation de la seconde moitié du tiers-état, des classes ouvrières des campagnes et des villes.

Tel est le problème de l'époque...

Dans cette phase finale et solennelle de la Révolution française, les intérêts matériels, domaine de l'économie politique, deviennent dignes de la plus haute considération. Du moment où il s'agit des classes ouvrières, la liberté est étroitement liée aux intérêts matériels.

La définition la plus exacte et la plus large de la liberté est celle-ci : elle consiste à assurer à chacun les moyens de développer ses facultés, et de les exercer ensuite de la manière la plus avantageuse pour soi-même et pour ses semblables. Une fois la liberté définie ainsi, il s'ensuit forcément qu'elle ne peut se passer de l'appui des intérêts matériels. En effet, l'homme qui a faim n'est pas libre; il n'a pas la disposition de ses facultés; il ne peut ni les développer ni les exercer. Moralement, il s'abrutit; intellectuellement, il tombe dans la torpeur; la force physique elle-même, la force brute lui fait défaut.

La face matérielle de la liberté a pu rester voilée jusqu'en 1830, et doit, au contraire, être mise en lumière avec le plus grand soin désormais, parce que, avant 1830, c'était principalement l'une des moitiés du tiers-état, celle qui était le plus près du but, qui arrivait à la liberté. Depuis 1830, il s'agit d'en admettre dans la carrière la seconde moitié. Or, pour celle-ci, lorsque la bourgeoisie se leva, il ne lui manquait pour être libre, c'est-à-dire, je le répète, pour avoir le plein usage de ses facultés, que de participer au gouvernement du pays. Pour elle, l'affranchissement consistait à retirer la direction des affaires publiques, les hautes fonctions civiles, militaires et religieuses, des mains des privilégiés qui en avaient le monopole. Riche et éclairée, en état de se suffire et de se conduire, elle voulait se soustraire au régime du bon plaisir. Pour les classes ouvrières des champs et des villes, la liberté se présente avec un autre caractère, car la plus dure servitude à laquelle ces classes soient soumises est celle de la misère; c'est celle dont avant tout il faut les délivrer; c'est celle qu'elles ressentent le plus, qui les met dans l'impossibilité de jouir de tous leurs autres droits, qui frappe de paralysie leurs facultés les plus précieuses.

Il était parfaitement naturel à la bourgeoisie, en 1789, de faire abstraction de l'aspect matériel de la liberté, parce que pendant les sept siècles qui s'étaient écoulés depuis la création des communes, elle avait amassé honorablement, à la sueur de son front, ce qui donne l'aisance. Passez-moi l'expression, elle avait son pain cuit. La réforme, telle que la bourgeoisie put alors la concevoir, était celle qui convenait à des gens n'ayant ni faim, ni soif, ni froid. Mais quand il s'agit des classes ouvrières, il faut se dire qu'elles sont en butte à tous ces maux, et il n'est pas superflu d'ajouter qu'il leur tarde de changer de condition, et qu'elles le méritent, puisqu'elles aspirent à l'amélioration par le travail.

BUT DE LA SOCIÉTÉ POLITIQUE SELON M. DE CORMENIN.

On vient de réimprimer trois dialogues, publiés il y a douze ans par M. de Cormenin. Par leur date, ces pages ont quelque chose de prophétique. Par leurs doctrines, elles ont, ce qui vaut encore mieux, une actualité et une justesse que nous ne saurions trop louer.

En voici quelques extraits :

« François. Vous avez prouvé, maître Pierre, que la souveraineté du peuple était le *principe* de tout gouvernement libre, et que l'Assemblée nationale était le *moyen* de ce principe. Maintenant, quel serait le *but* de l'Assemblée nationale? C'est ce qui vous reste, maître Pierre, à nous expliquer.

» Maitre Pierre. Je vais aussi le faire :

» D'abord, François, l'Assemblée nationale s'occuperait de reconnaître et de déclarer les conditions fondamentales de la charte, quelle qu'elle soit.

» François. Quelles sont ces conditions?

» Maitre Pierre. Elles sont bien simples, c'est de concilier autant que possible le droit naturel avec le droit social; c'est d'assurer à chaque citoyen la liberté d'aller et de venir, ce qu'on appelle la liberté individuelle; la liberté de professer, seul ou plusieurs, publiquement ou en particulier, sur toutes sortes de matières, ce qu'on appelle la liberté de l'enseignement; la liberté d'adorer Dieu sous telle ou telle forme, ou même de ne pas l'adorer, ce qu'on appelle la liberté de conscience; la liberté de se réunir plusieurs pour conférer sur quoi que ce soit, ce qu'on appelle la liberté de l'association; la liberté de publier et d'imprimer sa pensée sur tous les sujets quelconques, ce qu'on appelle la liberté de la presse; la liberté de donner son suffrage à qui l'on veut, ce qu'on appelle la liberté des élections; la liberté de dire dans l'Assemblée des représentants du pays tout ce que l'on croit bon et utile au pays, ce qu'on appelle la liberté de la tribune; la liberté d'être maître chez soi, ce qu'on appelle la liberté du domicile; la liberté de vendre, de louer, d'échanger, de produire, de fabriquer, d'importer, ce qu'on appelle la liberté de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. Joignez à ceci la proportionnalité des impôts, le respect de la propriété, l'admissibilité de tous les citoyens à tous les emplois par la voie du concours et de l'élection, et l'abolition de tous les privilèges, sinécures et monopoles : vous aurez alors l'ensemble à peu près complet de ce qu'on entend par les libertés fondamentales du pays. »

C'est tout à fait de cette manière que nous comprenons le but de la société politique; mais il paraît que les hommes du gouvernement actuel ne sont pas tous de cet avis.

LES DOCTRINES DE M. LOUIS BLANC.

M. Louis Blanc s'est ému de l'opposition soulevée dans la presse presque entière par les projets d'organisation prétendue du travail qu'il a émis au sein de la commission du gouvernement pour les travailleurs.

Il se plaint que l'on ait méconnu et dénaturé ses intentions, faussement interprété ses doctrines, et, partant de là, il renouvelle, avec plus de violence que jamais, ses attaques contre la concurrence, contre la liberté de l'industrie et du travail.

Que M. Louis Blanc déploie au service de la cause dont il s'est fait le champion, et qui, selon nous, est une mauvaise cause; que M. Louis Blanc, disons-nous, y déploie un talent fort remarquable, nous sommes bien loin de le nier. Mais nous avouerons que, quel que soit le prestige dont son éloquence sait les entourer, les raisons ou plutôt les sophismes qu'il donne à l'appui de son système n'ont pu nous convaincre.

Le nouveau discours que M. Louis Blanc a prononcé le 3 avril au Luxembourg peut se diviser en deux parties. Dans la première, il retrace comme il l'avait déjà fait dans son livre de l'organisation du travail, les malheurs, les souffrances qui, selon lui, sont le résultat de la concurrence. Dans toute cette partie, il n'épargne pas les couleurs sombres; il sent que c'est là la partie la plus facile de son sujet, et il s'y plaît jusqu'à l'exagération. Mais lorsqu'il s'agit d'indiquer les moyens de remédier au mal qu'il s'applique si complaisamment à faire ressortir, lorsqu'il s'agit de démontrer que ces moyens se trouvent dans le système qui tend à faire de l'État le directeur général de la production, M. Louis Blanc est beaucoup moins à l'aise. Préoccupé, malgré lui, des obstacles insurmontables qui s'opposent à l'application de ce système, il hésite, il flotte indécis entre les nombreux arguments que ses théories impraticables ont soulevés, et, ne pouvant résoudre la difficulté, il semble s'étudier à l'esquiver.

C'est qu'en effet, il n'y a pas de talent, si grand qu'il soit; il n'y a pas d'éloquence, si entraînante que vous la supposiez, qui ne viennent échouer et se briser contre les impossibilités que rencontrerait une tentative d'application du système irréalisable préconisé par la commission qui siége au Luxembourg, et dont M. Louis Blanc est le président.

M. Louis Blanc n'a donc réfuté aucune des objections qu'on lui a opposées, bien qu'il eût annoncé cette réfutation...

Dans son nouveau discours, comme dans les précédents, il déclame contre la concurrence, qu'il accuserait volontiers de tous les maux répandus sur la surface du globe.

Dans une cité manufacturière et industrielle comme la nôtre, le bon sens fait bien vite justice des raisonnements captieux à l'aide desquels on colore toutes ces exagérations. Il n'est pas un ouvrier sensé qui ne soit instinctivement convaincu que l'industrie ne peut vivre qu'à la condition de jouir de la plus grande liberté possible; qu'elle ne grandit et ne se développe que par l'esprit d'initiative, l'émulation, la concurrence en un mot; et que vouloir lui imposer des entraves, limiter sa sphère d'action, c'est l'affaiblir, l'énerver, et par conséquent agir dans le sens le plus défavorable aux intérêts que l'on veut protéger et améliorer, aux intérêts des travailleurs.

Quand M. Louis Blanc s'écrie que l'état actuel fait à nos travailleurs une condition pire que celle de l'esclave des colonies, il avance une hyperbole qui ne peut que faire sourire et qui ne mérite pas d'être combattue. Certes, il y a beaucoup à faire pour le sort des ouvriers, et il faut y songer sérieusement; mais la raison se refuse à croire que l'on parviendra à les rendre plus heureux en prenant des mesures qui ont pour conséquence inévitable la diminution, le ralentissement de la production, c'est-à-dire du travail.

(*Journal d'Elbeuf.*)

DU DECRET SUR L'IMPOT DES BOISSONS.

En rapportant dernièrement le décret rendu sur l'impôt des boissons, nous n'en avons fait qu'une appréciation très-sommaire. Voici maintenant le jugement qu'en portent quelques-uns des journaux des départements les plus intéressés.

On paraît croire généralement que le nouveau décret du Gouvernement provisoire qui modifie la législation sur les vins, établit un dégrèvement d'impôt. C'est une grande erreur qu'il importe de relever.

Il est vrai que les droits d'exercice chez le débitant et les droits de débit de 10 p. % sont supprimés, mais en revanche, les droits de consommation ou de congé sont doublés, triplés et même quadruplés, selon les localités.

Ainsi, à Paris, où ces droits n'existaient pas, ils s'élèveront désormais à 8 et 9 francs par barrique environ, et dans les principales villes du Nord, telles qu'Amiens, Rouen et Lille, ils atteindront le chiffre de 11 et 12 francs, et cela indépendamment des droits d'entrée et d'octroi, qui, on le sait, sont déjà excessifs. (*Courrier de la Gironde.*)

Le Gouvernement provisoire avait annoncé un remaniement complet de l'impôt sur les boissons. Nous donnons aujourd'hui la teneur du décret qu'il vient de promulguer, qui est loin de répondre aux promesses qu'on avait faites, et bien peu en harmonie avec l'ordre de choses social. Nous y remarquons bien quelques bonnes dispositions, mais point d'amélioration réelle aux charges iniques qui oppriment notre malheureuse industrie, et l'introduction de nouvelles entraves qui soulèveront sans doute bien des réclamations. Examinons par un premier aperçu ce qui nous paraît bon dans le décret, et son insuffisance pour la satisfaction d'intérêts et de griefs si légitimes.

L'exercice est supprimé pour le détail, c'était justice; tout a été dit sur l'odieux de l'exercice, nous n'insisterons pas; mais pourquoi le voyons-nous maintenu pour les marchands en gros, et créé pour les propriétaires, qui jusqu'ici n'y étaient pas sujets?

Les marchands en gros, auxquels la faculté d'entrepôt est accordée, seront forcés d'en user constamment pour n'avoir pas à débourser les droits avant la vente au consommateur; rien n'est donc changé à leur position actuelle. L'entrepôt, c'est l'exercice, puisqu'il faudra bien qu'ils représentent les quantités dont leurs comptes avec la régie seront chargés, ou leur sortie; l'inspection continuelle des employés sera bien indispensable, sans quoi les droits ne seraient jamais perçus.

Quant aux propriétaires, un exercice très-rigoureux est créé pour eux; obligés de prévenir les employés quand ils voudront vendre en détail leurs vins, ils subiront un inventaire et devront tenir compte des droits pour les quantités manquant, se faire décharger de celles qui seront invendues; entraves nouvelles pour eux qui vont soulever les plus justes plaintes.

Comment se fait-il qu'après avoir reconnu dans le rapport l'exercice détestable et incompatible avec les mœurs actuelles et le nouvel ordre social, on ne l'ait pas totalement supprimé?

Le droit de circulation disparaît dans le décret; mais il est remplacé par un droit de consommation plus fort : c'est donc une aggravation de charges.

Rien de diminué sur les droits d'entrée; pas un mot non plus des droits scandaleux d'octroi.

Les catégories de départements et de populations sont maintenues, ce qui est une violation flagrante du principe d'égalité, base de notre nouvel ordre social.

Ce principe d'égalité n'est-il pas violé par le décret lui-même, lorsqu'il porte le nom de loi des boissons, et qu'il ne stipule que pour le vin, le cidre, le poiré et l'hydromel? Pourquoi toutes les boissons ne payent-elles pas un droit égal? Est-ce parce que le vin est la plus indispensable à la nourriture et à

la santé du peuple, qu'on le renchérit par des droits exceptionnels? Est-ce parce que la bière se fabrique avec des grains fermentés et prive le peuple de ces subsistances de première nécessité, qu'elle jouit d'un privilége? Le temps des catégories et des priviléges est fini, ils doivent tous disparaître pour que la devise du drapeau républicain ne soit pas un vain mot et une déception plus cruelle que celles des gouvernements précédents. La morale et l'équité veulent que toutes les boissons, sauf les boissons distillées, soient sujettes à des droits égaux. Si la loi devait en surtaxer quelques-unes, ce devraient être assurément celles qui se fabriquent avec des substances alimentaires et qu'on détourne d'un emploi sacré; et l'on pratique tout le contraire!... *(Indicateur de l'Hérault.)*

En publiant le décret qui abolit l'exercice chez les débitants de boissons, nous avons rendu hommage aux bonnes intentions du Gouvernement provisoire; cependant nous devons déclarer que nous ne partageons pas l'opinion du ministre sur l'importance exagérée qu'il a donnée dans son rapport à cette louable mesure. C'est sans doute un pas fait dans la voie du progrès, mais un pas encore bien timide qui ne peut profiter qu'à une seule classe d'individus: les débitants. Or, un gouvernement éclairé et démocratique doit se proposer autre chose qu'un commencement de satisfaction partielle, c'est surtout le bien-être des masses qu'il doit avoir en vue et qui doit être le but de toutes ses décisions.

Ce n'est pas à un palliatif que le gouvernement aurait dû s'arrêter; et, aux termes pompeux du rapport qui précédait le décret, on aurait dû s'attendre à une réforme plus radicale que celle qui a été adoptée. La loi sur les boissons est détestable, tout le monde le reconnaît; nous dirons plus, elle est absurde et arbitraire; et nous le prouverons clairement.

Un assujetti, avec la meilleure volonté de se soumettre rigoureusement à la loi, est forcé malgré lui, à toute heure du jour, de se trouver en état de contravention. Comment, en effet, lutter contre les impossibilités matérielles qui l'enveloppent?

Exemple:

Tout négociant qui fait voyager une futaille de vin doit l'accompagner d'une expédition indiquant la quantité du liquide transporté, l'heure de l'enlèvement et la durée du trajet. Survienne en route un accident qui dérange les calculs de l'expéditeur, et le négociant encourt une contravention impitoyable, car la loi a compté sans les contrariétés causées par le mauvais temps et les mille tribulations qui peuvent déterminer un retard plus ou moins long.

Autre exemple:

Dans beaucoup de communes vinicoles, telles que Mèze (Hérault), il n'y a qu'un buraliste qui est en même temps débitant de tabac. Il arrive que cet employé, dont le temps est partagé entre ses fonctions d'employé et de débitant, a à faire dans une journée *cent cinquante* expéditions pour les distillateurs, marchands en gros et détaillants, sans compter les bulletins d'entrepôts pour les vins venant de la campagne. Il est matériellement impossible que ce receveur fasse cette prodigieuse quantité d'expéditions dans la journée; il est obligé d'en renvoyer une partie à la nuit et souvent au lendemain; en sorte que le négociant est exposé à subir un procès-verbal de la part du contrôleur ambulant qui arrive sur les lieux à l'improviste.

Voilà donc deux exemples des impossibilités devant lesquelles le négociant est brutalement forcé de courber le front; nous nous bornerons à en citer un troisième pour bien faire ressortir tout ce que la loi a de tyrannique et d'odieux.

Le distillateur est obligé de signer une déclaration de base sur les produits qu'il doit présenter aux agents des contributions indirectes, en raison du vin qu'il a introduit dans sa distillerie. Mais il se trouve que telle partie de vin étant faible produit moins d'alcool qu'il ne l'avait prévu; de là procès-verbal pour manquant. Le lendemain, il distille une partie de vin plus généreux qui rend davantage; procès-verbal pour excédant! De quelque manière qu'il s'y prenne, il tourne fatalement dans un cercle vicieux hérissé de contraventions; sans cesse il est condamné à défendre sa moralité et sa bourse contre les piéges du fisc!

Les employés sont d'autant plus enclins à constater ces contraventions imaginaires, que leur avancement dépend de la recette qu'ils ont procurée à l'administration, et qu'ils ont du reste une part proportionnelle dans la répartition des amendes. Là est le côté immoral de la loi.

En présence de toutes les entraves qui pèsent encore sur le commerce des boissons et des brutales rigueurs de la loi, avons-nous tort de dire que la suppression de l'exercice est un pas bien timide dans la voie du progrès?

(Nouvelliste de Marseille.)

RACHAT DES CHEMINS DE FER. — CONFÉRENCE SUR CE SUJET.

On lit dans le *Journal des Chemins de fer*:

Les délégués des diverses compagnies de chemins de fer, au nombre de 60 environ, se sont réunis mercredi dernier, au ministère des finances, sur l'invitation de M. Garnier-Pagès.

M. le ministre des finances a fait connaître les motifs de la convocation, en manifestant le regret que M. le ministre des travaux publics ne se fût pas rendu à la réunion, ainsi qu'il l'espérait.

Vous savez, dit le ministre, au moins d'une manière indirecte, que le gouvernement a l'intention de prendre dans ses mains la propriété et l'exploitation des chemins de fer. Pendant la dernière révolution, des brigands et des citoyens mal intentionnés ont dévasté des chemins de fer, et, sans l'intervention des élèves de l'École polytechnique, les chemins de fer auraient été probablement complétement détruits. Si de nouveaux troubles avaient lieu, les chemins de fer se trouveraient de nouveau placés sous le coup de la destruction, n'ayant pas le pouvoir nécessaire pour se défendre contre les malintentionnés. Enfin le gouvernement a déjà été dans la nécessité de séquestrer deux lignes de chemins de fer, parce que les ouvriers désertaient les ateliers de ces compagnies.

Le ministre a ajouté que les compagnies dont les lignes étaient en construction seront dans l'impossibilité de les terminer, par suite des difficultés qu'ils rencontreront à réaliser les appels de fonds. Le seul remède à tous ces maux est le rachat, difficile, il est vrai, à réaliser; car s'il accorde une indemnité qui satisfasse les compagnies, l'État (le peuple) trouvera qu'il a sacrifié ses intérêts; que si, au contraire, il ne consent que des conditions qui satisfassent le peuple, les compagnies seront mécontentes et crieront à la spoliation; qu'il n'avait encore aucun plan arrêté; qu'il se bornait à soumettre à l'examen de la réunion trois modes différents:

1° Le remboursement pourrait être fait en argent comptant, aux cours actuels de la Bourse;

2° Au cours du jour, en convertissant les actions en rentes 5 p. 100 au cours;

3° En considérant les cours actuels comme dépréciés d'une manière anormale, et en conséquence, en prenant pour base les cours de la Bourse à une époque antérieure; cette date pourrait être le 15 février ou toute autre, choisie entre les parties.

Le ministre a terminé en disant qu'il serait heureux de recevoir les observations des délégués sur ces divers modes de rachat; mais qu'il croit qu'il est de l'intérêt des compagnies de traiter avec lui sans attendre la réunion de l'Assemblée constituante, persuadé qu'il est de pouvoir accorder des conditions de rachat meilleures que celles qui seraient obtenues d'un corps délibérant, nombreux, et avec lequel, par cela même, il est plus difficile de s'entendre qu'avec une seule personne.

M. A. Guillaume, représentant de la compagnie de Saint-Étienne, a fait observer que les plans proposés ne pourraient s'appliquer à sa ligne, attendu que les actions n'étaient pas cotées à la bourse, et que la concession était d'ailleurs perpétuelle.

M. d'Alton-Shée (pour la compagnie de Dieppe) fait remarquer que les délégués présents n'ont pas qualité de traiter pour les compagnies, qu'ils ne peuvent le faire qu'après avoir été autorisés par une assemblée d'actionnaires. Il ajoute que les cours de la bourse ne sont la plupart du temps que des fictions, et qu'il serait souverainement injuste de les prendre pour bases du rachat de la compagnie de Dieppe, attendu que la dépréciation de cette ligne tenait surtout à l'idée étrange qui avait prévalu, que la ligne ne serait jamais mise en exploitation.

M. Garnier-Pagès répond qu'il sait parfaitement que les délégués présents n'ont pas de pouvoirs pour traiter, et qu'il ne les a réunis que pour connaître leur opinion sur la question.

M. Bartholony (compagnie d'Orléans) demande s'il est nécessaire que toutes les compagnies traitent conjointement, ou bien si elles ont la faculté de traiter séparément.

M. Garnier-Pagès répond que si une compagnie fait des offres séparées, il écoutera ses propositions et appréciera sa position.

M. Denis Benoist (compagnie de Rouen) fait remarquer que la compagnie qu'il représente ne rencontre aucune difficulté pour l'exploitation de sa ligne. Ce qui a amené des difficultés sur les lignes en exploitation, vient, dit-il, du bruit qui a couru que le gouvernement avait l'intention de s'emparer des chemins de fer. C'est à ce seul motif que les difficultés, s'il en existe réellement, doivent être attribuées.

Le seul mode juste pour le gouvernement serait d'exécuter les conditions de rachat fixés par le cahier des charges, en accordant en outre une juste indemnité pour l'anticipation du rachat.

MM. les délégués des compagnies d'Orléans et de Bordeaux ont appuyé la pensée émise par M. D. Benoist.

M. C. Laffitte (Havre) croit devoir protester contre tous plans de rachat qui porteraient le moindre préjudice aux intérêts des actionnaires. Il rappelle au ministre que le capital versé par les Anglais dans nos chemins de fer est considérable, parce qu'ils comptaient sur la bonne foi de la France. Que penseraient ces actionnaires s'ils apprenaient que le gouvernement entend s'emparer de leur propriété de gré ou de force? Il aime à croire que rien ne sera fait qui puisse faire suspecter aux actionnaires la bonne foi française. Quelque chose de clair, sérieux et intelligible, sur les intentions du gouvernement provisoire, devrait être soumis à l'appréciation du public; il supplie le ministre de ne pas laisser plus longtemps la question indécise. Tous les actionnaires ont besoin de connaître comment la question sera décidée.

M. Léon Faucher (Strasbourg) fait observer que la ligne qu'il représente ne demande aucun secours, aucune modification d'aucune sorte. La compagnie est parfaitement en état d'exécuter les travaux dont elle s'est chargée; ce qu'elle demande, c'est d'être livrée à ses propres forces. Les folies de la monarchie, dit M. Léon Faucher, sont la cause de l'état déplorable des affaires: la République doit prendre garde de les empirer par une intervention intempestive.

M. J. de *Rothschild* (Nord) dit qu'il regretterait d'entraver la marche du gouvernement, que cependant il doit défendre les intérêts des actionnaires, et en conséquence s'opposer à tous plans qui pourraient leur être préjudiciables. Il espère que si le gouvernement doit en venir au rachat, il le fera à des conditions satisfaisantes pour tous les intéressés.

M. *Garnier-Pagès* avant de lever la séance a répété sa première déclaration, qu'il serait plus avantageux pour les compagnies de traiter avec lui, que de soumettre la question à l'Assemblée nationale.

BIBLIOGRAPHIE.

PROJET DE BOULANGERIES POPULAIRES, PAR M. GOSSET,

Brochure in-8°, chez GRATIOT.

Afin de toujours maintenir le pain à bon marché, M. Gosset propose d'ouvrir une souscription nationale de 5 millions pour former une société anonyme sous le nom de substances alimentaires, qui s'occuperait uniquement de la fabrication de pain, et principalement du pain que consomment les classes ouvrières.

La fabrication serait sous la surveillance d'une commission d'hommes éclairés et spéciaux. La vente se ferait dans des endroits publics ou chez des marchands de denrées alimentaires, qui consentiraient à tenir des dépôts gratuits. Si, pour des motifs d'économie, le pain contenait des matières autres que la farine de pur froment, le public en serait informé. Les ventes se feraient au comptant; cependant il pourrait être établi un crédit pour l'ouvrier qui, au moyen de cachets signés par son chef d'atelier, apporterait sa caution. Les achats se feraient au comptant.

Les achats étant faits en gros, la fabrication concentrée procurerait une grande économie. M. Gosset estime que sur 225,000 francs de pain que Paris consomme, il y aurait une réduction de 25 % ou 56,000 francs par jour.

Tel est le résumé de la publication de M. Gosset, qui entre dans les détails techniques pour montrer les économies possibles dans le travail de la meunerie et de la boulangerie, ainsi que toutes les améliorations qu'il serait utile d'introduire dans ces manipulations, généralement confiées aujourd'hui à une routine inintelligente et souvent paresseuse.

Nous avons voulu signaler à nos lecteurs un écrit qui porte pour épigraphe: *Le pain à bon marché.* Mais nous devons faire remarquer que l'auteur ne semble pas s'être suffisamment préoccupé de la difficulté qu'il y aurait à administrer une si grande manutention au nom d'une société anonyme, et par pure philanthropie, et nous craignons bien que les inconvénients venant de ce côté finiraient par compenser et audelà les avantages d'une meunerie et d'une boulangerie centralisées.

LE RÉDACTEUR EN CHEF GÉRANT: CH. COQUELIN.

PARIS.— IMPRIMERIE CENTRALE DES CHEMINS DE FER, DE NAPOLÉON CHAIX ET Cᴵᴱ RUE BERGÈRE, 8, PRÈS LE BOULEVART MONTMARTRE.